



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BS 3
2327

Nya l'alpha

SIVE
EXCERPTA
EX ORE
CARDINALIS PERRONI,

Per F. F. P. P.

Editio secunda Auctior & Emendatior



HAGÆ COMITVM.

Ex Typographia ADRIANI ULACQ.
Sumptibus IOHANNI VLACQ.
M. DC. LXIX.



EX codice Glarissimi
Vici Sarravij in Cu-
ria Parisiensi Senatoris
integerrimi descripsi anno
Christi 1663. absolvi quinta
die Iulij. Ipse verò ex Petri
Puteani exemplo transcrip-
serat sexta Maij 1642. Li-
brum ut & Scaligeriana or-
dine Alphabetico disposui.

L. D.

X 2 TY-

DAmus, benigne LECTOR, quæ Iacobus & Petrus Puteani, fratres, ex ore Clarissimi & Doctissimi Viri Cardinalis Perronij excerpta, chartæ olim mandarunt. Descripsit illa Claudius Sarravius ex schedis Puteanorū. Alius Vir Doctissimus digessit illa in ordinem Alphabeticum. Vel solum Perronij nomen, ut gratum tibi sit hoc opusculum, sufficere arbitror. Itaque non multus ero in eo commendando, cum bona merx præcone non egeat. Vale & frue, mi Lector. PER-

EXCERPTA

EXORE CARDINALIS DE PERRON

Per Fratres PUTEANOS.

A



Abstinentia. Les premiers Chrétiens observoient si religieusement & avec un tel zele, l'abstinence du sang des choses étouffées, que Tertullien dit, qu'entre les épreuves & les essais pour discerner les Chrestiens, on leur presentoit à manger des boudins farcis de sang, *botulos sanguine refertos inter tentamenta Christianorum*; & encore aujourd'huy tous les Chrestiens Orientaux l'observent severement, & nous calomnient d'avoir abandonné l'observation. Et toutesfois l'Eglise Catholique l'a justement abandonnée, car elle a jugé, que c'estoit un précepte provisionnel, & à temps, qui ne doit avoir lieu que jusques à ce que les Propheties de l'Eminence de l'Eglise Chrestienne par dessus la Synagogue fussent accomplies.

A: 3

Accens

Accens. Les Hebreux les appellent *gustus* d'autât que c'est comme le goût & la fausse de la prononciation, ce qui fait que la langue Italienne a beaucoup plus de grace & d'energie lors qu'on la prononce, que la Françoisse, laquelle n'a presque point d'accens : Il est vray que pour écrire, nostre langue a beaucoup d'avantage sur l'Italienne.

Acolythe. Il y en a qui disent, que ce mot vient à *non prohibendo*, mais je crois plutôt, qu'il vient, de *ἀκολουθῶν*, *sequi*, parce qu'il devoit toujours suivre l'Evesque, & l'Evesque ne pouvoit aller sans Acolythe.

Adorer. Le mot se prend en plusieurs manieres, car il signifie quelquefois l'honneur ou l'adoration supreme & souveraine, que nous deférons à Dieu, & qui ne peut estre deferée à d'autres qu'à lui : quelquefois il signifie une adoration inferieure & relative, & c'est celle que nous deférons aux Saints quand nous les venerons & les prions d'interceder pour nous. Et cette adoration s'appelle de *Dulie*, parce que les Saints sont *conserui* envers Dieu pour les hommes, ou bien parce que c'est une adoration qui se fait au serviteur pour la creature. Le mot aussi *adorare*, signifie quelquefois une simple veneration, reverence ou salutation, & un honneur qui se fait mesme aux hommes, & il est ainsi pris en l'Ecriture plusieurs fois : car il est dit, Il adoroit

où un autre Pere, il est dit, j'ay receu tes lettres & les ay adorées. On ne peut pas dire, qu'on adorast des lettres. Quand donc on dit, nous adorons les Saints, c'est à dire d'adoration de Dûlie relative, qui se rapporte à Dieu, & l'adoration que nous faisons à Dieu, c'est par son essence : l'adoration de Superdûlie est celle qui se defere à la Vierge, & elle est plus eminente pour la grace qu'elle a receu de Dieu, plus particuliere que les autres Saints, pour avoir porté le Fils de Dieu en ses entrailles : & il ne faut point s'étonner, si ayant engendré son Createur de sa substance, & ayant receu cette grace, qui surpasse toutes les graces, nous la devons honorer de quelque veneration plus relevée, & eminente que n'est celle que nous deférons aux autres Saints. Saint Paul dit, honneur soit à tout homme operant bien ; honneur ne veut dire autre chose, que cette adoration que nous deférons aux Saints. Bref, le mot d'*adorare*, à le prendre strictè, & en sa premiere origiae, ne veut dire autre chose, que porter la main à la bouche, *manum ad os admoveere*, i. e. saluer, faire la reverence, & comme nous disons, baiser les mains. *Crucem & clavos universa per orbem adorant Ecclesia. Rusticus Diaconus*, qui vivoit il y a plus de 1000. ans.

pas qu'ils croyent que ce soit un Sacrement, mais parce que par là ils disent qu'ils sont fils d'Abraham; car ils disent qu'ils viennent d'une fille d'Abraham, & puis *ad munditiem*. Et pour cette raison ils circoncent aussi les femmes comme en Egypte; aussi ils couppoient quelques pellicules. Les parties des Egyptiens qui sont humides, sont fort sujettes à se corrompre, & pour cette raison, ils ont quasi toujours du sel en la bouche. Les Ethiopiens ont le baptême de feu plus pour la nécessité corporelle que pour creance qu'ils ayent qu'il soit nécessaire; car au baptesme ils vsent d'un petit fer chaud, qu'ils appliquent au front en trois endroits, plutôt pour les delivrer dun mal des yeux, à quoy ils sont sujets. Il n'y auroit pas de peine à les retirer par tous ces points là, le poinct le plus important est la doctrine d'Eutiches & de Dioscorus, qu'ils tiennent Saints, & croyent leur Doctrine fort opiniastrement, pour ce qui est des deux natures, & nous appellent Nestoriens. Pour la transubstantiation, ils la croyent comme nous; ils rejettent le Concile de Chalcedoine, qui condamna l'erreur d'Eutiches, & appellent Melchites ceux qui soutiennent la doctrine de ce Concile, à cause qu'il fut fait sous l'autorité de l'Empereur Marcian; & Melchi en leur langue veut dire Royal, & appellent
Melchites

comme qui diroit Royaux. Ils communient sous les deux especes, mais non pas vraiment sous les deux especes, parce qu'ils n'ont pas de vray vin, mais du jus tiré de raisins secs; car de vin ils n'en ont point. Ils reconnoissent le Pape, le tiennent pour chef de l'Eglise, pourveu qu'il ne soit point heretique, c'est aussi la creance de tous les peuples, où la succession a esté conservée, par tout le monde, & en quelque lieu que ce soit.

Affirmations. C'est un sophisme condamné par toutes les escoles, que d'argumenter des affirmations simples & positives aux affirmations precises & exclusives. Comme par exemple, quand nous montrons aux Calvinistes, que la doctrine de la priere des Saints; de l'adoration de l'Eucharistie, de l'interdiction aux Prestres de se marier, & autres semblables, ont toujours esté creuës & pratiquées en l'Eglise depuis 1200. ans, il seroit impertinent de conclurre, qu'elles n'avoient esté ni creuës ni pratiquées durant les 4. premiers siècles.

Agent. Tout agent excellent corrompt son patient.

Agreement. Toutes choses pour estre trouvées agreables, doivent participer de l'unité & de la multitude, autrement elles sont ou ennuyeuses ou extravagantes.

A 5 Monsieur

6 FERRONNIER
Monsieur d'Aix, frere de Monsieur du Fay, Monsieur de Rieuz luy dit un jour, parlant de Monsieur d'Aix, qu'à Tours au procès du Prieur des Jacobins, il opina que d'oresnavant en honneur de cet ordre il falloit que le bourreau fust vestu en Jacobin; il dit, jamais saint Antoine n'eust une telle vision.

Alamandanus (ce nom estoit frequent parmi les Sarrazins) Roy des Sarrazins, ayant pris le fils d'un autre Roy nommé Arethas, il le sacrifia à Venus, dit Procopius. Sainct Hierosme dit, que les Sarrasins adorent Venus à cause de Lucifer, au culte duquel la nation des Sarrasins est dediée. Ils dedioyent principalement deux mois de l'année pour faire les offrandes à leur Dieu, Procopius.

Alienations. Toutes celles que l'on fait aujourd'huy du bien d'Eglise, sont toutes nulles, & ne sont pas juridiques, parceque le Pape n'y est point appellé, & un autre Roy les pourroit toutes casser, & fort bien, car sans le Pape elles ne se peuvent faire.

Allegorie. Les argumens allegoriques sont bons pour accompagner les preuves litterales, mais non pas pour les faire, & ont grace & energie, quand il est question d'orner une creance déjà reçue & non contestée; mais ils ne sont pas suffisans pris chacun à part soy, pour la faire recevoir quand elle est contestée & mise en dispute.

Almain

du Pape à l'Empereur, non à la personne du Pape, mais aux fiefs que l'Empereur a donnez au Pape, à sçavoir, que ces fiefs dont l'Empereur a donné la propriété au Pape, s'ils n'en ont relasché la souveraineté par privilege special, demeurent sujets à l'Empereur.

S. Ambroise. Du Plessis dit, qu'il fust fait Archevesque de Milan sans le consentement du Pape: il est vray, car il fut fait pour appaiser une sedition qui survint sur l'election. Milan est dite *Metropolis Italia*, c'est parceque là estoit le *Præfectus Italia*. L'Évesque de Milan & celui d'Aquilée estoient égaux; & s'ordonnoient l'un l'autre. Berterius se trompe quand il dit, que saint Ambroise presida au concile d'Aquilée; ce fut Valerian. Il est bien vray, que Milan alloit devant; les subscriptions du Concile font foy, que l'Archevesque d'Aquilée y presida, Baronius & Bellarmia qui tiennent le contraire, se trompent.

Amios. Le grand Aumosnier a tres bien écrit, tout ce que j'ay veu de luy est la preface sur les vies de Plutarque, elle est excellente, il y a mis tous ses efforts, elle est toute de son chef, il y a tout plein d'autres pieces en bonnes versions. La preface sur les opuscules n'est pas si bonne, il s'est bien trompé en un lieu de sa version. Il dit, quelques gens qui vivent de cervelle de

& il veut dire de la moüelle de Palmier.

Ammian Marcellin fait pour l'autorité du Pape , & quand il y est parlé de la simplicité & humilité des autres Evesques , il ne le faut pas entendre des Evesques des Chrestiens ; il y a dans le texte *Antistites*, car en ce mesme lieu il est parlé des sacrifices & des festes des payens , qui monstre que Marcellin , qui estoit un auteur payen , & duquel les passages ne peuvent rien faire contre nous , parloit de leurs sacrificateurs.

Alanus. Un livre bien fait des controverses de la Religion feroit un grand fruit en Angleterre. Monsieur du Perron luy dit, Alanus a si bien fait , il est vray , dit-il, fort bien , mais il n'apas des solutions telles qu'il faudroit. Alanus est celuy qui a le mieux escrit des sacremens , & qui a pénétré le plus avant. Ceux qui escrivent aujourd'huy , ne reflexissent jamais leurs esprits , & puis je lis les livres d'une autre façon qu'eux.

Ampoule. L'histoire de la sainte Ampoule , laquelle Hincmar , Aimoin & autres, & la perpetuelle tradition de l'Eglise Gallicane, tesmoignent avoir esté envoyée pour l'onction de Clouis , est , laquelle nul François Catholique ne peut revoquer en doute sans se monstrier impie envers sa patrie & la Religion.

Alexandrie. Le Patriarchat d'Alexandrie est

de Constantinople ; un qui est Jacobite , un autre qui est en la Mesopotamie ; & l'autre le Patriarche des Maronites. Le Patriarche d'Alexandrie porte deux estoilles , & se dit *Legatus natus summi Pontificis*. Par cela seulement il montre , qu'il ne pretend point le souverain degre par dessus le Pape. Ils tiennent ce tiltre depuis saint Cyrille. Le Patriarche d'Alexandrie se dit encore aujourd'huy *Index Orbis*, & cela ils le tirent de ce qu'au Concile d'Ephese , Cyrille fut fait vicaire du Pape Celestin , & tint sa place au Concile ; Balsamon le dit.

Alemans. La plus envieuse & la plus brutale nation. à mon gré , c'est l'Alemande , ennemie de tous les estrangers ; ce sont des esprits de biere & de poisse , envieux tout ce qui se peut ; c'est pour cela , que les affaires se font si mal en Hongrie , car ils portent envie aux estrangers , & sont maris quand ils sont bien , & pour eux ils ne font rien. Si un François ou un Italien sort à l'écart , ils le tuent , cela est assuré. Les Anglois encore sont plus polis de beaucoup , la noblesse est fort civilisée , il y a de beaux esprits. Les Polonois sont honnestes Gens , ils aiment les François , & ont de beaux esprits ; les Alemans leur veulent un grand mal.

Les *Amadis* ne sont point de mauvais
stiles

Un jour le feu Roy voulut que je les luy
leusse pour l'endormir, & apres avoir leu
deux heures, je luy dis, Sire, si l'on sçavoit
à Rome que je vous leusse les Amadis, on
diroit que nous sommes empeschez apres
de grandes choses.

Sainct *Ambroise*. Il n'y a point de doute,
que le livre des Sacremens ne soit de luy; je
le prouve par des raisons invincibles, par
les phrases qui ne peuvent estre d'autre que
de Sainct Ambroise, phrases toutes ca-
racteristiques. Il y a quatre ou cinq passa-
ges dans ce livre, qui sont difficiles, le reste
est admirable [*minimè verò Ambrosi*] est,
Dall.] Le commentaire sur les Hebreux
attribué à Sainct Ambroise, n'est pas de luy,
il y a des lieux entiers tirez de Sainct Chry-
sostome & de Sainct Hierosime; quelques
uns l'attribuent à Remigius. Celuy sur les
Romains n'est pas non plus de luy, il y a de
trop grandes ignorances en des choses
que Saint Ambroise ne pouvoit ignorer.
Il dit que Harellus, dont parle Saint Paul,
qui estoit un des favoris de Claude, estoit
un Prestre de l'Eglise Romaine, ce qui
est une tres-grande ignorance. Quelques
uns disent, qu'il est d'Hilarius Luciferien
Diacre.

Monsieur d'*Amboise*, s'il avoit autant de
jugement que de memoire, il feroit bien
quelque chose de bon.

Monsieu

Monieur d'Andelot, qui retint à dîner chez luy Monsieur du Perron, croyant que Monsieur du Perron le deust emmener : vous avez fait comme le Breton, qui fut pris par le Normand, mais il emmena le Normand.

Monsieur l'Évesque d'Angers est un grand personnage, & un des beaux esprits de son siècle, je l'ay toujours dit dès l'âge de 20. ans, qu'il réussiroit. Quand on luy dit, qu'il vouloit estre Curé de Saint Eustache, il s'en estonna; puis il dit, c'estoit bon à luy qui est éloquent, qui dit ce qu'il veut, il eust tourné tout le peuple de Paris comme il eut voulu; & comme Monsieur Davoye luy eut dit, c'est mon parent, mais il me semble qu'il ne dit pas si bien: Il repliqua; c'est un grand Orateur, & tout ce qu'il dit, il le dit avec jugement, & avec de si belles parollès: L'exordre de l'oraison funebre, qu'il fit à Saint Denis, estoit admirable, le reste on ne l'ouït point, il fut tant interrompu, que je m'estonnay qu'il ne demeurast mille fois; il fait si bien par tout où il est, au Conseil, en toutes les Assemblées où il se trouve. C'est un grand homme, tant y a, & l'un des premiers de son temps, & un des plus grands personnages que le Clergé ait eus il y a plus de 500. ans. Je me souviens du sermon qu'il fit à nostre Dame devant le Roy, quand il entra

de ce remembrement pas ; mais il y avoit des pages & des feuilles qui valoient autant que celles de Cicéron. Monsieur Davoye luy dit, il n'est pas sçavant, je le crois bien (dit-il) mais il a un esprit qui est admirable, & qui luy fournit toujours, jamais il n'est despourveu ; j'ay dit à la Reyne & plusieurs fois au feu Roy, le merite de ce Prelat, & qu'un jour ce devoit estre une des Colonnes de cet Estat : le Clergé de France n'a pas deux plus habiles hommes que luy & Monsieur de Beauvais.

Anatheme. Il y a grande difference entre excommunication & anatheme, dautant que toute excommunication emporte acte de juridiction, mais tout anatheme ne l'emporte pas : car il y a de trois sortes d'anathemes ; les uns Judiciaires, les autres Applicatoires, & Abjuratoires. Les Judiciaires ne peuvent estre faits que par personnes fondées en juridiction ; les Abjuratoires le peuvent estre mesme par des laïques, comme quand quelqu'un revient de l'heresie à l'Eglise Catholique, on luy fait toujours anathematiser l'heresie dont il se depart, mais ces anathemes ne sont que simples executions & applications des anathemes : le mot d'anathematiser en tels cas Judiciaires, ne veut dire autre chose si non abjurer, abhorrer & tenir pour anathematisé.

Ana

Anastafius Sinaita estoit habile homme.

Angleterre. Il y avoit en l'Eglise d'Angleterre d'habiles hommes , Gardinerus , Thomas Morus , & Roffensis , qui estoit un excellent homme , & avoit une plume exquisite. En Alemagne il y avoit Eccius & Pighius.

Anticoton. Ce livre est bien fait , & il ne s'est fait livre contre eux qui les ruine tant; ils sont trop ambitieux & entreprennent sur tout.

Anthimus Patriarche de Constantinople. Jay leu aujourd'huy dans le livre de Monsieur du Plessis une Nouvelle de Justinien par luy fort mal entenduë , & dont il se pre-vaut beaucoup neantmoins, pour ravaller la deposition de ce Patriarche de Constantinople par le Pape Agapet. C'est la Nouvelle 42. où il est parlé des deux depositions d'Anthimus, l'une faite par Agapet, & l'autre par le Concile de Constantinople après la mort d'Agapet, en execution de son decret, & par cette seconde deposition Anthime fut de-posé par le Concile de son siege de Trebizonde. Le fait est, que cet Anthime estant Evêque de Trebizonde, fût fait Patriarche de Constantinople , & passa de ce siege à un autre contre les Canons, qui le defendoient expressement. Agapet venant à Constantinople vers l'Empereur Justinien envoyé à luy par Theodose Roy des Gots , qui menaçoit Agapet de ruiner toute l'Eglise
s'il

s'il ne moyennoit la paix entre luy & l'Empereur, s'achemine vers Constantinople. Approchant de Constantinople tous les Evesques furent au devant de luy, le Patriarche qui estoit intrus au siege, y veut aussi aller, le Pape ne le veut pas recevoir; ni ne le veut pas mesme voir. L'Empereur qui aymoit Anthime, fait solliciter Agapet de le recevoir, le conjure, luy envoie des presens, use de menaces; nonobstant tout cela le Pape depose Anthime de son siege, & met en sa place Menas, & renvoye Anthime à son siege de Trebizonde. Et parce qu'on l'accusa qu'il estoit heretique, le Pape ordonna qu'il envoyeroit sa profession de foy, & que après avoir fait penitence au cas qu'il fût heretique, & qu'il reconnût la faute, qu'il fût maintenu. Le Pape Agapet cependant meurt. Après sa mort on presente Requeste à l'Empereur, à ce qu'Anthime fût depose à cause qu'il n'avoit pas obey. Sur cela l'Empereur fait assembler un Concile à Constantinople, par lequel Anthime fut depose de son siege & excommunié, & cette seconde deposition est la seconde faute par le Concile, & non par Agapet. Elle se fist à cause que contre les Canons il estoit passé d'un Siege à un autre, encore qu'il le pût dispenser, suivant l'exemple qui avoit esté pratiqué auparavant par le Pape Innocent en la personne d'un Evesque de Partras, Perithenes; qu'il transféra à Corinthe;

the ; si bien que cette premiere deposition faite par Agapet ne fût faite que sur la discipline , & la seconde faite par le Concile de Constantinople fut pour la foy. C'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de la Nouvelle 42 , par les termes de laquelle & pour la suite des paroles, il est aisé à remarquer, que la Nouvelle parle de deux actions contre Anthime , & que la premiere fût faite par Agapet , qui depôsa Anthime de Constantinople, & la seconde par le Concile, qui en suite du decret d'Agapet, depôsa Anthime de son siege de Trebizonde ; & il paroît par la lecture du cinquieme Concile, qui est le troisieme Oecumenique , ou le fait d'Anthime est examiné , & où il fût depôsé , qu'il ne fût depôsé par ce Concile que du siege de Trebizonde, parce que par tout le Concile il n'est point parlé de la deposition du Siege de Constantinople , & puis il n'en pouvoit parler , puis que Menas , qui avoit este mis par Agapet en la place d'Anthime, presidoit à ce Concile. Il ne faut donc point que Monsieur du Plessis abbaisse l'action du Pape en ce fait , & qu'il dise , que ce fût le Concile avec luy. Car alors de l'assemblée Agapet estoit mort, & ne faut aussi qu'il se mocque d'Agapet , en disant que ce fût une belle Ambassade pour un Pape , d'aller à Constantinople vers l'Empereur ; car ce fût une charité du Pape, lequel contraint par la barbarie du

Roy.

Roy des Gots, qui menaçoit de ruiner l'Eglise, alla à Constantinople, où estant il paroît par ce que dessus, combien estoit grand son crédit de dire, que dans la ville Imperiale, le siege de l'Empire, luy qui estoit chassé & banny, deposa neantmoins le Patriarche, qui estoit favorisé par l'Imperatrice, laquelle il excommunia. Voyez pag. 9. de Victor Tunet de l'Edit Scal.

Apocriphe. Saint Hierosme au Canon des Hebreux qu'il rapporte, rejette six livres, entr'autres les Machabées, Judith, &c. mais depuis en ses œuvres, il s'est retraits, & les reçoit tous dans le prologue qu'il a fait sur Judith, cela se voit manifestement.

Les *Apellations* des causes majeures vont au Pape, des mineures les Evesques connoissent: Les causes majeures s'entendent lors qu'il est question de quelque point de foy, & de quelque ordre en l'Eglise: Les mineures s'entendent des crimes des Ecclesiastiques, desquels les Evesques estoient juges, & il n'y avoit point d'appellation d'eux. Car anciennement les Evesques jugeoient des crimes, & celuy-là estoit déposé qui alloit aux Juges seculiers, pour estre jugé. C'a esté une grande dispute que celle des appellations, mais je la rendray claire, & il n'y a point de doute qu'elle n'ait toujours esté au Pape: L'appellation n'est pas marque de Souveraineté, mais bien l'evocation. On n'appelle jamais de la Cour au Conseil, mais
bien

bien en evoque-t'on : L'appellation se fait par les parties, & l'evocation par le Prince, c'est le Prince qui parle & qui evoque à soy.

Aquilée estoit Archevesché ; cela se void par un Epistre de Leon, qu'il écrit *ad Nicoram Aquileniensem*, par laquelle il luy dit, qu'il assemble ses suffragans : L'Archevesque de Milan consacroit celuy d'Aquileie, & *vicissim*, qui montre qu'ils estoient en pareil rang, & en pareille dignité.

Arabe. Il y a en Orient une Université fort florissante en une grande Ville qui est en la Tartarie, qui tire vers la Chine, qui est du Persan, où ils ont force livres Arabes traduits du Grec que nous n'avons point. J'ay veu à Rome 2 Persans, qui avoient esté en cette Université là, l'un estoit au Cardinal Baronius, l'autre à Gioan Baptista Remondî, qui est celuy qui a fait imprimer les livres Arabes que nous avons. Estant à Rome je fis ordonner 600. écus pour l'impression de cette langue & pour l'entretien, mais elle s'en va perduë bien-tost. Au commencement ils estoient 8. pour la correction, il en est mort cinq, il faut que ce soit un Pape Sçavant ou genereux, qui remette cela. Le Pape Sixte, & le Pape Gregoire aymoient les lettres : depuis eux on s'en est peu soucié. *La Stampa Arabica* du Vatican se perdra enfin à Rome, & les heretiques l'auront. Les Alemans ont déjà tâché

tâché de l'avoir. Ce Pape cy Paul V. l'a vendu, & a donné à son Neveu une Abbaye, le revenu de laquelle entretenoit je ne sçay combien d'honnestes Gens au Vatican. Je fis à mon dernier voyage à Rome eriger une chaire en Arabe avec 100. écus de gage, & je conseillay au Pape, pour mettre sus cette langue, qu'il falloit qu'il fit une Bulle, par laquelle ceux qui sçauoient l'Arabe, seroient preferables pour le Doctorat à ceux qui n'y seroient pas versez. Depuis peu cette Bulle s'est faite. Il y a à Rome quelque chose d'Archimede en Arabe, que nous n'avons pas en Grec. Wechieto, qui depuis peu est revenu des Indes, a apporté avec luy plusieurs Auteurs de Mathematiques Grecs, mais traduits en Arabe, lesquels nous n'avons jamais veus. Il y a en Arabe dans le Vatican 20. Auteurs Grecs traduits en Arabe, qui sont perdus. Il y a le livre d'Archimede *de suppositis*; Apollonius Pergæus, & une infinité d'autres bons livres en Astrologie & en Histoire.

La langue *Arabique* est tres-riche, & plus que toute autre langue. Elle sert grandement pour l'illustration de beaucoup de lieux de l'Escriture. Nous avons une grande obligation aux Arabes, car nous leur devons beaucoup de bons livres des anciens Grecs, qu'ils nous ont conservez. Aristote mesme, nous l'avons eu premierement

ment d'eux. Car il fut traduit de l'Arabe, & de cette version se sont servis Saint Thomas & les autres de son temps, qui ont écrit sur Aristote. Hypocrate aussi & Galien tout de mesme. Depuis on a eu d'Orient des originaux Grecs. Ils nous ont aussi conservé une grande quantité de Mathematiciens, qui sont perdus.

Archevesque est plus que Metropolitain, & l'Archevesque avoit des Metropolitains sous luy.

Arrien. Nous ne sçaurions convaincre un Arrien par l'Escriture, il n'y a nul moyen que par l'autorité de l'Eglise. En Angleterre ils furent bien empêchez à convaincre un Arrien, qui les mit tous à ne sçavoir que dire, & pensans le convaincre par passages de l'Escriture, il les rembarra tous, & n'en pûrent venir à bout, ils le firent brûler.

Arbres. Il ne faut jamais leur faire le procès en hyer.

Aristote est admirable en sa Metaphysique & en sa Logique, mais en sa Physique il y a fait une infinité de fautes, autant que de mots. L'endroit *de loco* est tout faux. En ce mesme livre là aussi, il dit plusieurs choses, lesquelles il determine generalement, qui sont fausses, si on n'y apporte quelque exception, comme quand il dit, qu'aux corps continus, si une partie se remuë, toute la masse se remuë; cela est
vres-

tres-faux generalement , car les corps liquides peuvent se mouvoir en une partie, comme la mer , qui est un grand corps continu , se peut mouvoir en une partie , & ne se pas mouvoir en l'autre. L'air tout de mesme , car s'il ne se mouvoit autrement qu'en toutes ses parties , il n'auroit point de mouvement. Il a aussi grandement erré quand il a dit , que deux corps , deux superficies se pouvoient joindre immediatement , ce qui est tres-faux. Aristote a fait force fautes pour avoir voulu maintenir, que les cieux estoient incorruptibles , & a dit aussi que les cieux se joignent immediatement. Mon opinion est , & je l'ay écrite & disposée il y a fort long-temps, que les cieux sont liquides , & d'une matiere l'impidissime ; c'est aussi l'opinion de beaucoup & de la pluspart des Mathematiens d'aujourd'huy , & que les cieux ne font point de resistance aux Astres.

Arrius. On m'a dit autrefois que le Roy de Fez & de Maroc, pere de celuy qui regne aujourd'huy, disoit que les Chestiens n'avoient eu qu'un sçavant homme , à sçavoir Arrius, c'est que la Doctrine d'Arrius est fort approchante du Mahumetisme , car les Turcs n'ont pas Mahumet *pro objecto fidei*, ils disent seulement , que c'est un grand Prophete , & honorent autant Jesus-Christ, que les Arriens d'aujourd'huy , qui croient qu'il n'est que le verbe du Pere ; c'est à dire,

Sire, que le Pere l'a envoyé seulement en terre, pour prescher sa parole & sa doctrine. Les Turcs croyent, que Jesus-Christ n'est pas mort, c'est pour cela que ce Roy de Fez estimoit tant Arrius, à cause de la conformité de sa doctrine à celle qu'il tenoit. C'est pourquoy il est grandement à craindre, qu'un jour ces Pays du Septentrion, la Pologne, la Suede, le Danemarck, & autres, n'embrassent le Mahumetisme. Quand Arrius vint au Monde avec sa doctrine, il y avoit d'habiles gens, un bon homme Alexandre Evesque d'Alexandrie, qui fit cette Epistre contre Arrius, qui est inserée, c'est une piece admirable, la plus docte, la plus profonde, la plus excellente, que j'aye jamais connue; il n'y en a point eu de ce temps-là, ni du nostre, qui en ait traité si dignement, ni si profondement.

Astrologues. Ils croyent à Rome les François fort grand Astrologues depuis le voyage que le Roy voulut, que tous les Cardinaux François y fussent, un peu devant la mort du Pape Clement, qui mourut peu après nostre arrivée, & se mirent encore davantage en credit, parce que à l'entrée du Conclave, il y eut un homme, qui donna un billet au Cardinal de Joyeuse, où il y avoit écrit, que le Pape qui se feroit, s'appelleroit Paul, & porteroit en ses armes une Aigle. Il est bien vray, qu'il a aussi un Dragon, mais en matiere de prophetie, c'est

B

assez

allez pourveu qu'on en approche ; on les excuse toujours ; mais on découvre que c'estoit une fourbe , & que celui qui avoit donné le billet , n'avoit nullement pensé à ce Pape cy. Mais que par discours il conjecturoit que ce devoit estre Veronne , qui avoit une Aigle en ses armes , & croyoit qu'il prendroit le nom de Paul , à cause qu'étant Venitien , il prendroit le nom du dernier Pape , qu'ont eu les Venitiens ; il discourroit en cette façon. Aldobrandin ne voudra pas faire une creature de Montalte, Montalte ne voudra pas aller à celles d'Aldobrandin , si bien qu'ils iront à Veronne ; ce qui ne fut pas pourtant , & fut fort mauvais devin : pour ce qui regarde l'autre côté , il rencontra heureusement , cela donna du credit aux François , si bien que le Pape même n'avoit pas trop agreable la venue du Cardinal de Joyeuse , & les Cardinaux demandoient à tous propos , *quando verra Gioiosa* ? Si nous eussions un peu attendu , & que nous ne fussions pas si-tost sortis de la Chappelle , nous pouvions faire Seraphin , qui sans doute nous eût mis le Pontificat entre les mains quelque temps , car il eût fait pour le moins une vingtaine de Cardinaux François. Ce sont des Gens perdus qui vieillissent sur l'Astrologie judiciaire , la quadrature du cercle & la pierre philosophale. Je dis pour des Gens déjà meurs , car pour un jeune homme il est bon , pourveu qu'il ne s'y amuse pas trop.

Ar-

Armeniens. Leur langue n'est pas tant difficile, le caractere est particulier, j'en entends quelque chose, il y a un Eusebe Armenien en la Bibliothèque Vaticane que j'ay veu, si j'eusse pensé que Scaliger l'eût deü imprimer je le luy eusse bien fait avoir.

Aumosnier. Monsieur le Cardinal de Bourbon avoit un Aumosnier, lequel disoit beaucoup de mal de la Cour, & que s'il avoit 400. écus de rente, il s'en retireroit & n'y mettroit jamais le pied: il advint qu'il vaqua un benefice de 600. écus, que Monsieur le Cardinal luy donna, nonobstant il ne laissa pas de demeurer à la Cour & d'esperer toujours plus: un de ses amis luy dit vn jour, je vous ay oüy dire autrefois tant de mal de la Cour, & que si vous aviez jamais 400. écus de rente, vous ne voudriez pas y rentrer. L'Aumosnier répondit, il est vray, je l'ay dit, & il ne faudroit plus qu'un petit de pit pour m'y faire resoudre. Le grand Aumosnier est Evesque de la Cour, & il me souvient qu'à Lyon le Roy y estant après Noël, il desira manger de la viande le Samedi, suivant la coûtume qui s'observe aux Diocèses de Nostre-Dame: le Cardinal Aldobrandin y estant, l'Archevesque de Lyon aussi, neantmoins je donnay la dispense, & n'estois alors que premier Aumosnier. Monsieur de Sens n'y estoit pas. Sur cette difficulté quelques-uns vouloient re-

B 2 voquer

voquer en doute, si cela pouvoit appartenir au grand Aumosnier, en une Ville où il y avoit un Archevesque, un Legat, & un Primar. Il fut arresté que parce que le grand Aumosnier est Evêque de la Cour, cela luy appartenoit en quelque lieu que fût la Cour. Sur ce propos, on allegua que le Roy Charles estant hors de son Royaume à Avignon, où il y avoit un Legat du Pape, où l'Archevesque de la Ville estoit, que neanmoins le grand Aumosnier donna dispense à ceux de la Cour de manger de la chair. De cela il y a eu des Bulles des Papes, qui sont maintenant égarées. Monsieur l'Archevesque d'Ambrun me dit les avoir veuës autrefois, & qu'il y avoit plus de 200. ans qu'elles avoient esté concedées; il faut bien qu'il y ait eu quelque Bulle pour donner ce privilege aux grands Aumosniers, parce qu'on en a veu qui n'estoient pas Evêques, & ne laissoient pas de faire toutes les fonctions d'Evêques. Monsieur Amiot a esté bien long-temps grand Aumosnier sans estre Evêque, il estoit seulement Abbé de Sainte Corneille.

S. Augustin. Je répons à 50. oppositions des passages de Saint Augustin, qui valent 50 Oraison de Cicéron pleines d'émotion & d'éloquence: j'ay tantost achevé les principaux passages de Saint Augustin, & les plus difficiles. Otez à ceux de la Religion cet Auteur, ils sont defaits, & n'ont plus rien.

Je

Je pense que ce que j'écris à cette heure plaira, & j'ay grande opinion, que le lecteur y prendra plaisir. Monsieur d'O disoit; que ceux, qui en preschant disent, Monsieur Saint Augustin, c'estoit signe qu'ils avoient peu de familiarité avec ce Saint.

Avicenna étoit Persan de Bucara, fils d'un Chinois; & *Avicenna* signifie fils d'un Chinois. Il a écrit en langue Arabique, qui est la langue de doctrine de la Perse, comme de la Turquie. Il y en a qui ont voulu dire qu'il estoit Espagnol descendu des Mores, mais ils se trompent, il estoit de Bucara, ville sur les confins de la Perse, approchant de la Tartarie.

Autel d'airain, estoit hors du Temple, & pour ce il est dit de Zacharie, fils de Baruchie, qu'il avoit esté tué entre l'Autel & le Temple. *Vide Hyer. in Ezech. c. 8.*

Antipodes. Aventin auteur Lutherien & ennemy juré des Papes; écrit que Boniface Archevesque de Mayence & Legat du Pape Zacharie, declara Virgilius Evêque de Salisbourg, hérétique, pource qu'il enseignoit qu'il y avoit des Antipodes, & que le Pape Zacharie confirma son jugement. Mais il faut remarquer que ce fut sur l'hypothese qui estoit alors tenuë par tous les Cosmographes, que la Zonte torride estoit inhabitable & impenetrable; car ni Boniface le grand Archevesque Martyr, qui couronna Pepin Roy de France, & que les Alemans

appellent leur Apôstre ; ni le Pape Zacharie , qui estoit Grec , & versé aux disciplines Grecques ; ni Saint Augustin , sur lequel Aventin dit , que Zacharie & Boniface se fonderent , & qui avant eux avoit condamné cette doctrine , n'estoient pas si ignorans aux Mathematiques , que de croire que la terre fût platte comme une assiette , & qu'il n'y eût point d'hémisphere inferieur opposé au nostre. Au contraire Saint Augustin enseignoit par tout , que la terre estoit ronde & située au centre du monde , & au milieu de tous les elemens , mais ils ne croient pas que l'hémisphere inferieur fût peuplé & habité d'hommes , ains tenoient cette doctrine pour contraire à la foy , come elle l'estoit véritablement , selon le sens auquel ceux qui l'avoient introduite la tenoient. Car Cicéron , Mela , Macrobe , & tous les autres qui enseignoient qu'il y avoit des Antipodes , & tous ceux qui les ont suivis avant les derniers siècles , croyoient que la Zone torride estoit impenetrable , à cause de l'excessive chaleur , & qu'entre nostre hémisphere & celuy des Antipodes , il y avoit un tres-grand Ocean , que jamais personne n'avoit traversé , dont s'ensuivroit que s'il y avoit des hommes en l'hémisphere inferieur , il falloit qu'ils fussent nez de la terre , & non derivez d'Adam & d'Eve , qui estoit ce que Saint Augustin estimoit estre contraire à la foy. Et partant la supposition
des

des Antipodes, qui depuis que l'on a découvert que la Zone torride fût penetrable, a esté trouvée vraye, devant que l'on crût que la Zone torride estoit penetrable, estoit aussi bien heretique & contre la foy, que la supposition de ceux qui croient que la Lune soit une autre terre peuplée & habitée d'hommes comme la nostre.

B.

B *Ado* en Suisse. Il y a d'excellens bains; & après s'estre baignez, ils se font scarifier, si bien que toute l'eau en est rouge, & par fois on void 40 ou 50 personnes en cette eau ainsi sale.

Badouère, je ne sçay pourquoy le Clergé lui a donné une pension de 500 francs, & je m'étonne que Monsieur le Cardinal de Joyeuse, l'ait affectionné en cecy, lui qui connoit & sçait en quelle reputation il a vécu à Rome & en d'autres lieux: je suis marry que celuy qui a présenté sa Requeste à l'Assemblée, ait dit que je l'affectionnois; cela n'est point, il m'a bien esté recommandé par un Evesque, qui me l'amena ceans, mais que jaye eu desir de faire quelque chose pour lui en cette occasion, non.

Baif estoit un bon homme, mais fort mauvais Poëte.

Bains. La faute de linge faisoit que l'usage des bains estoit si frequent parmi les Romains.

Balsamon estoit fort ennemi des Papes, & lors que les Latins prirent le Levant, il fut depossédé de son siege d'Antioche, & en sa place fut mis un Evesque Latin.

Baptisme. En son administration *sufficit intentio generalissima*, l'intention protestée & d'exterieure de faire en cela ce que l'Eglise a accoustumé de pratiquer, autrement qu'elle assurance pourrions nous avoir de la validité des Sacremens, si elle dependoit de l'intention interieure du Ministre. Saint Augustin. n'a osé resoudre, si le baptisme conferé par un non baptizé estoit vray Baptisme, mais a suspendu sa Sentence, jusques à ce qu'un Concile general en eust jugé, ce qui est arrivé par la decision du Concile de Florence. Luther attribué au diable mesme la puissance de Baptizer. Voy *Pistorius. Gregorius Nyssenus comparat vim seminis ad generationem hominis vi aqua baptismatis ad regenerationem.*

Baronius. Le bon homme Cardinal Baronius s'est bien trompé en beaucoup de lieux de son histoire. Dans l'histoire de Baronius il y a de grands mécontes, il se trompe en infinis endroits, il n'est nullement exact, mesme au stile, seulement il y a du travail beaucoup. Monsieur de Nantes lui dit un jour, qu'il luy sembloit que Baronius s'embroüilloit en l'explication d'un certain passage, pour ne vouloir conceder que Justinian eût eu quelque autorité sur les Ecclesiastiques.

ſaſtiques. Il dit, le Cardinal Baronius a
 tort en cela, mais il a voulu tirer la couver-
 ture tout d'un coſté, & il ſe trompe, & tous
 les autres auſſi, quand ils voudront nier
 que les Empereurs euſſent autorité aux
 choſes ſpirituelles, car ils préſidoient auſſi
 aux Conciles; l'Empereur pour ce qui eſt
 de la temporalité, & le Pape de la ſpiritua-
 lité. L'Empereur ou quelqu'un commis par
 lui avoit l'œil qu'il ne ſe fiſt rien qu'avec
 ordre, & que tout ſe paſſât paifiblement.
 Les Juges meſmes y aſſiſtoient & le Senat,
 mais pour la police & non pour ordonner
 rien de ce qui eſt ſpirituel, ce qui ſe voit
 par tous les Conciles. L'Empereur fournis-
 ſoit meſme aux frais, & puis il impor-
 toit à l'Eſtat qu'une aſſemblée d'un grand
 nombre de Prelats de tout le Monde, & une
 telle convulſion ne ſe fit dans l'Eſtat ſans le
 conſentement de l'Empereur, ſi bien que
 c'eſt folie de vouloir oſter aux Empereurs
 ce qu'ils avoient, & ont toujours eu de
 temps en temps. Les Empereurs, comme
 j'ay dit, fournisſoient aux frais, & les Pa-
 pes écrivoient des lettres aux Evesques,
 qui s'appelloient *Synodales litteræ tracta-*
torias, parce que *tractare* veut dire, *in Con-*
cilio agere, & *Tractatus* dans les Anciens
 veut dire *Concilium*; & il ne faut pas lire,
tractatorias à trahendo, ainſi qu'a voulu
 maintenir Cujas, mais *tractatorias*. C'eſt
 une choſe admirable que l'hiſtoire de Ba-

gonius, & il ne faut pas s'estonner, s'il peut s'estre trompé, & si l'esprit sommeille pendant un si grand œuvre; il se trompe à la verité en beaucoup de choses, & cite beaucoup de livres des Anciens qui sont rejetez; & il allegue tant de passages pour fortifier ce qu'il dit, qu'il est excusable. Casaubon dans le livre qu'il fait contre Baroni-
nius, ne fait rien qu'attaquer les giroliettes du livre & de cette histoire, comme dit du Plessis.

Barthas est un fort méchant Poëte, & a toutes les conditions, qu'un tres-mauvais Poëte doit avoir en l'invention, la disposition & l'elocution. Pour l'invention, chacun sçait qu'il ne l'a pas, & qu'il n'a rien à luy, & qu'il ne fait que raconter une histoire, ce qui est contre la poësie, qui doit envelopper les histoires des fables, & dire toutes choses que l'on n'attend & n'espere point. Pour la disposition il ne l'a pas non plus, car il va son grand chemin, & ne suit aucune regle establie par ceux des anciens qui ont écrit. Pour l'elocution, elle est tres-mauvaise, impropre en ses façons de parler, impertinente en ses metaphores, qui pour la plus part ne se doivent prendre que des choses universelles, ou si communes qu'elles ayent passé comme de l'espece au genre, comme le soleil: mais au lieu de dire, le Roy des lumieres, il dira le Duc des Chandelles; au lieu de dire les Cour-
fiers

fiers d'Éole, il dira ses postillons, & se servira de la plus sale & vilaine Metaphore, que l'on se puisse imaginer, & descend toujours du genre à l'espece, qui est une chose fort vicieuse. Il y a beaucoup de choses qui sont si communes qu'elles sont passées en genre, neantmoins Cicéron dit qu'il aymeroit mieux dire *voraginem malorum*, que *charybdim malorum*.

Saint Basile a fait des morales, *ascetica*, lors qu'il n'avoit aucuns livres, & en recitant par cœur, c'est pourquoy il ne s'y trouvera aucun lieu de la Bible, qui soit cité avec les mors de la Bible, il n'y a mis que le sens, & ç'a esté une folie à Beze de vouloir par ce livre corriger beaucoup de lieux de l'Escriture; il faudroit donc corriger aussi par ce livre de Saint Basile, le lieu, *Tu es Petra*, car il n'y a pas *Tu es Petrus*, mais *voilà* Monsieur du Plessis & ceux de la Religion se servent fort du lieu de Saint Basile, où il parle du sourcil des Occidentaux *ὀφθαλμῶν*, & qu'ils ne vouloient entendre la verité, & à ceux qui la leur annonçoient, ils ne vouloient pas prester l'oreille. Je m'en fers tout au contraire des Huguenots, car je veux de ce lieu là, relever la dignité & l'autorité des Occidentaux. Saint Basile écrivoit cette lettre en colere à cause qu'il avoit esté suspendu pour avoir communié avec un Eustachius de Sebaste, & pour cela les Occidentaux

ne luy envoioient point des lettres *ἰσηγιῶ-
κας*, *Communicatorias*, dont il s'offendoit.
Et puis ce mot *ὑπερηφάνια* ne veut pas di-
re là, orgueil, sourcil; comme ils disent,
il veut dire *contemptus*, le mépris de la
verité, non pas qu'ils méprisassent la ve-
rité, c'est à dire la doctrine, comme souf-
frent ceux de la Religion, mais il les
reprend de leur nonchalance, de leur ne-
gligence, & dit que les Orientaux sont
supini de ce qu'ils ne veulent point estre
informez de la verité de ce qui se passe, &
ne se doit entendre ni de la doctrine, ni de
la foy. Et puis *ὑπερηφάνια* comme j'ay déjà
dit, ne signifie point orgueil ni sourcil,
mais il signifie mépris. Platon dit en quel-
que lieu *ὑπερηφάνια Θεῶν καὶ ἀνθρώπων*, le
mépris des dieux & des hommes, & puis
il dit qu'ils n'écoutoient pas ceux, qui
leur annonçoient la verité. Ils ont mis ce
mot annonçoient, pour montrer que c'é-
toit la parole, la doctrine, mais cela s'en-
tend des choses qui se passaient en Orient.
Et puis Saint Basile dans la mesme Epî-
tre, ou après, s'offre de se soumettre à
eux.

Monsieur de *Beauvais* a l'esprit fort net;
& une fort grande memoire, il retient tout
ce qu'il lit, c'est dommage qu'il ait si mau-
vaise veüe; luy & Monsieur d'Angers, sont
les deux plus beaux esprits qu'ait le
Clergé.

Du

De Bellay & Ronfard sont les plus excellens Poëtes que nous ayons eu. Il y a de bonnes pièces dans du Bellay, entre autres une préface à Madame Marguerite de Savoie, où il dit qu'autresfois il y a donné des fruits plus savoureux, mais qui n'étoient pas de meilleure garde que ceux cy. Cette pièce là est toute bien faite depuis le commencement jusques à la fin. Il y a un autre discours de luy au commencement de ses œuvres, où il parle de la poésie, qui n'est pas si bien; aussi commençoit-il à faire quelque chose, & à se tirer du commun.

Le Cardinal Bellarmin a un fort bel esprit & fort clair. Il a traité des Sacremens *in genere*, fort bien, il ne se peut pas mieux. Il y a bien à dire que le traité de *Eucharistia* soit de mesme. Quand il a trouvé quelque matière bien epluchée & bien examinée déjà par d'autres, il l'a merveilleusement bien esclaircie avec la beauté & la netteté de son esprit, mais lors qu'il a trouvé une matière encore embrouillée, & où il y a beaucoup de confusion, son esprit s'y perd; il se sert bien souvent des traductions des Peres Grecs, sans aller voir le Grec, je m'en estonne veu qu'il l'entendoit fort bien. [Il l'entendoit si bien qu'à peine y pouvoit-il lire, comme il paroît par son escrit. Dal.] Entre autres il se sert du livre de *preparatione Evangelica* pour la priere des Saints, & le cite en Latin de la version

de Trapezunce , qui n'est nullement semblable au Grec, & qui y adjouste une clause qui ne se trouve point dans le Grec.

Belleau faisoit encore moins que *Jodelle* , qui ne faisoit rien qui vaille , ils font des vers de prix pillez,

Berengarius estoit de Tours & Archidia- cre d'Angers , il a vescu fort long-temps & jusques à 80 ans , il mourut le jour de l'Epiphanie. Comme Monsieur Casaubon disoit , que *non constabat de conversione Berengarij* , ny s'il estoit mort avant que d'avoir abjuré ; Monsieur le Cardinal luy répondit , que 30 ans devant qu'il mourut, il avoit fait abjuration , & que depuis il avoit vescu fort saintement ; en mourant il disoit je m'en vay paroistre devant Dieu, ou pour estre condanné, pour avoir esté cause de la ruine de tant d'ames ; ou par ma penitence estre bien-heureux ; lesquelles paroles Monsieur du Plessis n'a pas voulu entendre au mesme sens que les vouloit dire *Berengarius* , car il prend cette premiere pour estre condanné , &c. lors qu'il abjura son heresie. *Hildebertus Cenomanensis* fait foy, comme il mourut saintement, dans l'epitaphe qu'il luy a fait.

Benno Aleman , non Cardinal , mais Anticardinal , & creature de l'Antipape Guibert , nommé Clement III. mortel & enragé ennemy du Pape Gregoire VII. pscriyit non sa vie , mais une satyre &
 une

une inuective contre sa vie : Auteur ridicule , plein de fables & d'impertinences, comme le remarque Onufre, quoy que partisan des Empereurs.

Benoist Curé de Sainct Eustache , estoit un mauvais escrivain , il ne se trouvoit point de verbe en ce qu'il escrivoit , il entrelasloit son stile de parentheses , & ne revenoit jamais au logis. Il n'y a pas un mot pour rire en ce qu'il escrivoit. Il est mauffade.

Bergamotte: Je pensois que les poires que nous appellons de Bergamotte , fussent ainsi nommées à cause de Bergame , & qu'elles fussent venuës d'Italie , mais elles viennent de Turquie , car en langue Turquesque Beg veut dire un Seigneur , & armont, poire , c'est donc à dire poire de Seigneur.

Sainct *Bernard* disoit à un Archevesque de Sens , *dicite Pontifices , in fræno quid facit aurum?*

Monsieur Bevaux Evesque de Sens , & moy, fismes des vers sur la prise de Laon, les siens furent trouvez ingenieux , les miens avoient un peu plus de nerfs , un peu plus de vigueur , il estoit fort poly.

Bibles. Il y avoit deux Bibles : celle de la reversion faicte par *Efras*, & celle de la dispersion qui fut donnée aux Juifs espars par tout le monde. En celle de la reversion les *Machabées* n'y estoient point , parce qu'ils

ont

ont esté depuis en celle de la dispersion : les Machabées y estoient, & c'est celle-là qui a esté traduite en Grec, & dont les Apostres se sont servis. Saint Hierosme a esté le premier entre les Latins, qui a rejeté les Machabées en son prologue cresté; dont il s'est retracté apres, & les appelle livre divins; & en son Commentaire sur Esaïe, qu'il a fait depuis son prologue galeatus, il les tient pour canoniques, & en ce qu'il en dit, il a suivy l'intention des Hebreux, qui ne les mettent point en leur Canon: Ceux de la Religion nous apportent des Canons des anciens, comme de Gregoire de Nazianze en ses vers, où il n'en est point fait mention, d'Amphilochius, qui n'en parle point, mais ce sont des Canons qui ne sont pas entiers, & il ne se trouvera aucun Canon parfait où les Machabées soient rejetez.

Biere. Ceux qui boivent de la biere ont le visage frais, il vient icy quelques fois un prestre Anglois qui a plus de 60 ans, & ne paroît pas en avoir 45, tant il est frais & vermeil.

Bosphore. Il n'y a rien si beau que de voir ce Bosphore de Thrace pres de Constantinople, qui est un grand canal de mer tout semé de costé & d'autre de villages & de maisons.

Je dis une fois estant à Mantouë, au Duc, lequel avoit un *Bouffon*, qu'il disoit estre *magro buffone & non habere spirito*, que ce *Bouffon*.

Bouffon avoit pourtant de l'esprit. Le Duc me demanda pourquoy ? parce, dis-je, qu'il vit d'un mestier qu'il ne sçait pas faire.

Bourbon. Les vers de Nicolas Bourbon sont excellemment bien faits , parlant de ceux qu'il fait pour Monsieur de Sully.

Monsieur de Bourbonne. Mon Dieu quel mauvais dîner j'ay fait chez luy , mal appresté , mal ordonné & de mauvaise viande. C'est le bon homme qui ordonne le tout, c'est à la façon de Lorraine. Il me souvient qu'un jour Monsieur de Lorraine nous traita comme cela. C'est un mal-avisé homme que Monsieur de Bourbonne, de dire du mal de Monsieur Gillot en ma presence, luy qui sçait que j'en ay reccu tant de courtoisie en passant à Langres, & le luy ayant dit moy mesme. Madame de Bourbonne est une galante Dame , & qui a bien de l'esprit , mais luy est un veau.

Bouvines. A la bataille de Bouvines l'Empereur Otthon avoit plus de 150 mille combattans. Elle fut gagnée par Philippes Auguste , sous les auspices de la cause d'Innocent III.

Breviaire. Il seroit bon qu'on en ostant quelques pieces qui ne sont pas de plus grande autorité que les Decretales , & qui peuvent estre dommageables , car il y a des homelies heretiques, comme il y en a qui sont tirées de l'œuvre imparfaite sur S. Mathieu , dont l'Auteur estoit heretique & Arrien,

rien, quoy qu'excellent pour les mœurs: pour cette consideration ils sont excusables, & ce n'est pas pourtant à dire que le Breviaire soit heretique pour cela.

Monsieur le President *Briffon* estoit un assez mauvais harangueur, il avoit la parole fort laide, l'action & la presence de mesme, [il regardoit toujours aux folives. Dal.] un jour faisant une harangue au Roy, il dit, que pour quelque affaire qu'il proposoit, il estoit besoin d'une grande indagation. Monsieur de luy demanda, ce que vouloit dire indagation, il dit que c'estoit à dire recherche: Monsieur de . . . luy dit, si bien que pour dire, il faut chercher le Roy & la Reine, il faut dire, indaquer le Roy & la Reyne.

Monsieur de la *Brosse* escrit fort bien en François & nettement, il avoit commencé la vie du feu Roy, je ne vis jamais un si beau avant-discours, que les Poëtes avoient accoustumé de ne point représenter les Dieux, que déjà hors d'enfance, aussy luy, il vouloit laisser ce qui estoit de l'enfance du Roy pour venir tout d'un coup à ses faits genereux.

Brusquet estoit un plaisant bouffon, & qui estoit fin, nullement fou. Il estoit Provençal, premierement Advocat & habile homme. Il vint à la Cour pour une affaire qu'il eust au Conseil, à la poursuite de laquelle il demeura trois mois avant que de pouvoir rien faire. Enfin il s'avisa, luy qui estoit.

estoit plaisant, de tenter toutes sortes de voyes, & de voir si par bouffonnerie, il pourroit avoir son expedition: Il bouffonna si bien qu'il ne demeura gueres sans obtenir ce qu'il desiroit. Luy voyant qu'il avoit plus fait en un jour par sa bouffonnerie que durant toute sa vie en advocaçant, il quitta son mestier, & se fit bouffon, ce qui luy valut mieux. Il escroqua fort subtilement une chaisne d'or que le Roy avoit donnée à un bouffon de l'Empereur, qui vint avec luy de la Cour d'Espagne: car comme ils furent prests de passer par le pont au change, il luy dit, escoutez, il faut que nous laissons nos chaisnes en la maison d'un de nos amys, parce que nous allons passer par une ruë pleine de matois qui nous pourroient faire quelque déplaisir; ce pauvre bouffon le crût, & mit cette chaisne entre les mains de Brusquet, qui apres avoir passé le lieu qu'il craignoit, luy rendit une chaisne de cuivre toute semblable à la sienne, & quand ce Bouffon s'en retourna en Espagne, Brusquet escriuit par luy à l'Empereur, qu'il avoit envoyé en France un bouffon le plus sot du monde, & qu'il s'estoit laissé denier d'une chaisne d'or, que luy avoit donné le Roy. L'Empereur receut cette lettre par les mains du bouffon, apres l'avoir lue luy demanda ce qu'il disoit du Roy de France. Il en dit tant de bien, qu'il estoit le plus galand Prince, le plus liberal, & qu'il luy

luy avoit donné la plus belle chaisne qu'il fust possible. L'Empereur luy fit mille honneurs de ce qu'il s'estoit laissé deniaiser de sa chaisne, que le Roy luy avoit donnée, pour une autre qui n'estoit que de cuivre. Brusquet escroqua aussy fort subtilement du Comte de Benevent Espagnol qui vint en France, une fort belle couppe d'or, qui avoit un couvercle merveilleusement bien enrichy de pierreries. Ce Comte estant un jour à table, à qui on donnoit à boire en cette couppe, Brusquet la loua fort & en admira l'ouvrage, & pria le Comte de la luy prester pour en faire une semblable. Le Comte qui estoit magnifique ne la luy pût refuser, mais on oublia à luy donner le couvercle, qui valoit mieux que la couppe; Brusquet ayant eu la couppe, dit au Comte, Monsieur, nous sommes en un climat beaucoup plus froid que le vostre, si la couppe que vous m'avez donnée n'a son couvercle pour la couvrir, il est à craindre qu'elle ne s'en trouve mal, il seroit donc fort à propos de commander qu'on le luy remette dessus. Le Comte qui vouloit montrer sa liberalité luy fit aussy bailler le couvercle.

Les *Bulles* obtenues par un nommé Louis, & publiées par l'Official de Beziers, qui mettoient à l'interdit la Ville de Nevers & d'autres qui le mettoient en la Ville de Gand, c'estoient des *Bulles* de Chancellerie obtenues par la subreption des parties, &

non

non par des Bulles Consistoriales expedées du propre mouvement & de la science certaine du Pape & du Siege Apostolique.

C.

C*Acus inversis vestigiis hoves abducent,*
Cypus Plagiatorum.

Calx. La Chaux fait aux arbres ce que le vin fait aux corps des hommes, elle les fait jeter leurs feuilles & fleurir & faire leur fruit de bonne heure & avant le temps, mais aussi elle les fait mourir : ainsi en est-il du vin, il esgaye les hommes & les réjoïit, & leur fait jeter des fleurs, mais aussi il n'y a nul doute qu'il ne leur abrege la vie.

Calvin estoit un grand esprit, & qui escrivoit bien & en Latin & en François, mais passionnement; il est fort plein de contradictions, il estoit bien empesché sur le fait de l'Eucharistie. On dit que chez Messieurs du Tillet il y a encore quelques Epistres Latines de sa main sur le fait de l'Eucharistie, par lesquelles on pourroit voir plus clairement ce qu'il entendoit qu'en ses escrits, il ne faut pas s'estonner si ces Messieurs du Tillet ont esté un peu suspects ayant eu Calvin pour Precepteur.

Cannes. Un jour voyant à Bagnollet des Cannes, qui se battoient dans le vivier, il dit, c'est la bataille des Cannes.

Les

Les *Canons* des Apostres, les constitutions d'eux & de Saint Clement, sont Apocryphes. Pour le regard des *Canons*, les Grecs les ont eus en plus grande veneration, & pour monstrier qu'ils sont bien incertains, c'est que le nombre n'en est pas certain, car quelques-uns en mettent plus & d'autres moins. Gelase les met *inter Apocrypha*. Dans les constitutions il y a mille choses mauvaises, & qui ne se peuvent soustenir. Il fait pour Canoniques trois livres des Machabées, & nous sommes bien empeschez à en prouver deux. Ces decrets aussi des Papes ne valent rien, cela est tout Gothique, & il y a force choses contre la doctrine de l'Eglise & sa coustume ancienne. Car il y a qu'un tel Pape adjousta à la Messe une telle chose, un autre une autre, ce sont toutes badineries, car anciennement la Messe avec toutes ses ceremonies estoit toute semblable à celle que nous disons. Saint Augustin le dit expressement, Saint Basile aussi, & les heretiques pensent avoir beaucoup dit, quand ils disent que la Messe est faite de plusieurs pieces, & que chaque Pape y a adjouste ce qu'il a voulu. L'Eglise Romaine n'a jamais tenu les *Canons* des Apostres: les Grecs, desquels nous tenons la compilation des *Canons* Grecs, entre lesquels est Balsamon, Alexius & d'autres, ne s'accordent nullement. Le plus ancien compilateur des *Canons* Grecs, je crois qu'il vivoit

un peu auparavant le Concile de Calcedoine, & cet ancien avoit compilé le Concile de Carthage. Il y avoit diverses compilations de Canons, & chaque País en avoit, mais de compilation, qui ait esté reçeüe par l'Eglise universelle, il ne s'en trouve point, jamais Concile universel n'a confirmé aucune collection de Canons. Les Canons du Concile de Nicée ne sont point confirmez. Je sçay plus de Canons que les Compilateurs Grecs. Il n'y a que vingt Canons du Concile de Nicée. Ils y veulent mettre celuy de la Pasque, mais il est assez parlé de cela dans Eusebe. Les Canons des Apostres sont bien suspects, il y a neantmoins quelque chose d'ancien au Canon *ſi Papa*. Ils disent que nos Docteurs maintiennent que le Pape envoie les ames aux enfers, & le monstrent par un passage de Bonifacius Archevesque de Mayence, lequel ils falsifient; car Boniface dit seulement, si un Pape est negligent, si un Pasteur est paresseux, qu'il envoie les ames aux enfers. Cela est bien different de dire absolument, que le Pape a pouvoir d'envoyer les ames aux enfers, contre l'intention de Bonifacius.

Canonista. Ex bono Canonista fit malus Theologus.

Carthage estoit un grand Primat, il avoit sept Metropolitains sous luy.

Casan-

Casaubon. Il leut à Monsieur du Perron son frere une lettre que Monsieur Casaubon luy escrivoit en François , & de fois à autre il y mesloit du Latin. Quand il parle François, disoit Monsieur du Perron, il semble que ce soit un payfan, & quand il parle Latin, il semble qu'il parle sa langue: Monsieur le Cardinal dit, il a negligé l'une, & mist tout son esprit en l'autre. A Messieurs Pelletier & de Saint Victor, qui luy disoient, c'est à ce coup, qu'il est assure que Casaubon s'en va puis que sa femme le va trouver; il dit, qui dit cela que sa femme le va trouver? mais ce n'est pas pour y demeurer, il n'a son congé de la Reyne mere que pour quelques mois, au plus d'un an, & la Reyne mesme l'a dit. Ce sont des gens qui ont envie d'avoir son bien qui disent cela, ce sont des Gens qui ne valent rien, ils luy donnent bien sujet de demander son congé, puis qu'il demandent ses charges & les pensions; & comme Monsieur de Saint Victor dit, c'est Mathieu qui l'a demandée; ce sont les Jesuites, dit Pelletier, qui ont fait cela pour luy; je n'en puis rien croire, dit l'Abbé de Saint Victor, car il ne les ayme pas. Comment, dit Monsieur le Cardinal, il ne les aime pas? il est tout à eux, & ne respire qu'eux. L'Abbé repliqua, ils se sont donc repatriez, car ils ont esté fort mal quelque temps, parce que dans son histoire il les appelle Semi-
Arria-

Arrianos : quoy qu'il en soit, dit Monsieur le Cardinal, il l'a demandée, mais en frappant sur la table, il dit, il ne l'aura pas, ni personne quel qu'il soit. C'est, à Monsieur le President de Thou & à moy à y nommer, les Jesuites ne font que le harceler, cela ne fait que l'aigrir, & il prend ces choses à cœur, & ne s'accommodera jamais avec eux. Pour ce qui est des lettres humaines, il en sçait plus que tous tant qu'ils sont. Pelletier dit, je m'estonne de cette grande irrésolution de Casaubon, il y a si long-temps qu'il est apres à s'instruire; il ne faut pas s'en ébahir, dit Monsieur le Cardinal, un homme qui a vécu toute savie en une Religion & y a tous ses parens, il est bien malaisé qu'il se résolve si viste. Je l'ay veu autrefois tellement résolu, qu'il me demandoit jour pour me venir trouver, afin de faire son abjuration. La mort du Roy l'a entièrement epouventé & de voir l'estat en la division en laquelle il est, cela ne le peut que beaucoup empêcher : quel qu'il soit, il fait plus de fruit à la Religio Catholique en Angleterre qu'on ne pense, & c'est Monsieur de la Boderie Ambassadeur pour le Roy, qui a demandé son congé pour un an, à cause du profit qu'il a fait à la Religion, & c'est ce qui fait parler tant de Gens, qui luy en portent envie; il est allé en Angleterre si bien muni de memoires & de bonnes Auctoritez qu'il n'y a Ministre en Angleterre

C

qu'il

qu'il ne fasse taire, & il en sçait tant qu'il n'y a Ministre en France à qui il ne tienne teste, ni Docteur de Sorboane qu'il ne fasse rougir: il y a deux ans qu'il ne fait autre chose que lire les Peres, qu'il travaille sans cesse, & copie mesme de sa main une infinité de choses, c'est un homme raisonnable, & qui a bon jugement aux livres & fort homme de bien. Il a tout copié de sa main la confession de foy des Grecs que je luy baillay: Ils vont demander sa charge de la Bibliotheque. Ce sont des Gens qui ne valent rien. J'ay veu Monsieur Casaubon prest à se convertir & à prendre jour pour faire abjuration. Il avoit mesme promis de traduire en Latin mon livre de l'Eucharistie. Je n'ay point encore leu son livre contre Baronius, mais sur le rapport qui m'en a esté fait par quelques uns, il a des choses fort legeres & fort grammaticales, & fort peu d'ingenuité. Je ne sçay s'il entre bien avant dans les choses de la Theologie, mais je suis bien asseuré que s'il en traite, il ne dira rien qui vaille, car il n'y entend rien, il a beaucoup de choses de moy dont il s'est servi sans me nommer; quand il me venoit voir & me proposoit des difficultez, il écrivait en ma presence les solutions que je luy donnois.

Cassiodore a fait l'histoire tripartite de Socrate, Sozomene & Theodoret, de ces trois Auteurs une pour la commodité de ceux qui

qui veulent lire l'histoire, parce qu'en lisant cette histoire on evite les redites.

Cassianus estoit Grec & écrit en Latin fort elegamment, ce qui fait dire à quelques uns, que ce que nous avons de luy est une version du Grec, mais on tient que c'est luy qui l'a ainsi écrit, on a veu fort peu d'anciens excellens en l'une & en l'autre langue. *Cicéron* en est un.

Cardinaux. Le Concile de Lyon qui leur donna leur autorité, fut tenu le Pape y presidant, approuvé par toute l'Eglise & par les Roys : au Concile de Constance les Cardinaux presiderent, & personne ne leur disputa le rang, & l'on ne peut dire qu'ils y fussent comme Legats, parce qu'en ce Concile, il estoit question de deposer un Pape. Le Concile de Balle aussi témoigne quelle étoit leur autorité. Le College des Cardinaux est auprès de sa Sainteté, comme un Concile perpetuel & ambulatorie, sans l'avis duquel le Pape ne decide jamais rien en matiere de Religion.

Casistes. La science des cas de conscience est perilleuse & damnable, car en matiere de conscience, de doutes & de scupules, il suffiroit de s'en remettre à la prudence & discretion des Confesseurs, sans en imprimer des livres, qui mettent les autres en anxieté au lieu de les en retirer, & d'ailleurs il n'y a aucun des anciens qui en fassent mention.

Catholique. Les Peres ne se contentent pas du seul nom d'Orthodoxe, qui est bon pour l'exclusion des heretiques, mais ne suffit pas pour celle des Schismatiques, & pour cela ils recourent au nom de Catholique; qui contient l'une & l'autre distinction.

De *Cauroy* a grand art. Il estoit grand personnage, c'est le meilleur des François qui ont écrit en Musique.

La *Censure* dont il est parlé aux Canons des Conciles d'Afrique, n'estoit pas proprement une excommunication, mais une espece de limitation & de restriction de communion, laquelle Balsamon remarque n'avoir eu lieu qu'en Afrique: elle ne se pratiquoit que pour les fautes legeres, & privoit seulement les coupables de la communion avec le reste des Evêques, les autres Evêques leur reservant la seule communion de leur Diocese, là ou l'excommunication pour les grands crimes privoit les excommuniez même en Afrique de routes les fonctions sacerdotales, voire de toutes les fonctions de la vie Chrestienne, comme témoigne Saint Cyprien au livre de l'Oraison Dominicale, & S. Augustin après luy.

Au *Cercle*, ou il n'y a point d'angles, ou il y en a vne infinité, ce qui fait que la quadrature du Cercle est impossible, car la proportion des figures ne se peut trouver que par les Angles. La seule figure ronde est

est capable de mouvement perpetuel : Les Cieux seul corps en la Nature ou se trouve le mouvement perpetuel , parce que la cause exterieure qui les meut , est perpetuelle.

Les Ceremonies de l'Eglise sont si belles, & neant moins on crie tant contre : les Ceremonies sont autant de mysteres , & qui toutes ne nous representent que des choses passées des miracles, des vertus de la grandeur & puissance de Dieu ; s'il y a quelque chose qui rep. esente l'avenir , ce sera de la vie & de la gloire future. On prononce dans l'Eglise le Symbole des Apostres à basse voix, & le Symbole de Nycée à haute voix, ce n'est pas sans grande raison. Le Symbole de Nycée à haute voix , parce que l'Eglise sous Constantin commença à parler hautement & à haute voix, au lieu que du temps des Apostres, elle ne parloit qu'à basse voix: les Ceremonies étoient de l'essence de l'ancienne loy, c'est pourquoy, elle s'appelle Ceremonielle. Les Ceremonies prophetiques de l'ancienne loy sont du tout abolies & mesmes illicites, en tant qu'elles demontrent la venuë du Messie. Pour les Ceremonies historiques, il est permis d'en user. Ceremonie simplement declarative , ceremonie operative , faut rapporter au couronnement de Charles Magne par Leon III.

*Cereorum ignibus, quibus nos Christiani
pium à vita discessum ornandum existima-
mus. Greg. Nazianz. in Jul. orat. 2.*

Le Roy Charles V. Quand le Pape Urban V. eût excommunié Pierre le Cruel, Roy de Castille, pour ce, dit Froissard, qu'il estoit heretique, ennemy de l'Eglise conjuré avec les Mores, & eût absous ses sujets du serment de fidelité, le Roy Charles V. assista de ses armes la censure du Pape, & envoya Bertrand du Guesdin son Connestable pour chasser Pierre de Castille, & mettre Henry bastart de Castille en son lieu. voyez le songe du Verger ch. 78.

Charles Magne. Le livre des Images qu'on luy attribuë, n'est pas de luy, & a esté fait par la plus grosse beste du monde. Il fut fait au Concile de Francfort & envoyé à Charles Magne, lequel l'envoya au Pape Adrian. C'est le plus ignorant livre du Monde. Il dit que le premier Concile de Nycée est bien plus excellent que le second, à cause qu'au premier il y avoit 312. Evêques, & qu'à l'autre il n'y en avoit que 306. parce, dit-il, que le nombre de 12. est bien plus excellent que celuy de six, & s'en va cherchant mille rêveries sur le nombre de 12. Bien souvent il prend les paroles des Iconoclastes rapportées par le Concile pour y répondre pour les paroles du Concile, & de là prend occasion d'invectiver contre le Concile p. 402. l. de Imag. Il y a une autre

autre chose fort plaisante; c'est que le Concile rapporte l'histoire du Philosophe Polemont, duquel l'Image ayant esté veüe par un homme qu'il vouloit traifner chez une Courtisane, celui-là en fut retenu & empêché par la reverence qu'il porta à l'Image de ce Philosophe. Là dessus il s'émerveille, & dit, qu'il ne sçait qui est ce Saint Polemont, & qu'il ne l'a point trouvé dans le Calendrier. Il ne sçait aussi quelle beste c'est que Saint Gregoire de Nyffe; il n'en a jamais ouy parler: en somme ce livre est de nulle foy. C'est Monsieur du Tillet qui l'a fait imprimer *studionocendi* plutôt qu'autrement, & luy qui avoit esté écolier de Calvin, ne pouvoit pas avoir autre opinion des Images que celle là.

Charles-Magne. Tous les Capitulaires sont faits sous l'autorité du Pape. Cela paroît par une infinité de lieux des Capitulaires, ils ne sont que des loix de l'Eglise que l'Empereur rend executoires. Par une loy Charles III. defend à ses successeurs de juger les Evesques, & il se sert d'une constitution de Valentinien, où il est dit *judicia vestra agite, judicabimus nostra*, ce sont les mots à peu près. Quelques-uns disent que Charles III. estoit grand Roy de corps, je pense qu'il estoit petit, & son pere s'appelloit Pepin le Bref, à cause qu'il estoit de petite stature. Ce mot de grand ne doit pas être

pris à l'aune. Il me souvient que reverrant des Estats de Blois avec Monsieur Bertaud, & nous estant mis sur la riviere de Loire, nous entraimes en propos d'Alexandre le Grand, & le loitions de ce qu'aux Indes il avoit passé cette grande riviere, & qu'alors il témoigna une grande hardiesse : le Bâtelier s'approcha de nous, & nous demanda, Messieurs, est-ce d'Alexandre le Grand que vous parlez ? Ouy, luy répondimes nous, Ô, ce dit-il, il ne faut pas s'émerveiller s'il a passé une riviere puis qu'il étoit si grand.

Chaldaicam linguam non fuisse intellectam ab Hebrais, nec vicissim, testatur Hieronymus, qui accivit hominem utriusque lingua peritum, qui ei qua in Syriaca Tobia editione continebantur Hebraicis verbis expressit : praef. in Tob.

Chalis. L'Abbaye de Chalis a esté longtemps au Cardinal d'Este. En ce lieu le Tasso fit sa Gierusalemme.

Charta exusta fuit, sed lex divina illa sa permansit : in hunc modum, corpus quidem assumptum passum est, verbum autem permansit impatibile. Theod. in Hierem. c. 36.

Chastillon. Le Cardinal de Chastillon fit faire son tombeau de marbre fort magnifique, où il y avoit une teste d'homme au dessus, & au dessous celle de Virgile, avec un mot qui disoit, *materiam si tempora,* je leur eusse donné matiere, si j'eusse eu le

le temps. Il dit cela au dîner du Roy à propos de l'amour que les Roys doivent porter aux Gens de lettres, pour laisser des Gens, qui écrivent leurs faits. Monsieur de Sourdeac luy dit alors, l'Admiral de Châtillon estoit un brave Cavalier, & qui a fort broüillé en France. A ce propos il dit, qu'un jour il entendit parler de la division que J. Cesar avoit fait des Gaules, il dit jamais il ne la divisa si bien que l'Admiral de Châtillon.

Chicot disoit, que sa Mere avoit toujours prevenu qu'il s'avanceroit, parce qu'elle disoit qu'il avoit plus d'esprit que tous ses autres freres.

A la *Chine* ils sont polis, ils ont l'impression, mais fort imparfaite; les Oyseaux, les Arbres, ils les ont assez bien, mais les hommes fort mal: ils disent qu'un homme qui n'a point de lettres n'a qu'un œil, mais que celuy qui est sçavant en a deux.

Chio. Cette Isle est un petit Paradis, c'est le lieu le plus amene du Monde. Le Cardinal Justinian, de qui le Pere estoit Seigneur de Chio, m'a dit, qu'il n'y avoit rien de si delicieux au Monde, on n'y sent rien que la fleur d'Orange, les perdrix y sont domestiques, & on les meine paistre aux champs, comme on fait icy les moutons; & le soir au son du chifflet, elles retournent toutes à celuy à qui elles sont. Le Cr-

dinal Justinian fut amené de ce país qu'il n'avoit que 12 ans. L'isle donne à son Maître 100 mil Écus de revenu, dont la moitié consiste en mastic.

La Choisi. Estant un jour à disner chez Monsieur de Sully, ou elle se trouva aussi, & raconta durant le disner comment une Damaisselle estant tombée en une riviere, un Gentilhomme se jettant après pour la sauver, elle le prit par le corps, si bien que le moyen de nager luy estant osté, ils moururent tous deux. Monsieur le Cardinal luy demanda, dites moy, Mademoiselle, s'il vous arrivoit un tel accident de tomber en l'eau, & qu'un homme se jettant aussi pour vous sauver, par où le voudriez vous prendre pour ne le point empêcher de nager? je luy sauterois, dit-elle, sur les épaules; non, dit-il, vous l'enfonceriez dans l'eau; il le faudroit prendre par la piece que vous savez; elle demanda la raison, parce dit-il, qu'elle ne va jamais au fonds.

Glovis. Hincmarus rapporte que le Roy Clovis envoya une Couronne d'or au Pape Hormisdas, pour estre mise sur l'Autel de Saint Pierre, afin de témoigner, dit le President Fauchet, qu'il tenoit son Royaume de Dieu & non de l'Empire.

Ciceron. Il y a tant de difference entre Ciceron & Senèque, que l'on pourroit dire de celuy qui ayme Ciceron, qu'il est un homme, & de celuy qui suit Senèque, qu'il

qu'il est un enfant, & quiconque commence à goûter Cicéron, & à y prendre plaisir, alors il a quelque commencement à l'éloquence. Quintilianus l. 1. c. 10. Il ne faut point dire que Sénèque soit tout plein de sentences, il y en a cent mille fois plus dans Cicéron : Tout ce que dit Sénèque, il le dit comme sentence, mais ce n'est pas toujours des sentences, & il dira bien souvent une même chose par divers traits. Sénèque luy même écrit contre le stile pressé. Le feu Roy Henry III. commanda de luy faire mille traits, & me donna dix sujets sur chacun 100. je me mis à feuilletter les Epistres de Sénèque, & après avoir travaillé je trouvoy que je n'avois rien fait, & je tiray de Cicéron une infinité de belles choses : il y a plus en deux pages de Cicéron qu'en 10. de Sénèque. Il y a plus en une Epistre de Cicéron toute simple & toute nue sans artifice, qu'en 10 de Plin avec tous les traits que vous voudrez. La République de Rome n'a rien d'egal à elle que l'éloquence de Cicéron.

Circumcisio est fœdus, non pas comme disent ceux de la Religion, *Signum fœderis*, mais c'est à dire *sacrificium*; *fœdus* en la Langue Grecque, Hebraïque & Latine se prend toujours pour la beste immolée au Sacrifice, & pour le sacrifice, *ferire fœdus*, en Grec tout de même *ἔχειν* dans

Homere *ὄγκια πῖσι τὰ μὲν ὄντες*. Il estoit defendu par la loy de faire le samedy *opus suum, non opus Dei*, c'est pourquoy on faisoit la circoncision qui estoit *opus Dei*.

Le Citre est un excellent breverage, sain & delieieux, on m'en a envoyé de la basse Normandie en bouteilles, qui est le plus excellent que j'aye jamais beu; il passe en deliees tous les vins & tous les muscats. Saint-Augustin parle du Citre quand il écrit contre les Manicheens; qui disoient que les Catholiques qui estoient gens adonnez au vin, & qu'eux n'en beuvoient point: Il leur répond, qu'il estoit vray, mais qu'ils beuvoient d'un suc tiré de pommes, qui estoit plus delieieux que tous les vins & que tous les brevages du Monde. Tertullien dit aussi, *succum ex pomis vinosissimum*. Le Citre enyvre comme le vin, & l'yvresse en est plus mauvaise, parce qu'il est plus froid. Il se garde mieux en bouteilles qu'en vaisseaux, & se transporte mieux; Il resiste mieux que le vin sur la mer. Nous en avons eu l'invention des Basques, & eux d'Afrique. Monsieur de Tiron disoit que s'il laissoit l'usage du Citre, pour prendre du vin, il mourroit, aussi n'y a-t'il rien qui consume plus l'humide, radical que le vin, & le citre l'entretient & le foment; il ne s'accorde pas avec les fruits. Je n'en ay point beu de bon, qu'en la basse Normandie. De deça il ne vaut rien, & le meilleur que

que j'aye beu c'est à Evreux, le Poiré ne vaut rien au prix du pomé. Le Citre vient d'Afrique, & il y a long temps qu'il est en usage en ce pays là. Saint Augustin en parle. De là il est venu en Biscaye & de là en Normandie. Encore aujourd'huy quand nos Normands n'en ont point, ils envoyét leurs vaisseaux en Biscaye, d'ou ils en apportent.

Clavius, dont les Jesuites font tant d'estat, est un esprit pesant, lourd, sans subtilité ni gentillesse, un gros cheval d'Allemagne.

Clement. Ses livres *ἀναγνώσματα* ont esté tournez par Ruffin, Saint Hierosime lors qu'il dit que Saint Pierre estoit chauve, cite le livre de Clement de *persodis*. Monsieur de Clermont luy envoya un present de poires de bon Chrestien avec quelques vers, il dit en lisant les vers, ces vers sont de bon Chrestien.

Clement Alexandrin. Son *προτεπύλαιον* est fait pour les Catechumenes, c'est la raison pour laquelle quand il parle des mysteres de l'Eucharistie, il parle tout par allegories, & il ne faut point que ceux de la Religion se servent de ce passage pour ce qu'il n'estoit pas permis de reveler ces mysteres aux Catechumenes, au contraire il estoit defendu expressement de le faire; l'office de Clement estoit d'estre Catechiste.

Jod. Coccins Monsieur de Beauvais parlant des recueils que Coccins a fait en forme de lieux

lieux communs, dont il ne faisoit pas grand estat ; il luy dit , ce qu'a fait Coccius sont des coccigruës.

Conditio pro Creatura, à condendo. Tertul.

Cæffeteau. Les Jesuites ont voulu faire defendre à Rome son livre contre le Roy d'Angleterre ; son livre est bien gros, mais en si peu de temps il ne pouvoit le faire plus petit , il n'est pas aisé en si peu de temps de racourcir tant de matieres, il faut du temps pour les coucher de façon qu'on n'en omette rien les voulant abreger. Je parleray dans mon livre de plusieurs matieres assez concisement, & je ne puis pas parler de tout, mais je laisseray des lüances des solutions aux repliques qu'on me pourroit faire par apres.

Concile. Ils disent à Rome que le Concile est par dessus le Pape en trois cas seulement, *quando est schismaticus simoniacus, vel hereticus*, qui est autant à dire, que le Concile n'est point par dessus luy, *quia quando est hereticus est nullus, quando est simoniacus, censetur aquè ac presser hereticus, quando est schismaticus est absurdus.* Il peut venir beaucoup plus de scandale à l'Eglise s'il falloit tenir que ce Pape est sous le Concile, que s'il falloit tenir l'opinion contraire, parce qu'il est malaisé d'assembler un Concile, & avant qu'il fust assemblé pour remedier à un mal, il seroit si avant qu'il en naistroit de grands inconveniens. Nul Concile.

cile ne peut estre œcumenique qui n'a le Pape ou ses Legats.

Constantin. Sa donation est une pure imposture, il n'y a rien si visible que ce men-
songe : car ni les dates, ni les Consuls ne
respondent point au temps Baronius ; n'en
dit gueres contre, encore en a-t'il trop dit,
& l'on vouloit, sans moy, qui l'empeschay,
censurer cette partie de son histoire ou il en
est parlé. J'en devisay un jour avec le Pape,
& il ne me respondit autre chose, *che vuole
te, il Canonici la tengono* : il le disoit en
riant, en se mocquant de la donation de
Constantin, & les miracles de Sylvestre sont
des resveries...

Le titre que Jean Eveſque de *Constanti-
nople* demanda du temps de Gregoire, ce
ne fut qu'un titre d'honneur, *sine re*, car ja-
mais il ne pretendit la jurisdiction : c'estoit
un titre vain dont les Grecs estoient tou-
jours fort jaloux *πρωβια τῆς τῆμης* preroga-
tive d'honneur apres le Pape, & comme le
Patriarche de Hierusalem l'avoit, *salva ju-
risdictione* de son Metropolitan, com-
me l'Eveſque de Chalcedoine l'eust aussi.

La Ville de *Constantinople* est fille de
l'Empire Romain, l'Eglise de Constantino-
ple fille de la Romaine & de fait Anatolius
aussi-tost que le Pape de Rome l'eust fait
Eveſque œcumenique, & luy eust donné
aqualem potestatem, il voulut disposer de tous
les

les Eveschez d'Orient & y faire ce que le Pape faisoit en Occident : & de cela on peut prouver l'autorité du Pape par dessus les autres Evesques par l'autorité que pretendoit Anatolius. Les Grecs de Venise reconnoissent le Patriarche de Constantinople, les Grecs n'ont jamais pretendu que le Patriarche de Constantinople devoit avoir le premier rang par dessus le Pape ; ils ont seulement maintenu qu'il avoit mesme pouvoir au ressort de son Diocese , comme celuy de Rome dans le sien , mais pour ce qui est de la preesseance, jamais ils ne l'ont demandée contre Rome, ils ont desiré seulement l'honneur *post. Papam*, c'est à dire, le second rang. Le Patriarche de Constantinople a maintenant de revenu 80000. escus , le tout d'aumosnes , & paye de tribut au Turc 18000. escus. Celuy qui y est maintenant appelé Cyrillus, est ennemy de l'Eglise Latine. De 30. Evesques qui s'assemblerent il y a quelque temps à Constantinople , ainsi que m'a dit le Pere Canillac , il n'y en avoit que 3. ou 4. qui se montraient ennemis des Latins. Quand on dit que l'Evesque de Constantinople a mesme puissance que le Pape dans le ressort de son Diocese, ce n'est pas à dire que le Pape n'ait encore une preeminence sur les Patriarches ; car bien que le Capitaine ait puissance sur ses Soldats , cela n'empesche pas que le Colonel n'en puisse avoir , & la puissance du Colonel n'est pas plus

plus petite pour cela. Depuis que l'Empire fut transféré en Orient, Constantinople fut toujours plus estimée que Rome, & l'Empire d'Orient plus que celui d'Occident ; si bien que quand il y avoit deux freres Empereurs, l'aîné avoit toujours Constantinople ; qui s'appelloit *πρώτις βασιλεύς*. Toutes choses furent divisées lors de cette translation, les dignitez, le Senat, les Consuls : car il y en avoit un à Constantinople ; c'est pourquoy dans Saint Augustin il est souvent dit *Consule N. & eo qui nominandus est*, c'est à dire, celui qui estoit à Constantinople, qui ne s'arrestoit pas toujours en occident, parce qu'il pouvoit changer, & pour cette dignité on a donné à Constantinople le second rang. Quand l'Empire aussi fut divisé du temps de Charlemagne, l'Empereur d'Orient alloit toujours le premier : aujourd'huy pour cette raison, le Turc se dit premier Empereur du Monde.

Cotton. Monsieur le premier President m'a dit que le Pere Cotton estoit venu vers luy pour le prier de faire enteriner à la Cour les lettres de noblesse de son frere ; à quoy il luy avoit respondu, qu'est ce que la Cour à affaire des lettres de noblesse de vostre frere ? Cotton respondit, celles de Monsieur de la Varenne y ont bien esté verifiées. Voyez l'ambition, le Cardinal nous dit cela à Monsieur du Perron & à moy en caresse sur le chemin de la guerre.

Lors

Lors que je luy dis que le remerciement des beurreries disoit, que le livre du Pere Cotton couroit fortune de faire compagnie au livre de Courbouzon, & que l'Imprimeur se plaignoit d'en avoir plus donné que vendu; il dit, je ne m'estonne pas que ce livre ne vaille rien, il se mesle de trop de choses pour bien faire; un homme qui fait la Cour, qui presche, qui respond toutes les semaines à tant de lettres, ne peut pas faire grand chose; il faudroit qu'il fust un Ange. Disant à Monsieur d'Aire une solution, qu'il avoit trouyée d'un passage de Theodoret, il adjousta, il y en a quelques uns, parlant du Pere Cotton, sans le nommer, qui s'en sont servis, & l'ont fait imprimer: mais ils ne sçauroient respondre aux objections que je pourrois faire contre, & ne sçauroient soustenir cette solution, ce qui montre bien qu'elle n'est pas à eux; car pour maintenir cette solution, j'ay 3 ou 4 raisons fortes, & je monstreray bien qu'elle n'est d'autre que de moy. Depuis il dit particulièrement à Monsieur de Nantes qu'il parloit du Pere Cotton, & qu'en ces deux gros livres qu'il avoit fait imprimer, il apportoit cette solution, comme ne la tenant de personne, mais elle est de moy. Il est bien vray que je ne la luy ay pas donnée, mais Monsieur de Sponde l'ayant eüe de moy avec promesse de ne la point communiquer, s'en allant à Rome, & passant par

par Montpellier ou Nismes , rencontra le Pere Coton en conference avec un Ministre, lequel luy avoit opposé le passage, pour auquel respondre le Pere Coton demeura empesché. Monsieur de Sponde luy dit : j'ay une fort belle solution à ce passage , mais je ne vous la puis dire , parceque je la tiens de Monsieur d'Evreux, à qui j'ay promis de ne la dire à homme qui vivre. Sur cette difficulté le Pere Coton le prie, le conjure, & luy promet de ne l'escrire jamais, ce que neantmoins il n'a pas laissé de faire. Car apres cette conference de Montpellier, il fit imprimer un petit discours , où il la mit, & depuis encore en ce grand livre imprimé, sans faire aucune mention de moy, encore qu'il sçavoit bien qu'elle vint de moy, & il veut dire à cette heure qu'elle luy est venue en l'esprit, & qu'une mesme chose peut estre trouvée par plusieurs personnes. Neantmoins Monsieur de Sponde en ma presence le luy a fait confesser, & il m'en a fait quelque espece de satisfaction, avec promesse de reparer cette faute à la seconde edition, s'il ne le fait, je ne l'oublieray pas. Le Cardinal se mocque fort d'une façon de parler du Pere Coton, qui est un de ses sermons, parlant du naturel des hommes plus enclin au vice qu'au bien, & qui comme les pourceaux se jettent plustost dans l'ordure qu'en quelque belle eau : vous voyez, dit-il, le pourceau, s'il y a un beau ruisseau d'eau.

d'eau claire d'un costé & un borbier de l'autre, il se veautrera plustost dans la boüe & ira prendre là dedans sa chemise blanche, Vray Dieu, dit-il, cela est bien ridicule, & dit à ce propos, le Pere Gontier exhortoit, un jour Madame de Simier à quitter les pensées du Monde, & qu'elle ne regardast qu'au Ciel, qu'il falloit qu'elle se coiffast du Soleil, & se chauffast de la Lune.

Coronation. Il y a grande difference entre celles qui se font avant qu'un homme soit en sa personne, soit en celle de ses Predecesseurs, ait este esleu & crée Roy, & celles qui se font apres l'élection de luy, ou de ceux desquels il represente la personne. De cette seconde sorte fut le couronnement de Charles III. s'estant fait avant que ni luy ni aucun de ses Predecesseurs eust esté eleu Empereur; & par consequent n'entre point en comparaison avec les autres.

Le *Coudre* est amy des Pommiers, & engraisse la terre; il en est un contraire de la vigne, car de tout temps, les Anciens ont appellé le Coudre *μισαμπειλος* & quand on faisoit rostir les hosties des sacrifices, qu'on faisoit à Bacchus, la broche estoit faite d'une baguette de bois de coudre.

Le *Courage* ne consiste pas à faire les fiolans, ni à se battre en duel, il consiste à résister aux difficultez, aux fatigues, aux travaux des longs voyages, aux rochers, aux mers, à combattre contre les necessitez.

Cal-

Celibat. Il y avoit une loy de Justinien, qui enjoignoit aux Evesques de faire vœu de Celibac 6 mois avant que d'estre Evesque. Il y avoit une loy par laquelle les enfans des Prestres ou Evesques ne pouvoient avoir aucuns biens de leurs Peres. Cela témoigne bien que les Evesques ne pouvoient se marier, ou bien, s'ils l'estoient, il s'estoient obligez de s'abstenir de leurs femmes. Tant de passages de l'Antiquité le monstrent si clairement que rien plus, & ils ne sçauroient monstrier un seul passage de l'Antiquité, par lequel il paroisse qu'aucun prestre ou Evesque se soit marié apres avoir esté promis au sacerdoce, ou à l'Episcopat. Ils alleguent l'exemple de Synesius, lequel fait entierement contr'eux. Car Synesius pour obstacle à ce qu'il pust estre Evesque apporte 2 empeschemens; l'un qu'il ne croit pas la resurrection des corps, & l'autre qu'il ne pouvoit pas quitter sa femme, ni la voir comme adultere. Cet exemple est evident pour le Celibat. Ils disent à cela que Synesius ne laissa pas d'estre Evesque bien qu'il ne creût pas la Resurrection, & qu'il n'est point dit qu'il luy fust enjoint de quitter sa femme, il n'est point dit aussy qu'il luy fust permis de la retenir. Et puis Synesius fut forcé, nonobstant le point de la Resurrection, pour l'opinion qu'on avoit que Dieu l'inspireroit, & qu'il reviendroit à la creance de l'Eglise, ils pouvoient tout de mesme luy avoir

avoir permis de retenir sa femme sous la mesme opinion. Ils apportent le lieu de Socrate, où il est parlé de Paphnuce, mais cette histoire est toute fausse, & n'est rapportée que par Socrate & Sozomene., qui sont tous deux heretiques, & bien depuis le temps du Concile de Nicée, ou les Peres qui estoient du temps, n'en disoient mot., comme Eusebe & Epiphane, ains tout le contraire, que le Concile defendit aux Prestres d'avoir des femmes, il ne se void point que sur l'instance de Paphnuce le Concile ait prononcé aucune chose, ce qu'il devoit avoir fait en un point dont il avoit tant esté parlé au Concile Elibertain, où estoit Osius, lequel estoit encore au Concile de Nicée & y presidoit. Cela est bien une preuve de faulxeté de l'histoire de Paphnuce. *Actus matrimonij est incompatible avec le Sacerdoce, le mariage des prestres est defendu, non que le mariage soit une chose impure, mais à cause du peché originel & de l'imperfection qu'il y avoit en ce cas. David disoit, in peccatis concepit me mater mea; & Job, quis faciet mundum de immundo conceptum semine.* Les Evescques n'estoient jamais mariez, le fait de Synesius le monstre assez, parce qu'il disoit trois choses pour refuser l'Episcopat; l'une, qu'il estoit marié & qu'il ne vouloit point voir sa femme comme adultere; l'autre, qu'il ne croyoit pas la resurrection, comme les autres la croyoient

&

& le dernier, qu'il alloit à la chasse ; on ne trouve point d'auteur qui die qu'il quitta sa femme , & il ne s'en trouve point aussi qui assure qu'il la retint , bien que ceux de la Religion le maintiennent impudemment , mais ils mentent , car il est bien dit que nonobstant la creance qu'il avoit diverse touchant la Resurrection , il fust receu à cause de l'esperance que l'on avoit qu'il reviendrait ; mais il n'est point dit qu'il retint sa femme , laquelle on peut luy permettre de retenir en ce fait , qui est un fait particulier , puis qu'on le receut , nonobstant que de la Resurrection des corps il crust autrement que les autres.

Le *Cocq d'Inde* est un oyseau qui a peuplé merveilleusement en fort peu de temps ; ç'a esté un fort bon apport , de Languedoc ils en menent en Espagne des troupes comme de moutons , c'est une bonne chair , qui est odoriferante & se digere incontinent.

Quand au *Concile de Constantinople* il fust ordonné que le Patriarche de Constantinople auroit le premier lieu : il falloit bien que le Pape eust le premier. Il ne se peut rien dire à l'avantage du Patriarche de Constantinople , qui ne soit à l'avantage du Pape , car il n'avoit rien qu'à l'exemple du Pape , & à cause qu'il estoit dans la seconde Rome , & luy seul entre les Patriarchats a obtenu le titre d'Oecumenique , à cause
que

que le Pape avoit ce titre, lequel aucun des Patriarches n'a jamais eu.

Conception de la Vierge. Monsieur le Cardinal de Gondy me dit, qu'il y a environ vingt-ans, que la Sorbonne voulut s'assembler pour decerner, quelque chose touchant la conception de la Vierge Marie, & ordonner qu'il estoit *de fide*, de croire qu'elle étoit conceüe sans peché : il leur envoya dire, qu'ils ne le fissent pas : ils ne laisserent pas de passer outre , & luy les excommunia. Ils en appellerent comme d'abus ; l'abus fut jugé, & eux renvoyez par devant luy, ils se vinrent tous jeter à ses pieds, & demander l'absolution. Ils tiennent en Sorbonne, que la Vierge n'est pas conceüe en peché originel contre Saint Thomas, on peut tenir l'une & l'autre opinion, s'il y en a une des deux qui soit la meilleure, je crois que c'est celle des Jacobins, qui est plus conforme à la doctrine de Saint Augustin & des anciens. Scotus & tous les Cordeliers sont d'avis contraire, & n'ont jamais esté suivis par ceux de Sorbonne?

De Cæna Domini & de Operibus Cardinalibus. Bien que ce livre ne soit pas de Saint Cyprien, si est il d'un excellent Auteur, & mesme du temps de Saint Cyrien: le livre est adressé à Corneille, l'Auteur de ce livre est Africain sans doute, & tout plein de phrases hardies, comme Tertulien & les Africains; il a des mots, qui sont

font rudes mais fort significatifs, comme de-
membratus. C'estoit un avec Cyprien Prê-
 tre en Afrique. Erasme luy-meime recon-
 noit que c'est un excellent Auteur, & dit
 que l'on a donné à Cyprien de l'or pour de
 l'or, ce qui fait reconnoistre qu'il n'est pas
 de Cyprien, c'est qu'il est en erreur contre
 l'erreur de Saint Cyprien.

Commodus fut conçu de Marc Aurele
 par Faustine, la mesme nuit qu'il luy avoit
 fait boire le sang du Gladiateur dont elle
 estoit amoureuse, pour luy en amortir la
 passion.

Le Concile d'Antioche est Arrien, & au-
 cun Canon n'en peut avoir lieu en l'Eglise.
 Chrysostome fut condamné par un Canon
 du Concile d'Antioche, qui fût produit con-
 tre luy au Conciliabule assemblé à Constan-
 tinople, & luy répondoit, que ce Canon
 estoit Arrien. Ce Concile ne confirme rien
 des Canons du Concile de Nicée, & n'en
 parle qu'en ce qui est de la Pasque, & dans
 les vingt Canons de Nicée il n'en est point
 parlé. Il n'y a donc nul Concile qui confir-
 me aucun Canon de Concile. [*Quid de Con-
 cilio Nicano quod illos Canones condidit?
 Num eos approbavit? Et sic de reliquis Sar-
 ranus.*] Les Ethiopiens ne tiennent que
 trois Conciles œcumeniques, & ne reçi-
 vent pas le Concile de Calcedoine. Le
 Concile de Sardique, quant à sa convoca-
 tion & à sa tenuë, fut universel. Les Dona-

tistes 80 ans après le Concile de Sardique perdirent tous les Actes du Concile, & publièrent le faux Concile de Sardique, qui estoit un Conciliabule tenu en une petite Ville prez de Sardique, appelée Philippoli. Le Concile de Sardique est plus d'autorité pour l'Afrique, que celui de Nicée. Il y avoit à Sardique 36. Evêques Africains avec leur Primate, qui estoit Gratus, & à Nicée il n'y avoit que Cecilianus, encore n'estoit-il pas Evêque. *Uu Cōcile n'est dit universel qu'en tant qu'il est approuvé par l'Eglise Romaine [pas plus que par celle d'Alexandrie ou d'Antioche. Dalhier.]* Il faut que celui de Basle soit vray, ou que celui de Florence soit faux, & ne soit pas œcumenique. Or est-il que celui de Florence est tenu pour tel. Celui de Basle n'est donc point vray Concile, & ne peut estre receu pour legitime, car ils se tenoient tous deux en même temps; & l'Empereur estoit à Florence & toute l'Eglise Grecque. *Vide novam hujus Concilij editionem Sguropuli, unde quid de eius auctoritate existimandum sit ibi clarum fiet, Dal.*] au lieu qu'à Basle il n'y estoit demeuré que quelques seditieux. Ils disent que celui de Florence ne peut estre vray Concile, parce que contre l'Ordonnance du Concile de Constance, par laquelle il estoit defendu de transferer sans cause legitime un Concile d'un lieu en un autre, neantmoins il avoit esté transferé de Basle à Ferrare. Il est aisé de

de

de répondre à cela ; car le Pape a eu cause trop legitime de le transférer à Ferrare, pour estre Ville proche de la mer, & cela pour la commodité des Grecs, pour l'heresie desquels ce Concile se tenoit, lequel par après par une cause legitime, à sçavoir la peste, fut transféré de Ferrare à Florence: on approuve du Concile de Basle quelque chose, & ce qui a esté fait avant qu'il fût transféré à Ferrare. Le Concile de Sardique est aussi universel que celui de Nicée. Il y avoit 300 Evêques comme à Nicée, Osius y presida comme à Nicée, & les Canons de Sardique ont mesme pouvoir que ceux de Nicée. Les Canons de ces deux Conciles furent confondus à cause qu'ils furent écrits, & tous les actes aussi par la main d'un même, à sçavoir Osius, & apportez à Rome. Le Concile Africain sous Boniface I. n'est point un Concile, c'est une collection & un ramas de tout ce qui avoit esté fait auparavant. Le second Concile œcumenique, qui est le premier de Constantinople, ne fut point œcumenique, ni *ex post-facto*, parce qu'il n'y avoit que des Evêques d'Orient & nul d'Occident, car le Pape n'y fut ni representativement ni formellement: il n'y fut point representativement, parce qu'il n'y fust ni par luy ni par ses Legats, encore que le Pape eût convoqué ce Concile à Rome, mais les Evêques d'Orient pour la difficulté des chemins prièrent le

Pape qu'il se tint à Constantinople ; il n'y fût point formellement, parce que nul Evêque d'Orient n'y affiſta, mais il fût fait œcumenique *ex poſt facto*, parce que le Pape Damase avec une quantité d'Evêques s'asſembla à Rome, & approuva ce qui s'eſtoit fait à Constantinople, & ainſi ce Concile fut fait œcumenique. Le Patriarche de Constantinople n'y préſida point, parce qu'atons il n'eſtoit point Patriarche, ce fut un Timothée. Le Concile œcumenique tenu à Constantinople fut fait ſous le temps de Vigilius qui vint à Constantinople, mais n'afſiſta pas au Concile, à cauſe des mauvais traitemens qu'il receut de l'Empereur, & ce Concile ne fut point tenu œcumenique que 100 ans après, que Gregoire le confirma par lettres qu'il envoya deçà & delà; & quoy que Vigilius l'eût confirmé, neantmoins il ne fût tenu œcumenique que long-temps après, parce que la confirmation de Vigilius ne fut point publiée par le Monde, & tout le Monde ſçavoit comment au commencement il ne l'avoit point approuvé. Nous n'avons qu'une partie de ce Concile qui ſoit véritable, la dernière qui eſt à la fin du 2. Tome des Conciles de Veniſe, eſt fort douteuſe, & il n'y a que 20 ou 30 ans qu'elle eſt imprimée.

Anciennement, quand il ſe devoit faire un Concile, le Pape tenoit un Concile à Rome, & puis envoyoit ſes Legats à laſere, comme

mè representans le Patriarchat d'Occident; il pourroit estre qu'Osus fût Legat du Concile de Rome, & que les deux autres Vito & Vincentius fussent les Legats du Pape, ils estoient Legats à *latere*. Et au Concile de Nycée, Osus & les deux Prêtres ne tinrent qu'un mesme rang, & la place qu'ils tenoient eux trois n'estoit contée que pour un rang. Cela est si clair que ces Prestres ne pouvoient tenir autre rang que celuy du Pape comme le representans, car n'étans que simples Prêtres, ils ne pouvoient pas avoir place au Concile devant les Patriarches, le Concile de Nycée ayant protesté de garder le rang aux Patriarches. Il y a au 6. Concile de Constantinople, *Papa honorandi*, Celuy qui a traduit le Concile, a traduit, *Papa honorandi*, prenant ce mot de Pape pour un nom propre, & s'adressant aux Evêques, au lieu qu'il falloit traduire Papæ ! pour un adverbe *admirantis*, les Grecs quand ils écrivoient à quelque personne relevée & de marque, ils usoient du pluriel au lieu d'un singulier, cela se voit en plusieurs endroits. Les Conciles de Rome sont imprimez de bonne foy, & en quelques endroits ils ont enervé des lieux en suivant le Grec, qui estoient plus favorables pour le siege de Rome és impressions Latines d'Alemagne, & autres. Le Concile de Calcedoine est grandement pour l'autorité du Pape. Les Peres du Concile ne disent-

ils pas que Theodoret entre , parce qu'ainſi l'a ordonné l'Eveſque de Rome. On ne ſçavoit il y a 20 ans ce que c'eſtoit le cinquième Concile de Conſtantinople. Ce 5. Concile de Conſtantinople ou preſida Menas, ne peut eſtre dit vrayement le 5. Concile de Conſtantinople, c'en eſt bien un preambule & comme dès commencemens qui ſe firent ſous Menas pour le fait d'Anthime , mais le vray 5. Concile de Conſtantinople fut tenu l'an 26. de Juſtinien, & il eſt tres-certain que Menas mourut l'an 21. ſi bien que ce que nous avons de ce Concile tenu ſous Menas ſur le fait d'Anthime , n'eſt qu'une avance , & nous n'avons rien de ce Concile 5. que ce qui a eſté tenu ſous Menas ; car les actes qui ſont imprimez après ne ſont pas authentiques , & n'ont pas eſté trouvez que depuis 20 ans , & ne ſe trouvent point en grec. Ils ont ce titre *Acta Synodi quinta Conſtantinopoli habita, confirmata à Vigilio.* Ils diſent qu'en ce 5. Concile le Patriarche preſida , & que les Legats du Pape étoient au ſecond lieu : il eſt vray , mais alors ils n'étoient plus Legats d'Agapet pour deux raiſons : la premiere que par la venuë d'Agapet ils perdirent toute l'autorité qui leur avoit eſté donnée par luy, lequel eſtant preſent n'avoit que faire de Legats ; & par une autre raiſon , qui eſt qu'Agapet eſtoit mort, & par ſa mort il n'y a point de doute que ſa legation ne ceſſe , *morte mandantis finit mandatum.* Baronius & les autres ſont

empêchez à répondre à ce qu'on obiecte, qu'en ce Concile de Constantinople Menas presida, & les Legats du Pape estoient au 2. lieu; & il dit pour solution, que Menas estoit Legat du Pape, qui est une pauvre solution, & cela ne se trouve point, mais la vraye solution est celle que je viens de dire. Justel & les autres de là Religion disent, qu'aux Conciles on apportoit l'Évangile, & disent que c'est à cause qu'il ne se devoit rien faire au Concile qui ne fut conforme à la parole de Dieu: mais ils se trompent, ce n'étoit pas pour cela, c'estoit afin qu'ils dissent la verité, ainsi qu'elle estoit contenuë en ces livres: car il s'est tenu beaucoup de Conciles où il ne s'est traité aucune chose, qui fût decidée en l'écriture, comme au Concile de Mopueste; où il ne se traita que de remettre le nom de Theodoret, qui avoit esté esté effacé des tableaux. Les saints livres y estoient, & neantmoins il ne se traita rien en ce Concile qui fût decidé par la parole de Dieu. L'Évangile se portoit donc aux Conciles pour obliger les Peres à juger selon la verité, & non pas que tout ce qui devoit estre decidé au Concile, le deut estre par la parole de Dieu. Ils disent qu'au Concile de Calcedoine, le Pape pria l'Empereur, de faire presider ses Legats: cela est faux, mais ce qui se fit fut, que le Pape ayant envoyé plusieurs Legats, il écrit à l'Empereur, & luy fait entendre qu'il desu

qu'un tel, à sçavoir Paschasinus y presidant; ce qui fût fait, & il n'y a point d'apparence que les Legats du Pape ne presidassent point en un Concile, auquel il ne s'est fait chose aucune au desavantage du Pape; au contraire toutes grandement à son avantage, & les lettres de l'Empereur au Pape avant la tenuë du Concile le designent assez, par lesquelles l'Empereur dit qu'il est besoin qu'il se tienne un Concile sous l'autorité de sa Sainteté: ce que Justel a fait imprimer des Conciles d'Afrique, c'est la rapsodie des Grecs, qui déjà estoit imprimée à Zurich & à Paris par Monsieur du Tillet. C'est une rapsodie de Canons qui a esté faite par un particulier, & cela se prouve parce que l'Epître de Celestin y est au devant, qui a esté bien depuis les Conciles, desquels les Canons sont ramassez en certe rapsodie. Celle qu'en firent les Latins est meilleure que celle des Grecs, & la plus vraye. Il y a cent cinq Canons. Justel s'est grandement meconté sur la distinction de ces Conciles de Carthage, & a suivy en cela Baronius qui les a confondus. C'est un principe indubitable entre les Catholiques, que l'Eglise universelle parlant par la bouche d'un Concile œcumenique, ne peut errer en la foy, ni proposer aucune doctrine, qui soit contraire à la parole de Dieu. La rectitude du Resultat des Conciles universels dépend non de la qualité ou condition des Nations, mais de l'assistance

l'assistance infallible de l'esprit de Dieu promise aux Conciles œcumeniques, lequel esprit inspire indifferemment aux Conciles generaux toute sorte de Nations, & fait que sans acception de personnes aux Comices & Estats generaux de l'Eglise toutes sortes d'hommes, Parthes, Mediens, Elamites, Romains, Juifs, Cretains, Arabes, parlent des choses magnifiques de Dieu.

Credite & intelligetis, quand on a la foy, Dieu par après nous fait capables de comprendre & d'entendre les choses difficiles.

Fidei pramium intellectus.

Consequences. C'est chose ordinaire à ceux de la Religion de tirer des consequences des passages des Peres, contre la doctrine que tiennent les Peres, & contre ce qu'ils ont mesme enseigné par livres exprés, au lieu que par ces livres là, ils devroient plutôt tirer consequence, pour les autres passages.

Consanguinité. Tertullien prend ce mot en matiere de Religion, non pour similitude, conformité ou correspondance, mais pour extraction, genealogie & succession de doctrine. *Consanguinitatem doctrina.*

Constantius. La principale raison pour laquelle les anciens l'accusoient d'estre l'image de l'Antechrist, c'est parce qu'il entreprenoit de juger les Evesques, *novum & inauditum nefas est, ut iudex saculi causam Ecclesia judicaret.* Saint Martin dans

Sulpice Severe Hist. Ecc. l. 2. quelle merveille est ce que lors que Constantius se mentoit Catholique aux Occidentaux comme dit Saint Hilaire, Hosius, l'un des Evêques d'Occident, luy ait écrit, comme pressupposant qu'il fût Catholique, ou surpris des Arriens, & avec les respects deûs à un Prince Catholique; car les Arriens, auxquels Athanase dit que l'Empereur convioit Osius de se joindre, n'estoient pas les Arriens qui tenoient la doctrine originelle d'Arrius, mais ceux que les Catholiques appelloient Arriens, parce qu'encore qu'ils fissent profession d'une vraye doctrine, neantmoins c'estoit en termes ambigus, & qui pouvoient cacher une doctrine equipollente à celle d'Arrius, comme l'expérience le montra puis après. L'Empereur Constantin mourut dans l'opinion des Exondeniens, qui tenoient que Jesus-Christ avoit esté fait de rien, comme le rapporte Saint Athanase.

La Crainte qui empêche les hommes de perdre leur salut eternal, mesme par l'aprehension des afflictions temporelles, n'est pas servitude, mais liberté, & se peut mettre au rang de cette sorte de nécessité, dont on dit heureuse nécessité qui contraint à des choses meilleures.

Croix. Les Roys & les Empereurs Chrétiens par l'empreinte de la Croix en leur monoye se confessoient vassaux, & feudataires de

de Iesus-Christ, & le reconnoissent pour leur Prince Souverain ; de sorte que quand ils viennent à luy declarer la Guerre , & à se revolter ouvertement contre luy , se rendans Apostats & persecuteurs de la Religion Chrestienne, ils tombent par leur propre jugement en crime de felonnie divine, & en privation des droits qu'ils tenoient de luy ; ce que ne faisoient pas les Empereurs Payens, qui avoient toujours esté tels ; comme quand Theodabath Roy d'Italie ne mettoit qu'une inscription en sa monnoye, on n'en pouvoit inferer autre chose, sinon qu'il estoit Roy d'Italie : mais quand il y mit deux inscriptions, l'une du nom de Justinian avec ce titre de *Justinianus Aug.* l'autre du sien avec ce titre *D. N. Theodabath Rex* , alors on en pouvoit inferer qu'il reconnoissoit Justinien pour Souverain & se confessoit son feudataire : ainsi lors que les Empereurs ne mettoient que leurs images en leur monnoye, on ne pouvoit inferer de la marquo de la monnoye autre Souveraineté que la leur ; mais depuis , qu'outre leur image, ils y marquent celle de la Croix, alors il a esté licite d'inferer de la marquo de la monnoye qu'ils reconnoissent Iesus-Christ pour Prince Souverain , & pour Roy des Roys, & Seigneur des Seigneurs.

Cujas. Les premiers hommes, plus excellens & eminens en nôtre nation ont esté Cujas, Ronfard, & Fernel. Un jour un Escolier

presenta une Epigramme à Cujas, lequel l'ayant leu & releu, luy dit, mon amy, je n'y trouve point de verbe, dites moy, où il est ? L'Escolier demeura un petit étonné, enfin il luy dit, Monsieur, j'estois venu pour vous le demander. Cujas outre qu'il estoit excellent Jurisconsulte, sçavoit fort bien l'histoire Ecclesiastique ; je suis bien aise de lire les observations de Cujas, ce qu'il a écrit & resserré est tres-solide, il n'y a rien à perdre, je me suis efforcé d'écrire comme luy, qui ne sera rien que d'observations qui éclairciront beaucoup de poincts de l'antiquité. Cujas est un excellent écrivain, & qui à mon avis écrit excellemment bien, ses écrits témoignent bien qu'il avoit l'esprit merveilleusement plein.

Cardinaux. Quand le vieux historien Nicolas Gilles dit, que la censure du Pape Agapet contre le Roy Clotaire fust expédiée par l'avis des Cardinaux, il a voulu accommoder les termes de l'histoire au stile de son temps ; & par le mot de Cardinaux, il a entendu les Prestres titulaires de l'Eglise Romaine, qui opinoient aux actes consistoriaux avec les Papes, comme il se void par les Epistres de Saint Gregoire, & il les a appellez Cardinaux, parce que ce sont eux aux titres consistoriaux, & à l'office desquels en cette partie les Cardinaux ont succédé, comme le Sieur du Tillet appelle les Maires du Palais
de

de nos anciens Roys Connestables, non qu'ils se nommassent alors Connestables, ni que ceux qui portoient alors le nom de Connestables fussent Maires du Palais; car alors Connestable signifioit grand Ecuyer, mais pour accommoder le plus pres qu'il luy a esté possible le sens des mots de ce temps là à l'usage des termes de celuy-cy; que si depuis que l'election des Papes, à laquelle le Peuple & les Empereurs avoient part, a esté reduite aux seuls Cardinaux, comme l'election des Empereurs aux seuls Princes d'Alemagne, que nous appellons Electeurs: & d'ailleurs qu'apres la separation de l'Eglise grecque, les Cardinaux ont esté faits, comme dit le Concile de Basle, Legats de l'Eglise universelle auprez des Papes, afin de tenir toujours un Concile representatif autour de sa personne du chef de l'Eglise; & outre cela que pour enter plus estroitement le corps de l'Eglise en sa tyge, qui est l'Eglise Romaine, les Evesques & Archevesques presentez à cette fin par les Roys ou Republics des Provinces, ont esté vestus de titre de Prestres titulaires de l'Eglise Romaine, afin d'assister avec le Pape aux jugemens ordinaires des causes de l'Eglise, & comme membres particuliers de l'Eglise Romaine & comme legats & deputez de l'Eglise universelle: qui est la cause pourquoy le Concile de Basle veut qu'ils soient appelez non seulement Cardinaux de Sainte

Sainte Eglise Romaine, mais mesme Cardinaux de la Sainte Eglise universelle. Le rang leur a esté donné en l'Eglise par le consentement de tous les Rois & de tous les Princes tant Ecclesiastiques que seculiers de toute la Chrestienté, tel qu'ils l'ont tenu depuis sept ou huit Conciles œcumeniques derniers. Cela n'empesche pas que les Prestres titulaires de l'Eglise Romaine qui assistoient anciennement avec le Pape aux actes Consistoriaux & y portoient les mesmes titres de l'Eglise Romaine; sous lesquels les Cardinaux sont adoptez au Consistoire, ne puissent avoir esté convenablement appellez par l'Historien Gilles Cardinaux, comme estant ceux aux titres Consistoriaux, desquels les Prelats que nous appellons aujourd'huy Cardinaux, ont succedé. Cardinaux Assesseurs & Conseillers des Papes, dont l'institution n'est que de droit positif, leur charge n'estant qu'une fonction & dignité en l'Eglise; non pas une mission, laquelle ne peut estre que de droit divin.

Confession. Ceux qui veulent qu'en matiere de leze-Majesté l'on puisse reveler les confessions, outre le violement de la foy & de la dignité du Sacrement; non seulement ne procurent aucun nouveau moyen de secreté pour les Roys, d'autant que s'il est permis de decouvrir les confessions en ce cas; jamais plus personne ne se confessera; ni ne sera tenu de se confesser de cette sorte de crimes.

crimes, mais mesmes ils ont ent aux Roys le secours legitime qu'il leur est permis de tirer des cōfessions, qui est que les Confesseurs peuvent destourner par l'apprehension de l'ire de Dieu ceux qui ont ces pernicious desseins, & outre cela peuvent advertir les Princes de se tenir sur leurs gardes, & leur donner advis qu'il y a des conspirations sur leur vie. J'obmets, à dire que s'il estoit permis aux Confesseurs de reveler les cōfessions en cas de leze-Majesté, il faudroit tout à fait abolir le Sacrement de la Penitence; car personne n'oseroit plus se confesser d'aucun peché de peur qu'il ne fut en la puissance de son Confesseur de l'exposer aux rigueurs par lesquelles on examine les crimes de leze-Majesté, & pourtant cet azile des Penitens a toujours esté si sacré en l'Eglise, que là où les Papes mesme, sont Seigneurs temporels, il n'est non plus licite de reveler les Confessions contre leurs personnes, que contre celles des autres Princes; & nos Roys ont toujours tenu la revelatiō des Confessions pour une trahison du Sacrement de Penitence; & ils l'ont eue en si grande horreur, que quand le Roy Philippes le Bel voulut accuser le Pape Boniface V I I I. d'heresie, & poursuivit mesme qu'après sa mort ses os fussent bruslez, un des chefs de son accusation, fut qu'il avoit fait reveler une Confession.

Croix. En la ville d'Edesse, il y avoit une portion signalée de la vraie Croix, à laquelle

quelle Procope & Evagrius contemporain de Justinien & du Roy Clotaire, témoignent que ceux d'Edesse eurent recours pour se preserver contre les Perses. Asterius parlant de l'image de Sainte Euphemie , dit au dessous estoit le signe que les Chrestiens ont accoustumé d'adorer & de peindre. Saint Chrysoftome escrit que les Prophetes memes tesmoignent que la Croix & sa figure est venerable & adorable, & luy mesme pour dire les Chrestiens , dit les adorateurs de la Croix. Si quelque infidele nous accuse que nous adorons le bois de la Croix , nous pouvons en separant les branches de la Croix rejeter ensuite le bois comme inutile , & en ce faisant luy montrer que nous n'adorons pas le bois , mais la figure de la Croix , dit Saint Athanase, l'Auteur des Questions à Antiochus cité par saint Jean Damascene , & par le second Concile de Nicée , par le Synode de Paris tenu sous Loüis le debonnaire , Saint Remy dit à Clovis , adore ce que tu as bruslé , brusle ce que tu as adoré. L'Empereur Justinian defend qu'on n'edifie des Monasteres que premierement on n'y plante la croix veritable & adorable. Leontius Evesque de Chypre parlant des croix de bois , que l'on erigeoit en memoire de la Croix , lors que tu verras, ô Juif, le Chrestien adorer la Croix , sçache que c'est pour l'amour de Christ crucifié, & non pas qu'il adore le bois de la croix.

croix; & le Concile *in Trullo*, nous déférons adoration à la Croix & avec l'esprit & avec la pensée, & avec le sens. Ceux qui pensent que l'adoration de la vraie Croix ait seulement commencé depuis Sergius, & croyent qu'il ait le premier institué l'adoration de la Croix, outre que c'est une stupidité merveilleuse de ne considérer pas que Beda & ceux qui l'ont suivy en cette histoire, ne parlent pas de l'adoration generale de la vraie Croix qui se fait par toutes les parties de la terre, mais qu'il ordonna que cette piece là qu'il avoit retrouvée & qui avoit esté egarée & cachée si long-temps en tenebres, & sans honneur, fut mise en lumiere, & en lieu de veneration, & adorée comme les autres, qui depuis le temps de Constantin avoient eu toujours l'attestation & l'aspect des hommes. Qui ne voit que tous les Peres de l'Antiquité leur crachent au visage: Car Paulinus contemporain de Saint Augustin & de Saint Hierosme n'escrit-il pas que l'Evesque de Hierusalem proposoit tous les ans la vraie Croix à adorer, estant luy même le premier de ceux qui la veneroient? Procope & Evagrius ne témoignent-ils pas qu'à Edesse le Clergé & le peuple adoroient la vraie Croix: Et afin qu'on ne dise pas que cela se faisoit seulement en Orient, Rusticus Diacre de Rome & contemporain du Roy Clothaire, ne dit-il pas, & la Croix & les Clouds l'Eglise universelle les adore
par

par tout le Monde. S'ils veulent dire qu'il n'y avoit point alors de jours prefix institutez pour l'adoration de la Croix, outre ce qu'il est refuté par l'histoire-mesme qu'ils alleguent, qui dit que Sergius commanda qu'elle fut monstrée au peuple en la Basili-que Constantinienne le jour de son exalta-tion, d'où resulte que la feste de l'exalta-tion de la croix estoit instituée des devant le temps de Sergius, & par le passage de Nicephore qu'ils citent, qui dit qu'Helene Mere de Constantin institua, c'est à dire fit instituer cette Feste de l'exaltation de la Croix en l'honneur de la Croix. Outre cela, dis-je, toute l'Antiquité leur fera leur pro-cés, car non seulement Procope & Eva-grius tesmoignent, que lors que la ville d'Apantée fut assiegée par Cosroes Roy de Perse, les habitans prièrent Thomas leur Evesque de tirer la Croix & la proposer à adorer au peuple, comme l'on avoit ac-coustumé de faire aux jours ordinaires des adorations. Mais Saint Chrysostome en l'Homelie de la my-careme, qui est un des jours que les Grecs dedient à l'adora-tion de la Croix, aujourd'huy, dit-il, est arrivé le jour anniversaire & tout venera-ble & tout lumineux, la semaine du milieu des jeusnes, qui nous propose là trois fois heureuse & vivifiante Croix de Jesus no-stre Sauveur, & nous la presente à adorer, & sanctifie tous ceux qui l'adorent avec

un cœur sincere & des levres chastes, & Saint Gregoire le Grand infere en son formulaire des Antiphones, une oraison pour le jour de l'exaltation de la Croix, qui est citée par Jonas Evêque d'Orleans, contemporain de Charles le Chauve, en ces mots. Concede nous, Seigneur, que ceux qui viennent pour adorer la Croix vivifique, soient delivrez de leurs pechez, & s'ils disent qu'alors le jour du Vendtedy Saint n'étoit pas encore mis entre les jours destinez à l'adoration de la vraye Croix, toute l'Antiquité les condamnera. Car pour ne dire rien de Paulinus contemporain de Saint Augustin & de Saint Hierosme, qui escrit que l'Evêque de Hierusalem propose tous les ans au Peuple la croix à adorer, lors que la Pasque du Seigneur, (ainsi appellent les Orientaux le jeusne de la semaine Sainte) se celebre. Saint Chrysostome n'a-t'il pas fait des homelies expresses pour le jour de la parasceve, en l'une desquelles il appelle ce jour là la Feste de la Croix, & en l'autre dit que les Peres qui avoient esté avânt luy en Orient avoient ordonné que la solemnité de la parasceve se celebrast hors de la ville, dautant qu'en la parasceve se celebre la memoire de la Croix, & que Christ fust crucifié hors de la porte. Et Gregoire de Tours, qui estoit plus de 100. ans avant Sergius, ne dit-il pas, la Croix du Seigneur qui fut trouvée en Hierusalem, est adorée à la
Sainte

sainte 4. & 6. Ferie ; Car au 1^eeu *d'ita*, il faut lire *sancta*, & Saint Gregoire le grand en son formulaire des Antiphones tant celebré par nos anciens Auteurs François, Alcuvin, Amalarius & autres, ne décrit-il pas l'adoration de la Croix, qui se faisoit en la parasceve avec ces antiphones ? voyez le bois de la Croix, auquel le salut du Monde a esté attaché ; venez, adorons, & avec cet hymme de Claud. Mammertus, *Pange lingua gloriosi pralium certaminis*. Et Beda qui estoit contemporain du Pape Sergius, n'escriit-il pas qu'à Constantinople, l'Empereur alloit à l'adoration de la croix le Jedy Saint, & l'Imperatrice avec ses Dames le Vendredy Saint, & le Clergé le Samedy Saint ? Elle est, dit-il, proposée au peuple à adorer seulement par trois jours annuels, *id est*, en la Semaine Sainte, le jour de la cene du Seigneur, le jour de la parasceve & du Samedy Saint : & en France n'avons-nous pas non seulement Alcuvin disciple de Beda & Precepteur de Charles Magne, qui en la sotermité de la parasceve ou du Vendredy Saint décrit l'adoration de la Croix par ces mots : En toutes les Eglises Cathedrales, Parochiales & Monachales la Croix est preparée devant l'Autel, soustenuë par deux Acolithes, & un linge estant mis au devant, l'Evesque seul vient, & ayant adoré la Croix la baise, & puis les Prestres, Diacres & autres Ecclesiastiques selon leur ordre, & puis

puis le peuple; mais mesme Jonas Evêque d'Orleans, lequel vivoit au même siècle d'Alcuin, qui escrit referant cet usage non à une nouvelle institution, mais à l'ancienne coutume de l'Eglise: suivant la tradition Ecclesiastique, dit-il, l'Eglise adore tous les ans la Croix de Christ, *id est*, la salûe avec inclination de corps au tres-saint jour de la Parascève, & s'esclattant par toute la terre avec gratitude en la loüange de Christ, chante, nous adorons ta Croix, Seigneur, & loüons ta Sainte Résurrection. Que si l'on demande pourquoy Sergius n'institua point, que ce morceau de bois de la vraie Croix qu'il retrouva, fut proposé au peuple à adorer le jour de la Parascève, mais le jour de l'exaltation de la Croix? La raison est evidente, à sçavoir que ce morceau avoit cela de commun avec la Croix entiere, qui avoit esté trouvé par Helene, avec la portion de la Croix de Hierusalem sur les Perses, qui avoit esté trouvé de nouveau, & mis en lumiere, & pourtant, il avoit choisy le jour qu'Helene & depuis Heraclius avoient dedié au recouvrement de la Croix, pour celebrer le recouvrement de cette piece, c'est à dire, le jour de l'exaltation de la Croix.

Conformité, il y a bien loin entre la conformité actuelle, & la non-conformité, c'est à dire, difformité actuelle; cette disjonctive n'est

n'est pas immediate. Il se trouve plusieurs moyens fort distincts entre deux, à sçavoir la non repugnance ou compatibilité, & la congruité. Pourtant quand il est question de conferer l'un & l'autre., il faut observer 4 degrez; la repugnance, la compatibilité, la congruité, & la conformité. La compatibilité est une conformité potentielle, & celle suffit seule entre la doctrine des Auteurs baillée par tradition, & l'Escriture, c'est à dire, une non repugnance; la congruité ad-jouste un degré de probabilité par dessus la compatibilité, mais n'emporte pas une expresse identité des paroles ou de consequences necessaires; la conformité actuelle veut que non seulement l'un ne se destruisse pas par l'autre, comme la compatibilité, ni se procure conjecturalement & vray semblablement par l'autre comme la congruité, mais que l'un soit actuellement l'autre, ou continuë actuellement la preuve demonstrative de l'autre. Les Actes de S. Luc sont conformes à son Evangile en tout & par tout, quant à la conformité potentielle qui s'étend jusques à la comparibilité ou congruité, mais non de la conformité actuelle. Saint Mathieu & Saint Jean, pour le regard du Baptesme, sont de mesme, & Saint Jean & les autres Apostres pour l'Eucharistie. Saint Epiphane prend le mot de concordance pour non repugnance, *concordantia, id est, non repugnare.* La deception cachée sous ce mot

mot de conformité est grande ; car quand on demande aux simples, s'ils n'estiment pas raisonnable de retrancher de l'Eglise tout ce qui n'est point conforme à la parole de Dieu ? Ils n'osent répondre que non, de peur d'estre creus vouloir maintenir quelque chose contre l'Escriture, d'autant que la conformité proposée ainsi generalement semble se devoir entendre necessairement de toute conformité tant actuelle que potentielle ; or la negation de conformité en ce sens emporte incompatibilité & contrariété ; puis lors qu'on a arraché cette confession de la bouche des simples, on leur dit qu'ils montrent donc la conformité de leurs traditions Apostoliques avec l'Escriture, convertissant une stipulation de conformité potentielle, en laquelle on devroit estre intentateur de l'action pour prouver la repugnance en une demande de preuve actuelle de conformité, qui de defendeurs rend les adversaires acteurs. Par ainsi il seroit beaucoup meilleur d'user du terme de compatibilité, pour oster l'equivocation, & stipuler le retranchement de toutes les doctrines incompatibles avec l'Escriture.

Catholique. Ce n'est pas un nom de simple créance, mais de communion, autrement les anciens n'eussent pas refusé ce titre à ceux qui estoient separez, non de la créance, mais de la communion de l'Eglise, & n'eussent pas protesté

qu'hors

qu'hors de l'Eglise Catholique on pouvoit bien avoir la foy & les Sacremens, mais non pas le salut. Vous estes avec nous, dit S. Augustin aux Doctistes, au baptesme, au symbole & en tous les autres Sacremens du Seigneur, mais en l'esprit d'unité, au lieu de paix, & finalement en l'Eglise Catholique vous n'estes point avec nous, d'où resulte qu'il ne suffit pas, pour obtenir le nom de Catholique, de tenir ou plustost penser tenir la mesme creance que tenoient les anciens, si on ne communique à la mesme Eglise, à laquelle ils communiquoient, & qui par succession de personnes, & comme nous pretendons, de doctrine, est parvenu jusques à nous, & si elle a perdu quelque chose de son estenduë en nostre hemisphere, elle en recouvre autant & plus tous les jours en l'hemisphere inferieur, afin qu'en elle achevent de s'accomplir ces propheties; en sa semence seront benites toutes les nations de la terre. Il faut que cet Evangile soit prêché par tout l'univers, & puis la fin viendra, & autres semblables.

D.

D*Amascene* estoit un grand personnage.

Damnatio. Ce que les Infideles font damner, n'est point precisement pour leur infidelité, attendu que la foy est un don de Dieu.

&c

Et que Saint Paul crie , comme croiront-ils si on ne les presche ? Mais pour les pechez qu'ils commettent, auxquels l'infidelité simple n'apporte autre chose, sinon qu'elle leur oste l'appareil & le remede pour lequel leurs pechez pourroient estre effacez, à sçavoir la foy , & les conditions dont elle doit estre accompagnée.

Diables. Il est certain que tout ce qui se passe dans nostre imagination , les Diables mesmes le connoissent , comme sont toutes les pensées, car la maxime d'Aristote est indubitable, *oportet intelligentem speculari phantasmata*, ce qui estant il ne reste nul lieu de douter que les Anges & les ames bien heureuses n'entendent & ne connoissent clairement les prieres, voire mentales de ceux qui les reclament ; mais si le cœur est feint ou droit , il n'y a que Dieu seul qui le puisse juger, & c'est en cela qu'il est véritablement scrutateur des cœurs. Si les Demons escoutent les conjurations de ceux qui les evocent, comment est-ce que les Saints seront creus estre sourds aux prieres de ceux qui les reclament ?

Dialectes sont en usage es Etats Populaires & Aristocratiques, l'on s'y doit accommoder ; mais aux Etats Monarchiques , il faut s'estudier à parler le seul langage de la Cour, en laquelle se trouve tout ce qu'il y a de politique dans le Royaume, & qui n'est pas aux Republiques ni Democraties.

E *Dia-*

Dialectique. Ses loix sont telles, que pour détruire une negative universelle, il suffit de prouver une particuliere affirmative.

Decalogue. Deux commandemens qui n'estoient que Ceremoniaux, & non de la loy Morale, y ont esté inferez exprés par Moyse pour les Egyptiens, celuy des Images & celuy du Sabath: L'un à cause de l'idolatrie, à laquelle les Egyptiens étoient adonnez plus que peupies du Monde: l'autre servoit à détruire l'opinion des mesmes Egyptiens, qui croyoient le Monde eternal.

Decretales. Je voudrois qu'il m'eût coûté beaucoup, & melme avoir donné de mon sang, que les Epistres des Papes ne fussent point imprimées; car nous n'avoas autre chose à faire tous les jours qu'à refuter les objections que nous font les heretiques sur les choses que nous avons, disent-ils, innovées; & le montrent par ces Epistres là, lesquelles sont fausses la plus part, comme celle du Pape Innocent, par laquelle il excommunie Arcadius Empereur, est fausse manifestement, & moy j'ay le premier découvert la supposition, & il n'y a que Cedrenus & quelques autres, qui en font mention. Eusebe, Sozomene, Theodoret n'en parlent point: je le dis au Cardinal Baronius, qui a bien de la peine à les defendre, & apporte des autoritez de Ciycas. Il y a mille abiurditez dans ces Epistres, qu'un tel Pape a mis le Kyrie eleison. Il dit que
Teles-

Telesphore institua le Carême. Le livre que ceux de la Religion ont fait, intitulé l'Inventaire de la Messe, est tout pris de cela. Il se trouve neanmoins des Gens qui s'efforcent de les defendre. Ceux qui ont fait les Epistres des Papes & quelques decrees, ont fait un grand prejudice à la Religion, car ils nous doanent la peine de refuter ces livres là, qui ne valent rien, & que nous rejettons. Le livre est venu d'Espagne, le Style en est barbare, & tout d'un Auteur, car il est par tout semblable. Toutes les Epistres des Papes ont esté fabriquées par des Moines du temps de Charles III. elles sont tres-barbares, il paroît qu'elles sont toutes d'une main, celles de Cornille sont barbares, & celles de son clergé sont tres-excellentes. Comment est-ce que cela se pourroit, que Cornille n'eût pû avoir un Secretaire qui écrivist mieux ? les Epistres des Papes sont toutes fausses absolument, jusques à Syricus : je m'étonne de Valafridus Strabo, qui pour le temps estoit assez poly, & sçavoit la langue Grecque, de ce qu'il s'est servi de ces Epistres des Papes, & en tire toutes les pieces de la Messe, ainsi qu'il les y a trouvées. Les Moines nous les ont forgées, eux qui vivoient de transcrire les livres.

Defaition. La pluspart des hommes se trōpent bien souvent, parce qu'ils prennent la

description des choses pour leur definition; Nous ne sçaurions donner la vraye definition d'aucune chose : Nous sçavons celle de l'ame, laquelle Aristote nous a donnee; Celle de l'homme aussi nous la sçavons, parce qu'elles sont tout à fait attachées à nous; d'autres nous n'en sçavons point, c'est Dieu qui les sçait.

Deposition. C'eust esté non misericorde, mais impudence & cruauté aux Papes, d'irriter les Princes heretiques & Apostats es temps ou les Chrestiens n'estoient pas assez forts pour les executer, & pour accompagner les depositions de droit; c'est à dire des depositions actuelles : car les Princes depotez du droit de la Royauté par sentence de l'Eglise, & demeurans en possession de fait, estoient en tout jours pareille puissance de mal faire, & plus grande volonté.

Diaconissa instituta, ne corpora mulierum in baptismo nuda à viris conspicerentur. Episth. contr. Collynd. Refer. ad disput. de bap. Inf.

Diœcesis n'estoit pas anciennement ce que nous appellons en François diocèse, c'estoit une grande Province, une Region, & *Exarchus Diœcesis*, c'est à dire, le Patriarche.

Dyonisius Alexandrinus. Il y a en Italie une chaine de luy sur Denys Areopagite.

Dyonisius Areopagita. Il ne croia point que le livre qui luy est attribué, soit de luy, & le tient pour une imposture, & fait par un homme

Homme qui a voulu, qu'on le crût Athenien; il est bien vray qu'il avoit escrit de *hierarchia*, car Saint Chrysostome l'appelle Oyseau du Ciel, & cela se doit entendre à cause de son livre de *cœlesti hierarchia*. mais en celuy-cy il y a tant de choses, dont les Peres comme Irenée, n'ont osé parler en assurance, lesquelles il sçait sur le doigt; je ne voudrois jamais citer les œuvres de S. Denys. [L'homelie ou cet eloge est donné à Saint Denys, n'est pas de Saint Chrysostome, mais d'un Auteur qui a vescu long temps apres luy, car elle fait mention de Nestorius, & de sa condamnation, qui n'arriva qu'environ 24 ans apres la mort de Saint Chrysostome, Daillé.] Le livre de Dyonisius Arcopagita est incertain, il y a des argumens pour & contre, je ne m'en voudrois pas servir soit que le livre soit faux & fait par un Impositeur, soit qu'il soit vray; il est certain que l'Auteur est tout Attique, & qu'il y a des phrases qui sont toutes Attiques. Il y a un passage de Saint Chrysostome, où il est appelé Oyseau du Ciel. Cela peut estre entendu à cause qu'il a escrit de *cœlesti hierarchia*, mais cette homelie de Saint Chrysostome est incertaine. Saint Gregoire ou Saint Basile parlant de ces mysteres de la hierarchie, parle de quelqu'un qui en a escrit devant luy dignement, on explique cela de Dyonisius Arcopagita, mais mal, car il le faut entendre de Saint Atha-

nase, cuius itiffima verba refert S. Gregorius de Trifagio. Dallaus.]

Dyonifius Exiguus a traduit le livre des Canons que nous avons, & ce Code là estoit imparfait, & ne contenoit point les Canons du Concile d'Ephese ; il avoit seulement ceux du Concile de Calcedoine, & outre cela estoit un Code, qui avoit esté falsifié par *Arsatius* Evêque de Constantinople, & & cela paroît parce que dans les Canons de *Dyonifius Exiguus*, les Canons du Concile d'Antioche y font traduits, & le 15. Canon de ce Concile porte, que si un Evêque a esté interdit, & qu'on luy ait defendu de communier, si nonobstant il communie il doit estre entièrement deposé. Ce Canon fut fait par le Concile d'Antioche qui estoit un Concile d'Arriens, & fut fait pour le sujet d'Athanase & contre luy, à cause que nonobstant son interdiction & pendant son appel au Pape, il n'avoit pas laissé de communier. C'est par ce Canon là aussi que *Saint Chrysoftome* fut deposé, & il ne répondit autre chose contre ce Canon sinon qu'il estoit d'un Concile d'Arriens ; par là il appert que ce Concile là ne se trouvoit point dans la Bibliothèque de Constantinople, & fut fait un *corpus Canonum* par *Arsatius*, qui par la deposition de *Chrysoftome* estoit intrus 'au siege, & avoit inseré le Concile d'Antioche afin de maintenir la deposition de *Chrysoftome* ; & dans ce

corps

corps le Concile de Sardique n'y estoit point, à cause qu'il condamnoit celuy d'Antioche.

Dirumpere. Utinam dirumperes caelos, & descenderes: Es. 24 refer ad masculinum aperiens vulvum, diruptione scil. virtuali.

En Dispute ce n'est pas un petit artifice de sçavoir enerver & attenuer les allegations de son adversaire.

Divorce. Cette loy estoit une loy morale, que Dieu institua par provision & à temps, c'est à sçavoir, jusques à la venue de son fils.

Donatistes. Le fait de Cecilianus & de Majorinus est un peu embrouillé, mais de la façon que je l'ay escrit, je l'ay rendu fort clair, & ne peut-on dire par cet exemple que l'on puisse rien tirer contre le Pape, car il estoit question de juger des Gens qui estoient schismatiques, & qui ne vouloient pas reconnoistre le Pape pour juge; là-dessus l'Empereur les juge avec mille protestations, & mesme d'en demander par apres pardon aux Evêques, comme qui diroit que le Roy Charles a jugé, & décidé des choses de la foy, au prejudice du Pape, parce que apres le Concile de Trente il donna le colloque de Poissy aux Huguenots; mais le fait est, que Cecilianus ayant esté fait Evêque de Carthage de la part des Catholiques, & Majorinus aussi ayant esté créé Evêque par les Donatistes, ceux-cy mainte-

E 4 que,

que, & qu'au contraire Cecilianus ne le pouvoit estre, parcequ'il avoit esté ordonné par Felix, lequel les Donatistes soustenoient avoir sacrifié aux Jdoles, & partant que Cecilianus n'ayant pas esté bien ordonné ne pouvoit estre Eveſque & leur juge; si bien qu'ils demanderent à l'Empereur d'estre jugez en France par des Eveſques François & Eſpagnols, qui n'avoient point enduré de perſecution. L'Empereur par leur importunité leur donne trois Eveſques, qui avec 15 autres Eveſques viennent à Rome, où ils agiterent la cause avec Miltiades. Le Pape donc prend avec luy 15 Eveſques, pour monſtrer que ce n'estoit point une commiſſion de l'Empereur, puis qu'il prit avec luy tels Eveſques qu'il voulut, & les condamne de nouveau. Derechef les Donatistes importunerent l'Empereur de faire revoir le procès, & presenterent requeste, qui est comme une Requeste civile, & demanderent un Concile. Ils obtiennent un Concile à Arles de 200 Eveſques, auquel aſſiſterent les 3 qui estoient venus à Rome, & les 15 que le Pape avoit pris avec eux auparavant, & derechef ils jugerent le procez; le Concile eſcrivit au Pape Sylvestre, que s'il y eut esté present, ſes Peres euſſent jugé bien plus rigoureusement. Les Donatistes ne ſe contenterent pas encore de ce jugement, & prierent l'Empereur, de vouloir juger; il refuſe, il est pourſuivy, enfin ſe voyant trop

trop importuné ; il dit qu'il jugera , mais il proteste d'en demander pardon aux Evêques. Par ce fait on peut voir s'il y a rien de contraire à la puissance & à l'autorité du Pape ; on pourra de ce que l'Empereur jugea au prejudice de ce qui avoit déjà esté jugé par le synode , & que le jugement de l'Empereur est par dessus celui de l'Eglise ; mais qui ne voit que toute cette procédure est toute extraordinaire ? Quand on disputoit contre les Donatistes, & qu'on leur monstroient qu'ils n'estoient point en l'Eglise à cause qu'ils n'adheroient pas à l'Eglise Romaine , à la chaire de Pierre , & qu'ils n'avoient point de succession , on ne les battit jamais de la pureté de la doctrine, qui estoit en l'Eglise Romaine , mais seulement de la succession , & qu'eux ne la pouvans montrer , ils n'avoient point d'Eglise. Les Donatistes donnoient pour une des marques de leur Eglise, qu'elle souffroit persecution, & qu'elle ne la faisoit pas ; & Saint Augustin leur prouve par l'exemple de Sara, tantost persecutée par Agar , & tantost persecutante , & par l'exemple d'Helie tantost persecuté par Achab , & tantost persecutant les faux Prophetes d'Achab , que la vraie Eglise selon la diversité des temps tantost estoit persecutée , & tantost persecutoit.

E s. Excom-

E..

EXcommunication. Les Flatteurs du Roy Lothaire luy voulans faire accroire, qu'il ne pouvoit estre excommunié, Hincmar Archevesque de Rheims leur respondit, que cette voix n'estoit point d'un Chrestien Catholique, mais d'un blasphemateur, & plein du diable: il n'y a nul doute, que les Roys & les Empereurs ne soient sujets aux censures Ecclesiastiques aussi bien que les autres oüailles de la bergerie de Jesus-Christ, & il m'est avis que l'une des loix de l'ancien Capitulaire de Charlemagne compilé par l'avis des Evesques, portoit que les criminels que le Roy avoit receus à grace, ou admis à sa table, ne devoient point estre exclus de la communion des Evesques; Mais parce que cette loy ne fut point faite particulierement pour les Rois de France, mais en general pour tous les Chrestiens, comme ayant pris son origine du 12. Concile de Toledé, où il fust ordonné que les criminels qui avoient esté receus en grace, ou admis à la table du Roy, fussent receus à la communion des Evesques, qu'à cause que cette loy ne fut faite pour les excommunications emanées des Papes, mais pour celles des Evesques residans dans les ressorts des Roys sous qui se faisoit la loy, joint aussi qu'elle ne fut point faite pour
l'heresie

l'heresie ou apostasie de la Religion Chrétienne, mais pour les crimes des mœurs, d'autant que le Roy estant celuy contre lequel, comme representant le public, l'offense des crimes seculiers est commise, & auquel seul en appartient la punition, quand le criminel est purgé par devant luy, & luy a fait satisfaction, ou pour mieux dire, au public en luy, & qu'il avoit remis le criminel en sa bonne reputation & renommée, & luy avoit levé la note du scandale & d'infamie, les Evesques & les peuples ne le devoient plus tenir pour une personne scandaleuse & indigne de leur communion. Cela apert par le texte expres du Concile de Tolède, d'où est prise mot à mot la loy du Capitulaire, & cela aussi apert parce que Yves de Chartes, qui allegue & pratique cette loy en la personne d'un nommé Gaujier, non seulement s'abstient de communier avec le Roy Philippes premier, durant le temps de son excommunication, mais sollicita le Pape de ne relascher point son interdit, & de ne donner aucune absolution au Roy de l'anatheme qu'il avoit jetté contre luy, que premierement il n'eust rejetté, comme il fit, sa fausse Reyne: que si les Papes Martin IV. Alexandre IV. Gregoire IX. & autres ont concedé des bulles au Roy de France, par lesquelles ils declarent, à ce que quelques uns pretendent; qu'ils ne peuvent estre excommuniez, ç'à tou-

jours esté avec cette exception, sans mandement ou licence speciale du Pape, laquelle est inferée dans les bulles de tous ces Papes, comme il se verifie par la lecture de tous ces originaux. Estienne Evesque de Paris jetta un interdit contre la personne de Louis le jeune, dont est que le Roy pour empêcher que les Evesques de France ne se laissassent quelques fois emporter legerement ou par les Seigneurs du Royaume qui alors tenoient une grande partie dudit Royaume, ou autrement à jeter ces interdicts, recoururent au Pape, pour obtenir que nul des Prelats de leur ressort ne pussent jeter interdit ou sur leur Royaume en general, ou sur les villes particulieres de leurs Estats, sans mandement ou licence speciale du siege Apostolique, ce que les Papes leur accorderent, comme il a esté dit cy devant, à l'occasion dequoy Pierre de Coigneres reprocha aux Prelats de ce Royaume devant le Roy Philippes de Valois, qu'ils avoient mis l'interdit en plusieurs Villes & Chasteaux du Royaume contre les privileges que les Roys de France avoient obtenus des souverains Pontifes.

Escriture. Nous n'avons jamais nié l'autorité à l'escriture, mais dautant que nous la luy deférons en tant qu'elle est parole de Dieu, nous la deférons aussi à tout ce qui porte qualité de la parole de Dieu, soit qu'elle nous ait esté laissée par escrit, ou
sans

sans escrit ; comme par exemple, nous re-
 nons le simbole des Apostres pour loy , aussi
 bien que les Epistres de Saint Paul , ou de
 Saint Jean , *in iis rebus, de quibus nihil certi
 statuit scriptura divina, mos populi Dei
 vel majorum instituta servantur.* Aug.
 Ep. 86. Comme Phalaris fit éprouver à celui
 qui luy apporta l'invention du taureau de
 bronze l'ingenieuse cruauté de son suplice,
 ainsi est-il raisonnable que les heretiques
 voulans reduire l'Eglise en de si estroites
 & severes limites , que de luy arracher ce
 qu'elle a receu, & conservé par tradition
 de la vive voix de ses premiers Ministres,
 sous pretexte de l'obliger à la preuve des
 droits dont elle est en si longue possession:
 il est raisonnable, dis-je, que l'Eglise les
 reduise aux mesmes regles, & les oblige à
 procurer cette maxime par l'escriture seule.
 Aristote quand il dispute contre l'opinion
 de Protagoras , qui maintenoit qu'il n'y
 avoit rien de vray au monde, renverse cette
 maxime sur luy, & luy remonstre qu'il est
 raisonnable de commencer cette proposi-
 tion par elle mesme, & pourtant demande,
 si cette proposition est vraye ou fausse : re-
 pliquant que si elle est fausse, il ne s'en peut
 servir ny ajouter foy ; que si elle est vraye,
 il y a donc quelque chose de vray, & partant
 qu'elle est fausse. Ainsi s'il ne faut rien
 croire que ce qui est dans l'escriture, il faut
 voir avant toutes choses, si cette proposition

est

est dans l'écriture, sans s'amuser à avancer autre preuve, veu qu'elle se prive elle même de tout autre moyen, pour estre prouvée, que celui de l'écriture. Tout ce qui appartient à la Religion est en l'écriture, ou en doctrine, ou en autorité. Autresfois les Evesques se faisoient par force & contre leur gré, *inviti à plebibus protrahabantur*, dit Saint Augustin, bien loin d'estre promeus à l'episcopat en vertu d'une suggestion ou vocation interieure, comme parlent les Ministres. Deux Evesques d'Angleterre sont loüez dans Severus Sulpitius, à cause de leur pauvreté, qu'il prefere à l'abondance des autres Prelats assemblez au Concile d'Arimini, lors qu'ils refuserent de prendre de l'Empereur la fourniture de leur voyage, *evectio-nes*, dit cet auteur, au lieu que ces deux autres acceptans les deniers necessaires pour faire leur despense, firent une acte & protestation d'humilité; tout le corps des Evesques en general constitue un meime Episcopat, dont chacun possède, comme dit Saint Cyprien, sa part solidaiement par indivis, la Couronne des Evesques s'appelloit autres fois *Regnum*, & a esté depuis changée en mitre.

Tous les *Evesques* se peuvent dire successeurs de Saint Pierre & des Apostres, le Pape est successeur de Saint Pierre directement, les Evesques indirectement, comme un arbre a le tronc qui vient de la racine directe,

directement : Les branches viennent de cette racine indirectement. Tous les Evêques donc se disent successeurs de Saint Pierre, & jamais il ne s'est dit qu'aucun Evêque se soit dit successeur d'aucun des Apostres particulièrement, si ce n'est qu'il fut son successeur localement, mais qu'aucun Evêque se dise successeur d'André, de Jean & de Philippe, jamais il ne s'est leu. Cela montre l'unité des membres de l'Eglise à un seul chef. Le lieu de Saint Hierosme, où il est dit que les Evêques sont égaux, le mot d'Evêques ne veut pas dire en ce lieu là, *Episcopus*, il veut dire Prestre, & saint Hierosme élève les Prestres le plus qu'il peut, pour abaisser l'orgueil de quelques Diacres, qui vouloient aux assemblées privées preceder les Prestres, & cela dans Rome seulement, à cause qu'ils estoient peu & riches, c'est pourquoy il dit qu'en quelque lieu que soit un Evêque, il doit preceder, c'est à dire, les Diacres, & là Evêque signifie Prestre, les Evêques ne faisoient rien qu'avec le Synode, c'est à dire qu'avec les Evêques de leur ressort, & quand il est dit, que de ces Synodes on alloit *ad majorem synodum*, ce n'est pas à dire au Concile œcumenique, c'est à dire au Patriarchat, comme si de Sens on alloit à Lyon, ce seroit *majar Synodus auctoritate, non numero Episcoporum*, comme le Pape ne decernoit rien, si ce n'est *in Synodum*, c'est à dire, avec les Evêques de son ressort & de son diocèse,

considéré comme simple Evêque (qui étoient l'Evêque d'Ostia , &c.) qui sont aujourd'huy les six Evêques Cardinaux , & ce Synode est représenté par le Consistoire , qui est proprement le Synodus , & que le Pape ne déliberoit rien sinon *in Synodo*. Le titre d'Evêque universel , que Jean Evêque de Constantinople se vouloit attribuer, estoit un titre fort arrogant & plein d'impieré, car il entendoit par ce mot universel , que luy seul fust Evêque à l'exclusion des autres , & que les autres dépendissent de luy , & tiraissent de luy leur juridiction , qui est une arrogance ; car tous les Evêques *sunt omnes à Christo* , tous les Evêques se peuvent dire successeurs *Petri* , & *esse in cathedra Petri* , mais c'est *per communionem* , le Pape n'est point obligé de communier avec cettuy-cy, ni avec cettuy-là , car il est successeur *Petri per se* , & pour cette raison là les Donatistes ne pouvoient avoir d'Eglise, parce qu'ils n'avoient pas de communion avec la chaire de Pierre : il n'y a point de Personnes en France qui soient plus obligées à la conservation des Roys , que les Evêques , car ils ont leurs biens , leurs Evêchez de la pure libéralité des Roys , au lieu que ceux des autres ordres ont leurs charges & leurs offices par achapt , & ne s'opposent jamais lors que l'on voudra faire une loy fondamentale temporelle contre l'entreprise sur la vie des Roys ; à cela jamais ils ne s'opposent

seront tant que cette loy sera de la sorte, & que l'on ne la voudra pas joindre avec d'autres propositions qui sont problematiques, comme de la puissance directe & indirecte du Pape sur les Roys : jamais ils ne souffriront qu'il en fasse une loy qui oblige à tenir l'une de ces propositions plustost que l'autre, car la chose ne se pourroit faire sans jalousie du Pape, qui ne nous tient par moins pour siens. pour ne tenir pas celle de ces opinions qu'il reçoit ; ce que je trouve bon est de renouveler les anathemes donnez au Concile de Constance contre ceux qui entreprennent sur la vie des Roys, qui sera un moyen bien plus seur, & comme estant spirituel il detournera bien davantage ceux qui auroient eu la fantaisie d'exécuter ces mauvais desseins : que si l'on vient à faire une loy qui contienne confusement ces deux propositions, ce sera empescher que les Papes n'asseurent par cette voye spirituelle d'anathemes la personne des Roys.

Episcopi omnes immediatè sunt à Christo, sed cum conditione, ut teneantur communicare cū Petro ; ita is Episc. qui dissentit à Petro, dissentit ab Ecclesia & ab unitate Ecclesia.

L'Empereur Constantin parlant des commandemens qu'il faisoit aux payens de chommer les festes des Chrestiens, disoit aux Evesques, Dieu vous a constituez Evesques dans l'Eglise, & moy Evesques hors l'Eglise.

Epis.

Episcopus ad extra : ce n'est pas qu'il fût Eveſque des choſes ſpirituelles au de hors, mais il veut dire, qu'il ſeroit Eveſque au de hors contre les payens, non pas au ſpirituel, mais pour les deſtruire ; car il dit nominément, qu'il mettra par terre leurs ten ples, & qu'il renverſera leurs idoles [*minimè verò Episcopus ad extra, qui ordinis & disciplina vindex, cuius est 'Επισκοπιῶν, ne quid Ecclesia detrimenti capiat, nam ha sunt Principis partes Dal.*] Ce n'eſtoit point le peuple qui éliſoit les Eveſques, il eſtoit ſeulement permis au peuple de dire ce qu'il avoit à reprocher contre celui qui eſtoit élu. Et cela pour ce qui eſt des mœurs, & non pour ce qui eſt de la capacité. | vide Cyp. ep. 68. Sarrauius.] Les Eveſques Grecs ont vraiment le caractère, parce qu'ils l'ont reçu des Gens qui l'avoient vraiment, & c'eſt choſe qui ne ſe peut effacer, & bien que maintenāt ils ſoient Schiſmatiques, ils ne laiſſent pas de retenir ce caractère, & de le conférer à d'autres, comme le baptême, ils ont le caractère, mais ils n'ont pas l'autorité, laquelle ils perdent par le ſchiſme, car ils ne peuvent abſoudre. Les Eveſques d'Angleterre n'ont nulle miſſion & n'ont pas le caractère ni l'autorité, parce qu'ils ne le confèrent plus en la forme que l'ont reçu ceux qui l'avoient lors que le ſchiſme ſe fit, & ſelon leur doctrine meſme ils ne l'ont point, parce que ne le pouvant a-

voir

voir que de nous, & nous tenant pour heretiques, ils ne le peuvent avoir par consequent. Puis ils communiquent avec les heretiques de France, qu'ils tiennent pour vrais Pasteurs, lesquels n'ont point de succession. Les Evesques d'Orient n'avoient que faire de tirer leur confirmation du Pape, lors qu'ils estoient promus à l'Episcopat, ils alloient seulement à leur Metropolitan, mais le Metropolitan recevoit la confirmation du Pape, les Patriarches se faisoient par le synode, mais apres qu'ils avoient esté élus ils envoioient à Rome leur profession de foy: les Evesques d'Orient comme des autres Provinces ne pouvoient estre deposez par leur Metropolitan, s'il n'en advertissoit le Pape: quand on recevoit anciennement les Evesques heretiques, ils ne pouvoient plus estre Evesques.

Erasmus fait des grandes fautes au jugement qu'il donne des Auteurs. Sur le livre de saint Basile de *Spiritu sancto*, il dit, que la seconde partie est supposee, & dit qu'Arnobee in *Psalms* est le mesme Auteur, qui a escrit *contra Gentes*. Il est grand ennemy de la Trinite, grand ennemy des traditions.

Ecriture Sainte. Quand on dit que l'Ecriture divine est parfaite, & par consequent qu'il n'est point besoin de traditions, puis qu'elle est parfaite, ce mot de *perfecta*, n'est pas à dire parfaite en telle sorte qu'elle contienne toutes choses

choses, mais c'est à dire, excellente, irréprehenfible, & comme Saint Chryfofome l'explique *ἀπομυκτός*; car l'Efcriture ne contient pas toutes chofes fi ce n'eft *αὐθεντική*, parce qu'elle nous enseigne d'où nous devons prendre les autres chofes que nous devons croire, à fçavoir de l'Eglife: elle contient donc toutes chofes *ἰνενσφύδ*, en tant qu'elle nous enseigne où nous devons avoir recours pour les chofes qui ne font pas ecrites, à fçavoir à l'Eglife. Tous ces lieux du nouveau Testament, par lesquels les Heretiques veulent monftrer qu'il ne faut avoir recours qu'aux Efcritures, qu'il les faut lire & non autres livres, s'entendent tous de l'ancien Test. si bien qu'ils ne font en façon quelconque contre les traditions. Le lieu de Saint Paul, où il est dit *πρᾶξτε ὡς ἐλάλησάντες*, ne fait rien non plus contre les traditions, car là, *πρᾶξτε* signifie *contra*, & au Grec il y a *κατὰ* qui signifie toujours en Grec, contre, comme *κατὰμαρτυρίαν*, *κατὰ δόξαν*: le lieu de l'Apocalypse, où il est dit, que quiconque adjouftera à ces chofes, il foit anatheme, ne fait rien non plus que les autres precedens: Car Saint Jean a dit ces mots à cause qu'il y avoit de fon temps plusieurs heretiques, qui corrompoient les livres saints, & mefme les fiens. Et si Saint Jean l'avoit entendu autrement, il auroit ecrit contre luy mefme, car depuis il ecrivit son Evangile. Or est-il que per-

fonne

sonne ne peut rejeter l'Évangile de Saint Jean, & il ne peut estre tenu pour anathème pour l'avoir escrit depuis son Apocalypse. Ceux de la Religion opposent contre les traditions ce passage de l'Écriture, *scrutamini scripturas*, qui ne fait pourtant rien pour eux. Car bien que ce mot *scrutamini* soit à l'Imperatif, cela pourtant n'exclud point les traditions, car en ce lieu nostre Seigneur parle aux Juifs, & leur commande, lisez les Écritures, & vous y trouverez telinoignage de moy. Tellement qu'il apparoit que là il est parlé de l'Écriture du vieux Testament, où il est tres-certain, que toutes choses ne sont pas écrites, & qu'il est nécessaire de croire beaucoup d'autres choses qu'il faut que nous croyons tous nécessairement, quoy qu'elles ne soient pas écrites. Qu'ils m'y trouvent la communion sous les 2. piéces, le baptesme des petits enfans, & une infinité d'autres choses, qu'il faut croire nécessairement. Les Juifs mesmes croyoient beaucoup de peines qu'ils ne tenoient que par traditions, & qui ne se trouvent point dans l'Écriture du vieux Testament desquels parle Saint Paul, qu'ils ne trouvent dans l'Écriture qu'il fut commandé de mettre l'eau avec le sang de l'alliance, il ne s'y lira point, neantmoins il est tout certain qu'ils le tenoient comme une chose de foy; Et pour revenir au mot de *scrutamini*, qu'ils tiennent se devoir

devoir prendre à l'Imperatif, plusieurs des anciens l'ont expliqué à l'Indicatif, & plusieurs de leurs Docteurs l'ont ainsi entendu. Beze mesme dit, que c'est un Indicatif; si bien qu'il est incertain, & ils ne se peuvent servir de ce passage, lequel doit estre pris à l'Indicatif; car c'est un reproche, & non pas un commandement, que nostre Seigneur faisoit aux Juifs, qui leur disoit, vous Juifs, vous lisez les Escritures, & neantmoins vous ne croyez pas de moy ce qu'elles vous enseignent de croire: cela est si clair & toutes leurs raisons si fragiles, qu'ils n'oseroient paroistre devant personne qui ait tant soit peu de sang commun. Les Pharisiens n'alleguoient pas leurs traditions pour discerner l'advenement du vray Christ, mais les Escritures mal entendues, & pourtant nostre Seigneur les renvoye à l'examen de la mesme escriture, en laquelle ils constituoient leur salut: sondez les Escritures, parce qu'en elles vous pensez avoir la vie eternelle, celles-là mesmes sont celles qui rendent tesmoignage de moy.

Les *Espagnols* disent bien, que pour manger & bastir il ne faut que s'y mettre. Un *Espagnol* allant par les champs trouva un *Gascon*, avec lequel il fit amitié, le mit en croupe, & luy voulut bailler son manteau à porter, ce que le *Gascon* refusa plusieurs fois, un peu après le *Gascon* voulut descendre de Cheval & cheminer à pied

à pied, & alors il demanda à l'Espagnol son manteau à porter; l'Espagnol luy dit, Signor Gascon, vous y avez pensé, & moy aussi, vous ne l'aurez pas. Les Espagnols n'oublient ni les injures ni les ennemis, ni les amis non plus. Le Roy d'Espagne n'a jamais pardonné une infidélité & a toujours puny fort severement les Traîtres. Il a aussi recompensé grandement ceux qui servent bien & fidelement. Cinquante Espagnols ne feront pas tant d'insolences dans un pays estranger que 4 François. Le Roy d'Espagne garde la foy, quoy qu'on ait voulu dire qu'il ait fait banqueroute aux Genoïs, cela n'est point, il leur paye fort bien les arrerages de l'argent qu'ils luy ont presté [ouy si bien que tout d'un coup il leur fit perdre dix ou douze années d'interests. Daill.] les Espagnols sont des braves soldats, & qui valent tout autre chose que les François, ils ont leur milice bien ordonnée & la discipline conservée entre eux; ainsi ils sont plus que toutes les nations du monde; Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Espagnols ont cet avantage, je me suis estonné d'avoir leu dans Tite-Live, qu'en l'armée d'Annibal, qui estoit composée d'une grande multitude d'hommes, 600 Espagnols estoient la force de l'armée, cela ne fut jamais, ils ont un courage froid, qui va pied à pied, mais jamais on ne les void tourner, persistans, perseverans, se

con-

contentans de peu ; au contraire les François montrent au commencement du courage , & l'on dit d'eux , qu'à la chaleur ils sont plus qu'hommes , mais à la fin ils sont moins que femmes : cela est vray , la moindre espouvante les met tellement en desordre , qu'il n'y a pas moyen de les remettre. Il n'en va pas de mesme aux Espagnols , parce qu'ils vont meurement , considerant les perils , & vont aux hazards apres les avoir veus & considerez : aussi vont-ils à la mort courageusement. Les François ne sont pas de meime , parce qu'ils vont aux dangers sans considerer ce que c'est & aussi plus souvent la chose estant refroidie ; ils font de grandes fautes ; ils sont comme une poignée de puces au soleil , pendant qu'il y a de la chaleur ils font mille gambades , font des merveilles , mais pour la durée pour estre long-temps à un siege , cela ne se void guerres : les Espagnols ont une autre chose , c'est qu'ils ont tous de l'honneur , & il n'y a si petit Espagnol qui n'ait opinion de voir en Espagne la Monarchie de tout le Monde , aussi combattent-ils pour l'honneur , les François n'en ont point , ce sont la plûpart des soldats levez au tambour , gens de boutique , qui n'ont aucune discipline , sans honneur & sans courage , tout le courage des François est en la noblesse , le bas peuple n'en a point , aussi n'a-t'il pas d'esprit pour en avoir , & la noblesse n'est pas capable de discipline , elle est

bonne

bonne pour assister le Prince en quelque chaude & prompte occasion. Il se rendra près du Roy, près du Prince, 4 ou 5 mille Gentilhommes, cela fait de l'effet, mais n'a point de tenuë ; & pour les pays étrangers, nous n'y sommes nullement propres, nous sommes insupportables & intolens, & après avoir esté quelque temps hors de France, nous nous lassons aussi-tost, & si l'argent nous manque nous nous en revenons en nostre país, nous ne sçaurions souffrir ; les armées de France ne sont faites que de volontaires, les Espagnols sont disciplinez & souffrent aux sieges, dans le froid, dans la faim, viennent à bout de leurs entreprises, & puis après sçavent bien maintenir ce qu'ils ont gagné, & ne sont point insolens. J'ay veu parmy eux d'excellens esprits, & de beaux Gentilshommes : je vis en cette Ville quelque Noblesse, entr'autres quelques Chevaliers de Malthe, que je trouvoy excellens en la conversation, ils ont toujours de l'orgueil, mais il y a toujours en leurs esprits quelque chose de bien relevé & de poly, ils nous ont bien appris à vivre, & nous ont reduits à vivre en France. On dit, qu'ils nous ont fait des perfidies, mais croyez, dit-il, à Monsieur d'Orleans, que premièrement nous leur en avons usé, & ont eu cela par dessus nous que d'avoir sceu en user mieux que nous, & de nous avoir plus nuy que nous ne leur ayons fait. Premièrement

F ne

ne fut-ce pas une grande perfidie au Roy François, lors qu'il se joignit avec les Protestans d'Alemagne contre l'Empereur, ce qui nous a apporté la Religion en France qui n'y estoit point auparavant; car quand le Roy Henry revint d'Alemagne, la plus part de ses Gens estoient gâtez d'Andelot & les autres, & ils ont fait par cette action, & cette ligue avec les Alemans, qu'aujourd'huy le Roy d'Espagne seul entre les Princes Chrestiens est regardé & tenu pour protecteur de la Religion Catholique; & si nous avions une guerre en France, on verroit tous les Capitaines jeter l'œil sur le Roy d'Espagne, & tous les Huguenots sur le Roy d'Angleterre. Une autre perfidie dont nous usâmes contre ce pauvre Roy d'Aragon, qui nous offroit je ne sçay combien de mille écus de tribut, lors que nous nous allâmes allier avec l'Espagnol pour le ruiner & partager ensemble les États, dequoy fut fort aisé le Roy d'Espagne, qui nous en chassa par après. Ne fut-ce pas aussi un autre trait, que nous voulûmes joüir au Roy d'Espagne, lors que nous luy voulûmes oster le Pays-bis? Le voyage de Monsieur ne fut à autre fin; il ne faut pas s'étonner, si par après il s'en est vengé, & s'il nous l'a rendu & au double. Ce fut aussi une grande perfidie & une chose honteuse pour la France à jamais, d'avoir fait alliance avec le Turc contre le Roy d'Espagne, & depuis

peu.

peu, pourquoy est-ce que le Roy d'Espagne a chassé les Moretques d'Elpe, si ce n'est parce que nous traittions avec eux ? Les François n'ont jamais rien épargné, non pas meime la Religion, pour se vanger : si les Espagnols se l'ont vangez sur nous, comme ils ont fait, ç'a este par d'autres voyes, & avec plus de conduite, aussi leur a-t'il mieux reüssi.

Eglise. Tout l'Etat general de la controverse de l'Eglise entre nous & nos adversaires se tourne sur deux poles. Premièrement s'il est de l'essence ou des conditions inseparables de l'Eglise terrestre & militante d'estre visible ou non : & derechef, s'il est de l'essence ou des conditions essentielles de la meime Eglise terrestre & militante d'estre pure en la foy & en la proposition des moyens de salut ou non ; de sorte qu'elle ne puisse retenir le nom & la definition d'Eglise sans ces choses ; l'on punissoit autre-fois ceux qui abandonnoient le bouclier, mais non pas ceux qui quittoient la lance, d'autant que le bouclier servoit comme de rempart & de defense generale à l'armée, là ou la lance contierroit seulement le soldat qui la portoit ; le premier est le symbole de la doctrine, le second se peut appliquer à ce qui est des mœurs. Celles-cy regardent le salut de chacun en particulier, celles-là le bien & la cause generale de toute l'Eglise. [*Pap-*

lius in Ecclesia tribus gradibus distinguebatur, erant enim κατὰ τὸν ἴσον κληρονομοῦντες & μετὰ τὸν ἴσον. Iustel in Can. 12] L'Eglise peut bien estre appellée la societe des eleus par attribution, mais non pas par definition, non parce qu'en elle sont les seuls eleus, mais parce qu'en elle seule sont les eleus investis de la grace presente de leur election, comme la premiere Cour du Parlement du Royaume s'appelle la Cour des Pairs, non qu'en elle soient les Pairs seulement. *Qui vult habere Spiritum Sanctum, caveat foris remanere, caveat simulate intrare.* Aug. Epist. 6. la vraye doctrine se peut avoir hors l'Eglise, mais non d'ailleurs que de l'Eglise, la charité non sinon en l'Eglise, *qui extra veritatem, extra Ecclesiam.* Gren. *sicut ergo Deus unus colitur ignoranter & extra Ecclesiam, nec idè non est ipsa. & si des una habetur sine charitate & extra Ecclesiam, nec idè non est ipsa, unus est Deus, una fides, unum baptisma, una incorrupta Catholica Ecclesia, non in qua sola unus Deus colitur, sed in qua sola unus Deus p̄tè colitur, nec in qua sola una fides retinetur, sed in qua sola una fides eum caritate retinetur.* Aug. *contra Cresconium* l. 1. ep. 28. Si l'Eglise estoit dans le symbole en tant qu'invisible, il faudroit qu'elle fust perpetuellement invisible; car les choses de la foy sont perpetuelles, de ce que l'Eglise entre dans le symbole sans raison de temps present, elle est perpetuelle, comment in-

struira-t'elle nostre foy? comme nous ouvrira-t'elle son sein pour y échauffer nôtre charité si elle est invisible? Quand on dit que Carthage n'a rien pû contre Rome, est-ce à dire que nuls Citoïens Romains ne soient morts en la guerre contre Carthage? ainsi quand Luther conclud que les puïssances d'enfer ont prevalu & prevalent tous les jours contre l'Eglise visible, pource que le diable en seduit tous les jours plusieurs membres, est-ce augmenter de bonne foy l'Eglise? ne convient à la société Catholique & aux heretiques sinon equivoquement. Or jamais un terme ne se doit definir selõ l'attribution equivoque & seule convenance vocale, mais selon l'appellation univoque. Comme toute congregation d'heretiques ne peut être dite Eglise, & n'a point Christ pour chef, ainsi tout mariage par lequel la femme n'est point conjointe à son mary selon l'ordonnance de Christ, ne peut estre appellé legitiment mariage. S. Hierosme sur Eph. c. 5. Toutes les promesses faites à l'Eglise Judaïque luy sont faites ou cõditionnellement, ou figurativement, c'est à dire, que s'il y en a quelqu'une absoluë & sans cõdition, elle ne luy appartient qu'en nombre & qu'en figure, l'effet & la verité en estât réservé à l'Eglise Chrétienne. Saint Augustin employe l'argument de l'Eglise autrement contre les Manichéens, & il s'en sert autrement pour luy. Contre les Manichéens il

ne le met en œuvre que comme un argument probable, ni plus ni moins que celui du consentement de l'escole. pour verifler les livres de Platon ou d'Aristote, d'autant que les Manichéens ne reconnoissent pas la société Catholique pour vraye Eglise, & pour une compagnie perpetuellement & infailliblement assistée de l'esprit de Dieu, là ou pour son particulier il le prend pour un moyen, non seulement conjectural, mais nécessaire & propre à faire une foy non seulement humaine, mais divine, d'autant qu'il reconnoissoit & reveroit l'Eglise en cette qualité; quand il parloit de foy, il disoit ie ne croyay point à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise ne m'y emouvoit: quand il parloit à eux, il disoit, de quel livre tiendra-t'on l'auteur pour certain, si l'on doute que les lettres que l'Eglise tient des Apostres soient d'eux? qui est comme s'il eust distribué son discours ainsi, à moy qui tiens la société Catholique composée du consentement de tous les peuples pour être l'Eglise de Dieu, la colonne de verité, ce m'est un argument institué de Dieu, une autorité surnaturelle, un moyen de foy Divine; à vous qui ne la tenez pas en cette qualité, prenez la pour le moins pour un moyen de foy humaine, pour un argument probable, pour une autorité profane & seculiere; l'un me rend coupable d'infidelité, si je n'y a, ôute foy, que l'autre vous rende
pour

pour le moins coupables d'op'niastreté. L'Eglise a toujours les marques d'autorité ou ordinaires ou extraordinaires ; au commencement elle avoit les miracles qui estoient marques extraordinaires, & alors la multitude ne luy estoit pas encore nécessaire, qui ne lui a esté donnée en qualité de marque d'autorité, que comme une marque ordinaire: après la cessation de l'extraordinaire, *Christus offerens humano generi Medicinam, primam miraculis conciliavit auctoritatem, auctoritate meruit fidem, fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vetustatem. vetustate corroboravit Religionem, Aug. de unit. Eccl. s. de util. cred. c. 4.* Pourquoy est-ce, ô heretiques, disoit Saint Augustin aux Donatistes, que vous vous glorifiez de vôtre petit nombre, si N. S. I. C. a esté nommément livré à la mort, afin de posséder la multitude ?

Un Esprit elegant trouve des sujets de facétie, mesme aux matures qui sont les plus éloignées.

Esprit perdu. Je tiens qu'un esprit est perdu quand il s'adonne à l'une de ces six choses, à la quadrature du cercle, à la multiplication du cube, au mouvement perpetuel, à la pierre philosophale, à l'Astrologie judiciaire, & la Magie. Les jeunes gens peuvent étudier toutes ces choses, mais ils ne s'y doivent pas arrester, ce sont toutes choses contre le jugement. Les grands & eminens

esprits se forment & se rendent tels dans les grands Estats , comme les grands poissons dans les grandes eaux.

Estude. J'estudie le matin, mais je suis bié interrompu, il n'y a pas moyen de travailler en cette Ville. J'estudie pour écrire, c'est l'étude le plus penible ; il est bien difficile de faire *ex multis pauca*, il est bien aisé d'écrire *pauca*, tout de mesme aussi d'écrire *multa*, mais de faire de beaucoup peu, c'est où il y a de la peine. J'ay tant de diverses conceptions que je me trouve empêché à les bien mettre, & puis on est si fâché de perdre & de rejeter ce que l'on a.

Eucharistie ! Le Corps de Christ y est avec nous en une union substantielle, immédiate, le corps de Christ est divisé en l'Eucharistie, ainsi que disent les Grecs, il n'y a qu'en l'Eucharistie où l'on adore précisément l'Humanité du Fils de Dieu, *Verbum & corpus adoramus*, dit Theodoret.

Εὐαγγέλιον. Anciennement le Ministre qui annonçoit les oracles, s'appelloit ainsi de la nôtre Evangelique.

Eusebe estoit Arrien, il n'y a nul doute: S. Hierosime l'appelle *Autesignatum Arrianorum*, j'ay eu entre les mains .i. livres d'Eusebe, qui estoient tous Arriens, il y a une Epist. e dans Eusebius : Baronius est le premier qui l'a voulu corriger, & qui l'avoit observée, & tâcha d'y mettre au lieu de *μακροί, ἰσογράτοι*, je crois, qu'il faut lire *χαίρειν*

μακ-

μακρόν, ou bien *τημότατος*, lequel titre, qui se trouve à la fin de la mesme Epistre, au nombre singulier, montre qu'il y a faute au nombre. Du Plessis y voudroit lire *μακρόν*.

[*Tu dicis καὶ μακρόκλη, qui erat Episcopus Mediolanensis. Sarrauius.*]

Eusebius Emiffenus n'est point Auteur du livre qu'on lui attribué, ce livre là n'a point esté fait par un homme Grec, j'ay opinion qu'il a esté composé par un François, ou par un Auteur proche de la France, comme en Italie, & crois qu'il a esté fait par un *Eusebius Cremonensis*.

Eutiches. Son heresie au point de l'incarnation estoit une mesme heresie avec la Manicheneanne.

Exarchus signifie autant comme Patriarche, & signifie aussi Arehevesque.

Efras a ajouté ce qui est à la fin des livres de Moÿse, où il est parlé de sa mort, & qui par consequent n'est pas de Moÿse; près la transmigration *Elias* redigea en un corps toute l'Écriture, & ainsi que quelques anciens ont remarqué, il remit en l'Écriture 18 lieux qui avoient esté corrompus.

Les *Eaux* au printemps ont accoustumé de se tourner.

L'*Eau* en Espagne est bien plus excellente qu'en ce pais, elle ne se corrompt jamais, & les Espagnols qui sont accoustumés à en boire, trouvent la nostre fort mauvaise; si bien qu'ils en apportent avec eux,

il y a un Espagnol logé chez Monsieur Zamet, qui est venu avec l'Ambassadeur extraordinaire, qui en a apporté, qui est excellente; celle des Indes est d'autant plus excellente par dessus celle d'Espagne, comme celle d'Espagne est par dessus la nostre, & quand les flottes reviennent de ces pays là, le reste de l'eau s'achette chèrement. L'Ambassadeur d'Espagne qui est icy ordinaire, a eu bien de la peine à trouver l'eau qui fust bonne, il en a fait chercher à six lieuës aux environs.

Ecclesiastiques. Ils ont eu autrefois grand pouvoir en France, & l'Etat en estoit bien mieux; car ils ne sont pas interessez, n'ont point d'enfans qui succedent aux desseins qu'ils pourroient avoir; quand ils sont morts tout est mort avec eux, quand un de nos Roys alla en la terre Sainte, il laissa pour Gouverneur en son absence l'Abbé de Saint Denys Surger, s'il eut mis le gouvernement entre les mains d'un autre, possible qu'il se fust rendu Maistre: Les Espagnols l'entendent bien mieux que nous, qui se servent d'Ecclesiastiques qui de bas lieu sont aggrandis, & n'ont autre soin devant les yeux que le bien du Prince. Nous avons l'exemple du Cardinal Ximenes Jacobin. Avec les Ecclesiastiques vicieux & de mauvaise vie, nous communiquons bien aux actes de Religion, non aux actes de conversation, comme les mouches s'attachent ordinairement aux ulceres, s'il y en a

quelques uns sur un corps, & laissent les parties saines, ainsi les adversaires dans l'Eglise se prennent aux vices & aux abus des Prestres, lors qu'il y en a la moindre apparence, & dissimulent malicieusement les bonnes actions, & passent par dessus les vertus de ceux qui sont sans reproche.

Rang des *Ecclesiastiques*. Monsieur le Prince a grand tort d'avoir debattu contre Monsieur le Cardinal de Joyeuse la preference, pour recevoir l'ordre en une action pure Ecclesiastique. Monsieur le Cardinal de Joyeuse en sera grandement lotté par tout, & à Rome principalement; le Pape trouvera cette action là fort mauvaise, & tout le College des Cardinaux: il n'y a pas 220. ans, que les Evesques mesmes marchoient devant les fils de France. Ce fut le Pere de Monsieur le Prince, qui debattit le premier la preference contre le Cardinal de Guize, & l'emporta, mais ce ne fut que pour le rang du Conseil & des ceremonies, qui ne sont point Ecclesiastiques. Par tout on a toujours porté ce respect aux Ecclesiastiques de leur donner le premier rang. En Angleterre l'Evesque de Cantorbery est immediatement apres la personne du Roy; mesme en Turquie le Musti marche avant tous les Bachas; le Pape trouvera cecy fort mauvais de la Reyne, & en une action si celebre comme est celle-cy, pour les autres ren-

contres, comme à passer à une porte, celle ne porte pas coup comme en une cérémonie telle que le Sacre, il y a force lieux en l'Écriture tonnans malediction contre les Laïques, qui veulent usurper la charge & les fonctions des Ecclesiastiques.

Edom Occident : d'où vient que la partie occidentale de la Judée meridionale porte le nom d'Idumée, & que Tite est surnommé l'Iduméen, c'est à dire Romain.

Eglise : Les Eglises particulieres sont dites Catholiques par relation & participation qu'elles ont avec l'Eglise Romaine. Il y a bien de la difference entre le fondement & la marque de l'Eglise, car la marque de quelque chose est connue par le sens, & ce qui en est le fondement n'est compris que par l'intellect. Les marques de l'homme sont connues & apprehendées par les sens, comme d'avoir des yeux, une bouche, & ainsi d'autres parties, mais le fondement n'en est apprehendé que par l'intellect, comme d'avoir une ame, d'estre raisonnable : toutes les marques de l'Eglise sont visibles & se connoissent au sens, comme d'avoir des pasteurs & une société de fideles : il seroit bien dur à l'Eglise qu'il ne fuy pas permis de s'opposer à un Prince, qui après avoir fait serment à Jesus-Christ ou à l'Eglise, soit par le Baptesme ou par son sacre, vouloit introduire le Mahometisme.

ou.

ou une heresie en son Royaume ; & il ne faut pas dire , que si cette opposition est permise au Pape, selon le bon plaisir d'un Pape, le Roy sera excommunié , & qu'on luy fera accroire qu'il voudra introduire une heresie , le Pape ne le peut faire. Quand Anastasius fut receu à l'Empire d'Orient, il estoit Eutichien ; Macedonius qui estoit Patriarche de Constantinople , ne le voulut point recevoir qu'il ne suscrivit au Concile de Calcedoine ; cela montre bien qu'il appartient à l'Eglise de juger des Empereurs, & de s'opposer à eux lors qu'ils voudroient apporter quelque mauvaise doctrine. L'Eglise en tout temps est le firmament & la colonne de la verité, aussi bien en sa jeunesse qu'au temps de sa naissance, imitant en ce qui est de la doctrine l'exemple de Sara, qui pour estre vieille n'enlaidissoit point, comme la tyge de l'arbre tient lieu de tout au respect des branches qui en sont retranchées ; ainsi l'Eglise tient lieu de tout au respect de ceux qui font schisme. ou qui tombent en heresie ; & comme les branches ne peuvent estre separées de leur tronc & faites parties de l'arbre , sinon qu'elles y soient entées, ainsi les sectes heretiques retranchées de l'Eglise ne peuvent faire partie de ce corps & de ce tout de l'Eglise, si par la reunion & la reconciliation elles n'y sont comme inserées & incorporées. Lors que nostre Seigneur vint au Monde,

il

il eut le soin de montrer que l'origine de son Eglise estoit extraordinaire & divine, de vouloir qu'elle s'establit par des voyes routes contraires à l'apparence humaine, par ignorance foiblesse & souffrance, & ne voulut choisir ni les personnes d'Estat, ni les hommes de lettres, ni les gens de guerre, pour la planter, ains supp'ea ce qui manqua de science humaine, de force en eux, par les moyens extraordinaires qui sont les miracles & les œuvres surnaturelles qu'ils faisoient; mais depuis qu'elle a esté establie par ces moyens extraordinaires & surnaturels, il n'a point dedaigné qu'elle employast pour sa conservation les moyens humains & ordinaires; je veux dire les lettres, l'estude, la doctrine des Ecclesiastiques & les armes, le courage & la force des laïques, afin que lors qu'il a cessé & diminué de l'assister par le secours visible des miracles, elle ne fut pas destituée de tout autre secours.

Les *Elections* ne sont pas de droit divin: si cela estoit, le Pape n'en auroit pas dispensé, & tous les Evesques qui se sont faits depuis seroient par consequent nuls, & tous les Prestres, ce qui va à une tres grande consequence; il y a tant d'exemples de l'antiquité, d'Evesques qui n'ont point esté eleus; il estoit mesme défendu au Concile de Laodicée que le Peuple esleut l'Evesque. Il y a aussi des exemples d'Empereurs qui ont
nommé

nommé aux Eveschez. Saint Augustin ne fut pas élu par le peuple, ce fut son predecesseur qui le nomma; l'élection de Mathias fut faite par sort & par le Saint Esprit. Les Evesques anciennement n'alloient pas à Rome, prendre leur bulle, ny aucune confirmation; c'estoit assez qu'ils fussent reçus par leur Metropolitan, mais il falloit que le Metropolitan allast à Rome querir le *pallium*, qui est la marque d'autorité: les Evesques estoient ordonnez par leur Metropolitan, mais avant l'ordination, ils avoient le consentement du Pape: & c'est ce qu'aujourd'huy nous appellons les bulles. Et ce pouvoir tous les Patriarches l'avoient anciennement, & c'est ce qu'ils avoient de commun & de semblable avec le Patriarche de Rome: mais lors qu'il estoit question de condamner un Evesque, le Patriarche ne le pouvoit absolument; c'est à dire, il pouvoit bien le condamner, mais l'Evesque pouvoit appeller au Pape. Aujourd'huy en France, les Evesques ne rendent aucun respect à leur Metropolitan, car ils se font ordonner sans son sceu, & il n'y est nullement appelle. Il ne se faut pas estonner, si les Metropolitan ordonnoient les Evesques, car il eust esté impossible que le Pape eust pû ordonner tant d'Evesques par le monde: mais lors qu'il est question de destituer un Evesque, ce qui n'estoit pas chose ordinaire, & qui

qui n'avoient pas si souvent, alors il en avoit la connoissance ; Lors que les elections des Papes se faisoient par le peuple, l'Empereur comme chef du peuple avoit autorité sur telles elections quand il y avoit de la discorde entre le peuple, & pouvoit empescher une partie ayant eleu l'un & l'autre, l'autre de reconnoistre ni l'un ni l'autre, jusques à ce que le different de l'election fust vuider, & faire tenir pour cet effet des assemblées synodales, afin de le vuider, qui est ce que fit Anorius en la cause d'Eulalius & de Boniface contestans le Pontificat, & ce que fit peu avant le tour de nos Peres l'Empereur Sigismond, & les autres Princes Chrestiens, quand ils firent tenir le Concile de Constance pour vuider le different qui estoit entre les trois Empereurs competeurs du Papat, & proceder à une nouvelle election, qui fut celle de Martin V.

Les *Empereurs* Ils n'y a point de doute qu'ils n'ayent l'Empire des Papes, *titulo tenent* Car qu'ils leur puissent avoir donné le temporel, il n'y a point d'apparence. Quand Charlemagne eust gaigé l'Empire d'Occident, afin de n'estre point declaré usurpateur, & se conserver avec plus de tranquillité l'Empire, il en voulut avoir la confirmation du Pape ; comme pour le fait de Depin, il n'y a point de doute qu'il ne fut asseuré du Royaume avant que d'en avoir la confirmation par Zacharie. Les Princes ont desiré

ceste

cette confirmation pour prétexte seulement: on ne met point en doute que les Empereurs ne convocaissent les Conciles, c'est à dire, qu'il ne fut besoin qu'ils consentissent à la célébration, mais ç'a toujours esté à la poursuite des Papes. Il falloit nécessairement que les Empereurs y consentissent, à cause que l'Eglise estoit pauvre, & les Evêques ne pouvoient venir si les Empereurs ne les eussent aydez de voitures, de chevaux & de carosses, & puis un Concile ne se pouvoit faire, que tous les Evêques ne vissent de toutes les parties du Monde. Et l'Empereur pouvoit craindre quelque conjuration sous prétexte de Concile; si bien qu'eux y consentoient, mais à la poursuite des Papes, & le consentement de l'Empereur n'y est nécessaire que par accident; car ce n'est pas une chose qui soit de l'essence du Concile, que le consentement & la volonté de l'Empereur. L'Empereur Henry I. V. representoit au Pape Grégoire, qu'il ne l'avoit pu déposer, par ce qu'il n'erroit point en la foy, & que la tradition des Pères portoit, que s'il n'erroit en la foy, il ne pouvoit estre déposé; ces paroles prennent la cause à la gorge, tranchent & decident le nœud de la question; les peuples apres le couronnement des Empereurs avoient accoustumé de les adorer, comme il appert par ces mots d'Ado Viennensis apres le couronnement de Charlemagne. *Perfectis laudibus à Pontifice more Principum*

antiquorum adoratus est. Les Protestans pour monstrier qu'il fust adoré par le Pape; & que partant ce n'estoit pas luy qui l'avoit fait. Empereur, ont changé la ponctuation, & transposé la virgule, qui doit suivre immédiatement le mot *Pontifice*, en cette sorte, *Perfectis laudibus à Pontifice &c.* Ce qui ne peut estre, car il n'y avoit jamais eu de Pape, qui eut couronné un Empereur. Advoct donc dire, que les loüanges, c'est à dire, les actions de graces & benedictions, que l'on avoit accoustumé de donner à Dieu, apres le couronnement des Empereurs, comme il paroît par l'histoire du couronnement de Charles le Chauve, estant ou ayant esté achevés par le Pape, l'Empereur parle au peuple selon la costume des anciens Empereurs. L'Empire spirituel est superieur non seulement aux Magistratures derivées & inferieures, mais à la Magistrature souveraine mesme. Saint Chrisostome dit, que le sacerdoce surpasse l'Empire d'un aussi grand intervalle, comme la nature du corps difere de celle de l'ame: & Saint Ambroise, comme le lustre de l'or surpasse le metal du plomb. Quand nous lisons que les Empereurs confirment & convoquent les Conciles, cette confirmation, non plus que leur convocation, n'estoit pas pour rendre leurs decisions authentiques au tribunal de l'Eglise, & obligatoires en conscience & spirituellement; car qui a jamais ouy dire, comme s'escric Saint Athanase, que les decrets

de l'Eglise ayent pris force de l'Empereur; mais pour leur donner force de loy seculiere, & les rendre obligatoires & executoires au tribunal seculier, & faire que les Ministres de l'Empire fussent tenus de les exécuter, & de punir de peines temporelles ceux qui y contreviendroient; autrement il eust fallu que quand les Empereurs ont esté Ariens, les decrets de l'Eglise à faute d'estre confirmés par eux, eussent esté invalides au tribunal spirituel & n'eussent point obligé en conscience; & pourtant quand l'autorité Imperiale, concourroit avec l'Ecclesiastique, pour la confirmation des Conciles, ce n'estoit que pour les rendre obligatoires & licites au tribunal seculier, & non au spirituel, en l'obligation de conscience; faut appliquer ce que dessus au Concile de C. N. & au Concile in Trullo, qui d'ailleurs fut un Concile erronné, & auquel fut confirmé le Concile d'Afrique de Saint Cyprien.

Ἐπιμύθιον Brevem admonitionem velut ἐπιμύθιον quoddam & ἐπιμύθιον post fabulam adjicit, Gallicè peut être dire, comme un dessert de musique apres Comedie.

Estienne Pape. Le Roy Pepin pere de Charles Magne son fils, avec ses autres enfans, se prosternerent aux pieds du Pape Estienne venant à Paris, & menerent sa mule par les resnes, accomplissant à l'endroit de Christ en la personne de son Vicaire,
& de

& de l'Eglise en la personne du Chef de son ministere, ces oracles du Prophete, les Roys prosternez en terre t'adoreront & lecheront la poudre de ses pieds, comme Anastase Bibliothecaire, Marr. Pol. Blondus, les Centuriateurs d'Alemagne & autres le raportent.

Ecriture. Defense de la lire: comme il y a des passions auxquelles quelques uns des hommes sont plus sujets que les autres, ainsi il y a des credulitez ou incredulitez, des facilitez ou repugnances d'imagination, auxquelles les uns sont plus enclins que les autres, de sorte qu'encore que tous les miracles & mysteres de la Religion surpassent infiniment nostre capacite, il y en a neantmoins à la creance desquels les uns sont plus tardifs qu'aux autres, comme nous lisons de Synesius, qui consentant à toutes les propositions de la Religion Chrestienne, fut long-temps avant que de se pouvoir resoudre à croire l'article de la Resurrection; partant les uns ont naturellement l'imagination plus disposee à recevoir une heresie qu'une autre, tant de l'inclination qu'ils apportent de leur naissance, que de la nourriture & des maximes dont ils sont prevenus. Quand donc un homme, qui aura natutellement ou par habitude l'imagination disposee à incliner plustost à l'heresie d'Arrius que d'un autre, aura à ouyr les paroles de Nostre Seigneur, où il dit, que son Pere est plus grand que

que luy, lequel vaudra mieux qu'il les oye de la bouche de l'Eglise avec l'application presente des autres lieux de l'Ecriture & l'explication des Docteurs legitimes, que de les lire à part soy, ou bien souvent ne suspendant pas son jugement jusques à ce qu'il ait trouvé les autres lieux qui peuvent fournir de remede & d'exposition, il fomentera & confirmera par cette premiere rencontre l'opinion à quoy son imagination est disposée. Lequel vaudroit-il mieux, que les Ariens & Samosateniens, qui sont aujourd'huy dans la Pologne & dans la Transylvanie, se fussent contentez d'oüir l'Ecriture de la bouche des Docteurs de l'Eglise; que de la lire eux-mesmes? Comme une mere est bien de mauvais naturel à l'endroit de son enfant, quand elle ne luy veut pas mettre un poisson tout entier entre les mains pour s'en paistre à sa discretion, de peur qu'en avalant les arrestes, il ne se tuë au lieu de se nourrir, mais prend le soin & la peine de luy esplucher elle mesme, pour le luy donner sans danger; ainsi l'Eglise doit bien estre jugée depouillée d'affection envers ses enfans, quand elle ne veut pas permettre aux simples de lire l'Ecriture par ou bon leur semble, de peur que par leur indiscretion se prenans à des lieux qu'ils ne pourront pas digerer, à cause de leur imbecilité, elle ne se tourne en scandale & en poison pour eux; mais elle leur en choisit ce
qui

qui est proportionne à leur capacité , & le leur propose par les prédications des Docteurs , de celle de toutes les espines & arrestes , c'est à dire de tous les scandales & de toutes les difficultez qui pourroient offenser leur infirmité. L'Eglise merite bien d'estre calomniée de ce qu'elle ne veut pas que les simples, qui ne peuvent penetrer plus avant que l'écorce de la lettre, lisent d'eux memes & sans l'ayde d'un Docteur ou d'un Interprete, une infinité de passages de l'Escriture, lesquels d'autant plus qu'ils couvrent & recelent en l'interieur du profond, d'aimitables, voire souvent d'inexplicables mysteres, d'autant plus en l'apparence extérieure sont-ils revestus de discours abîardes & prodigieux, soit pour le scandale des mœurs, soit pour la contradiction de la verité de l'histoire. Elle merite bien d'estre reprise de ce qu'elle ne veut pas que les jeunes filles lisent le cantique à part dans les cabinets, de peur que leur imagination fragile ne s'arreste à la meditation du sens literal, sans passer aux mysteres spirituels; ou si elle penetre à la fin jusques là, qu'elle ne fasse auparavant une station en la lettre, & que l'impression ne luy en demeure en l'esprit, ni l'histoire de la femme du Levite, ni celle de Thamar, ni que les Gens luxurieux &c. ou sujets à vengeance &c. mais s'ils ont à estre instruits de ces particularitez, que ce soit de la chaire de l'Eglise, par la

bouche

bouche des Pasteurs, qui leur expliqueront en mesme temps les m. s. res, pour lesquels ces choses sont inserées dans l'Ecriture, ou qui appliqueront au mesme instant à l'impression qu'ils pourroient recevoir de ces lieux leus sepurement, l'antidote des autres passages de l'Ecriture qui les peuvent empêcher d'abuser de l'intelligence litterale, ou de la dispensation temporelle d'iceux. C'est un grand crime à l'Eglise de ce qu'elle ayme mieux que les simples oyent de la bouche de leurs Pasteurs l'histoire du vieux & du nouveau Testament, en laquelle s'il se presente quelque particularité qui leur puisse engendrer du scrupule, ou ils s'abstiendront de la leur poposer, ou s'ils la proposent, ils y adjousteront le remede de la solution & de la reconciliation des passages, que de les abandonner à leur propre sens, qui sera bien capable de se former les scrupules, mais non pas de les résoudre en danger de prendre de là occasion de perdre la creance & le respect de la verité des Ecritures quand ils les trouveront selon leur sens, pleines de repugances & de contradictions apparentes qu'ils ne pourront demesler. Quand ils verront que Saint Mathieu allegue ce verset, il sera appellé Nazarien, des ecrits des Prophetes, où il ne se trouve point: car quand se seront-ils avisés d'eux mesmes de faire servir à cette intention le lieu, où il est dit que Sanson sera

consacré Nazaréen à Dieu , & l'appliquer à Jesus-Christ , à celuy dont Sanfon estoit la figure , s'ils ne sont aydez & esclairez de la conduite externe de quelque Docteur qui le leur enseigne, & encore si leur esprit n'est fort amolli & captivé sous l'autorité de ceux qui leur donneront cette solution? Comment admettront-ils cette solution sans scrupule , que Nazarien , qui signifie le discerné, ou consacré, est escrit par un z , & Nasarien qui signifie icy de la Ville de Nasareth, est escrit par un s. se puissent prendre pour une mesme chose.

F.

N Ic. *Faber*. J'ay veu ces jours passez les *Opuscules* de M. le Fevre; c'estoit un bon homme , & qui escrivoit de bon sens, & asseurement il ne va point à tastons , il parle comme un homme qui a grande connoissance dans l'Antiquité; il s'est rencontré en quelques choses que j'ay autres fois observées , qui sont tres-vrayes , entre autres pour ce qui est du second Concile de Carthage.

Les *Faussetez* ne se peuvent maintenir que par les faussetez ; Ceux qui s'inscrivent en faux contre la verité , ne la peuvent impugner de faux que par la fausseté.

Du *Fay*. Un jour estant à la grange durant ces troubles, on reçeut un livre de Monsieur
du

du Fray, le franc & libre discours, chacun estoit empêché à deviner qui en estoit l'Auteur, je jugeay incontinent que ce devoit estre luy par une lettre que j'avois veüe 4 mois auparavant. Je vis à Chartres un discours qu'on luy attribuoit, je dis aussi-tost, qu'il n'estoit pas de luy, mais de son Frere, qui est l'Archevesque d'Aix : les autres livres que fit par après Monsieur du Fay ne ressemblerent pas au premier, ils ne luy réussirent point.

Fernel. Les premiers hommes les plus excellens & eminens en nostre nation, ont esté Cujas, Ronfard & Fernel.

Jeremie Ferrier. Le Cardinal luy dit après qu'il luy eût donné l'absolution, & qu'il l'eût recçu à l'Eglise, on use de cette baguette aux absolutions, c'est chose à quoy les Roys se sont soumis, suivant ce mot de l'Apostre, *in virga veniam*. Ceux de la Religion ont fait un livre pour excuser la violence dont ils ont usé contre Ferrier, & se servent des lieux des Peres, & entr'autres de S. Bernard, pour montrer qu'ils en pouvoient ainsi user, puis qu'il estoit excommunié, & qu'un juge excommunié estoit suspendu. Il dit après cecy, en riant, Saint Bernard parle de l'excommunication, comme il faut, mais S. Bernard disoit tous les jours la Messe, ils se servent fort bien des loix que nous avons, quand ils croyét qu'elles sont pour eux, autrement ils n'en veu-

G

lent

lent point ouïr parler , ce n'est qu'une pure injustice de leur faict ; s'ils croyoient estre assez forts, & que par excommunication ils pensassent occuper le Royaume, & depousseder le Roy, je ne sçay ce qu'ils ne feroient point.

Fides. De iis que fidei sunt, outre les poinçts necessaires à salut, il y a encore deux autres degrez de choses ; les unes utiles, comme selon les Ministres mesmes, vendre tout son bien & le donner aux pauvres, jeusner en affliction pour appaiser l'ire de Dieu, prier nos confreres en la foy de prier Dieu pour nous ; les autres non repugnantes à salut & licites, comme fuïr durant la persecution, vivre de l'Autel en servant à l'Autel, repudier sa femme pour adultere, & autres semblables ; car nous n'allegons celles-là que pour exemple, & non pour d'instance. Or il est besoin pour se conformer à l'integrité de la creance des Anciens, de croire toutes les choses qu'ils ont crües, selon le degre auquel ils les ont crües, à sçavoir de croire necessaires à salut celles qu'ils ont reputées telles, & pour choses utiles à salut celles qu'ils ont estimées l'estre, & pour choses licites & non repugnantes à salut celles, &c. Et sous ombre que les deux dernieres classes ne sont pas de choses necessaires à salut, mais seulement utiles ou licites, ne les condamner pas, & ne se separer pas à leur occasion de l'Eglise, qui les pratiquoit alors, & les pratique encore maintenant.

Fides.

Fides. Probasti mihi te habere fidem, probaste habere charitatem. Aug. de gest. cum Emer. captieusement, ouy subtilement, non, car qui a jamais veu argumenter de cette sorte, tous ceux qui sont doüez de foy & de vraye charité sont dans l'Eglise, & donc tous ceux qui sont dans l'Eglise, sont doüez de foy & de vraye charité, & consequemment sont élus à la vie eternelle, de la conversion d'une universelle affirmative en une universelle affirmative? Tous les Gens de bien & bons citoyens sont en la communion de la Cité, tous ceux donc qui sont en la communion de la Cité sont gens de bien & bons Citoyens. Tous les Magistrats sont membres & parties de la Republique, tous ceux donc qui sont membres de la Republique sont Magistrats, tous les Sacrificateurs estoient en la lignée de David, & hors de cette Tribu il n'y avoit aucun legitime Sacrificateur: tous ceux donc qui étoient en la famille de Levi estoient Sacrificateurs: Si on entend par la foy la justifiante, c'est à dire, celle qui est animée & operante par charité, sans doute elle ne peut estre qu'en l'Eglise, car la charité ne peut subsister, qui luy donne l'estre justifiant: celle-là, dit Saint Augustin, nul ne l'emporte hors de l'Eglise Catholique: si par la foy on entend la simple apprehension & profession de la vraye doctrine, elle peut se retrouver hors de l'Eglise, hors de laquelle on peut

avoir toutes choses excepté le salut , comme dit le mesme Augustin. La veüe n'exclud pas la veüe comme compagne , mais cause de la persuasion ; je crois que l'Eglise Catholique est , non parce que je la vois , mais parceque Dieu me dit qu'elle est toujours , & que les Donatistes & autres heretiques qui me disent qu'elle est perie par l'impureté des mœurs & de la doctrine , & en cette société extérieure que je prends pour elle ne l'est pas , contredisent à la parole de Dieu , & au Symbole qui dit , qu'elle doit estre perpetuelle. Si la condition d'estre au Symbole rend l'Eglise invisible , l'Eglise ne peut estre visible , car la raison de la foy estant perpetuelle , il ne la faut point constituer quelques fois visible , & quelquefois non. Si l'on dit aussi que celle dont parle le Symbole est invisible , nous ne sommes donc astraits par aucun lien absolument necessaire à salut , à aucun devoir envers l'Eglise visible , car le Symbole selon nos adversaires contient tout ce qui est absolument necessaire à salut.

Figures de langage. Il y a des figures d'origine qui par l'usage à la fin ne peuvent plus estre appellées figures , comme nous disons un verre d'eau , ce n'est pas que le verre soit d'eau , mais l'usage veut que lors que l'on parle de cette sorte , l'on entende un verre plein d'eau : comme nous disons , discourir , ce mot de son origine est figuré & signifie courir ça & là , & neant-

moins l'usage a fait qu'il n'est plus figuré. Cette distinction sert pour éclaircir beaucoup de lieux de l'Écriture ; les figures prophetiques sont plus nobles, que les figures historiques. Il y a deux sortes de figures, les unes verbales, les autres reelles; celles-cy sont-elles mesmes figures d'autres choses, celles-là non. Saint Augustin dit, *allegoria dicti, Cathecumenis explicabatur locus Ioannis figurativè, donec realis explicationis essent capaces, per modum provisorium, ut loquuntur, non autem definitivè. Augustinus de Christiano quarente poma in arbore. Ser. 74. de tempore, hoc factum nisi figuratè accipiatur, stultum invenitur*: en cet exemple le sens figuré est exclusif du litteral, mais aux suivans, il est accessoire au litteral, tant s'en faut qu'il en soit exclusif. L'union charnelle & corporelle de l'homme & de la femme est la figure de l'union spirituelle, qui doit estre entr'eux par le moyen de l'affection & de la bien-veillance conjugale, voire de celle de Christ & de l'Eglise. L'attouchement corporel dont la femme malade de flux de sang attoucha Jesus-Christ, *Aug. Ser. 152. de temp.* estoit figure de l'attouchement spirituel dont elle le touchoit avec l'ame mentalement & par la foy, & portant en elle seule la figure corporelle estant jointe avec la verite spirituelle, il n'est dit que d'elle seule qu'elle le toucha ; car

G ; encore,

encore qu'il fust environné de tous côtez du peuple qui l'estimoit, il demanda au furtulier, qui m'a touché, la foule te presse de toutes parts, dit Saint Pierre, & tu demandes qui t'a touché; mais comme dit Saint Augustin, les autres les pressoient, & celle-là seule le toucha, d'autant que celle-là seule y apporta la correspondance de l'attouchement spirituel, sans lequel l'autre vain & inutile pouvoit & devoit estre tenu pour nul, comme les choses inutilement faites sont réputées pour non faites, ainsi les méchans sont dits ne manger point le Corps du Seigneur, non quant à la verité historique, mais quant à la mystique, non quant à la corporelle, mais quant à la spirituelle, non quant à la chose, mais quant à l'effet.

Exemplum Augustini de elemosynis est figuratè accipiendum ob id quod adjectum figuratè nesciat sinistra quod facit dextra de consensu Evangelistarum c. 2. tantum timorem habeatis ne verbum Domini excidat à mentibus vestris, quam ne particula dominici corporis. Aug. hom. 26. Christus ambulans super mare seipsum significavit calcantem capita superbiorum, in Psal. 93. & donc le sens figuré n'exclud pas toûjours le sens litteral. Nisus Roy des Megariens vétit le corps de sa femme, après qu'elle fût morte, des mesmes habits qu'elle avoit portez en son vivant, & ordonna qu'il fust ainsi gardé à la posterité, pour en conserver la

memoire

mémoire perperuelle. Plutarque aux demandes des choses Grecques. Le port corporel que faisoïent les enfans d'Israël du decalogue sur leur front & sur les bras, estoit la figure du port spirituel, qu'ils en devoïent faire en leurs pensées & en leurs actions.

Fleuves. Le mouvement des fleuves & des ruisseaux n'est pas *motus ejusdem eodem*. Le Cardinal de Florence qui fût depuis Leon X I. estoit fort judicieux. Monsieur le Chancelier de Believre & Monsieur de Villeroy m'ont dit, qu'ils n'avoient point traitté avec personne qui eût plus de jugement.

Bonne Foy. Je ne trouve point étrange, qu'un Roy, qu'un Prince fasse mourir ses sujets quand il en a juste cause: mais je trouve mauvais qu'un Prince donne sa foy à ses sujets pour les attraper sous ce pretexte, & que sa foy serve de piege à ses sujets, lesquels il ne pouvoit avoir autrement. Je trouve cela tres-mauvais & ne le puis supporter, & encore ces executions là se doivent faire rarement, de peur que le peuple ne croye enfin que le Prince deviène cruel.

Fontes Cybires in Caria & Gerazar in Arabia, ea hora qua Christus aquam in vinum convertit, in vinum vertebantur.

Ep. ber. 51. qui dit se de fonte Cybires gusse.

Fols. Il y en a plusieurs en Espagne, côme en tous les pays chauds & en Gascogne, où ils ont de grâdes chaleurs, leur cerueuse desc-

che & ils deviennent tous fols : mais en Espagne plus qu'en autre lieu. Il advint un jour que le Roy d'Espagne envoya un Ambassadeur en Afrique, lequel passant par la Navarre fut logé en un Monastere , où l'on retiroit grande quantité de ces fols, l'Ambassadeur en trouva un entr'autres, qui l'entretint fort long-temps de sens rassis, luy representa que la meschanceté de ses parens l'avoit reduit à cette misere , & que le credit qu'ils avoient à la Cour , l'avoit fait enfermer en ce lieu , où l'on ne mettoit que les insensez , & que luy avoit toujours fait paroistre qu'il estoit fort sage, pria l'Ambassadeur de faire en sorte auprès du Roy de le tirer de cette misere; l'Empereur en eut pitié , croyant qu'il fût fort sage , & pour pouvoir parler de luy au Roy , luy pria de luy dire qu'il estoit & comment il s'appelloit ? Il luy répondit, vous direz au Roy que je suis l'Ange Gabriel , qui annonça la Vierge ; il ne fut pas besoin d'autre propos pour faire voir à l'Empereur qu'il estoit justement enfermé. Cet Ambassadeur poursuivant son voyage , vint en un autre Monastere en la Grenade , où ils logent & reçoivent magnifiquement les estrangers ; là un autre fol vint parler à luy , qui l'entretint long-temps & de bon sens , luy representant les services qu'il avoit rendus au Roy d'Espagne , & que son fils pour avoir son bien l'avoit fait reclurre en ce lieu , où

il mouroit mille fois le jour, & sur cela pria l'Ambassadeur, de vouloir interceder pour luy aupres du Roy, & que si sa Majesté estoit informée du tort qu'on luy faisoit, il ne permettoit jamais qu'on le detinst ainsi. L'Ambassadeur luy dit qu'il le feroit volontiers, mais qu'il y avoit quelques jours, qu'il avoit trouvé un homme enfermé dans un tel Monastere, qui luy avoit fait cette mesme priere; & qu'apres luy avoir demandé son nom, il luy avoit répondu qu'il estoit l'Ange qui annonça la Vierge. Sur ce mot, le dernier fol luy répondit, Monseigneur, ne le croyez pas, il n'en est rien, car j'estois alors Dieu le Pere, si cela estoit je le sçauois bien. Qui peut répondre des caprices & visions imaginaires des fols? Du temps d'Henry II. un fol se mit en effet de le tuer, & depuis un autre fol tua Mehemet Bassa, Lieutenant General de l'Empereur des Turcs, au milieu de son Armée. Contre les fols il n'y a point de remede que de ne les laisser point approcher des Princes, ce que le feu Roy Henry le Grand jugeoit bien, quand il disoit en ses propos ordinaires, gardons-nous des fols, les sages ne nous feront point de mal.

Les François sont fort insolens, indiscrets, déloyaux; de cela nous avons l'exemple des choses que les François firent en Italie. Les François, les Princes, & le Roy mesme, ne font pas grande conscience

de ne tenir point la foy, quand il est question d'argent. Si le Roy eut continué à faire le payement des rentes de la Ville, ainsi qu'il se faisoit au commencement, il eust plus tiré de sa Ville de Paris qu'il n'a fait par tous les partis qui se sont faits, & cela vient pour ne tenir pas sa foy. Le grand Duc me dit un jour passant par Florence au premier voyage que je fis en Italie, & me pria de dire au Roy, qu'il luy fourniroit dix millions d'or, avec quoy il acquiteroit une partie des rentes & racheteroit son domaine; mais à condition qu'il tint sa parole, & qu'il payast les arrerages. De cela, dit-il il en viendra double profit: premièrement, disoit-il, il en acquiteroit ses debtes; & secondement tout cét argent n'ira pas en Espagne? Il ne s'est rien fait, parce qu'on ne veut pas tenir la foy. Les François ne sont pas capables de manier de l'argent, & pour ne le sçavoir faire, il en est arrivé de grands maux en France. La Justice ne se fait point en France, parce que les Roys pardonnent aisement, ils récompensent aussi fort peu ceux qui les servent, & oublient aussitost les services qu'ils ont reçeus, & il ne faut pas penser qu'un François faisant service à son Prince en pais étrange, soit récompensé, parce que le Roy ne se souvient que de ceux qui sont présens. Et puis la porte estant ouverte à la faveur & à la recommandation, que ceux qui
sont

font presens, occupent tout par cette faveur. Ainsi la Justice ne se fait point, les Roys de France font de l'accessoire le principal, & s'incommovent & ne s'establissent jamais. Il n'y a point de doute que par honneur nous ne soyons obligez de secourir le Duc de Mantoue, mais aussi il faut considerer l'honneur final, car si apres que nous luy aurons baillé secours, nous n'en venons a bout, & que le Roy d'Espagne se mette de la partie, ce nous sera une grande honte. Il y a encore une chose qui nous empesche & nous empeschera toujours de rien faire au dehors de la France, qui est la crainte que nous avons qu'au dedans il ne se fasse aucun remuement pour le sujet de la Religion. Nous ne sommes point Gens à entreprendre sur les estrangers, c'est à faire aux Espagnols, qui sçavent bien conduire leurs affaires, & ne se laissent aller d'aucune passion, qui puisse porter prejudice à l'Etat. En France il n'en est pas de mesme, car le Roy pour un favory invertira tout ce qui a esté estably de tout temps. Il y a encore une autre chose qui est plus importante; c'est qu'il n'y a point de discipline parmy les Soldats, il n'y a point de vraye Justice, & s'il arrive une guerre, il faut lever des gens tout nouveaux, qui ne sont point aguerris, ni accoustumez aux incommoditez de la guerre. Nos finances aussi vont toujours tres-mal, chacun en tire pour soy, &

les Soldats ne sont point payez , au lieu que les Espagnols ont toujours en leurs garnisons leurs Soldats disciplinez & bien payez , qui en un besoin sont toujours prests. Les François ne sont pas capables d'autre gouvernement que de la Monarchie , parce qu'estant ennemis , comme ils sont , de l'égalité , sur laquelle toute République est fondée , ils ne peuvent souffrir nuls égaux , ni s'accommoder avec leurs semblables. Le Clergé & la Noblesse estoient anciennement les seuls Estats du Royaume en France , les Roys de France sont Souverains de toute sorte de souveraineté temporelle :

Nicolo Franco. Quand il fust condamné à estre pendu à Rome , le Cardinal Aldrobrandin , frere du Pape Clement , qui estoit de la *compagnia della morte* , le confortoit , & Nicolo Franco estant monté à l'eschelle , & apprehendant la mort , dit ces mots , *Comme , Nicolo Franco à la forche , è possibile ?* Le Cardinal luy respondit , comme Messer Nicolo , *ecco Christo in croce par voi* , en tirant de dessous sa robe un crucifix qu'il luy monstra , ce qui le remit tout à soy & il se reconnut.

François premier sçavoit fort sur la fin de son aage ; il est impossible que les Princes ne sçachent quelque chose , car si un bel esprit a remarqué quelque chose d'excellent , il le luy vient dire aussi tost , & ils ont les fruits des peines de tous

ceux qui estudiant, si bien qu'un homme qui aura travaillé dix jours ou un mois sur quelque sujet que ce soit, en un quart d'heure le Roy entend tout. Au disner du Roy excitant sa Majesté à vouloir affectionner les gens de lettres, afin que quelqu'un écrivit la vie de son pere & des siens, il dit, que le Roy François avoit mis les lettres en France, qui devant estoit un país barbare. Monsieur de Sourdeac luy demanda, si le Roy François estoit sçavant? non, respondit-il, mais il aymoit les lettres, & cet amour fit que l'on estudia, & que les François se sont rendus tres-polis. L'Auteur du Courtifan Italien parlant des François, devina qu'ils seroient un jour polis, s'ils avoient vn Roy qui ay-mast les lettres: car il dit, les François sont maintenant barbares, mais ils se rendront polis, car Monsieur d'Angoulesme, qui est le plus proche heritier de la Couronne, ayme les lettres.

Monsieur de *Fresnes Forget* estant chez la Reyne Marguerite, luy dit une fois, qu'il s'estonnoit, comme les hommes qui portent de si grandes fraises, peuvent manger du potage sans se gaster, & comme les femmes peuvent faire l'amour avec ces grands vertugadins? La Reyne pour lors ne luy répondit autre chose, mais quelques jours apres ayant mis une fort grande fraise, voulut manger de la bouillie, & se fit apporter une cueillere qui avoit un fort grand

man-

manche, si bien qu'elle pouvoit manger sa boüillie sans gaster sa fraise, ce qui la fit souvenir du discours qu'elle avoit ouy de Monsieur de Fresnes, & l'envoya querir aussi-tost, lequel arrivé la Reyne luy dit soudain qu'elle l'eut apperceu, & bien Monsieur de Fresnes, que dites vous à cette heure, vous ne pouviez comprendre l'autre jour, comment on se pouvoit accommoder avec ces grandes fraises pour manger de la boüillie, vous voyez maintenant le remede que j'y apporte ? je le vois fort bien, Madame, respondit-il, cela est fort bon pour le haut, mais non pas pour le bas, il ne se trouve pas de si grand manches.

Fulminer. Ceux de la Religion trouvent fort estrange ce mot de fulminer & de fulmination, dont on use en l'Eglise, lequel mot ne signifie que condamner, & il se trouve dans les Auteurs en cette signification, le mot Grec aussi *καταναός*, & le verbe qui en vient signifie condamnation, je l'ay remarqué il y a long-temps.

In Funerum sacris non lotione sed aspersione Ethnici utebantur, Lilius Giraldus.

G.

P. de Gales. Apres la mort du Prince de Gales Monsieur luy dit que ce Prince estoit fort mal-sain, & que déjà il n'avoit plus de dents : Il respondit, pourquoy.

quoy est-ce que nous le craignons, il n'a voit garde de nous mordre.

Gangres. On voit des Canons du Concile de Gangres sous le nom du Concile de Nicée, il n'y a eu que 20. Canons au Concile de Nicée.

Genebrard aussi bien que *Turrianus* est fort dangereux en ses jugemens, il soustient la donation de Constantin par trois raisons : la premiere, qu'il dit, *Constantinus cessit Roma*, c'est à dire ; qu'il partit de Rome, car il n'y a pas *cessit Romam*, il le prouve aussi par *Photius*, mais il se trompe & prend *Balsamon* pour *Photius*.

Les *Goths* furent convertis immédiatement du Paganisme à l'Arrianisme, de sorte que ni les Roys Ostrogoths en Italie, ni les Vvisigoths en Espagne estoient Catholiques, & de fait, quand *Rodigilde* se voulut déclarer Catholique, il n'osa pour la crainte qu'il avoit de ses sujets Vvisigoths qui estoient Arriens, ni les Vvandales en Afrique n'avoient jamais esté Catholiques, ni aucuns de leurs Predecesseurs non plus, & d'ailleurs les Roys Arriens qui regnoient en Afrique & en Espagne; ne regnoient pas immédiatement sur les Africains & les Espagnols, mais sur les Vvisigoths & les Vvandales, qui estoient les Conquerans, les dominans & les Maistres de l'Estat, & desquels dependoit l'election & la domination des Roys Vvisigoths. Ce fut pour-
quoy

quoy l'Eglise ne proceda pas contre eux aux censures & sentences d'interdiction , car quand bien mesme elle l'eust fait , c'eust esté vainement & imprudemment. Quant aux Ostrogoths, ils tenoient les peuples d'Italie tellement subjuguez , qu'ils ne pouvoient lever la teste , & lors qu'il leur plaisoit ils faisoient mourir les Senateurs sous la moindre accusation qu'on leur mettoit sus , d'avoir intelligence avec l'Empereur, comme entre autres ils mirent à mort ce celebre Sénateur Severin Boëce, que l'Eglise a enröollé au catalogue des martyrs , pour ce qu'ils soupçonnoient qu'il vouloit appeler l'Empereur qui estoit Catholique en Italie , & ne traittoient pas les Papes avec plus de douceur ; car ils les emprisonnoient, bannissoient & mettoient à mort pour les moindres ombrages , de maniere que tout ce que le Pape eust pû faire pour exciter les Catholiques à secotier le joug des Roys Goths , eust esté inutile , voire pernicieux ; les Goths en Italie tuerent leur Roy Theodat pour le soupçon qu'ils avoient qu'il s'entendoit avec Justinien , & pour le peu d'effort qu'il faisoit de leur resister , & eleurent Viriges Roy en son lieu.

Les Grecs pour le regard du mariage des Prestres , ne sont point separez de la communion de l'Eglise , non plus que pour la Primauté du Pape , qu'ils reconnoissent pour premier Patriarche, il n'y a que
le

le fait de la procession du Saint Esprit, qui les a separez, & qui les separe de nous; ils se plaignent de nous, & disent, que nous sommes anathemes pour avoir adjousté au symbole *Filioque*, ce qui estoit defendu sous peine d'anatheme par le Concile d'Ephese; que neantmoins au Concile de Gentilly, contre cette defense on n'a pas laissé d'y adjouster ce mot, c'est ce qui les a irritez: la creance de l'ancienne Eglise avant ce Concile estoit que le Saint Esprit procedoit du Pere & du Fils; il paroît par les passages de Saint Augustin & d'autres Peres. Le symbole aussi de Saint Athanase le dit manifestement, lequel pourtant ils ne reçoivent point, quoy qu'il fust Grec, car il le fit en Occident, & lors qu'il voulut estre receu à la communion de l'Eglise de Rome. Le poinct donc seul de la procession du Saint Esprit empesche que les Grecs ne soient receus en la communion Romaine, car pour le regard de communier sous les deux especes, il seroit fort aisé de la faire revenir, ils la donnent aux malades sous l'espece du pain seul, & aux petits enfans tout de mesme, comme aussi anciennement en l'Eglise Latine ils donnoient l'Eucharistie aux petits enfans apres avoir esté baptisez. Les Grecs donnoient l'espece du pain seule aux malades; & gardoient les hosties long-temps pour cet effet; car premierement ils trem-

poient.

poient le pain dans l'espece du vin, & puis la gardoient 5.6.7. mois, & la laissoient secher, & les hosties toutes seches se portoit aux malades *intincta*, l'Eglise Grecque est entierement ruinée & ancantie par punition de Dieu, qui en a abandonné la conduite, pour la guerre qu'elle a faite au Saint Esprit. On remarque que Constantinople fust prise un jour de Pentecoste 1452 ce qui n'est pas sans mystere [ouy bien dans l'Octave de la Pentecoste, Sarrou] c'est le Concile 5. de Carthage, auquel les Grecs sur l'ambiguité du mot *ἕως* creurent ou voulurent croire, que leurs femmes leur estoient conservées, mais cela s'entend seulement s'ils estoient mariez avant le sacerdoce, car encore aujourd'huy s'ils ne sont mariez avant que de se faire prestres, ou si leurs femmes sont mortes, ils ne se peuvent plus marier, & ceux qui se marient, sont punis par les loix Civiles, si bien que s'ils sont mariez avant le sacerdoce, ils retiennent leurs femmes, & ne s'en abstiennent seulement, par tour *διὰ ἑσῶς* lors qu'ils celebrent à leur tour, comme faisoient les Juifs, qui s'abstenoient de leurs femmes quelques jours avant que de sacrifier per vices; l'ambiguité de ce mot *ἕως*, qui signifie & tour & statut, a esté cause de cette division, bien qu'elle ne soit pas telle que pour ce point l'Eglise Romaine ne reçoive point les Grecs à la communion; il y avoit au latin *secun-*

damus

autum propria statuta, ou selon quelques uns, *secundum priora statuta*, & aujourd'huy des Prestres seuls retiennent leurs femmes, cela ne s'entend pas des Evesques, qui doivent estre moines, avant que d'estre promis à l'Episcopat, & faire vœu de celibat avāt que d'estre Prestres. Les Grecs se sont plusieurs fois separez, & plusieurs fois revenus à l'Eglise Romaine, mais jamais l'Eglise Latine n'a esté à eux; cela est bié un témoignage de la fausseté de leur doctrine. Les Grecs tiennent la communion sous les deux especes, mais ils ne tiennent pas pourtant qu'elle soit necessaire, il n'y a autre chose qui les retienne que la procession du Saint Esprit. Au Concile de Florence il ne fut point parlé de la communion sous les deux especes, parce qu'ils ne disputerent point sur ce point, & en ce Concile les choses estoient toutes accommodées, n'eust esté un Marcus Ephesius, qui renversa tout, & en Grece fit renverser tout ce qui s'estoit fait au Concile de Florence, & incontinent apres ils en furent punis, parce qu'on a remarqué, que Constantinople fust prise un jour de Pentecoste, ce qui est une chose remarquable : l'office des Grecs est fort long, & ils sont toujourns debout, ils sont contraints d'avoir des crosses pour se soustenir, il y a dans leur Messe deux adorations : l'une qui se fait en l'autel de la Prothese, qui n'est qu'adoration de Dulie, parce qu'elle se
 fait

fait avant la consecration, & ils disent *memento mei Domine quando veneris in Regnum tuum*. L'autre adoration, qui se fait en l'Autel de la Prothese, est adoration de latrie, & ils disent, *Domine esto propitius mihi peccatori*. Cabasilas, qui a le mieux expliqué la Liturgie, c. 34. 37. 38. Je ne regrettois rien tant en mes jours que de ne pouvoir voir la reunion de l'Eglise Grecque, cette Eglise autrefois si belle, si florissante, ce pais où il y avoit tant de beaux & excellents esprits. Si les Princes Chrestiens estoient en bonne intelligence, & qu'ils aymassent ce qui est de la Religion, ils devroient tous contribuer pour reunir cette Eglise, qu'il seroit aisé de gagner, car ils ne nous sont pas tant contraires, s'il y avoit moyen de les detromper; pour ce qui est du Saint Esprit, il n'y a rien qui les retienne. Si le Pape n'employoit pas tant d'argent pour l'enrichissement de ses Neveux, il le pourroit faire lay seul en entretenant des Seminaires sur les lieux, il se feroit des Gens sçavans, & qui seroient instruits en la bonne doctrine, & parviendroient apres aux charges, aux Eveschez & Archeveschez. Le Pape Gregoire XIII. le feroit, il avoit ce courage: l'Eglise Grecque tenoit que les Martyrs & tous les fideles qui mourroient *in Christo*, jouissoient de la presence de Dieu apres leur mort. L'Eglise Latine & tout l'Occident croyoit seulement, que les

Martyrs

Martyrs eussent cette grace , se fondans sur cette parole , *majorem charitatem nemo habet* , &c. depuis à cause qu'il a esté décidé par la voix commune de l'Eglise sous le Pape Jean XXII. ou XXIII. on le tient aussi bien des fideles comme des Martyrs. Il y a grande apparence que les Grecs ayent pris leur langue des anciens Epyptiens ; car Cecrops estoit Egyptien , qui apporta le premier les lettres Gothiques d'Egypte , l'affinité des caracteres de l'une & l'autre langue confirme la mesme chose.

Gournay. Comme Monsieur Pelletier luy disoit un jour , qu'il avoit rencontré Mademoiselle de Gournay , qui alloit presenter Requeste au Lieutenant Criminel , pour faire defendre la defense des beurrieres , parce que là dedans elle est appellée coureuse , & qui a servy le public ; il dit , je crois que le Lieutenant n'ordonnera pas qu'on la prenne au corps , il s'en trouveroit fort peu qui voudroient prendre cette peine , & pour ce qui est dit , qu'elle a servy le public , ç'a esté si particulierement qu'on n'en parle que par conjecture , il faut seulement que pour faire croire le contraire, elle se fasse peindre devant son livre , c'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres ; qui me prioit chez Monsieur de Rets que je fisse une epistre devant les œuvres de Ronfard , pour monstrier qu'il ne l'aymoit pas d'amour impudique. Je luy dis au lieu

lieu de cét Epistre, il y faut seulement mettre vostre portrait.

Gratian. Empereur, les delices des Catholiques, l'ame & le cœur de S. Ambroise, fut tué par le Tyrán Maximus, qui avoit occupé les Gaules, l'Alemagne & l'Angleterre.

De Gratia. Parlant de cette subtile dispute *de Gratia*, il dit, le plus expedient est de ne s'y point amuser, & je le conseilleraï toujours pourveu qu'on en sçache ce qui est besoin pour nostre salut, c'est assez, car quand on escrira d'icy à dix mille ans & avec ces subtilitez qu'on va cherchant aujourd'huy, ce ne sera rien autre chose que meschantes subtilitez pour éblouyr la veüe, & au bout qui y voudra bien penser, trouvera que tout s'évanoüira comme des illusions. Parlant à Messieurs de Nantes & de Saint Victor de cette mesme dispute; tous les Jesuites, dit-il, ne sçavoient où ils en estoient. Valentia demeura le plus confus homme du Monde, & le plus honteux, il en mourut de deplaisir.

Saint *Gregoire* fut le premier Pape qui s'intitulâ Serviteur des Serviteurs de Dieu: car Saint Augustin dit, que nul n'a usé de ce titre auparavant.

Grenade. Sur ce que Monsieur de Yveteaux, luy disoit, que les Espagnols disent qu'en Grenade l'air est si pur que la chair ne s'y corrompt point, il dit, je ne sçay, cela pourroit venir de la grande secheresse,

cheresse, qui dissipe incontinent l'humour qui se pourroit corrompre.

Gretserus. Quand je luy dis que ce Jesuite avoit escrit un livre intitulé *Lexivium*, pour lurer les Jesuites de ce qu'on leur met sus, il me dit, à laver la teste d'un asne on n'y perd que la lessive. *Gretserus* est grandement loüable, il a bien de l'esprit pour un Alleman.

Gueules en blasons. Estant à Clervaux & devisant avec le Prieur, je luy dis, parlant de Saint Bernard, qu'il avoit appris dans un Chapitre qu'il escrit *ad Petrum aut Henricum Episc. Senon.* d'où venoit ce mot de gueules, qui est un terme dont on use en armoiries, pour dire le rouge, *murium rubricatas pelliculas quas gulas vocat.* C'est l'Epître 42. *ad Henricum Senonensem Archiepiscopum fol. 213. vers. col. 2. edit. Paris. apud Ioan. Petitem* en gothique.

Guicciardin. C'est une fort belle histoire que celle de Guicciardin; il vouloit un grād mal aux François, & les appelloit barbares.

Maistre *Guillaume* estoit ennemy mortel des pages & des laquais, & portoit toujours sous sa robe un baston court, qu'il appelloit son oysel, & en frappant crioit toujours le premier au meurtre. Il disoit qu'en mesme temps que Dieu faisoit les Anges, le Diable faisoit les pages & les laquais; il vit en Normandie, le pourvoyeur de Monsieur le Cardinal de Bourbon, qui
menoit

menoit toujours où alloit son Maistre une troupe de moutons pour la provision, & celuy qui les menoit estoit monté à cheval. Maistre Guillaume qui le vit passer, dit, voila le grand Moutonnier de Cholcoë, qui garde ses moutons à cheval; quand Maistre Guillaume vouloit dire ruiner, il disoit reformer, à cause qu'au commencement des troubles, ceux de la Religion pillerent Louviers, d'où ils estoient, & eux s'appelloient Reformez. Monsieur le Comte de Soissons luy dit un jour, il faut que tu ailles devant une Compagnie de Dames, qui estoient à Louviers; & que devant elles tu monstres ton cul, & que tu le remuës, mais garde toy bien de dire, que c'est moy qui t'ay appris cela, car tu aurois des coups de baston; mais dis ainsi, c'est mame qui me l'a appris, entendant parler de la mere de Maistre Guillaume: Maistre Guillaume ne manqua pas de venir en cette Compagnie où le Comte se trouva expres, & où aussi estoit sa mere: aussi-tost le Bouffon commença à faire les gestes que luy avoit appris le Comte de Soissons. Ces Dames se mirent à crier & à le vouloir chasser de la salle; on luy demanda qui t'a appris cette vilenie là, c'est le Comte de Soissons, dit-il; le Comte qui estoit là luy fit signe qu'il le battroit, aussi-tost il se reprit, non, ce n'est pas le Comte de Soissons, mais c'est sa mere qui luy a appris. Je le rendis
 une

une fois bien muët devant le feu Roy, & il se trouva pris sans pouvoir repliquer; il disoit au Roy, qu'il avoit esté dans l'arche de Noë avec sa femme & ses enfans; là dessus je luy dis, venez ça, Maistre Guillaume, il n'y avoit dans l'Arche que 8. personnes, Noë, sa femme, ses trois enfans & les femmes de ses trois enfans: vous n'estiez pas Noë, non dit-il; vous n'estiez pas sa femme, non; vous n'estiez pas de ses enfans, non; vous n'estiez pas une des femmes de ses fils, non; vous estiez donc une beste, car il n'y avoit que ces personnes là, tout le reste estoit des bestes; il se trouva bien empêché, ne sceut que respondre. Le Roy le luy reprochoit souvent. Enfin il s'avisa de dire, quand on conte ceux de quelque grande maison, on dit, le Maistre, sa femme, ses fils, & ses filles, on ne parle point des valets, j'estois, dit-il, des valets de Noë; il disoit au lieu de ruiner, reformer, & quand il vouloit dire que Louviers fût ruinée, il disoit reformée. A propos de cela, je dis il y a quelque temps au Conseil, sur les plaintes que quelques-uns faisoient de certains Reformateurs qui avoient plus fait de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fussent établis, je dis, ceux-cy ont raison de s'appeller Reformateurs, mais c'est au langage de Maistre Guillaume: il s'appelloit Guillaume le Marchand, & s'appelloit Cavalier des chiffres, il disoit qu'il estoit descendu aux

H enfers,

enfers, & que là il combattit Pythagoras. Toute la science estoit tirée du liure des Quenouilles qu'il avoit merveilleusement bien estudié; il avoit aussi veu tout plein de tapisseries, & il luy en estoit demeuré force visions, il avoit aussi esté souventes-fois aux sermons; il n'y avoit pas moyen de le faire obliger ni respondre pour personne, les bouffons plaisans donnent de merveilleux contentemens, mais ils sont dangereux quelquefois. Maistre Guillaume avoit de certaines visions admirables, quand on l'interrogeoit, qui estoit cettuy-cy, cettuy-là, & de certains mots propres qui luy estoient naturels, & à luy seulement.

H.

H *Arangues.* J'en ay veu autrefois trois; une de Monsieur de Chastillon, la deuxieme de Monsieur & la troisieme de Monsieur le Mareschal de Tavannes, toutes bien faites; celle de Monsieur de Chastillon entr'autres, celle de Monsieur le Chancelier qu'il fit aux Estats de Blois est une excellente piece, j'en ay veu d'autres de luy qui ne sont pas si belles. Je fis une harangue pour le Roy Henry III. qui fut achevée en peu de temps, il n'y avoit rien que de la force d'esprit.

Hebreu. La langue hebraïque est fort pauvre, si bien qu'un mesme mot signifie plusieurs

plusieurs choses, ce qui bien souvent a causé de grandes diversitez en l'Escriture, & que les Peres expliquent quelquefois si diversement les lieux : cela vient aussi des points qui ont esté fort long-temps, & plus de 2000 ans avant que d'estre mis en langue Hebraïque ; neantmoins l'Escriture se lisoit anciennement, & avant que les poinçts y fussent, & pendant un fort long-temps toujourns d'une mesme façon. En quoy on peut remarquer la force de la tradition, qui avoit conservé pendant tout cét espace de siecles la lecture en cette façon.

Cet *Hegeſippus* que nous avons en Latin, est fort suspect, il a écrit en Grec, les vrayes œuvres de cét Auteurs estoient encore du temps d'Eusebe.

Henry III. Monsieur Miron son medecin disoit de luy, qu'il estoit courageux de la teste, & non pas du cœur, magnanime de jugement & de resolution plutôt que d'inclination naturelle.

Henry. IV. Le Roy defunct n'entendoit rien, ni en la musique, ni en la poésie, & pour cela de son temps il n'y a eu personne qui y excellast. Ceux qui y sont, sont des restes du Regne de Charles IX. & Henry III. Le Roy defunct sçavoit force choses, il ne fut Catholique que depuis la conference de Fontainebleau. Il a à répondre du mal que la France recevra pour

la Religion, car il pouvoit la mettre bien bas.

Heretiques. Invenimus quod multi Sanctorum Patrum quosdam hereticos laudaverunt, sicut & S. Damascus & S. Basilius, & S. Athanasius Apollinarem, & Sanctus Leo Eutichem, & non propter hoc heretici facti sunt, sed cognita eorum impietate anathemate damnarunt. Iust. Imperator in edito fidei Conf. ad Ioannem Papam. Heretici generaliter scientia pollicitatione decipiunt & reprehendunt eos quos simpliciter credentes inveniunt. Aug. in Gen. con. Manich. c. 25.

Hereſie. Il faut qu'elle se détruise en France par des livres François, un livre en langage François y fera plus de fruit que 30 en Latin; les heretiques ont eu l'avantage au commencement, maintenant nous commençons fort à les passer, ils n'ont plus personne qui sçache écrire. Il y a des heresies qui commencent par schismes & finissent en heresies; il y en a d'autres qui commencent par heresies, comme celle des Arriens: les heresies subtiles se maintiennent plus au pais d'Orient & de Midy qu'ailleurs, parce qu'elles sont sur des matieres toutes metaphysiques: celles qui sont plus grossieres, & qui sont plus contre le sens, comme de l'Eucharistie, elles durent aux pais froids & septentrionaux, parce qu'elles sont sur la physique, & les esprits plus relevez surmontent aisément toutes ces difficultez par la

la toute puissance de Dieu; elles ne sont durables aux pais chauds. Si ce n'estoit la crainte de l'Arrianisme & du Mahometisme, l'heresie auroit apporté un bien, c'est d'avoir fait renaistre les lettres qui estoient grandement decheues, & d'avoir esté cause que la doctrine de l'Eglise a esté plus examinée & plus preschée; la translation de l'Empire avoit esté cause de cette ignorance. Car les esprits d'Occident avoient par cette division negligé les écrits des Peres Grecs, & beaucoup de choses des ceremonies de l'ancienne Eglise avoient esté oubliées. Personne n'estudioit plus, on estoit en paix & en oysiveté, cela fut cause que beaucoup d'esprits se mirent à la Scholastique & aux disputes, & qu'ils laisserent plusieurs Gens imbus de leur doctrine, qui s'amusoient plutôt aux altercations & à ces questions subtiles, qu'aux choses plus solides. *Hæretici nostrum suffocant ut son edificent. Tert.* & sont comme Fraustus, plus vaillans aux attaques qu'à la defense, *apud Aug.* Jamais on n'a traité parfaitement de la Trinité avant que les Ariens abbayassent contre; jamais parfaitement de la penitence, avant que les Novatiens s'y opposassent, jamais parfaitement du Baptesme, avant que les Rebatizateurs s'elevassent. *Aug.* non que la creance de l'Eglise des premiers siècles & celle des derniers ne soit une même, mais parce que les Peres des premiers siècles,

cles, qui ont parlé de ces matieres avant que d'estre eveillez par aucune contradiction, en ont parlé beaucoup plus confusement, ambigüement & negligemment, que ceux qui sont venus depuis que les questions ont esté traitées & examinées.

Hermius. Hermas est un fort bon Auteur; & dont les anciens se servoient grandement: il est souvent cité par eux, comme par Tertullien; il fut tenu quelque temps pour Canonique, jusques aux Arriens qui s'en servoient.

Herns. Le mot de Sire vient du Latin *Hernus*, duquel les Allemans ont fait leur *Hec*, les Anglois & les Italiens *sec* & *Messer*, & les François *Messire*.

Hieremias Patriarche de Constantinople estoit un sçavant homme, pour le moins il avoit avec luy de sçavans personnages, car en cete conference qu'il eut avec un protestant qui luy écrivoit & recherchoit sa communion, il luy répondit, & luy repliqua, luy fit une seconde réponse, & jusques à une troisième, par lesquelles il paroît qu'en tous les points pour lesquels Luther s'est séparé d'avec nous, il convient avec nostre doctrine & les tient pour heretiques, & ne les admet en sa communion.

Hilaire, un nouveau Converty, qui depuis fut pendu D. fit un livre contre ceux de la Religion, où il prouve tout par la Bible,

ble, & disoit qu'ils n'avoient esté que trois, à faire son livre, une Bible, son valet, & luy.

Hilarij fragmenta. Ce livre n'est pas de grande foy. Saint Hilaire n'avoit étudié que la Bible, & ne sçavoit rien que cela, & vouloit y trouver tout; tout ce qu'il a fait de la Trinité contre les Arriens, s'il revenoit au Monde, cela ne serviroit pas d'un clou.

Histoire. Nous n'aurois d'écrit en l'histoire Ecclesiastique, si les heretiques n'eussent écrit, les Catholiques estoient endormis; les historiens Grecs, Eusebe, Socrate, & Sozomene sont heretiques, & les lieux qu'ils ont pour le siege de Rome, nous sont de forts remparts. Car estant heretiques, il faut croire qu'ils ont esté forcez par la verité de dire ce qu'ils ont dit, & leur silence ne peut estre allegué contre nous, puis qu'ils estoient heretiques. Ruffin aussi étoit ennemy de l'Eglise Romaine. Il faut faire en l'histoire comme en la narration, *in qua ponere argumenta licet, non argumentari.* L'Historien ne se doit licentier de juger de luy mesme des choses, mais se contenter de les deduire simplement, laissant aux lecteurs à tirer les consequences.

Huguenots. Quand ils répondent aux Jesuites, les Jesuites ont de l'avantage seulement, parce que les huguenots sont leurs ennemis, mais quand quelque Catholique escrit, alors les Je-

suites n'ont pas cét avantage , il y a bien de l'ignorance au fait des huguenots , & aussi beaucoup de malice , non pas seulement au fait de la doctrine , mais aussi à l'estat , ce qu'ils font tous les jours le témoigne assez; je sçay de fort bõne part & d'une personne qui est recettie dans leurs conseils , qu'ils tiennēt que le Roy est obligé de vivre avec eux par le droit des Gens , & qu'ayant fait la guerre au Roy, & depuis fait la paix avec luy , ils sont en France sous le droit des Gens : ce sont leurs discours ordinaires en leurs Synodes & Assemblées. Ce sont de pernicieuses maximes : ouy bien , celle de ne tenir point la foy aux heretiques, laquelle on met tous les jours en pratique contre eux , & avec tant d'inhumanitè qu'on les desabuse bien de l'opinion qu'ils avoient de vivre en France , sous le droit des Gens, puis qu'on le viole à toute heure en leurs personnes & dans leurs affaires, & qu'on les traite si injustement , qu'ils trouveroient peut-estre moins de barbarie chez les Cannibales , que parmy leurs propres concitoyens.

Humilité. L'humilité doit estre en la volonté , & non pas en l'intellest. Ils cherchent aujourd'huy la simplicité à ne sçavoir rien , mais ils se trompent , cette simplicité à ne sçavoir rien est proche de l'Asnerie.

I

Iason. *Iesus Sacerdos Iasonis nomen asumpfit, Iosephus ib. Iesus qui & Iason dicitur. Theod. in Daniel. Genab. p. 192.*

Les Jesuites se meslent de trop de choses ; ils ne font que harceler Casaubon , disant des medisances de luy , escrivent en Allemagne contre luy. Le Pape Clement VIII. m'a dit autresfois , que les Jesuites en font trop. Monsieur de Saint Victor m'a dit que les Jesuites avoient leur regle de n'estudier pas plus de deux heures d'arrachepied , c'est une regle pour ne sçavoir gueres de choses , car laisser l'estude au bout de deux heures , c'est lors que l'esprit commence à s'échauffer. Aux lettres comme aux armés , qui a soin de sa vie ne fait rien. Les Jesuites sont d'assez mauvais Ecrivains , le Pere Gontier & Fironton reconnoissent qu'ils ont faite de gens qui écrivent bien.

Jejunium. Il y en a de trois sortes , *Jejunium ablati, dilati & diminuti cibi* : *ablati* c'est le carême , & lors qu'ils ne mangeoient point du tout , comme la semaine de Pâques. Les Grecs la passoient quelquesfois toute entiere sans manger , les autres passoient seulement trois jours , & cette semaine s'appelloit *Jejunium Pascha; diminuti cibi* , c'estoit *feria quarta & sexta*. Le Mercredy & le Vendredy *dilati* , c'estoit ce

qu'ils appelloient *statio*, le nommans ainsi *ad instar stationis militaris*, car tout ainsi que les Soldars qui font la sentinelle se garantissent par ce moyen de l'embusche de l'ennemy, aussi ceux qui jeûnoient estoient au guet, pour se garder des embusches du Diable. Le lieu de Turtulien à la fin du livre de *Oratione* y est expres, & Rabanus Maurus lors qu'au livre de *Ecclesiasticis Ceremoniis*, il parle de *jejunio*, il cite le liure de Tertullien, ceux qui *faciebant stationem* s'ils estoient à l'Eglise & qu'ils fussent à la Messe, à cause qu'il falloit que tous ceux qui y avoient assisté cōmuniasent, eux pour ne rompre point le jeûne, car en l'ancienne Eglise il a esté long temps tenu, que l'Eucharistie rompoit le jeûne, on ne croyoit donc pas la transubstantiation, *sumebant corpus Christi, & reservabant*, mais qu'il apert par un lieu de Tertullien, où il est dit, *sumpto corpore Christi & reservato*, lequel lieu Junius veut corriger, & lit *reservata*, pour enerver ce passage, duquel nous nous servons, pour montrer que l'Eucharistie se gardoit, & qu'est-ce que cela fait pour vous? *imo contra.*

Claudien le *Jeûne*. Le meilleur qu'il ait fait, il le fit à Paris, lors qu'il estoit chez Baif.

Ignatius. Ses Epîtres sont supposées & faites par les Moines de Ste. Catherine du Mōt Sinai. Ces Moines ont crû qu'il y avoit dans

Euse-

Eusebe écrit *ad Smyrnaos*, ils ont aussi écrit *ad Smyrnaos*, mais ils n'avoient pas veu les lieux de Theodoret; & ceux de la Religion font une consequence contre ce que Theodoret cite d'Ignatius touchant l'Eucharistie *ad Smyrnaos*, parce quelle n'est point dans les Epistres d'Ignatius. Mais tout au contraire, il faut faire une autre consequence, & dire, que ces Epistres ne sont pas vrayes, parce qu'elles ne se trouvent pas dans Theodoret.

Iosephe estoit sçavant, & les livres qu'il a fait contre *Appian* sont fort doctes.

Irenée. Il y a dans *Irenée*, *scripturam de scriptura faciunt, texentes funem de arena*. Ceux de la Religion se sont grandement trompez, qui interpretent ce lieu des traditions, mais *Saint Irenée* parle des heretiques, qui tronquent les lieux de l'Escriture, & en faisoient des centons, & ainsi faisoient une corde d'arene, pour montrer que ce qu'ils faisoient ne valoit rien, parce qu'il n'y a rien qui soit si peu lié qu'une corde de sablon.

Infailibilité. Ceux qui tiennent qu'elle est egale au Pape & au Concile, quant à la certitude, ne tiennent pas pourtant qu'elle soit egale quant à l'evidence; dautant que plus de personnes conviennent de l'infailibilité du Concile, que de celle du Pape: au moyen dequoy poser que l'infailibilité soit egale en l'un & en l'autre

quant à la certitude, n'est pas pour cela exclure le besoin des Conciles œcuméniques. Car l'infaillibilité que l'on presuppose estre au Pape Clement, comme il a esté dit, au tribunal souverain de l'Eglise, n'est pas pour dire qu'il soit assisté de l'esprit de Dieu, pour avoir la lumiere necessaire à decider toutes les questions, mais son infailibilité consiste en ce que routes les questions auxquelles il se sent assisté d'assez de lumiere pour les juger, il les juge, & les autres auxquelles il ne se sent pas assez assisté de lumiere pour les juger, il les remet au Concile. La grace Pontificale, c'est à dire, l'assistance de l'esprit de Dieu est bien promise au Pape, lors qu'ils opinent synodiquement, & comme chefs de l'Eglise sont assis au Tribunal judiciaire pour decider les choses de la foy, mais en leurs actions personnelles & privées, il n'en est pas de mesme, d'autant que l'esprit de Dieu assiste ses Ministres à certains temps & à certaines occasions, ainsi qu'il le connoit estre expedient pour le salut de son Eglise, & ne les assiste pas en d'autres. Adam fut Prophete & l'esprit de Dieu l'assista quand il prophétisa en figure de J. C. & de son Eglise, que les deux seroient un en une chair, & quand il donna les noms à tous les animaux selon leurs proprietés, & toutefois l'esprit de Dieu ne l'assista pas, ou tout le moins avec la mesme efficace quand il se laissa seduire à sa femme,

femme, & s'il est permis de demander du
 Pape, pourquoy le Prophete n'instruit-il pas
 l'homme, ou pourquoy l'homme ne deman-
 doit-il pas conseil au Prophete ? celui qui
 s'adressa à Hieroboam lors qu'il offroit de
 l'encens sur l'autel estoit Prophete, & neant-
 moins il se laissa seduire à un autre Pro-
 phete, qui luy imposa que Dieu avoit parlé
 à luy. Pourquoy le Prophete n'instruisoit-il
 pas l'homme ? Caphie estant assis au Concile
 des Prestres de Hierusalem prophetisa, par-
 ce qu'il estoit le Pontife de cette année là,
 & neantmoins en ses autres actions, il fut
 abandonné de l'esprit de Dieu. Pourquoy
 donc hors de là le souverain Pontife n'in-
 struisoit-il l'homme ; Jonas estoit Prophe-
 te, & neantmoins avant le voyage de Ni-
 nive il refusa d'obeir au commandement
 de Dieu, & depuis s'estre retiré de Ninive,
 il murmura contre Dieu. Pourquoy alors
 le Prophete, &c. Saint Pierre comme hom-
 me en la conversation particuliere erra, si
 nous croyons Saint Augustin, sur le fait des
 choses legales, & neantmoins non seule-
 ment comme chef des Apostres, mais com-
 me Apostre, il ne pouvoit errer en acte ju-
 diciaire ; & donc pourquoy l'Apostre n'in-
 struisoit-il pas l'homme ? Comme le Maistre
 de Musique, qui enseignoit à Alexandre le
 jeu de la lyre, l'eust adverty de toucher
 une certaine corde, & qu'Alexandre luy
 eust dit, quel inconvenient y a-t'il si j'en
 touche

touche une autre. Il respondit, si comme
 Roy l'inconvenient seroit petit, si comme
 Musicien il seroit grand; ainsi si quelque
 Prince ou autre faisoit profession des ar-
 mes, venoit à se méconter grandement en
 l'usage des termes de l'Escole; l'erreur se-
 roit petite, car il importe peu qu'une per-
 sonne de cette qualité sçache, ou ne sçache
 pas telles choses: mais ce sont des Docteurs,
 ou d'autres constituez en des charges, qui
 les obligent non seulement de sçavoir, mais
 mesme d'enseigner aux autres; l'erreur est
 inexcusable & insupportable. Quand on dit
 que quelque juge Ecclesiastique, ou même
 le Concile & le Pape peuvent errer aux
 questions de fait, & non aux questions de
 droit, on n'entend pas par les choses de fait
 les faits qui sont contenus dans l'Escri-
 ture & revelez par la lumière divine, car ces
 faits là estant des choses de la foy, ni le juge
 Ecclesiastique, ni les Conciles, ni le Pape,
 parlant comme on dit *de Cathedra*, ny
 peuvent errer, que par consequent ils n'er-
 rent en la foy; mais par les choses de fait
 on entend les seuls faits, qui ne sont con-
 nus que par le rapport de témoins humains
 & oculaires: le Concile donc ne peut errer
 au fait qui peut estre tiré de l'Escri-
 ture & des saintes lettres, parce que consequem-
 ment, il erreroit aux choses de la foy; mais
 dans un fait qui ne peut estre tiré des sain-
 tes lettres, le Concile peut errer: Toute
 la

la certitude qui estoit tant en l'ordre sacerdotal que Prophetique de l'ancien testament, s'estant ramassé & rassemblé au seul ordre sacerdotal de la loy evangelique, en laquelle nous n'attendons plus de prophetes. La mesme infailibilité & assistance du Saint Esprit, qui estoit aux Prophetes, est au corps universel de l'Eglise, représenté par les Conciles œumeniques.

Illyrium estoit divisé en deux parties; l'une s'appelloit *Illyricum orientale*, qui estoit sujet au Patriarche de Constantinople, l'autre *Illyricum occidentale*, sur lequel le Patriarche de Constantinople n'avoit aucune juridiction dans la loy, *omni innovatione cessante au code, per omnes Illyrici provincias, s'entend Illyrici orientalis*. Cette loy a esté la premiere en faveur du Patriarche de Constantinople: Photius la cite au Monocanon; il y a en cette loy là, *scientia reverendissimi viri*; il faut lire, *sententia*, car Photius lit ainsi, citant cette même loy.

Images. Ceux de la Religion pensent avoir une grande prise sur nous pour le regard des images, quand ils nous disent que les Grecs n'ont point d'images en bosse, & les ont abolies. Je respons & le puis prouver par plusieurs lieux de l'antiquité & de Ciceron mesme *Verrina secunda*, qu'en Orient il n'y avoit point d'images en bosse, qu'ils ne creussent y avoir quelque divinité, & ils n'en consacroient point qu'en
cette

cette façon: en Occident cela n'estoit point, & ils faisoient aussi bien un image à un Capitaine, à un Soldat, c'est pour cela qu'en Orient les Chrestiens ne recevoient point les images en bosse, mais seulement les peintures plattes, & en Occident-ils ont retenu les images en bosse aussi bien que les autres, & qu'elles ne les scandalisent point. Il se mocquoit un jour du livre des images qui est attribué à Charlemagne, de ce que parlant du premier & second Concile de Nicée, il estime le premier par dessus l'autre de beaucoup, à cause qu'il y avoit au premier douze Evesques plus qu'en l'autre, & sur ce nombre de douze puis apres il vient à philosopher, qu'il y avoit 12 Apôtres, 12 mois, 12 signes, &c. Charlemagne n'est point Auteur du livre des images, il fut bien fait de son temps, & envoyé par luy au Pape; il est fait par un Auteur ignorant, & qui n'avoit point veu le livre, contre lequel il escrivoit, ce que du Tillet qui l'a fait imprimer, témoigne en sa preface; il est si brutal que quelquesfois il prend pour opinion du Concile de Nicée, celle que ledit Concile a condamnée, & fait là-dessus des beaux discours. Il n'y a rien qui soit tant à l'avantage du Pape & de l'Eglise que les Capitulaires de Charlemagne. Le Concile de Paris des images est bien suspect, car il y a là dedans pour & contre les images. Il y a une Epître d'Eugene qu'il n'a
jamais.

jamais faite, mais qu'il vouloit qu'Eugene ecrivit aux Evesques de Levant. Ce livre est de peu de foy ; nous ne faisons point d'honneur aux images du Saint Esprit, ni de Dieu le Pere , car ces images sont figures historiques & images des apparitions que nous voyons en l'Escriture ; & quand nous voyons une colombe qui represente le Saint Esprit, personne ne luy fera honneur, ni ne luy otera son chapeau ; il n'en est pas de mesme des images de Jesus-Christ , parcequ'elles nous le representent en son humanité, la defense de ne tailler point d'images qui est dans le decalogue , ne s'entend que des choses qui representoient la Divinité.

Imitation. La transcription & la traduction sont des meilleurs moyens de l'imitation. Thucidide transcript 22 fois par Demosthene.

Imprimeurs. Il faut mettre ordre aux Imprimeurs, ils font tant de fautes que c'est une pitié, ils ont fait la plus grande faute en cette derniere edition de Ronsard, & en ma harangue, ils m'ont fait dire une chose à laquelle je ne pensay jamais, ni ne l'ay pû penser. Ils ont imprimé les barbares Grecs au lieu des barbares Getes : ils appellent barbares la plus polie nation qui ait jamais esté. Il faut un jour remedier au desordre qui se commet en l'imprimerie , car indifferemment tous les livres s'impriment , & plus de mauvais que de bons , qui tombent

entre

entre les mains des Escoliers, & il leur en demeure de mauvaises impressions. La quantité de Gens qui escrivent nous ruine, escrivant si mal que c'est une honte, & il y a tant d'ignorance. C'est mettre des armes en main à nos ennemis, pour nous combattre, il n'y a si petit converti qui ne pense estre obligé d'escrire quelques livres, & il y a tant de fautes. Monsieur de Tiron disoit qu'il n'apprehendoit rien tant que de se trouver en la compagnie de nouveaux Convertis, car ils ne parlent jamais que de Purgatoire & de prières des Saints: nous devrions nous assembler tous les mois une fois (parlant à Monsieur de Beauvais) seulement les Evêques, qui se trouveroient à la Cour (*Episcopi Comitatu*) cela nous tiendrait en credit, & nous pourrions remédier à une infinité de choses qui arrivent tous les jours. Il sera besoin d'establir un nombre d'honnêtes gens & doctes, qui seuls pourront escrire & voir aussi tous les livres qui se voudront imprimer, pour juger s'ils sont dignes de l'estre, ou non.

Invocation des Saints. Ceux de la Religion confessent que les Saints prient pour nous, mais ils ne veulent pas que nous les prions: ils apportent ce lieu que Jesus-Christ est seul Mediateur, il n'y a pas *solus Mediator*, mais *unus*, qui n'est pas *unus numero*, mais *communione*, c'est à dire, commun Mediateur, Mediateur de tous; il est

est bien dit, *Deus solus immortalis*, ce n'est pas à dire qu'il soit luy seul immortel, les ames sont immortelles, *unus* donc signifie non pas *unus numero*, mais *unus communi-
one*, comme dans Virgile, où il est dit, je vous donneray une Ville, il ne donna pas une seule Ville pour les Tyriens, mais il veut dire, qu'il leur donneroit cette Ville la commune aux Tyriens. Comme quand il est dit, *unus Pater Abraham*, il ne se peut pas entendre, qu'ils n'eussent qu'Abraham pour Pere, mais c'est à dire, qu'il estoit Pere commun: aussi si Christ estoit seul Mediateur, il faudroit exclurre la priere des vivans; Christ donc est Mediateur, & les Saints sont Mediateurs, Jesus-Christ de redemption, les Saints d'intercession. Ils se servent des passages si fresles, qu'il n'y a rien si aisé de les rompre, & quasi tous sur des subtilitez de Grammaire. Il y a la mesme difference entre Mediateur de redemption, & Mediateur d'intercession, qu'entre celuy, qui prieroit un creancier de quitter à son debiteur une somme d'argent, & celuy qui payeroit pour le debteur cette somme au creancier: celuy, qui payeroit pour le debiteur l'acquitteroit, le redimeroit au lieu que l'autre ne fait que prier que l'on quitte le debiteur. Nous ne prions jamais les Saints qu'ils nous pardonnent, mais bien qu'ils prient pour nous afin que nos fautes nous soient pardonnées.

Job. Les Theologiens croyēt que le livre de Job est une histoire, & non pas une parabole.

Ironia, aliquando nimia sua virtutis dissimulatio, & hoc sensu Socrates ἰρωνίᾳ dicebatur. Idem dictus, Scurra Atticus.

Italie. Les Italiens disent qu'en France il y a trois mois d'*iverno*, & trois d'*inferno*, l'hyver se passe mieux aux lieux froids, & l'esté aux lieux chauds. Monsieur le Cardinal de Joyeuse ne peut endurer le chaud de Rome, pour moy je supporte bien plus aisement le chaud que le froid. En esté pourveu qu'on se tienne en repos en une bonne chambre Septentrionale, on vit fort bien, ils ont en Italie leurs logis bastis pour cela, celuy d'esté & celuy d'hyver. Mais toutes leurs chambres d'esté sont tournées vers le Septentrion, c'est le seul remede, pourveu qu'il n'y ait point de logis qui renvoye la reverberation, car alors ces chambres là sont pires que les autres. Nous sommes obligez aux Italiens de trois choses excellentes, la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture, & eux eurent toutes ces choses des Grecs. Ils bastissent extremement bien leurs chambres exhaussées. Quand je vins d'Italie & que j'entray à Fontainebleau, je trouvay tout fort bas. Les esprits Italiens ne jettent pas ordinairement leur feu dès le commencement, ils sont de garde & reüssissent sur la fin, les meilleurs sont ainsi & les plus judicieux, c'est

la partie qu'on desire aux Princes pour juger des Conseils qu'ils entendent des uns & des autres.

Judai. Ils estoient tous soupçonnez en general de souffrir impatiemment le joug Romain, tant à cause de leurs frequentes revoltes, que parce qu'il y avoit des sectes entr'eux, qui preschoient qu'il leur estoit illicite de vivre sous la domination des Romains: & pour cela les Apostres advertissent soigneusement les Chrestiens, de rendre obeïssance aux Empereurs, de peur que les Chrestiens, que les anciens comprenoient sous le nom commun des Juifs, ne fussent enveloppez en l'opinion que l'on avoit des Juifs, & principalement à cause que le bruit s'estoit repandu en Orient, dit Tacite, que le Monarque de Judée estoit venu, & que les Juifs attendoient un Roy (le Messie) qui les devoit mettre en liberté & tirer de dessous la servitude des estrangers; & les Chrestiens, qu'il estoit déjà venu.

Julien l'Apostat defendit par edits expres qu'aucun Chrestien ne fust enroollé en la milice Romaine, disant que leurs propres loix les en excluoiét qui leur interdisoient l'usage du glaive. La persecution de Julian contre les Chrestiens ne s'estendoit point au sang, si ce n'est pour d'autres pretextes que celuy du Christianisme, car il ne voulut jamais permettre aux
Chre-

Chrestiens d'acquiescer le titre de Martyrs, il n'avoit fait aucun serment à ses sujets venant à l'Empire, d'embrasser & de defendre la Religion Chrestienne, au moyen dequoy ne s'estant lié par aucun contract mutuel & reciproque pour ce regard avec ses sujets, ils ne pouvoient pretendre que luy renonçant à son serment, ils fussent libres de se departir du leur, & de renoncer à son obeissance. Saint Gregoire de Nazianze appelle l'action de coluy qui tua Julien l'Apostat, une action glorieuse.

Juge des controverses. La Loy ne juge point, mais c'est le juge, & pour cette raison la loy comme l'Escriture n'est pas le juge *πᾶσα γραφή διπνεύτος ἀφελίμος*, ils alleguent cela pour monstrier que l'Escriture doit estre juge, mais c'est une resverie; premierement cette proposition ne se peut interpreter de l'Escriture du Nouveau Testament, & puis elle est collective, & non pas distributive: car il y a *πᾶσα γραφή* & non pas *πᾶσα ἡ γραφή* *hac scriptura*, en outre il y a *ἀφελίμος*, qui ne veut dire qu'*utilis* & non pas *ἀνερχής* *sufficiens*. La loy est à l'égard du juge, comme la puissance est à l'acte, ce qui fait qu'une mesme chose ne peut estre la loy & le juge tout ensemble, de sorte qu'outre la loy, il faut un juge vivant & animé, qui de la puissance & des entrailles de la loy tire des conclusions & des decisions des differens, & les mette
comme

Comme en acte. Tout jugement requiert trois personnes, le Demandeur, le Défendeur, & le Juge, qui luy sont tellement essentielles, que si aucune d'elles luy défaut, il ne peut subsister: il y a, dit-on, par dessus les opinions des parties, des Advocats, qui débattent le droit, & une loy qui en juge, & le juge pour appliquer la loy, & en extraire & former le jugement. Quoy, la loy s'appliquera-t'elle toute seule? se remettra-t'elle entre les mains de l'une & de l'autre partie, pour l'appliquer selon le prejudgé de la passion & de son opinion? Qui a jamais vëu terminer un procès de cette sorte, à sçavoir qu'après le playdoyé seul des Advocats ou des parties, la loy seule l'ait décidé sans l'œuvre & le ministère d'un juge authentique & legitime, & reconnu ou reconnoissable pour tel par toutes les deux parties?

Judith. Quand Saint Hierosme dit que le Concile de Nicée reçoit le livre de Judith, ce n'est pas à dire que cela ait passé en Canon, mais c'est, que dans les Actes du Concile, il en estoit parlé, & que quelcun des Peres l'y avoit cité.

Ives de Chartres estoit un bon homme, mais il ne sçavoit pas grand chose en l'antiquité; dans son decret il y a de grandes ignorances, il estoit sçavant de son temps, comme Burchardus du sien, comme Eckius de son temps, mais si ces gens-là revenoient aujourd'huy, ils auroient honte

honte de paroistre, il n'y a aujourd'huy personne si peu qu'il ait estudié, qui n'en sçache autant que ces Gens-là. Il n'y a point d'Auteur du temps d'Yvo qui soit plus pour le Pape que luy, il estoit contre le Roy que le Pape avoit excommunié, & il tenoit même Chartres contre le Roy, je dis temporellement; c'estoit un bon homme, & qui sçavoit pour son temps, car alors il n'y avoit pas grands livres; il n'avoit veu aucun Concile, il sçavoit ce qui estoit de l'Occident, que l'on voye son decret, on y verra ce qu'il dit pour le Pape.

Junius est une grande beste, quand il veut expliquer le passage de Saint Chrysostome de la priere des morts; car il y a, à ce mot *απιδουτων* qui hinc discesserunt, & il dit qu'il le faut entendre de ceux qui sont excommuniés & hors de l'Eglise, mais il est si beste & si meschant, qu'il n'a pas voulu lire l'antecedent & le subsequnt, qui luy eussent appris que ce lieu ne se peut entendre que de ceux qui sont morts: il est dit au mesme lieu qu'on ne prioit pas pour les Cathecumenes, mais seulement qu'on faisoit des aumosnes pour eux; on ne faisoit point de prieres pour eux à cause qu'ils n'estoient pas baptizez, & n'avoient point la foy, & n'estoient point fideles. *Junius* estoit fort ignorant; dans le Tertulien il a fait de grandes impertinences. Pour expliquer un lieu de Tertulien, où il est dit,

dit, qu'aux Eglises on prioit pour les morts; il dit, que c'est qu'il y en avoit quelques-uns qui prioient en la place de ceux qui estoient morts; il y en a tant d'autres: on dit qu'il estoit versé en l'humanité, je pense qu'il sçavoit de la Theologie entre les humanistes, & des humanitez entre les Theologiens.

Jurançon. Si j'avois envie de jouter aujourd'huy aux échets, je ne boirois pas du vin de jurançon; il me dit un jour voulant jouter aux échets, vous aurez bon marché de moy, car j'ay beu du vin de jurançon.

Cal. jun. pour cal. jan. méprise fort familiere aux Copistes des anciennes dates.

Justel. Parlant de Justel qui a écrit sur les Canons, il dit, si c'est un jeune homme il y a quelque esperance, sinon, ce n'est pas grand cas, il a tiré beaucoup de choses de Monsieur du Plessis: je crois que Justel ne sera pas toujours Huguenot, puis qu'il se plaît à lire les anciens, & prend plaisir à l'antiquité de l'Eglise [le Cardinal a esté mauvais Prophete, car le bon M. Justel est mort fort bon huguenot, Dail.]

L'Empereur *Justinien* en sa vieillesse tomba en l'heresie des *Aphartocites*, de ceux qui pensoient que le Corps de nostre Seigneur avoit esté de pareille condition les 33. ans qu'il resida sur terre avant sa mort, que les 40. jours qu'il conversa avec ses Disci-
I ples

ples après sa mort , mais outre que cette opinion n'avoit pas encore esté condamnée par aucune Sentence precedente de l'Eglise, car Justinien ne tenoit pas comme les Eutichiens, que J. Christ n'eust pas un vray Corps, ni qu'il ne fût pas vrayement constitué de deux natures, mais il tenoit, que les mesmes privileges qu'il eût après la Resurrection , il les avoit dès avant la Resurrection, qui est une opinion que quelques uns attribuent à S. Hilaire, il ne fut pas besoin que les hommes y apportassent remède, d'autant que Dieu l'y apporta luy, & le fit mourir subitement , ainsi que le raconte Evagrius.

Justin & Justinien ont esté deux grands Empereurs pour les Chrestiens, & pour l'autorité du Pape ; ils succederent à des Empereurs Payens , mais ils reparerent bien avant Justinien: jamais on ne donna au Patriarche de Constantinople le titre de Patriarche.

Jurare. La coûtume de faire jurer les Empereurs venans à l'Empire, de maintenir la Religion Catholique, ne se lit point avoir esté pratiquée au temps des premiers Empereurs heretiques ou Apostates , n'ayant esté introduite que depuis, lors qu'on voulut empêcher la Religion de retomber aux mesmes perils où elle avoit esté sous Constantius ; Julian & autres Empereurs , qui de Chrestiens s'étoient faits Payens, heretiques

tiques ou Persecuteurs. Et je crois que les deux premiers exemples exprés que nous ayõs sont d'Anastase, Phocas, Leon Ilaurien; il y a grande difference entre les simples conventions qui se font aux sermens, & les destructions de sermens, entre rompre le serment par un simple acte de contrarieté, & par un serment contraire, entre un simple acte de repugnance, & une profession d'y vouloir touõs repugner: car quand un Prince Chrétien par fragilité ou par passion humaine commet quelque injustice, il contrevient bien au serment qu'il a fait à ses peuples de leur rédre justice, mais neantmoins il ne détruit pas pour cela son serment; les juremens sont personnels; il est vray, mais l'obligation de jurer ne l'est pas; il y a grande difference entre estre obligé de faire une chose à cause qu'elle est bonne, & de la faire à cause qu'on l'a jurée. Car plusieurs choses considérées en elles-mêmes, sont bõnes, qui pour cela ne sont pas nécessaires: mais depuis qu'on les a jurées, elles deviennent nécessaires. Euphemius Patriarche de Constantinople refusa de Couronner Anastase, qu'il n'eût juré & signé d'embrasser & de maintenir la foy du Concile de Calcedoine. Cyprianus Patriarche du même lieu obligea l'Empereur Phocas, de jurer qu'il suivroit la foy orthodoxe, & qu'il n'innoveroit rien en la Religion. Theophanes aussi témoigne que le Patriarche de Con-

stantinople rameneroit à les Jsaurien le serment qu'il avoit fait venant à l'empire, de conserver la Religion Catholique *Κατολικὸς* & *genus adulationis à legendis stoc-cis vestium.*

L.

L *Ætamen veteres vocabant stercoreationem quod latas faceret segetes.*

Langues. Il dit un jour à Monsieur Gil-
lot à Langres, la Broghetta Italien avec sa
compagnie l'estant venu visiter, que la lan-
gue Françoisë ne réussit pas en Comedie
comme fait l'Italienne, & que cela venoit
de ce qu'il n'y avoit pas d'accens en nostre
langue comme en l'Italienne; la langue
Italienne est fort propre pour les choses
d'amour, à cause de la quantité de diminu-
tifs qu'elle possède, & est propre à repre-
senter quelque chose plus petite qu'elle
n'est: au contraire l'Espagnole est fort pro-
pre pour les rodomontades, & pour repre-
senter les choses plus grandes qu'elles ne
sont: la Françoisë tient le milieu, & est
celle d'entre toutes, qui represente mieux
les choses telles qu'elles sont: elle est fort
propre pour l'histoire, la controverse, la
Theologie, & pour represente les affaires
d'Estat: & de fait Charles V. l'appelloit la
pangue d'Estat. Les langues commencent
par la necessité & se perdent par l'affecta-
tion, & finissent par là. Je crois que la
langue

langue François est parvenuë à sa perfection , parce qu'elle commence à décliner, & tous ceux qui écrivent aujourd'huy , ne font rien qui vaille : ils sont tous ou fort niais , ou phrenetiques. Quel bel écrivain c'est que Mathieu, & ce Bearnois qui a écrit le Soldat ? c'est un furieux, ils sont toujours sur les metaphores & les plus vicieuses du monde , il a esté de nostre langue ainsi que des fruits qui se corrompent par les vers, avant que de venir à maturité.

Le bon Larron. Les Peres tiennent que le bon larron fût sauvé à cause de sa foy , & qu'il receût *baptismum flaminis spiritus* car il faut bien que sa foy fût grande , d'avoir crû en Jesus-Christ , luy qui estoit abandonné de tous les siens, lors que le Ciel s'obscurcissoit , lors qu'il vit Christ non en sa Divinité , mais en son infirmité mortel, c'est pourquoy les Peres ont crû qu'à cause du Baptesme *flaminis*, qu'il avoit reçu en Dieu, il avoit esté la *vé. lam significabat Christus quid facturum est de vivis & mortuis, alios positurus ad dextram alios ad sinistram. De Christo inter bonum & malum latronem constituto. Aug. in Ioan. Tract. 32.*

Latran. Le Concile universel de Latran tenu il y a 400 ans, composé de 1332 Prelats, estoit non seulement un Concile, mais une Assemblée generale de toute la Republique Chrestienne, tant Ecclesiastique que

Politique ; ou pour mieux dire , une forme de Comices & d'Estats generaux de toute la Chrestienté. Concile qui le premier établit en qualité de Concile general l'article de la procession du Saint-Esprit, par derivation du Pere & du Fils, l'article de la transubstantiation, le precepte de la confession annuelle.

Latrie. Le culte que nous déferons à Dieu seul, nous l'appellons latrie, parce que c'est de luy seul que nous attendons nostre recompense ; le mot de *λατρεία* signifiant particulièrement mercenaire ; aux Saints nous déferons l'honneur qu'on appelle *dulie*, comme estans serviteurs du mesme Dieu que nous adorons *tanquam conservis & creaturis.*

Les *Legions* Romaines d'Italie & de l'Illyrie ayant sçeu que Julien estoit mort, & que Jovian avoit esté eleu en son lieu, tuèrent Lucilianus, beau pere de l'Empereur Jovian qui leur apportoit les depêches de son election.

La *Lepre* en l'ancien Testament n'estoit pas une simple maladie naturelle, mais une punition divine, attachée tantost aux personnes, tantost aux vestemens, tantost aux bastimens, de laquelle le jugement apparennoit aux sacrificateurs, qui estoient les interpretes ordinaires de l'ire de Dieu. La lepre rendoit ceux, qui en estoient atteints, *pollus non* seulement de pollution corporelle,

relle mais aussi de pollution legale ; quand les maladies sont inferées pour signal de crime, la loy en punit & les maladies & les crimes, comme quand la sœur de Moÿse fut frappée de lepre, pour avoir murmuré contre Dieu, Dieu ne voulut pas luy rendre la santé, qu'elle n'eût souffert 7 jours la peine de la lepre, qui estoit d'estre separée de la société des hommes: ou plutôt il faut dire, que Dieu impose souvent aux crimes deux peines, l'une immediate, & l'autre mediate ; comme la lepre, qui estoit inferée pour le peché, estoit la premiere peine, & la separation de la société du peuple, qui estoit enjointe aux lepreux, estoit une seconde peine du peché, pour lequel la lepre avoit esté inferée.

Leon I. estoit un des sçavans hommes de son siecle, & avoit avec luy *Prosper*, un très sçavant homme, qui faisoit les écrits.

Le *Levitique* est toute chose ceremonielle, & il s'observe en ce, en quoy l'Eglise l'a suivy : car on ne l'observe pas en beaucoup de choses que l'Eglise a defenduës. Par le *Levitique*, il estoit permis, voire enjoint, d'épouser sa belle sœur, & de susciter de la semence à son frere, par la loy de l'Eglise il est defendu. Le *Levitique* defendoit à la Tante d'épouser le Neveu, & ne le defendoit point à l'Oncle, & n'en parle point : Aussi l'Eglise permet quelquefois à

l'Oncle d'épouser sa Niepce, & il semble qu'elle le doive plutôt permettre, que non pas à la Tante d'épouser le Neveu, parce que naturellement la Tante a supériorité sur le Neveu, & venant à se marier avec luy, par le mariage, elle luy est rendue sujette, si bien qu'il semble qu'en ce cas le mariage ne doive pas estre permis, au lieu que l'Oncle naturellement a puissance sur sa Niepce, & venant à se marier à elle, le mariage luy donne encore une autre puissance, qui s'accorde avec celle qui luy est donnée par la nature. Dans Leunclavius il y a une constitution, qui permet à l'Oncle d'épouser sa Niepce.

Levia tendent en haut, *gravia* en bas, parce que les espaces tirant vers le centre se vont retraissant; les choses pesantes donc estant celles qui dans peu d'espace contiennent beaucoup de matiere, leur lieu naturel est autour du centre, duquel elles s'approchent à proportion de leur pesanteur; ainsi qu'on voit les legeres monter en haut; ou les espaces, comme j'ay dit, sont plus grands, à cause qu'ayant peu de matiere & beaucoup d'étendue, le lieu le plus convenable & le plus proportionné à leur nature, est la Region supérieure.

Liberius n'estoit point Arrien, & ne soufcrivoit à la condamnation d'Athanase que par la force, estant prisonnier; *Hosius* y soufcrivit aussi par la violence: Tant s'en faut qu'il

qu'il fût Arrien, que les Arriens estoient contre luy, & firent Fœlix, parce qu'il estoit Arrien, lequel aussi-tost qu'il fût Pape, reconnut son erreur. Il y a deux miracles au fait de Liberius, l'un que Fœlix aussi-tost qu'il fût fait Pape, se fit Catholique, & renonça à l'Arrianisme, & l'autre, qu'aussi-tost que Liberius fût remis, & qu'il revint à Rome, Fœlix mourut, & luy ceda sa place. Liberius peut bien estre Arrien, mais ce fut une action particuliere, & il n'y a rien d'asseuré; il fut contraint de ceder à la force, ce ne fut point une action publique, on ne dit pas que le Pape ne puisse estre heretique par opinion particuliere, mais l'assistance de l'infailibilité ne luy est point donnée que lors qu'il prononce *ex Cathedra*, & alors il ne peut faillir; & il ne faut point se faire tant fort du lieu d'Athanase, d'Hylaire, *Anathema tibi Liberi*, car il n'y a point de doute qu'estant Arrien, il n'ait esté permis à tout homme de crier, anatheme contre luy, ce qui se peut faire contre toutes personnes, quand elles seront convaincues d'heresie condamnée, comme estoit celle d'Arrius, qui avoit esté condamnée au Concile de Nicée, autrement si ce n'est pas une heresie condamnée, il n'est pas loisible de prononcer anatheme, car il faut que ce soit une heresie publique, & comme telle condamnée, & puis comme heretique il n'estoit plus Pape en ce cas.

Lipſius, on dit que tandis qu'il fût à Leyde, il ne fit jamais la cene.

Littera iſta quamvis ad te ſcripta, non tamen tantummodo tibi ſcribenda fuerunt, ſed ut alius per te quoque prodeſſent, Liber Auguſtino tributus de bono viduitatis, refer ad illud Hieronymi. Paulus Hebrais ſcribebat non fidelibus.

Livre. Dix livres d'or, c'eſt à dire 1000. écus ou environ.

Δόξα, ce mot dans *Saint Jean* eſt pris au meſme ſens que *Platon* l'employe pro *verbo mentis, pro ratione interna*, & c'eſt à ce propos que *Julien l'Apoſtat* diſoit & reprochoit aux Chrétiens, qu'ils liſoient *Platon*.

Lorrains. Il n'ya plus de Princes liberaux & magnifiques en cette maiſon-là, s'il eſt vray que *Monſieur du Maine* ſoit mort, la perle en eſt oſtée : *Monſieur de Rheims* eſt un gentil Prince, tant courtois, tant doux, il a de petites debauches, je vous aſſeure qu'il eſt de fort bon naturel, & il eſt quelquefois expedient que ces petites jeunelles ſe paſſent.

Lombards. Sous *Gregoire premier*, les Roys des *Lombards* n'eſtoient plus infidelles, car *Agitaphus* Roy des *Lombards* à la perſuaſion de la *Reyne Theodehude* ſa femme, s'eſtoit fait d'*Arrien* Catholique, & avoit attiré tout ce qui reſtoit de *Lombards* Payens ou *Arriens* à la foy Catholique, & les

les querelles qui se renouvelerent depuis entre les Lombards & le Pape Gregoire, & qui durerent jusques au temps de Phocas, comme il paroît par la plainte que Saint Gregoire luy en fait, furent querelles non de Religion mais d'Estat, d'autant que les Lombards estoient ennemis de l'Empire que Saint Gregoire maintenoit.

Lothal. Monsieur de la Brosse luy apporta un discours fait par cet homme de Bearn intitulé l'avant victorieux, après en avoir entendu lire quelque chose; il dit, jamais je ne vis livre plus maniaque que celui-là, c'est un fou, qui devoit estre enchainé, c'est le plus impertinent qu'il est possible de trouver. Mathieu pourtant est encore plus insupportable, & a les metaphores plus impures que luy. Nostre langue s'en va perduë, puis que telles gens trouvent qui leur applaudissent: j'ay toujours dit que la langue Françoisë ne dureroit pas, ni ne viendroit à sa maturité; nous allons entrer en une grande barbarie.

Lepre. Encore qu'elle figure en genéral toutes sortes de pechez, neantmoins elle figure spécialement & particulièrement l'heresie, & cela par trois raisons; la première, que comme ce n'est pas chose commune à tous les autres pechez de se communiquer par contagion, comme fait l'heresie, aussi ce n'est pas chose commune à toutes les maladies de se communiquer

I 6 par

par contagion, comme fait la lepre. Et pour ce Saint Augustin parlant des crimes qui sont en une société, dit, que les autres crimes sont crimes de quelques-uns, mais que l'heresie & le schisme sont crimes de tous. La seconde, que l'Esriture compare l'heresie à l'ulcere que les medecins appellent *Cancer*. Or les Medecins tiennent, que la lepre est un *Cancer* universel, & partant elle figure fort convenablement l'heresie : La parole des heretiques, dit Saint Paul, ronge comme un *Cancer*. La troisieme, comme il n'y avoit que la lepre seule qui rendit par l'ordonnance de la loy ceux qui en estoient infectez privez à perpetuité de la communion & de la conversation du peuple, ainsi il n'y a que l'heresie seule, qui infere de droit excommunication contre ceux qui en sont entachez : Car les heretiques, dit Saint Paul, sont pervertis par leur propre jugement. A quoy l'on peut aussi ajoûter, que la lepre au front figuroit encore plus particulièrement l'heresie. Car le front est le lieu ou s'imprime la marque de la foy, *id est*, le signe de la Croix : dont est qu'Ezechiel represente les fideles par ceux qui ont le signe de l'ancienne lettre Hébraïque Thau, c'est à dire, le signe de la Croix marqué sur leurs fronts : Et que la premiere chose que l'on faisoit aux catechumenes venans de l'infidelité à la Religion Chrétienne, estoit de leur marquer le signe

de

de la Croix sur le front , ce qui a fait dire à S. Augustin , les Catecumenes portent sur le front la foy de Christ *per crucem concepti , per baptismum renati*. Le Roy Saint Loüis , se joignit à la cause d'Innocent I V. lors qu'il fut question d'excommunier l'Empereur Frederic, au rapport de P.Emile ; ce fut au Concile de Lyon.

Loüis XIII. Daubigny m'a dit autrefois que ce Roy-cy ruineroyt la Religion Huguenotte , & qu'il estoit obligé de maintenir & defendre le Pape , à cause du mariage de la Reyne , qui est approuvé par le Pape, & par consequent sa naissance.

Loüis le Debonnaire. Les Evesques qui le deposerent firent contre la volonté du Pape , car le Pape le tenoit pour Roy.

Lucifuga scripturarum. Il le faut entendre de ceux qui alloient chercher des passages obscurs de l'Escriture , & ne s'arrestoient pas à ceux qui estoient manifestes.

Lustralis aqua seu benedicta contra Incantationes, Epiph. heres. 30 *Aqua sacerdotis proce in Ecclesia sanctificata abluat delicta*. *Concil. Africanum apud Cyprianum*.

Luther & Zuingle estoient deux grands forcenez ; Oecolampade & Melancthon estoient plus moderez. Luther dit , que le Diable emporta Oecolampade. Il ne le dit pas si cruëment , mais en paroles qui veulent dire la mesme chose ; Oecolampade mourut tout soudain , Luther se travaille

vaillé fort à trouver l'Antechrist. Il dit, qu'il apparut au Concile de Constance lors qu'on condamna Jean Hus, en quoy il monstre qu'il est une grosse beste ; Car lors que les articles contre Vviclef & Hus furent proposez, il n'y avoit point de Pape. Luther estoit bien ignorant, il avoit une grande facilité de parler, & puis la Religion qu'il introduisoit avoit fort du libertinage, ce qui fit beaucoup pour la maintenir, c'est qu'il trouva des Princes d'Allemagne lassiez de la maison d'Autriche, qui avoit tenu long-temps l'Empire, & ils ne la pouvoient plus supporter, ils furent plus aisés de se jeter ainsi en cette nouvelle revolte, que d'appeller le Turc, ainsi qu'ils avoient deliberé ; Et de faire l'Alcoran fut alors traduit en latin, & Luther le fit pour le Duc de Saxe. Luther nioit l'immortalité de l'ame, & disoit qu'elle mouroit avec le corps, & que Dieu ressuscitoit par après l'un & l'autre ; si bien que selon son opinion, nul ne jouissoit de la presence visible de Dieu, & de là il tire un argument contre la priere des Saints, pour monstrier que les Saints n'entendent point nos prieres. L'Eglise croit que les ames des Saints & des bien heureux jouissent de la presence de Dieu aussi-tost qu'ils sont morts, & Luther entre les Impietez de l'Eglise Romaine il y met celle-là, qu'elle croit l'immortalité de l'ame.

Nicolaus de Lyra Juif converty, & Apollateur de la glosse ordinaire. MA.

M*Achabées.* Toutes les oppositions qu'on peut faire contre, pour les repugnances qu'il y a en l'Histoire, se peuvent toutes résoudre. Il y en a une qui est difficile, comme elle l'est à la vérité, & sans la connoissance des bonnes lettres, & un homme qui n'a pas la lecture des bons livres, il est bien malaisé d'en venir à bout, comme lors qu'il est parlé d'Assuerus & de Mardochée Macedonien : Tous les interpretes sont bien empeschez d'accorder cela ; Car du temps d'Assuerus l'Empire de Macedoine n'estoit pas commencé, & bien qu'il ne pouvoit craindre les Macedoniens ; mais la solution depend de Joseph, qui rapporte ce passage, & ne dit pas Macedonien, mais estrange, & ce mot de Macedonien vouloit dire estrange anciennemēt, je le puis prouver par plusieurs passages, aucun de nos Docteurs n'a encore sçeu monstrier que les Machabées sont canoniques, *Machabaorum libros vocat Hieronimus in Es. lib. 5. ad c. 23.*

Malherbe. Le Roy d'Espagne a donné à un Gentilhomme François 100 mille escus de rente pour récompense de luy avoir découvert quelques terres aux Indes, non encore trouvées. Il s'appelle Malherbe, il en tirera plus d'or qu'il ne fait des Indes Occidentales & Orientales. Le Gentilhomme vint au Roy premièrement luy
 declarer

declarer son secret, lequel se mocqua de luy, ce que voyant il s'en alla vers le Roy d'Espagne, qui l'escouta, & voyant qu'il y avoit apparence à ce qu'il disoit, luy fit armer quelques vaisseaux, & il fit voir à ceux que le Roy luy avoit donnez, quel profit il en viendroit au Roy, lequel ayant jugé que la chose estoit ainsi comme la disoit Malherbe, & estant de retour, le Roy luy donna 10000. escus de pension pour recompense de tant de voyages, qu'il avoit autresfois faits & le 60 denier de tout l'or que le Roy tire de ces terres-là, dequoy il a fait party, & en tire par an 90 mille escus, si bien qu'il a de revenu 100 mil escus. Ce Malherbe fut nourry en Espagne fort jeune & apprit la langue Espagnole fort bien, se mit sur les Flottes des Indes, alla au Perou, & apres ses voyages s'en revint en France, pour decouvrir à sa patrie un si bon revenu, mais on n'en tint conte. C'est comme l'on fit de Christophorus Columbus, qui avoit decouvert les Indes, & qui fut reçu apres par le Roy d'Espagne, lequel a toujours eu nostre refus. Le Roy de France refusa l'heritiere de Bourgogne, refusa Colomb, refusa Spinola, & le Roy d'Espagne l'a reçu, & s'en est bien trouvé. Le Roy ne s'en fut pas mal trouvé, parce qu'il avoit un million d'or: Spinola est de famille François.

Ces *Maisons* où il faut tant monter & descendre,

dre, Monsieur de Sens disoit que c'estoit des maisons de Perroquets.

Maldonat estoit un grand homme, & vray Theologien; Il avoit les parties requises pour bien faire, l'elocution bonne, la lecture des Peres, la Philosophie, Scholastique, la connoissance des langues, je ne l'ay jamais veu, il estoit déjà mort avant que je vinsse à la Cour: les Espagnols ont eu en Maldonat un grand personnage.

Malherbe est un bon esprit, qui escrit fort bien en vers & en prose. Monsieur Bertaut m'envoya un jour cette Ode à la Reyne, sans me dire l'Auteur, je la trouvay bien faite, il m'a escrit une lettre de remerciement qui est excellente, il a mesme en ses discours quelque chose de bon & de hardy, il est fils d'un Pere qui avoit bon esprit, qui estoit Lieutenant General à Saint Lo, c'estoit la fleur du pays, il estoit grand amy de mon Pere.

Les *Manichéens* ne beuvoient point de vin, & le reprochoient aux Catholiques. Saint Augustin leur respondit, qu'eux se pouvoient bien passer de vin, qui usoient *succis pomorum vinosissimis*, qui estoit le Citre. Il est venu premierement d'Afrique, & de là porté en Biscaye, puis en Normãdie.

Marcomire Pere de Pharamond fut pris par les Romains & mené à Rome, & confiné dans la Toscane, comme Claudian le tesmoigne.

MARIANA,

Mariana. Parlant de son livre, qui dit qu'il faut tuer les Tyrans, il dit, qu'il estoit tres-dangereux de mettre ces questions en un Estat Monarchique, puis qu'il est si aisé qu'un Prince, qu'un Roy degenerate en Tyrannie; Si bien qu'aux Monarchies ces opinions doivent estre defendues: aux Estats populaires, aux Republicques, elles sont supportables, à cause qu'elles peuvent préjudicier, y ayant grande difference de la façon de gouverner d'un seul, à celle de plusieurs, ou du Peuple. Saint Louis mesme pouvoit n'estre exempt d'estre appellé Tyran, ayant des Princes voisins ennemis. Il est tres-pernicieux de disputer de ces Theſes & mesme d'en parler. Quand ce livre là vint je conseillay à ces Messieurs les Jésuites d'escrire contre, & s'ils m'eussent creu depuis la mort du Roy, ils n'eussent point escrit, & n'eussent fait aucune declaration.

Monsieur *Marion* estoit un grand Orateur, & avoit cette partie, qu'en discourant il persuadoit fort, & n'esmouvoit pas moins mettant par escrit. Il avoit la voix fort emouvante. Monsieur *Davoye* luy dit, il me souvient que vous preschastes à Saint Merry. Monsieur *Marion* & *Arnaud* vous furent ouyr. Monsieur *Marion* dit en sortant, ce n'est pas un homme qui presche, c'est un Ange. Il dit, je l'ay bien reconnu aussi, je luy ay fait son epitaphe à Rome ou j'estois quand on me dit la nouvelle de sa mort,

mort, c'est le premier du palais qui ait bien écrit, & possible qu'il ne s'en trouvera jamais un qui le vaille, je dis plus, que depuis Ciceron je crois qu'il n'y a pas eu un Advocat tel que luy.

Maronite ne vient pas d'un nom d'un Saint personnage nommé Maro, que quelques-uns veulent avoir donné le nom aux Maronites. Saint Hierosme dit que le pays qu'ils habitent s'appelle Maronia, c'est la vallée du Mont Liban, ils sont Orthodoxes.

Martyrs. Il n'est pas besoin de les canoniser, l'Eglise ne les canonise point, elle canonise seulement les Confesseurs, les Martyrs se canonisent par leur Martyre.

Mathias souverain Sacrificateur & tyge de la Maison des Machabées, voyant qu'Antiochus qui regnoit en Judée, s'estoit mis à forcer les Juifs en leurs anciennes coustumes, & à destruire leur loy, & à les persecuter par tourmens & par suplices, prit les armes, & r'allia les Serviteurs de Dieu, qui firent tant sous la conduite de luy & de ses enfans, qu'ils delivrerent le peuple du joug des Seleucides, & leur osterent le Royaume de Judée, & par ce moyen sauverent la Religion Judaïque, qui sans cette resolution, favorisée de l'assistance visible de Dieu, eust esté exterminée de la terre. Toute l'assemblée d'Israël ordonna que l'on celebreroit une feste annuelle en memoire de

de cette action , laquelle N.S. deux cens ans apres daigna honorer de sa presence.

Mathieu Jamet Imprimeur , apporta un jour au Cardinal l'Histoire de Mathieu de Loüis X I. laquelle il feüilletta en se moquant de l'Histoire de Mathieu ; Il disoit, quand il seroit payé pour mal faire, il seroit impossible qu'il fist plus mal, & se mocquoit de ce qu'il parloit de Monsieur Juret. Toute l'Histoire de Mathieu est sur des pointilles, comme, le barbet de mon service a pris la canne de vos bonnes graces. Monsieur de la Brosse luy dit , que Jamet Imprimeur avoit donné 100 écus à Mathieu pour son Histoire de Loüis XI. & avec cela plusieurs exemplaires reliez , les uns en marroquin, les autres en vellin & en veau , & le tout fourré de veau, dit le Cardinal.

Medecine. C'est trop qu'il y ait en Medecine trois Professeurs , car les Professeurs du Roy sont pour ceux qui sont déjà avancez , & non pour les elementaires, car c'est une pitié d'entendre aux salles du Roy enseigner les elemens. Cecy est aussi bien pour la Medecine que pour les Mathematiques & autres , il dit cela aux Professeurs de Medecine , qui l'estoient venus voir. Il seroit à souhaitter que toutes les autres Universitez en Medecine , comme Caën & Rheims , excepté Montpellier, fussent abolies , car elles ne servent que d'asile à l'ignorance.

Melanchon

Melancthon estoit sçavant en la langue latine, mais c'estoit un esprit sans nerfs, lasche, mol; Il estoit assez paisible, ils en font encore aujourd'huy grand cas en Allemagne, quand ils disent, *Dominus Philippus*, cela s'entend de *Melancthon*.

Meletius est grand ennemy de l'Eglise latine.

Le Melon s'accommode bien avec le vin & le fait trouver bon; La raison est parce qu'il est fort absterfif, & oste toute humeur de dessus la langue. Les Melons vineux ne sont pas trouvez les meilleurs en Italie, mais les doux & les sucez. Le Pape Clement disoit, qu'il avoit caution banquiere de n'estre plus malade, depuis que les melons sont venus.

Monsieur de *Mercœur* disoit que s'il avoit eu 4000 chevaux François il eust chassé le Turc de la Hongrie.

Mers. Elles viennent toutes de la Méditerranée, qui vient des palus Meotides, lesquelles se font d'une grande quantité de fleuves, qu'elles reçoivent & tombent puis apres dans la mer majeur. Et de fait on a remarqué, les voyages sont plus courts de quelques jours d'Orient en Occident, que non pas d'Occident en Orient, à cause que le coulant est plus vers l'Occident. La raison pourquoy il y a flux & reflux en la mer de Venise, & non en celle de Marseille, c'est parce que celle de Venise n'a point d'issue,
à

à cause du Coude qui le luy empesche, au lieu que celle de Marseille a une yssue par le destroit. Le soleil consume par jour autant d'eau de la mer, que les fleuves tous ensemble en peuvent apporter.

Messe. On appelle le Canon de la Messe, parce qu'il ne change jamais; c'est comme une regle, on ne prie pas directement les Saints en la Messe, on ne prie pas mesme le Fils. Fulgence en rend une belle raison. Saint Epiphane appelle la Messe œconomie d'adoration, *Oeconomia Latria*, elle est toujours publique encore qu'il n'y ait que le prestre qui communie, d'autant qu'avec ce qu'il est permis à chacun d'y communier quand il y est disposé, nous ne la considerons pas seulement en qualité de sacrement, mais de sacrifice, auquel communient non seulement les presens, mais les absens, non seulement les vivans, mais les morts, comme faisant tous partie d'un même corps, qui est l'Eglise, par laquelle & en laquelle il est offert, & d'ailleurs l'action ne peut estre que publique, à cause que tous les assistans y adorent l'Eucharistie.

Metaphores. Ciceron dit que ce sont comme des pucelles, qui ne s'osent quasi monstres, & doivent paroistre sans affectation. Celles qu'ils font aujourd'huy ne sont pas seulement vicieuses, mais sales, & ne les reconnoissent pas. Est-il possible qu'ils ne sçachent pas que le style est pour delecter,

delecter, & qu'en escrivant si l'on use de quelque Metaphore vicieuse & sale, cela offense, comme celle cy d'un Prescheur, Seigneur nettoye moy le bec de la serviette de ton amour, le fallot d'amour, la chandelle d'amour. Et il ne faut jamais en usant de Metaphores, qu'elles descendent du genre à l'espece; on peut bien dire les flammes d'amour, mais non pas les tisons, le fallot, la mesche d'amour. Tous nos Escrivains d'aujourd'uy ne peuvent escrire autrement; la Metaphore est une petite similitude, un abregé de similitude; il faut qu'elle passe viste, il ne s'y faut pas arrester; quand elle est trop continuée, elle est vicieuse & degene en enigme.

Mesure. La chose mesurée se nomme ordinairement du mesme nom de la mesurante. *Plutarch. in Sylla.*

Metaux. Il est incertain, si c'est le chaud ou le froid qui engendre les metaux, car outre que les Mines d'or se trouvent toujours aux endroits les plus froids; les pays chauds, à sçavoir aux Montagnes, il y en a quantité, mesme dans les plus froides contrées, comme dans la Hongrie, aux monts Pyrenées & dans les Alpes, où estoit autrefois la grande mine des Romains.

Milevitanum-Concilium. Il y a dans ce Concile, *Presbyteris & Clericis non liceat appellare*

appellare ad Episcopum Romanum, les Grecs qui ont falsifié ce Concile en la rapsodie qu'ils ont faite, y ont mis & *Episcopis*, ce qui est faux; car tous les exemplaires que nous avons ou le texte seulement du Concile Milevitain est rapporté, il n'y a point & *Episcopis*, les Grecs dans leur rapsodie du Concile de Carthage l'y ont adjouste: & de fait dans la collection des Canons faite par Cresconius Africain, qui est imprimée à la fin des Capitulaires de Charlemagne, ces mots & *Episcopis* n'y sont point, j'ay ouy dire que Monsieur le President de Thou avoit un M.S. de ce Concile.

Miltiadi & Marco, vide supra in voce Eusebius.

Mirans. Le livre qu'il a fait de *Notitia Patriarchatum* n'est pas fait exactement. Il y a quasi tout pris de Berterius, il cite un lieu de Cassiodore, par lequel le Pape est appelé *Episcopus Patriarcharum*, mais je crois que le lieu est corrompu, car l'antecedent & le subsequnt me le font croire.

Mission. Une mesme personne peut bien avoir eu la Mission ordinaire & extraordinaire tout ensemble, l'ordre de Prophetie & de sacrificature, comme Saint Jean Baptiste, mais ce n'est pas à dire pour cela que l'extraordinaire puisse suppleer l'ordinaire.

Miracles. Quelquesfois il s'en fait parmy

my ceux qui tiennent une fausse Religion, mais c'est pour la confirmation de la vraye. En Angleterre il y a un enfant, qui a fait pendant son enfance des miracles par le signe de la Croix, tout le Monde y couroit; tous miracles sont absurdes aux sens. Gregorius Thaumaturgus changea une montagne, & Saint Gregoire de Nazianze applique le lieu de l'Escriture, que quiconque aura de foy comme un grain de moutarde, il changera les montagnes, à ce miracle, & en l'Antiquité nous n'en avons d'autres exemples que celui-là.

Moineaux d'Inde. Estant au Cabinet du Roy, il vid en en une cage de certains petits oyseaux qu'on appelle Moineaux des Indes, il dit, je crois qu'en ce Climat tous les oyseaux sont verds, jaunes & peints, Monsieur de Yverceaux luy dit qu'ils avoient la langue fort grosse, épaisse & seche. Il dit je m'estonne comment ils peuvent parler, je pense qu'ils parlent à cause qu'ils ont la langue fort seche.

Monachi. *Ut non sum expertus meliores quam qui in Monasteriis profecerunt, ita non sum expertus peiores quam qui in Monasteriis ceciderunt.* Aug. ep. 137.

Monantœuil Il ne se doit permettre qu'un Professeur du Roy exerce une vocation contraire à la profession qu'il a du Roy, comme Monsieur de Monantœuil qui avec les Mathematiques exerçoit la Medecine;

& de son temps c'estoit pauvre chose que les Mathematiques. Et comme le Medecin Seguin repliqua, qu'il estoit tenu pour habille-homme, il dit, qu'il ne l'avoit pas montré. lors qu'il publia que Scaliger avoit trouvé la Quadrature du Cercle, car c'est toute folie, encore qu'Aristote dise que *est scibilis*.

Monsieur. Je ne crois pas que son mariage avec Mademoiselle de Montpensier s'acheve, je crois que cela pourra estre pour le fils de Monsieur le Comte de Soissons : il y en a qui croient qu'on tâchera de luy faire épouser la fille de Monsieur de Lorraine. De cette façon là, la Lorraine luy pourroit venir. Messieurs de la maison de Lorraine feront tout ce qu'ils pourront pour ne laisser échapper de leurs mains la souveraineté de Lorraine, c'est leur grandeur, ils feront en sorte que le fils de Monsieur de Vaudemont l'épousera.

Morlas estoit aussi Catholique, & il y avoit plus de 10 ans qu'il l'estoit quand il mourut ; il ne se declara pas pourtant, parce que devant, il vouloit aller à Geneve voir Beze, & communiquer avec luy, pour après en faire quelque écrit, mais il n'eût pas le temps, car la mort le prevint.

Du *Moustier* luy disoit en se mocquant d'un certain livre, dans lequel il avoit trouvé à l'ouverture, Seigneur Auteur de tout bon don, c'est quasi la mesme chose qu'un certain

certain mary disoit à sa femme , m'amie, vous desirez le bon temps , je prie Dieu de vous le bon donner.

Mundi excidia duo , unum per aquam, alterum per ignem , futura sciuisse ex traditione Adiam, Seth & posteros ejus scribit Iosephus. Pererius in Gen: 5.

Musicien. Un Musicien chanta un jour devant luy quelques vers , & entr'autres ce-luy qui commence , quand l'infidele usoit contre moy de ses charmes, & un autre qui commence , quand le flambeau du Monde. Il dit , vous me representez icy deux de mes filles , mais mieux habillées qu'elles ne furent jamais. Ce Musicien chantoit si bien , & avoit de si belles tirades , qu'il le loïia fort , & disoit que ses tirades estoient si belles , & venoient si bien les unes après les autres, qu'il sembloit que ce fussent des perles qui tombassent. En oyant la Musique, lors que l'on jouïoit, une jeune fillette, il dit, c'est une fort bonne chanson, elle est estimée par tout le monde , & on la joie par tout, à Constantinople, au grand Caire, en Perse.

Mystique signifie quelquefois Religieux.

N.

Novare. Sur le bruit de la venue du Roy en Italie, son demandoit à ceux de Novare, ce qu'ils étoient deliberez de faire;

ils respondirent , nous estions resolu d'aller au devant de luy le plus loin que nous eussions pû , & le prier de nous faire le moins de mal qu'il seroit possible. Tous les Italiens eussent tédû les bras au Roy, les Espagnols regardoient de quel côté se sauver.

Norma fidei. Platon avoit bien raison de dire, que tous les naufrages qui se faisoient en la ratiocination humaine venoient de heurter contre les écueils des fausses similitudes. Il n'y a rien plus aisé de juger quand une equierre est droittement appliquée, ou quand un vaisseau suit le cours qui luy est montré par le pinceau & par le compas. Cela est vray , mais toutes ces regles là dont ces Messieurs se servent & dont les adversaires de l'Eglise empruntent l'exemple contre nous, sont des regles sensibles. L'entendement au contraire s'abuse fort souvent en ses discours , & partant il est très difficile d'appliquer les regles intelligibles. Le corps des loix aux pays de droit écrit est la regle pour juger & decider tous les procès , il n'y a donc si ignorant Jurisconsulte, pourveu qu'il ait le corps des loix sur sa table , qui ne les sçache bien appliquer. L'art de la Medecine est la regle pour traiter & guerir toute sorte de maladies curables. Il n'y a donc si ignorant Medecin, pourveu qu'il ait les livres d'Hypocrate ou de Galien entre les mains , qui ne les sçache bien appliquer ; les regles intellectuel-
les

les ne s'appliquent pas avec les mains, mais avec l'esprit, & les erreurs qui s'y commettent ne se voyent pas avec les yeux, mais avec le discours, dont ordinairement les plus mal pourvus & par estude & par nature presument estre les mieux partagés. Anacharsis se mocquoit de ce que parmy les Grecs les non-musiciens jugeoient des Musiciens, c'est à dire en chaque art les non-professeurs des Professeurs, & les ignorans des sçavans. Quç si ce reproche estoit juste pour les sciences qui se contentent de la seule lumiere du discours humain, combien plus doit-elle avoir lieu pour l'application de l'Escriture, dont nul ne se peut promettre la seure & droite intelligence, quelque estude & quelque esprit qu'il y apporte, sans une illumination surnaturelle, faite, soit à luy, soit à ceux desquels il suit l'interpretation ? David disoit, illumine mes yeux, Seigneur, & je sonderay ta loy, donne moy entendement, & je considereray les merveilles de ta loy; sur lesquelles paroles Saint Hierosme faisoit cette meditation, si ce grand Prophete considere les tenebres de son ignorance, de quelle nuit pensez-vous que nous soyons enveloppez ? & les Ministres disent, il n'y a si petit maçon, pourveu qu'il ait son equierre, qui ne connoisse bien ce qui est droit & ce qui est tortu. Il s'écrioit, il y a grand danger de parler en l'Eglise de Dieu, de peur que par une

perverse interpretation on ne fasse l'Evangile de Dieu, l'Evangile d'un Homme , ou, qui pis est, l'Evangile du Diable; & les Ministres disent , il n'y a si petit marinier pourveu qu'il ait son compas entre les mains, qui n'apperçoive bien , si le vaisseau tient son cours ou non. Il declamoit contre l'impudence de ceux qui se méloient indifferemment de discourir des écritures. Ce qui est de la Medecine disoit-il , les Medecins le promettent sans plus ; ce qui est de la forge , les forgerons l'entreprennent , il n'y a que la seule science des Escritures, que chacun s'attribuë indifferemment, ignorans & sçavans ; nous faisons tous des vers , celle là, la vieille-babillarde, le vieillard raddoteur , le Sophiste causeur , tous la presument , la déchirent, l'enseignent avant que de l'avoir apprise, & les Ministres nous disent , il n'y a doctes, ni ignorans , ni Clercs , ni Laïcs ; qui ne puissent trouver le jugement de la parole en la parole. Des regles sensibles l'application est très-aisée, des intelligibles très-malaisée, il n'y a rien de plus difficile ; la jurisprudence contenuë dans les loix & dans les Ordonnances du Prince, & la regle pour se conduire au jugement & à la decision de tous les differens des sùjets; il n'y a donc si ignorant Iuge , qui ne la sçache bien appliquer ou juger quand elle est bië appliquée. L'art de la Medecine consignée à la posterité par Hypocrate , Galien & autres sen. bla-

bles, est la regle pour se gouverner au traitement & en la guerison des maladies : il n'y a donc si nouveau apprêtif qui ne la sçache bien appliquer ; je crois que les Ministres ne voudroient pas sous cette caution confier leurs biens & leur santé, ni aux uns, ni aux autres ; combien donc moins le salut de leur conscience , qui leur doit estre plus precieux que tous les deux ?

Nuptiarum in Ecclesia non solum vinculum, sed etiam Sacramentum ita consideratur, ut non liceat viro uxorem suam alteri tradere. August. de fide & operibus.

Nager. Jamais je n'ay sçeu rien apprendre à ce métier-là, j'ay veu un Indien, qui nageoit sur mer, aussi-tost qu'une Navire à pleines voiles.

Narses Lieutenant General de l'Empereur Justinien, fit l'expulsion des François hors de l'Italie.

Naturas in Christo mixtas quidam Patrum in principio asseruerunt, postea alij negarunt, sed intelligendum mixtas hypostaticè, non essentialiter.

Negativum Argumentum. C'est un fort mauvais argument que celuy qui est pris du silence des Peres, & de dire, que puis qu'un Pere n'a point parlé d'une telle chose, elle ne s'observoit point en l'ancienne Eglise, & bien souvent le silence se trouve aux livres des Peres écrits contre les Payens, auxquels il n'estoit pas besoin

d'en parler , & il estoit defendu de declarer les mysteres de nostre foy , comme qui diroit, qu'un Pere parlant à un Payen, qui luy demanderoit s'il y avoit un sacrifice, le Pere luy répondroit , que non ; & le mesme Pere parlant à un Payen Chrétien , luy répondroit , qu'ouy : ces deux réponses sont veritables ; la réponse au Payen, qu'il n'y a point de sacrifice, est vraye, c'est à dire, de sacrifice sanglant des bestes, semblable à celuy des Payens , mais à un Chrétien il diroit, qu'il y a un sacrifice Eucharistique propitiatoire. Comme quand un Payen demande à un Chrétien, s'il y a des Autels ; le Chrétien répond , que non , mais il faut entendre qu'il n'y en a point à la façon des Payens , c'est à dire , qu'ils n'avoient point *Aras, sed Altaria* ; & si quelqu'un vouloit inferer, qu'en l'ancienne Eglise on ne prioit point pour les morts à cause que Tertulien n'en parle point ; & si l'on me demandoit , si de ce temps-là l'Eglise avoit cette coûtume, je dirois, qu'ouy, parce que Saint Cyprian dit , qu'anciennement il estoit defendu de prier à l'Autel pour l'ame de celuy qui avoit institué un Prestre Executeur de son Testament : & la raison qu'il en rend, c'est , que celuy-là est indigne d'estre aydé de la priere de celuy lequel il a voulu détourner de l'Autel. Les argumens negatifs tirez de l'autorité n'ont aucune force, moins encore ceux qui procedent de la

negation

negation du fait à la negation du droit, & pour conclurre du non usage de la puissance à la negation de la puissance, il faut qu'il y ait eu juste, utile & necessaire cause de l'exercer. Que si au contraire il y a eu juste, utile & necessaire cause de ne l'exercer point, l'on ne peut du defaut de l'exercer, inferer le defaut de l'autorité; l'Eglise n'a jamais mis l'article de la Procession du Saint Esprit par derivation du Pere & du Fils dans le Symbole, avant la seconde Race de nos Roys; il ne s'ensuit pas pour cela, qu'elle ne l'ait pu mettre, & ainsi des autres. L'argument du non usage de la puissance, n'est pas bon pour inferer la negation de la puissance: nous ne trouvons point que ni le Pape, ni aucun Concile ait jamais excommunié nommément & personnellement les Empereurs Arriens, non que l'Eglise ne les peut excommunier aussi bien que les autres Arriens, qu'elle excommunioit tous les jours, & que les autres Empereurs heretiques qu'elle a depuis excommuniés, mais parce qu'elle estimoit que c'estoit une chose imprudente & pernicieuse à la Religion, de les irriter, n'ayant pas la force de les reprimer: car il ne suffit pas pour obliger l'Eglise, à declarer les Princes infideles, déchus de leurs droits, qu'elle le puisse faire licitement; mais si faut aussi qu'elle le puisse faire prudemment & utilement. C'est une maxime en l'école que

les argumens de l'autorité employez négativement ne valent rien.

Monsieur de *Nevers* entreprend de faire un genereux voyage, c'est une entreprise digne de gloire. Ce Prince a toujours montré par plusieurs actions, qu'il avoit du courage : c'est le moyen de s'immortaliser, & se faire estimer Dieu, que se faire Roy en ces pays éloignez, & il y faudroit mener des colonies, comme les anciens, Saturne en Italie. Il parloit du voyage que Monsieur de *Nevers* vouloit faire au Brezil; le Prince est grandement genereux, tous nos autres Princes ont l'ame endormie au respect de luy; Il n'entreprend rien que des choses grandes, son voyage en Hongrie, celuy de Rome & puis de cette ville au Nivernois, s'il eût eu à s'occuper de delà, il n'en fut pas sorty. Ce Prince ne mourra jamais sans gloire, luy qui va chercher des assauts en Hongrie.

Nilus de Primatu: Il ne dit rien contre le Pape, & ne fait rien pour ceux de la Religion; car il finit son livre par ces mots, que si le Pape suit le bon chemin, & qu'il ne soit point heretique, il est le chef de l'Eglise, le successeur de Saint Pierre.

Normandie occidentale autrefois, qui étoit de delà la riviere de Seine vers la Bretagne, estoit du partage du Royaume de Paris; mais la Normandie Orientale, qui estoit de l'autre costé de la riviere, entrant
vers

vers la Picardie , estoit du Partage du Royaume de Soissons. Depuis Charles le Chauve jusques au Roy Charles VII. la Normandie a esté entre les mains ou des Danois , ou des Anglois , & hors de la possession des Roys de France.

O.

O *Ratoire.* C'est une belle institution que celle des Prestres de l'Oratoire de la *chiesa nuova*, ils sont je ne sçay combien de Prestres qui se mettent ensemble, vivent ensemble, & apportent ce qu'ils ont de biens, ne font point de vœu, & sortent de la compagnie quand bon leur semble; à disner ils font lire un quart d'heure, après la lecture le Supérieur propose deux ou trois questions, sur lesquelles il faut que chacun dise son avis. Il y a des Cardinaux qui y vont souvent dîner, j'y allois quelquefois avec les Cardinaux Baronius & Bellarmine, où je vous assure, que nous étions bien traittez. Là on nous donnoit comme aux autres Prestres, chacun nostre portion séparée, c'est une fort belle vie, & qui se voudroit retirer du mode, ne pourroit choisir une plus belle retraite. Ils y sont si bien, qu'on n'entend point dire, qu'ils en sortent jamais, & s'ils n'y sont point obligez par vœu. Ils vont établir cet ordre à Paris, & eussent acheté l'Hostel de Luxembourg, si la

K 6

Reyne

Reyne ne l'est acheté ; Ils ont eu déjà tout plain de Saints personnages, leur fondateur qui est prest d'estre canonisé , le Cardinal Baronius , & plusieurs autres. Je serois fort aise de vivre comme ils font à Rome à la Vaticelle , ils ont chacun leur portion & suffisamment : je serois bien aise, qu'on en pût faire ainsi , car il est impossible , que voyant plusieurs sortes de viandes , on se puisse tant commander que de n'y toucher point , j'ay mangé autrefois avec Monsieur le Cardinal Baronius, & nous vivions ainsi.

Orateurs. Les Republiques les font & les entretiennent : aux Monarchies il n'y en peut avoir , parce que les Roys ne veulent pas entendre de grandes harangues, à cause qu'ils sont informez de tout ce qu'on leur veut dire avant que ceux qui leur doivent parler soient admis devant eux. Du temps de Ciceron sur la fin de la Replique , tous parloient bien , tous écrivoient bien , & il y avoit alors 100 Orateurs , le moindre desquels valoit mieux cent fois que tout ce que nous avons eu icy. Il est bien aisé de donner des preceptes pour l'eloquence & pour l'art Oratoire , les preceptes sont des choses qui s'apprennent aux enfans par les pedans , & on les peut apprendre avant le jugement ; mais de donner des Conseils de l'eloquence , il est bien malaisé , parce que l'eloquence consiste toute en jugement.

Orient.

Orient. Ce mot est tres-ambigu, quelque-fois il se prend simplement pour la Natolie, il se prend aussi pour l'Orient: au respect de l'Europe, il le faut considerer selon le lieu où sont ceux qui escrivent. Dans le Concile de Constantinople, il est dit que l'Orient seroit gouverné par l'Evesque d'Antioche; il le faut entendre de la Natolie, l'Orient a plusieurs significations, la Thrace estoit contenue sous l'Occident, les Gaules, l'Afrique, l'Espagne, l'Angleterre, estoient du partage *Præsfecti Prætoris Galliarum*. Alexandrie, *id est Ægyptus*, fut depuis faite *Prætura Augustalis*, & fut separée à *Præsfecto Orientalis*. Tout ce qui estoit depuis la Thrace, estoit Occident, ce qui estoit au delà, estoit Orient.

Originem sex millia librarum imposuisse falsum est.

Orlande Musicien a une grande naïfueté. *d'Orleans* escrit tres vicieusement en son Catholique Anglois, il use d'une metaphore continuelle de la Medecine depuis le commencement de son livre jusques à la fin. Du Moustier me fit souvenir du livre du même Orleans, intitulé la Plante humaine à la Reyne, ce titre est ridicule, cela me fait souvenir de Diogene. *Planto hominem.*

Osius Cordubensis, qui a presidé à Nicée, n'y a pas presidé en vertu de sa personne mais en vertu de celuy qu'il representoit: Car aux Conciles particuliers il n'a pas esté
le

le premier. Photius dit, avoir eu les actes du Concile de Nycée; & qu'Osus presidoit *nomine Sylvestri*; Osus presida aussi à Sardique; il presidoit aussi au Concile de Nycée, comme Legat du Pape à Latere; & ne falloit point dire, que ce fust par son merite; on n'a point veu que l'aage ou le merite ayt fait preferer quelqu'un en telles occasions. L'Empereur n'y estoit pas assis mesme au Concile. Osus en celuy d'Arles du temps de Constantin, ne presidoit point. Osus n'estoit pas fort vieil au Concile de Nycée, & il y en avoit de plus aagez que luy. Au Concile de Sardique, il pouvoit estre vieux; Car il fut celebré 22 ans apres celuy de Nycée. Eusebe ne dit point, qu'Osus fust Legat du Pape, aussi ne dit-il point, qu'il y presidast, comme par soy, & du silence d'Eusebe on n'en peut argumenter. C'est Socrate qui dit, qu'Osus y presida, & Sozomene ne met point le Pape le dernier, comme il y en a qui se servent du liou de Sozomene contre le Pape; au contraire, il sert grandement pour l'autorité du Pape: Car quand il raconte ceux qui assistent au Concile, il les dit *ordine inverso*, & commence par Macharius Patriarche de Hierusalem qui estoit le dernier & le met le premier; puis il vient à celuy d'Antioche, puis à celuy d'Alexandrie, puis au Pape, lequel il nomme le dernier par honneur, parce qu'il les nomme tous *ordine inverso*, car il n'y a personne

personne qui veuille maintenir , que le Patriarche de Hierusalem fust le premier, & precedast celuy d'Alexandrie: au contraire, celuy d'Alexandrie a toujours eu le premier rang. Osius est appellé Egyptius , à cause qu'il fust envoyé en Egypte pour l'heresie d'Arrius.

Outarde. Oyseau de la grandeur d'une oye , & plus ; Il vient de oye tarde , car anciennement on disoit otie pour ouye ; témoin la ruë aux Ours en nostre voisinage, que quelquesuns appellent mal, la ruë aux Ours. Elle est nommée ruë aux Ours, à cause des celebres rostisleries, ou l'on faisoit rostir ordinairement quantité d'oyes, qui estoient les delices de nos Peres ; témoin Patelin, qui convie le Marchand à venir manger de l'oye que sa femme rostiffoit. Un bon Italien disoit de ces rostisleries, *sono cosa stupenda qu'este rostislerie.* [d'Autres veulent qu'outarde vienne de *avis tarda.* Daillé.]

Obedientia melior victima, quia per victimas aliena caro: per obedientiam propria voluntas mactabatur. Rabanus in 1. Reg. 15. refer ad collationes analogicas.

Ockam, bien qu'Anglois de naissance, estoit neantmoins François d'adoption, car il estoit docteur de la faculté de Paris, & si animé contre le Pape, & si affectionné pour l'Empereur, que l'on dit, qu'il luy respondit, *defens moy avec ton espée,*
&

& je te defendray avec ma plume , & pour sa passion trop violente contre le Pape , il fut chassé de l'université de Paris.

Onuphre estoit un fort sçavant Moine.

Optatus Milevitanus. Quand il a dit, *caput eius Cephaz* , il n'a pas fait allusion au lieu du Nouveau Testament , voulant dire, que κεφαλὴ vint de ce Cephaz , ainsi que l'a voulu dire Balduin , arguant d'ignorance *Optat* , mais il fait allusion au passage du cantique , *αυτου κεφαλαιον* , dont il est parlé dans *Philo Carpathius*. Je disois dernièrement à quelques Prelats qui estoient ceans, comment il faut entendre ce lieu , où il est dit , *Petrus erat cephas* , dequoy se moquent ceux de la Religion , & l'appellent ignorant ; mais il n'a pas fait allusion au lieu du Nouveau Testament , mais à celui du cantique, où il est dit, *Caput eius αυτου κεφαλαιον* , en quoy le Prophete a voulu entendre Saint Pierre ; *Theodotio* & *Symmachus* ont traduit *Petrus* : C'est un bel Auteur qu'*Optatus* , tant estimé par les anciens. Saint Augustin l'a toujours eu en la bouche, *Fulgentius*, l'appelle *Sanctus Optatus*. Il s'est trompé quand il s'est opiniâtré en disputant contre les Donatistes , à prouver par l'Escriture le Baptesme , ce que ne fait pas Saint Augustin , & se sert des traditions. Il respond bien par l'Escriture aux passages qu'alleguent ses adversaires : Mais la preuve véritable il la tire des traditions ; c'est

c'est une folie de vouloir tout prouver par l'Escriture, ils sont contraints de demeurer court, & se font moquer d'eux. Optatus est un des Meschans Auteurs que nous ayons, pour prouver la Primauté de Saint Pierre.

Opus imperfectum in Mathaum est Arien, cela est manifeste, il dispute de propos delibéré contre les Homousiens, & dit, que Constantius est fauteur de l'herésie; il y a neantmoins de fort belles choses principalement pour les mœurs. Je m'en suis servy pour l'Eucharistie.

P.

P. Les Hebreux n'en ont point, au lieu ils se servent de Ph. Saint Hierosme le remarque sur Daniel, où il dit, qu'il n'y a que ce seul mot Apadno dans toute l'escriture qui se lise par P. Dan, c.ii.

Pain. Je crois que qui mangeroit du pain & de la viande également, s'en porteroit beaucoup mieux. Il y en a qui ne mangent du pain que pour se nettoyer la bouche, c'est une bonne nourriture que le pain, & qui se corrompt le moins. J'en mange beaucoup, il y a grande difference entre *Panis Dominus*, & *panis Domini*, mais je l'ay resolu si clairement, qu'il n'y a plus de difficulté; *Panis Domini*, c'estoit *buccella*, qui fut baillée à Judas, *id est panis datus traditus*

ditus à Domino qui ne contenoit pas le corps du Seigneur, mais *panis Dominus*, c'estoit *corpus Domini Sacramentum*.

Palladii Lausiaci sont vrayes, mais la vie de Saint Chrysofome de Palladius, est douteuse, il y a quelque chose qui repugne en l'histoire.

Fra. Paolo; Je le vis à mon second voyage de Venise, & Monsieur de Messine le fit voir; je ne remarquay rien d'éminent en cet homme, il a un bon jugement & bon sens, mais de grand sçavoir point, je ne vis rien que de commun, & un peu plus que de Moine.

Paon, Sa chair ne se corrompt jamais; je l'ay essayé, & si il n'y en a point de raison. Saint Augustin traitant de la Resurrection, apporte cet exemple; pour montrer qu'il y a de certains secrets, dont nous ne pouvons rendre raison; cela est estrange, car le Paon a la chair blanche, comme d'autres oyseaux; il mange des serpents & d'autres choses fort corruptibles; il a la chair fort pressée & fort solide.

Lors que les *Peres* appellent l'Evêque de Rome leur frere, cela est *ratione communione Sacramentorum*, & non pas *ratione jurisdictionis aut potestatis*.

Les *Papes* qui tombent en heresie notoire & condamnée par sentence precedente de l'Eglise, cessent d'estre Papes.

Pape, Le 6. Canon de Nycée ne fait rien contre

contre le Pape, car *parilis mos est*, n'est pas à dire, que les Patriarches ayent pareille puissance que les Papes, mais c'est à dire que dans leurs Patriarchats ils ont pareille puissance que le Pape a dans son Diocèse, ce que quelques-uns ont dit; *habere S. R. E. prerogativam*; si l'Eglise se pouvoit regir elle-mesme, expliquer elle-mesme, faire des loix elle-mesme, elle n'auroit que faire de ministres; mais parce qu'elle ne se peut expliquer elle-mesme, elle a besoin d'un interprete infallible, qui est le Pape: il ne peut changer aux choses de la foy, mais sur les choses de la foy, qui sont de difficulté, il peut donner des interpretations & faire des canons, qui seront *de fide*. Il peut dispenser de beaucoup de Canons qui sont de la foy, lesquels pour cela, il n'enverve pas comme de *Bigamis*. Il en dispense; voy Primauté. Le Pape ne peut pas manifestement excommunier un Roy, s'il n'est manifeste que ce Roy veuille introduire une heresie condamnée par les Conciles & par l'Eglise, car si le Pape le faisoit, le Roy en pourroit en pourroit appeller au futur Concile. L'Empereur Henry ne répondit autre chose contre l'excommunication de Gregoire VII. qu'il ne pechoit point en la foy, & par consequent qu'il ne pouvoit estre excommunié. S'il eut péché en la foy, le *parilis mos*, de quelque façon qu'il s'entende, ne peut nuire au Pape, car le Canon de Nycée fust

leu au Concile de Chalcedoine, & à la fin de ce Concile. Le Pape fut déclaré Evêque universel. Le Pape à la face du Concile de Nicée, les Evêques encore vivans & respirans, ne rétablit-il pas les Patriarches en leurs Patriarchats, ne remit il pas Athanasé ? Il y a une chose que j'ay remarquée moy seul, c'est que tous les Patriarches sont Vicaires perpetuels du Pape, si bien que tout ce qu'ils font *vi vicariatus*, c'est pour cela qu'ils ont mesme pouvoir que le Pape en leur Patriarchat, comme le Pape l'a sur tout le Monde.

Arrianus in Bithynicis scribit Iovem à Bithynicis appellari παπῶν. vide quos προπαπῶν vocat Curopalates.

Patriarche. Alexandrie a esté le second, Antioche le troisiéme, il est maintenant divisé en 3. ou 4. Patriarchats, qui prétendent tous les uns & les autres la préférence; le Patriarche de Constantinople & tous les Grecs reconnoissent le Pape pour premier Patriarche, le leur se dit Patriarche *in solidum* en Orient, comme le Pape en Occident, & se dit, collègue du Pape en l'œcuménicat. Voy Constantinople. Ils sont aujourd'huy si injustes en leurs procédures, qu'ils ne veulent pas concéder au Pape ce qu'ils sont contraints de donner aux Patriarches, car ils accordent que les Patriarches en leur ressort

Paschasius est un bon Auteur.

Patrima

Patrima Virgo. Scaliger a eu tort de changer dans Catulle. *Patrima Virgo*, au lieu de *Patrona*, car il semble que le sens veut, qu'il y ait *Patrona*, & le vers qui suit le montre manifestement.

Παργυδίζαι ne veut pas toujours dire ostendere. Plusieurs Traducteurs ont esté trompez en la signification de ce nom. Monsieur Casaubon le remarque sur un passage de nouvelles. Il signifie quelquefois faire. Dans Theodoret il y a que *ignis ostendit cinerem ex ligno*, c'est à dire, fait, il y a au Grec *παργυδίζαι*.

Matthieu Paris Anglois. Ses Ecrits ne sont qu'une perpetuelle suite d'invectives contre les Papes.

Paraboles. Saint Hierosme dit que c'est chose familiere aux Syriens, & principalement à ceux de la Palestine, de parler en Paraboles, d'autant que les choses s'impriment & se retiennent mieux, quand elles sont revestues d'exemples.

Paulinus est éloquent, fort ancien. Saint Augustin le loue pour son bien dire. Les Centuriateurs de Magdebourg en font grand cas.

Paul V. prit le nom de Paul, parce qu'il avoit reçu de grands biens de la maison Farneze, de laquelle estoit Paul III.

Paysan. En Angleterre, ils boivent tous de bonne biere, mangent de bon bœuf, & on n'en voit pas un qui ne soit vêtu de drap.

Et

& qui n'ait sa tasse d'argent ; en France ils sont misérables, deschirez , les Rois devroient avoir quelque respect ; aussi en Angleterre ils disent, que les payfans de France sont des bestes , au moins qu'ils se laissent traiter en bestes. En Angleterre les Payfans quand ils ont la fievre se guerissent avec du vin brûlé , ils mettent dans le vin du sucre, du poivre , & mettent cela devant le feu, puis le boivent & suent après. Les Païsans en France quand ils sont à leur aise, sont méchans & tuent leurs Seigneurs.

Peccatum est souvent pris en Hebreu pour *sacrificium pro peccato*, comme aussi simplement le passage pour le sacrifice , qui estoit une chose ordinaire aux anciens. Les Grecs aussi ont dit *ισα διαβρηγία sacra rraistoria* , & simplement aussi *διαβρηγία*, les pechez mortels éteignent la charité, si bien qu'une homme qui meurt tout soudain, sans avoir fait penitence , il est perdu , il est damné: il n'en est pas ainsi du peché veniel, parce qu'il ne nécessite pas la charité.

Monsieur *Pelletier* devoit faire une histoire Ecclesiastique; je luy ay dit qu'à cette heure qu'il ne fait rien , il devoit s'amuser à cela ; il obligeroit davantage le Clergé à luy faire du bien ; je luy dis que Monsieur de *Sponde* l'écrivoit en latin ; il me répondit, il fait mal, personne ne verra son œuvre ; il y en a tant d'autres. Il la devoit faire en François.

Penitence. Un homme qui avoit fait penitence publique ne pouvoit estre Eveſque.

Cardinal du *Perron*. Je n'avois que 18 ans que je liſois l'Almageſte de Ptolomée , & je le leus en 13 jours ; alors j'eſtudiois juſques à la pamoïſon. J'ay rendu autresfois la raiſon du croiſſement & décroiſſement de la mer , & je ſuis le premier qui l'ay trouvée. En parlant de ſa verſion de Virgile à ceux qui luy diſoient qu'il en devoit faire tirer davantage, il dit je ne m'en ſuis pas ſoucié, ç'a eſté pour paſſer le temps, & non pas pour en tirer gloire ; car je ſuis en un aage, qui doit pluſtoſt donner du fruit, que des fleurs. Monsieur de Thou le venant voir, & le voyant ſi incommodé de ſes jambes , veu qu'autresfois il l'avoit veu ſi diſpoſt, j'ay autrefois ſauté dir-il 22 ſemelles, apres avoir bû vingt verres de vin, j'ay eſté autresfois merveilleuſement diſpoſé ; il me ſouvient qu'un jour à Baignollet , le bon homme Monsieur de Ronſard me voyant ſauter, dit ce n'eſt pas ſauter, c'eſt voler. J'appriſ de Vigenere à joier aux eſchets, & au troiſieſme coup que je joiiay contre luy, je le gagnay ; il en fut merveilleuſement deſpit, dequoy ſon Secretaire ſ'étonnant, le Cardinal luy dit, j'avois alors un eſtrange eſprit. Monsieur de Moren luy liſant la verſion qu'il a faite du quatriéme de l'Eneide, il dit, il y a de bons vers & bien auſſi bons que le latin. Si je me fuſſe

fusse adonné à une science seule, j'y eusse fait quelque chose, je n'ay point remarqué que je fusse plus porté à une science qu'à l'autre, à toutes également, je me suis mis de mesme air. J'ay fort estudié en la langue Hebraïque, & je n'ay point trouvé de meilleur moyen pour m'y entretenir, que de dire mon service en Hebreu, je ne le disois jamais que je n'eusse l'Hebreu devant moy, je proferois les paroles Latines. J'y ay tellement estudié, que les conceptions me venoient en Hebreu. Je sautay devant Monsieur de Tiron à Josaphat 22 semelles avec des mules & des escarpins. A Monsieur de Jambeville, qui luy parloit de l'incommodité de ses jambes, il disoit, on dit en Espagne un proverbe, que les asnes qui ont perdu les jambes, ne valent plus rien. Il n'en est pas de mesme des hommes, la teste en est bonne, j'ay autrefois sauté 22 semelles à plein saut. J'estois des plus dispos, & faisois grand exercice, tout d'un coup je me retiray, c'est ce qui me cause ce mal de jambes. Le Cardinal d'Ossat me dit un jour, qu'un Seigneur qui estoit homme qui faisoit exercice, il luy vint une succession, si bien qu'il se reposa, & laissa sa premiere façon de vivre, & incontinent apres il luy vint une grande defluxion sur les membres, qui luy causa un tremblement par tout le corps. Les Medecins ne luy ordonnerent autre remede, que de reprendre sa premiere

premiere

premiere vie , ce qu'il fit, & guerit. Les excés du corps nuisent, mais non pas tant que ceux de l'esprit, car je veux que les excés du corps emportent du subtil avec eux, mais aussi ils ostent beaucoup du grossier, au lieu que ceux de l'esprit n'ostent que le subtil, laissent & ne dissipent rien du grossier, laissent toute la lie. Je sçay mieux l'histoire Ecclesiastique, que ceux qui ont écrit l'histoire Ecclesiastique. Je fus principalement envoyé à Rome pour le faict d'Angleterre, & le Pape sollicita le Roy de m'envoyer, pour aviser aux moyens d'amener le Roy d'Angleterre à la Religion Catholique. Le Pape m'appella aussi pour la Congregation *de auxiliis* de la dispute entre les Jesuites & les Jacobins. Quand je fus à Rome, le Pape me communiqua ce qu'il deliberoit de faire pour l'Angleterre, & je luy conseillay de faire un bres ou une Balle, par laquelle il prendroit sous sa protection la personne du Roy en consideration de la Reyne d'Escoce sa mere, qui avoit répandu son sang pour la foy, & avoit esté martyr, & par la mesme Balle il avoit excommunié toutes personnes, qui voudroient entreprendre sur luy & sur son Estat par voyes directes ou indirectes. C'estoit un moyen pour asseurer le Roy, qui par consequent n'est en aucune defiance des Catholiques, & il y eût eu moyen de traiter avec luy. Le dessein du Pape après cela étoit de proposer

une ligue, à laquelle il se fut uny avec tous les Princes Chrestiens, pour faire la guerre au Turc, à laquelle on sçavoit tres bien que le Roy d'Angleterre eût esté très-aisé de contribuer, & cela eut esté un fort bon pretexte, pour pouvoir aborder le Prince sans aucun soupçon des siens, & alors le Pape eut renvoyé deux Legats en Angleterre, qui sous ce pretexte eussent traité avec luy des poincts de la Religion. Monsieur le Cardinal dit à Monsieur de Fleury, qui le vint voir à Bagnollet sur le dessein qu'il avoit de changer son jardin, qu'il vouloit garder l'allée du milieu, parce qu'autrefois en cette allée il avoit sauté 22. semelles. Je fis la traduction des Ethiques d'Aristote, à Bourbon, ou je n'avois qu'un méchant exemplaire, ce fut alors que j'écrivis une lettre à Monsieur de Tyron. Je n'ay plus aucun livre d'humanizé, ni Poëtes, ni Orateurs, ni Historiens; j'ay tout baillé à Monsieur de Tyron, j'en suis marry à cette heure, parce que j'y avois remarqué quelque chose. Je n'en ay plus rien maintenant que ce que j'en ay en ma teste, je luy ay aussi baillé plusieurs livres Hebreux MSS. & tous mes livres de Mathematique, que j'avois soigneusement étudié. Sur ce propos le Secretaire du Cardinal luy dit, qu'il avoit un livre de Monsieur de Tyron, ou son nom estoit au bas, qui est le tresor de la langue Hebraïque de Merccerus; il est vray, dit-il, son

son nom y est, mais je ne l'ay pas eu pour rien, je luy donnay des livres en contre-change, je luy donnay un Arca Noë, & au bout de quelque temps il m'écrivit une belle lettre, par laquelle il me redemandoit son Mercerus, & di soit, qu'il n'y avoit rien qui vaille dans l'Arca Noë, & qu'il y avoit tant de bêtes dans l'arche. J'ay un merveilleux génie pour connoître les styles. Je crois que si j'écrivois de ces matieres de Jurisdiction & de l'ancienne autorité de l'Eglise Romaine, j'éclairerois bien ces matieres, qui sont assez embrouillées; mais je n'en traite qu'en passant & succinctement, parce que ce n'est que par incident que j'en écris, & il faut de nécessité que je sois connois, & c'est où j'ay de la peine, car bien qu'il se doive estre concis, néanmoins il ne faut rien omettre de ce qui peut servir, & ne rien mettre aussi de superflus: je suis comme celuy qui dans un vaisseau.

Les Perses sont tellement incertains de leur langue, qu'ils s'imaginent qu'au jour du jugement Jesus-Christ parlera leur langue, les Anges celle des Arabes, & les Diabes celle des Turcs. La langue Perfane est celle des Arabes, mais l'Armenienne est celle des Perses.

Perani; Sectio prophetica, quam vocant Haphtar, id est, Missam sive Missionem, ea absoluta plebem dimittunt. Elias in Thibibi.

Saint Pierre ne s'appella jamais ainsi avant nostre Seigneur, qui luy donna ce nom de Pierre. *Tu es Petra & super hanc Petram, &c.* Car anciennement les Eglises se bastissoient sur des rochers, Hierusalem sur la Roche, Sion, Delphis, *Petra*, & N. S. a fait allusion à cette coûtume. En ces paroles, pais mes brebis, il y a deux choses, l'autorité, & l'institution de l'Office; quant à l'attribution du pouvoir, elles sont pour le regard de ce passage adressés icy précisément à Saint Pierre. Quant à l'instruction du devoir, elles peuvent & doivent estre étendus à tous les Pasteurs, auxquels Saint Pierre est proposé pour exemple, non de l'estendu, mais de l'acquit & de la fonction de leur charge; ou bien selon le sens littéral, ces paroles sont adressées singulièrement & précisément à Saint Pierre, mais selon le sens moral à tous les Pasteurs de l'Eglise. *Corpus non ambulans super aquas, sed fides.* Hier. de Petro J. C. prédit à Saint Pierre que par sa mort il le devoit glorifier, mais il ne fait point mention du lieu, parce qu'il appartenoit nécessairement à l'explication de cét Enigme prophetique, suis moy, & quand tu seras vieux, une autre te ceindra, de toucher l'espece de la mort & non la circonstance du lieu. Les peres depuis le Concile de Nycée ont expliqué, *tu es Petrus, de fide Petri*, pour exalter la Divinité du Fils de Dieu par cette confession

de Saint Pierre, *tu es Christus Filius Dei vivi*, ce mot *vivi*, présupposant génération, ce qui montre n'estoit pas le Fils de Dieu par adoption, mais par generation, & ils se servoient de cette explication allegorique contre les Arriens, pour montrer que ne tenons pas la mesme confession que S. Pierre, & ils ne pourroient avoir communion avec luy.

Petrus, tu es Petrus, & super hanc Petram, il le faut entendre de *persona Petri*, & non pas de *Ecclesia* & de *conversione*. A Rome ils pensent avoir assez prouvé la primauté de S. Pierre, quand ils ont dit, *tu es Petrus*, &c. Et la réalité, quand ils disent *hoc est corpus meum*. Quand je luy apportay la *Collectio Canonum Ecclesie Romanae*, avec laquelle il y a un traité de *primatu Petri*, il dit, que c'est un assez mauvais petit traité. Jamais avant le Concile de Nycée aucun Pere n'a entendu ce lieu *tu es Petrus*, de la foy de Pierre, mais bien depuis ce Concile, pour convaincre les Arriens par cette réponse de Saint Pierre, *tu es Christus Filius Dei viventis*, Saint Ambroise explique, *Super hanc Petram*, *super te*, c'est donc à dire, *super personam Petri*, qui est le sens Litteral, mais le sens allegorique est *super fidem Ecclesie fundata est*, *super personam Petri, propter fidem Petri*. S. Augustin seul par ignorance de la langue Grecque a dit, que *Petrus*, c'est à dire, *Petrus*.

Pharisiens. Nostre Seigneur ne reprend point en eux la doctrine de la loy, mais seulement leurs mœurs & leur fast.

Philosophe. Je ne tiens pas pour Philosophe celuy qui a seulement l'intelligence du texte d'Aristote & des commentaires Grecs, car c'est s'amuser aux fondemens, & laisser l'edifice : j'improve aussi ceux qui suivent absolument les Questionnaires ; aujourd'huy on ne sçait rien en Philosophie, on ne s'amuse qu'à des badineries, qui ne servent de rien, & de ramasser ce qu'il y a d'excrescens pour subtiliser & jeter de la poudre aux yeux. Parlant avec Monsieur de Beauvais de la Philosophie d'aujourd'huy, ils ne traitent, dit-il, rien moins que le texte d'Aristote, & bien souvent font dire à Aristote ce qu'il n'a jamais pensé à dire, & en tirent des consequences si loin de son intention que rien plus. Ils commencent par les girouettes au lieu de commencer par les fondemens, & font comme les Italiens ont fait du droit, jamais ils n'expliquent la loy, & celuy qui a plus de Docteurs de son costé, a gagné son procès, il seroit besoin que quelqu'un fit en la Philosophie ce que Cujas a fait en droit, mais il est impossible de leur faire lire Aristote, ils ne l'entendent point, & croient que la vraye Philosophie soit d'argumenter; ils se trompent bien; la vraye Philosophie est de faire un discours de 10. 20. 30. feüillêts de pa-

piet, bien suivy avec de bonnes raisons, & de belles ratiocinations, mais ils ne le sçavoient faire : Saint Paul par la Philosophie entend la loy des Juifs, *per elementa hujus Mundi* ; il entend les Juifs, *per mundana* ; il entend aussi toujours les Juifs, parce qu'ils n'avoient rien en recommandation que les choses de ce monde ; il est de la Philosophie comme de l'ellebore, si vous le prenez en masse, il purge, si en poudre, il tue. Arist. il faut prendre de la Philosophie ce qui en est de plus solide, sans s'arrester par trop aux subtilitez, qui ne servent qu'à faire evaporer l'esprit.

Photius. C'est un mauvais argument de ceux de la Religion, de dire, que parce que Photius ne fait point mention de quelque livre d'un ancien, il soit pour cela à rejeter, car la Bibliotheque de Photius a esté faite par luy en Assyrie en une legation qu'il y fit, & il n'y a en ce livre, que les livres qu'il leut en cette legation.

Philippus le Hardy, Roy de France, fils de Saint Louis, prit les armes pour l'execution de la censure, par laquelle Martin IV. avoit dispensé les Aragonois du serment de fidelité presté à Pierre d'Aragon leur Roy, tant à cause de l'intelligence qu'il avoit avec les infideles, que pour l'infame sacrilege qu'il avoit commis en faisant violer la Sainteté du jour de Pasques par

L'horrible massacre des Vespres Siciliennes. Ledit Roy Philippes le Hardy mourut en cette expedition, & encore qu'il y eut des motifs temporels de ressentiment qui l'émuissent à cette guerre, neantmoins il vouloit justifier ses armes par le sujet de la Religion, dec larant, qu'il s'armoit pour l'execution des decrets de l'Eglise, & à cette occasion se croisa, & fit croiser les gens comme, en une guerre Sainte, ainsi qu'il est rapporté par Guillaume de Nangis, Auteur du mesme temps. Philippes le Bel mourut aussi en Aragon combattant pour la cause de l'Eglise.

Philippe de Macedoine donna un jour 5000 mines de bled aux Atheniens, & ayant voulu accompagner son present d'une harangue, comme il la prononçoit, un Athenien le reprit d'une incongruité, & pour cela je vous en donne, dit-il, encore 5000 autres. Mais ceux qui après avoir receu tant d'honneurs & de bien faits du Roy, luy font faire ces notables incongruitez & en Grammaire & en Theologie que meritent-ils?

Pie V. Ce Pape, lors que la bataille de Lepante fut gagnée, en eut une revelation, & il dit en plein consistoire, *Christo ha vinto*. Cela un chacun le sçait dans Rome, & on ne le revoque point en doute.

Picus. Les Italiens ont eu Picus de la Mirandole, qui estoit un Miracle; il sçavoit tout,

toit, il estoit veillé en toutes langues, & ce qui est estrange, c'est qu'il estoit parvenu si jeune à tant de sciences, car il mourut à 30 ans; il a écrit de fort belles Epitres, le style n'en est pas exquis, mais le corps de l'Eloquence y est. Il publia estant à Rome 900. Theses, & les envoya par tout le monde, lesquelles contenoient toutes sortes de sciences, & il les vouloit maintenir contre toutes sortes de Gens, & afin que personne ne s'excusât sur la longueur des chemins, il promit de defrayer tous ceux qui viendroient disputer contre-luy.

Platon Abbé de Succidivon refusa de communier avec le Patriarche Tharasius, parce que depuis la digamie de C.N. fils d'Irène, il l'avoit receu à la communion, l'Eglise ayant toujours tenu la Polygamie pour heresie, & ceux qui y persistoient & la defendoient avec opiniâreté pour heretiques, dont ceux qui approuvoient le second mariage de l'Empereur, furent appellez heretiques Mechiens.

Pluye pourquoy abbat le vent. Aristote se trompe bien lors que rendant la raison de cela, il dit que c'est que l'eau bouche les pôles de la terre, mais c'est une moquerie, il s'en suivroit donc, qu'il ne feroit point de vent sur la mer: quand il fait vent en une partie du monde, il faut qu'il pleuve en l'autre. Or le vent n'est autre chose que l'air rarefié, qui va remplissant & cherchant

de remplir ce qui s'est évaporé par la pluye. Les livres de Monsieur du Plessis nuiroient grandement à un homme, qui ne croit point qu'il allegast faux, & qui fut destitué de livres, car tous les passages à la lecture des livres sont aisez à soudre.

Du Plessis n'escrit plus rien qui vaille, il est maintenant tout à fait sur les pointilles & sur les cimes des arbres. Ce qu'il a fait de mieux pour le style, c'est le livre de l'Eglise, il y a une grande ignorance dans du Plessis pour les allegations des Auteurs; il cite Mathieu Paris pour Mathieu de Paris, il cite un livre d'Erasme pour un de Saint Gregoire, lors qu'Erasme dit que S. Hierosme est un peu trop aigre & trop violent contre Vigilantius, jamais Saint Gregoire n'a pensé à dire une telle chose, le nom de Vigilantius ne se trouvera pas seulement dans Saint Gregoire: je l'ay leu trop diligemment, il allegue une oraison d'Erasme contre le Celibat, & nous donne cette allegation, comme une chose de grande autorité, que nous ne recevons pas comme telle, mais quoy qu'il en soit, Erasme est tout a fait à nous, & dit expressément, que bien qu'autresfois il ait escrit une declamation contre le Celibat, neantmoins il en croit ce que l'Eglise Romaine en croit, & que ce qu'il en a escrit, ce n'a esté, que comme Declamateur; qui de gayer é de cœur maintient des propositions

tibns routes fausses, & qu'autresfois il avoit fait vne oraison de cette matiere, où il maintenoit le Celibat: Monsieur du Plessis n'est pas Calviniste pour le regard de l'Eucharistie, il est Zuinglien. Je n'ay pas daigné regarder ce que Du Plessis a fait de la Confrairie de Fontainebleau. Cela ne merite pas des coups d'estrevieres: le Cocquin! il dit en un endroit, & emplit, je ne sçay combien de pages pour les passages des Peres, de la priere des morts, & dit, qu'il ne les faut pas entendre de la priere pour les ames des trespassez, mais qu'ils prioient Dieu de les faire ressusciter, ce qui est horrible. Jamais a-t'on oüy dire qu'on aye prié Dieu de les faire ressusciter. Que veut dire ce galimatias, qui a jamais oüy dire qu'une ame immortelle ressuscite? Depuis Monsieur Duplessis dit expressement qu'on ne prie pas pour les ames des trespassez: Il faut qu'il y ait icy faute d'écriture, ou que le Cardinal fust fou, lors qu'il parloit ainsi: le lieu de Saint Hierosme & de Saint Augustin, ou de Tertullien, qui demande à Dieu pour les ames des Trepassez, *in futura Resurrectione consortium*, ce n'est pas la Resurrection des Corps qu'il entend, mais bien la puissance de la vie bienheureuse, & demande que les ames des morts, soient delivrées des peines & faites participantes de la grace, Ceux de la Religion n'ont point un homme qui escrive si bien ni si

doctement que M. Du Plessis , il defendroit bien une bonne cause , car aux passages qu'il a pour luy, il les conduit bien , & s'en fait *expresso*, & les autres qu'il trouve contraires, il les enerve par des moyens que les autres n'ont point , c'est un bon esprit qui s'est abeurté à defendre une mauvaise cause ou chacun se trouve bien empêché.

Poin&s des hebreux, les anciens n'en avoient point , & cette invention est venue depuis peu : Ils avoient seulement des voyelles par tradition, & il n'y avoit que les Prestres seuls , qui sceussent lire l'écriture, & ils la lisoient par coûtume & par cabale. Ceux de la Religion ont grand tort de vouloir reduire l'hebreu par les voyelles, qui y ont esté depuis mises au lieu de Phrase, qui signifie la Pasque, ils disent Pofach , au lieu de Capharnaïtes, Capernaïtes , au lieu de Philistins, Palestins, & ne regardent pas qu'ils sont en ignorance, & font prononcer aux Hebreux la lettre P. qu'ils ne peuvent prononcer en aucune façon , & les Syriens d'aujourd'huy ne la peuvent dire , ni les Africains , qui disent *banem nostrum quotidianum*.

Pontifex sumus. Ce mot est dans Terullien , ce qui montre l'antiquité de ce titre donné au Pape Saint Cyprien , dit en un passage , que l'Empereur n'avoit pas moins de jalousie , de voir créer un Souverain Pontife à Rome , que de

de voir elire un Empereur, à cause que l'Empereur qui portoit le titre de *Summus Pontifex*, estoit jaloux que le Pape de Rome le portast aussi, & que ce titre fust donné à un autre aussi bien qu'à luy; ils n'ont que dire contre ce passage.

Summus Pontifex, c'est à dire Evêque, *Summus Sacerdos* pour la distinction de l'ordre, *Summus Episcopus* pour la distinction de superiorité & juridiction.

Des Portes ne retifusloit point en ce qui estoit tragique, mais il escrivoit delicatement dans les sujets amoureux: il laissoit passer quelquesfois des petites licences pour suivre le fil de ses conceptions, il est quelquesfois permis de faillir, & quelquesfois il le faut faire, mais sans artifice. Quintilien l'a dit, qu'une femme doit quelquesfois laisser tomber un cheveu ou bien laisser ses ongles un peu longues, qui sont des défauts qui ne la font pas paroistre moins belle. Monsieur de Thiron en estoit de mesme: je suis un peu plus exact en mes vers, je leur rogne un peu plus les ongles: la moindre chose de tout ce que Monsieur de Tiron a fait, ce sont ses Pseaumes; cela vient de ce qu'il estoit en la vieillesse, & qu'il traduisoit de la langue Hebraïque, qui est assez sterile, assez faicheuse. Monsieur de Tiron n'est point Monsieur de Tiron en ses Pseaumes. Des Portes escrivoit fort bien en prose,
&

& estoit fort poly, mais il n'avoit pas la force ni la vigueur, au contraire Ronfard avoit de la force, mais point de Politesse ; j'avois envie il y a quelque temps de corriger les hymnes de Ronfard, car il n'y a point de doute que ce sont d'excellentes pieces, & qu'estant refaites en quelques endroits, elles seroient admirables, ce seroit leur redonner la vie ; Ronfard a tres-bien fait aux choses de description, en ses ambours il est quasi ridicule, & il y a quelquesfois du Galimatias.

Potage. Monsieur de Razilly dit qu'on en fait de fort bons aux Indes avec la chair de Sanglier & des cardes de palmier ; je n'en doute point, les palmiers sont de grand sue.

Præfectura. Dans S. Th. p. 2. q. 10. se doit entendre tant de la domination politique du Prince sur ses sujets, que de la domestique du Maistre sur ses esclaves, encore que l'instance que S. Thomas apporte à l'encontre, soit prise particulièrement de la domination domestique.

Prescher. Il est impossible de bien prescher à prescher souvent, c'est folie de le croire. Pour bien faire il faut avoir pour le moins 8. jours.

Primauté du Pape. La cause objective de la Primauté du Siege de Rome, vient bien de ce que Rome estoit le siege de l'Empire, mais la cause formelle vient, de ce que S. Pierre luy mesme l'a estably. Le Pape Aga-
per

pet dans Constantinople deposa le Patriarche, qui estoit porté par l'Imperatrice qu'il excommunia, cela estoit bien une marque que le Patriarche de Constantinople n'avoit pas pareille puissance que le Pape: *Paris mos est* s'entend des choses du diocese particulier, & ne se doit point entendre qu'à la lettre, & uniuersel se prend en ce lieu là pour seul Evesque à l'exclusion de tous, il n'y a point eu de Pape qui ait plus defendu l'autorité des Papes que Saint Gregoire, plus mesme que Clement VIII. & Paul V. il le monstra bien quand le Patriarche d'Antioche voulut juger l'Evesque de ... qui estoit dependant de son Patriarchat, à qui il osta toute la juridictiō qu'il avoit sur cet Evesque, à cause que le Pape Pélagius luy avoit defendu d'en connoistre, & enjoignit à l'Evesque de..... de ne plus reconnoistre le Patriarche d'Antioche, & que s'il le faisoit, il le privoit de la communion du corps de Christ, & ne luy promettoit l'absolution qu'à l'article de la mort. Apres ce que j'ay eserit de la Primauté du Pape, & de la pre-seance qu'il a par dessus les autres Evesques, il n'y a plus rien à dire; l'observation que j'ay faite de *πρόλι* au lieu de *καθολ*, est infailible, & je m'estonne comme on ne la point veüe; cela a esté cause de grandes fautes en l'histoire. J'ay fait ceste remarque en l'edition des Concites de Rome, où j'ay mis vne preface, à laquelle je ne voulus pas mettre mon nom; de peur que

les heretiques de France ne creussent que j'eusse mis la main à ces Conciles. Je voudrois maintenant y avoir mis mon nom; il n'y a point de doute que *ισλι* n'ait esté mis pour *πὸλι* dans Sozomene, qui est corrompu sans faute; Car Jules ne fut pas créé Pape du temps du Concile de Nycée, puis que selon Sozomene mesme, il vescût 30. ans apres le Concile de Nycée, *Quod stipiti rami, quod capiti membra, quod soli radij, quod fonti rivuli, hoc Apostolica sedis eminentia debent omnes Ecclesia. Petrus Ravennas.*

Professeurs. J'aymerois mieux estre Professeur du Roy de France avec 300 escus, qu'en Italie avec 800. En Italie les Professeurs sont esclaves des escolliers. Lors que les Docteurs sont en chaire, s'il prend un avertin aux Escolliers, ils luy feront mille indignitez, luy jetteront leurs pantoufles à la teste, & des poinçets dans les fesses, qu'il est contraint d'enduter comme Maistre Guillaume des laquais. Les deux lecteurs de Theologie sont de nouvelle creation, car par l'ancienne institution des chaires Royales, il n'y en avoit point en Theologie qui eussent gages du Roy. Elles ont esté créées depuis par le Roy defunct, à l'instance du Pape, & comme par penitence donnée au Roy. Je dis cecy à un Docteur en droit canon, nommé Guyon, qui n'estoit venu prier de faire quelque chose pour les Detteurs

en

en droit Canon, comme j'avois fait pour les Professeurs du Roy, à qui j'avois fait donner quelque augmentation sur leurs gages. Je luy respondis, que j'avois eu assez de peine pour obtenir 4000.liu. pour cet effet, & que pour le present il n'y avoit guere d'apparence de faire grande chose, & que je ne luy pouvois rien promettre & de plus qu'il estoit besoin que cela passast par le Conseil; alors il repliqua, qu'il estoit allé voir Monsieur le Chancelier Sillery, qui luy avoit promis de le favoriser là dessus. Je luy dis, Monsieur le Chancelier est un bon Seigneur, tout plein de courtoisie envers tout le Monde, & qui aussi le sçait bien faire, mais que pourtant je ne pensois pas qu'on pust si tost y penser, & que pour le present on estoit apres à remettre les lettres humaines; & qu'il falloit commencer par un bout pour achever par l'autre. Guyon répondit, qu'autresfois le droit Canon avoit tant esté en vogue en cette ville; je dis qu'il estoit vray, mais que c'estoit avant que les lettres humaines fussent en France; alors Guyon dit, Monsieur le Cardinal d'Estouteville a autresfois tant affectionné nostre Faculté. A ce propos je dis, si on manioit le droit comme autresfois ont fait Roaldes & Cujas, on tascheroit à faire quelque chose, mais on sçait bien comment on s'y comporte. Les deux chaires Royales ne sont point créées pour lire la Scholastique, mais pour la controverse.

Pronon-

Prononciation. Nous ne sçavons aujourd'huy ce que c'est de la prononciation de la langue latine, & ne sert de dire, qu'il faut suivre la regle des breves & des longues, car à tout propos l'usage va au contraire: les accens du Grec en ont pu garder quelque chose, mais encore le plus souvent on ne prononce pas la langue, & elle est prononcée breve.

Pseaumes. Il disoit à Madame la Princesse d'Orange, qu'elle avoit en sa Religion des Pseaumes, qui estoient en merveilleuse rime, & qu'il ne s'estoit jamais fait de plus mauvais vers.

Penitence. Anciennement quand on recevoit des heretiques à l'Eglise, ils n'estoient pas tenus à faire penitence longue, comme veut soustenir Monsieur de Boulogne; on les recevoit seulement à l'Eglise; les penitences longues estoient pour ceux qui avoient sacrifié aux idoles, ou pour ceux qui avoient commis quelque péché, & qui estoient reçeus à faire penitence publique, & il falloit qu'au paravant l'Evesque la leur permit, & ils ne la pouvoient faire que quelquesfois en leur vie, c'est pourquoy S. Hierôme l'appelle *secundam Tabulam post naufragium*, entendant par le baptesme le premier moyen de nous sauver; par le second la penitence publique, qui remettoit les penitens au mesme estat que les remettoit le baptesme. Apres la penitence faite l'absolution

folution leur estoit donnée par l'Evêque, lequel leur remettoit & la peine & la coulpe par cette absolution. Avant que de pouvoir faire cette penitence-publique, il falloit qu'ils se confessassent, afin que le Prestre ou l'Evêque jugeast pour quels crimes ils pouvoient estre admis à la penitence-publique. Personne n'estoit obligé à cette penitence; la faisoit qui vouloit, & se pouvoit confesser seulement au Prestre; & puis apres se donner telle penitence, ou se macerer & prendre telle peine que chaque penitent vouloit. Quand Luther escrivoit, que la meilleure penitence de toutes estoit l'amendement de vie (Car Luther ne vouloit pas dire, que la contrition, la confession, & la satisfaction, fussent parties de la penitence moins excellentes que l'amendement de vie; mais que l'amendement de vie étoit la seule vraie & entiere penitence;) c'est pourquoy Leon X. en la bulle *exsurge*, met cette proposition entre les heresies de Luther.

Patriarche avoient un tres-grand pouvoir, & ce mesme pouvoir là, ils ne le veulent pas laisser au Pape dans le ressort mesme de son Patriarchat; tant s'en faut qu'ils concedent ce que nous maintenons qu'il soit par dessus toute l'Eglise. En ce canon du Concile de Nycée dont ils se targuent tant, *Parilis mos est*, s'entend, que le Patriarche a le même pouvoir dans son ressort que le Pape a sur toute l'Eglise universelle. Il n'y a point de doute que le Pape

est le souverain juge de l'Eglise, quoy qu'il veillent dire ceux qui maintiennent que le Concile est par dessus luy, & il est necessaire qu'il soit souverain juge, car n'estant pas aisé ni mesme possible de faire tous les jours des Conciles, il est certain qu'il y ait un juge souverain, vers lequel on se puisse adresser; car qui convoquera le Concile, qui en sera le Directeur, qui en sera l'Interprete, qui donnera des dispenses sur une infinité de difficultez, si ce n'est le Pape? Il est expedient qu'il soit juge souverain en l'Eglise, puis que les Conciles ne se peuvent pas tenir si souvent: comme le Roy est le souverain juge de son Royaume, aussi le Pape l'est en l'Eglise, sçavoir si le Concile est par dessus le Pape, ou les Estats par dessus le Roy, c'est une question. Toutes les Metropoles & Patriarchats sont de droit positif, & il est au pouvoir de l'Eglise de les oster: il n'y a que la primauté, l'autorité du Pape & l'Episcopat qui sont de droit divin, & il n'y a en l'Eglise que ces deux Autoritez qui soient de droit divin; l'Institution des Patriarches & des Metropoles & des Archevesques n'est point de droit divin, ils ont esté établis par les Conciles, par l'Eglise, comme les Cardinaux; & l'on peut avec autant de droit débattre l'Institution des Cardinaux, comme celle des Archevesques & Patriarches; car la mesme Eglise qui a institué les uns, a pu avec la mesme autorité instituer

instituer les autres, & c'est estre heretique que de s'opposer à ce qu'il fait. Le Pape a plenitude de puissance pour les crimes Spirituels & Ecclesiastiques, mais non pas pour les crimes Civils & politiques. Ockam, Almain, & ceux qui nient que le Concile soit par dessus le Pape, en exceptent trois cas; à sçavoir, quand il est heretique, ou simoniaque, ou Schismatique. La question n'est donc pas si le Pape peut errer en sa foy & estre heretique, mais si un Pape faisant exercice de juge, seant au souverain tribunal de l'Eglise, & decidant Synodiquement des choses de la Religion, peut prononcer vne sentence heretique & erronée en la foy? Qu'aincy soit-il, il y a grande difference entre les actes personnels des Papes, & qui ne regardent que leur conscience propre & leur salut, & les actes judiciaires des Papes: dans les premiers les Papes peuvent estre abandonnez de l'esprit de Dieu, comme les autres hommes; mais dans les seconds, qui regardent la foy & le salut de toute l'Eglise, ce n'est pas de mesme, & partant de la concession de l'un on ne peut inferer la conclusion de l'autre.

Perronius. Les vers qu'on dit estre contre Rome, ne sont pas contre Rome, mais contre Avignon, où estoit le Pape, & il se fait chœur contre tous les Italiens; que le Pape eust quitté l'Italie; ils appelloient cette transmi-

transmigration, la transmigration de Babylone, à cause que le Pape y tint son siege aussi long temps que dura la transmigration, & puis à cause que Avignon est sur les eaux. Les Epistres de Petrarque esclaireissent assez cela, & il dit en quelqu'une, que s'il alloit à Cahors, que pour cela on ne diroit pas, que le Pape tint son siege à Cahors, mais que c'est l'Evosque de Cahors, il dit *tempus d'heresias*, ce n'est pas à dire d'heresie, mais simonie, à cause qu'on disoit que le Pape estoit venu en France, pour contenter le Roy, & que le Roy l'avoit fait Pape à cette condition. Les Italiens de ce temps-là crioient contre cette translation du siege, & la tolorent les transports à dire beaucoup de choses, non pourtant contre la foy.

Purgatoire. C'est une folie de le vouloir prouuer par l'ancien Testament, rapportant un argument de Genebrard, qui s'efforçoit de le prouuer, parce que nous n'en pouuons tirer aucun passage pour prouuer l'Enfer, ni le Paradis, à quoy donc s'amuse-t-ils? le purgatoire n'est pas de meilleure maison que les deux autres. Monsieur de Beauvais luy dit un jour, il vint chez moy dernièrement un Docteur, qui me dit qu'il prouueroit par plusieurs passages du Vieux & du Nouveau Testament le purgatoire, il luy dit, il me fera bien aise s'il m'en montre une seule fois seulement, je dis plus, s'il m'en montre un exprès, je luy donneray une Abbaye; c'est une

une folie de vouloir prouver le purgatoire par l'Escriture, veu que nous ne pouuons pas mesme prouver par là le Paradis, ni l'Enfer, ni pas mesme l'Immortalité de l'ame, qui est bien plus estrange que nous ne pouuons prouver ce qui est de la vie eternelle, & de l'estre de l'ame; & ces Docteurs nous veulent prouver le purgatoire. Dans le vieux Testament il n'y a aucun passage expres, ni qui se puisse tirer par consequence. Dans le nouveau il n'y en a aucun expres, il y en a deux qui en consequence, quand ils parlent que d'une parole oyseuse il nous faudra rendre compte, on peut tirer consequence de ce passage pour le purgatoire, mais qu'il y ait aucun passage expres & literal pour, il n'y en a point. Par les Machabées on peut prouver la priere pour les morts, mais ce n'est pas assez; il faut montrer que ces livres sont canoniques, ce qu'aucun de nos Docteurs n'a encore pu faire. Mais ce passage nous peut servir en ce que ou il faut qu'ils reçoivent ces livres ou qu'ils reconnoissent l'ancienne tradition; ils se moquent de ceux qui se font fort du lieu *samquam per ignem.*

Persecution. Le commandement que N. Seigneur fit à ses disciples, quand ils seroient persecutez en une ville de fuir en l'autre, ne fut pas un commandement absolu & perpetuel; mais plustost une dispense & une permission accordée du temps que le peuple Chrestien, estoit encore sous

les Empereurs Payens , ou n'avoit pas encore le moyen de résister par la force aux persecutions ; tesmoin la résistance que firent les Catholiques Milanois à l'Empereur Valentinian le jeune , qui vouloit avoir par force une des basiliques de Milan , pour exercer son heresie : l'Eglise à mesure qu'elle s'augmentoit de force , faisoit aussi de jour en jour nouveaux progrès en la liberté de résister aux Princes infideles , & par conséquent il ne faut pas conclure de ce que l'Eglise estant destituée de forces , a toléré quelquesfois les violences des Empereurs infideles , qu'elle n'ait pas eu pour cela le droit & l'autorité , quand la force y a esté de les reprimer ; car 30 ans seulement avant cette histoire , l'Empereur Constantin avoit pris toutes les basiliques des Catholiques par toute la terre , les avoit baillées aux Arriens , dont est que Saint Hylaire dit à ceux qui suivoient les Arriens , l'amour des parois vous a mal saisis , vous venez mal l'Eglise es toits & es couvertures ; & neantmoins lors que Constantius fit cette violence , nul n'y résista de fait , mais les Catholiques obeyoient & cederent par tout ; & icy le jeune Valentinien demandant une Eglise dans Milan pour y faire l'exercice de sa Religion , non seulement Saint Ambroise y résista de paroles , mais tous les Catholiques y résistèrent de fait & par la force. En un an de la persecution

tion de Constance , ou de Julien, ou de Valens , le Diable ravit plus d'hommes à l'Eglise qu'en trois siècles de la persécution des Empereurs Payens qui faisoient des Martyrs, au lieu que les autres faisoient des heretiques ou des Apostats.

Persécution active. Les regles de la prudence Chrestienne pour la conservation de la Religion, l'Eglise les a appliquées diversément selon la diversité des temps & des occasions , comme par exemple, quand l'Eglise estoit sous les premiers Payens , les Chrestiens disoient qu'il ne falloit persécuter personne pour la foy, & que la Religion ne devoit pas être forcée. Depuis, quand les Chrétiens furent devenus Maîtres de l'Empire , & que les Empereurs furent catholiques , l'Eglise se sentant travaillée des heresies , eut recours à la force , & à faire represser les heretiques par peines & corrections temporelles , & les Peres ne se tinrent plus alors dans les simples termes de Tertullien, que ce n'estoit point acte de Religion , que de contraindre la Religion , mais y apporterent cette exception , que les simples infideles, qui n'avoient jamais esté Chrestiens , il ne les falloit point contraindre , mais que les Apostats ou heretiques , lesquels encore qu'ils fussent hors de l'Eglise, neantmoins d'autant qu'ils avoient fait serment à l'Eglise, appartenoient à l'Eglise. L'Eglise les pouvoit contraindre à

M

revenir, mesme par l'entremise du bras seculier & des peines temporelles ; & Saint Augustin dit , qu'au commencement il avoit esté d'autre avis , mais que depuis vaincu par les raisons de ses Confreres qui estoient plus sages & plus experimentez que luy, il changea d'opinion, & y appliqua ce verset de l'Evangile, Contraint les d'entrer , & cela encore eut divers progrès , car au commencement ils vouloient qu'on s'abstint du supplice de la mort , & se contentoient des loix *Imperialis*, qui condamnoient les heretiques à dix livres d'or d'amende ; depuis comme les maux que les heresies apportoit à l'Eglise , furent rendus de jour en jour plus manifestes , on y employa la loy du Deuteronomie, qui commande de mettre à mort ceux qui suivent les faux dieux , & l'on priva les heretiques non seulement des biens , mais de la vie mesme ; & encore aujourd'huy les Protestans l'observent tellement , que Calvin fit brûler Servet à Geneve , & les Ministres de Suisse Valentin Gentil à Berne , & en Angleterre encore aujourd'huy, les Arriens sont punis du supplice de mort ; car encore que cela s'exécute par les loix seculieres de toute la Religion , qui en a convenu en ses decrets , néantmoins ç'a esté après que l'Eglise y a passé , & leur a déclaré qu'ils le pouvoient & le devoient faire en conscience, tirans en cela le glaive, comme dit S. Bernard, *adruclum sacerdotis.* Pape.

Pape. Les Calvinistes se trompent lourdement, quâd'ils alleguent l'exemple d'Aaron & de ses successeurs, pour exclurre le Pape d'intervenir au reglement des Jurisdictions temporelles, & principalement quand c'est en consequence des choses, qui emportent le salut ou la ruine de la Religion; car outre qu'Heli successeur d'Aaron avec le souverain Pontificat, exerça aussi la supreme judicature temporelle, & qu'Azarias Souverain sacrificateur, accompagné de son Clergé enjoignit à Othias, qui vouloit offrir l'encens devant Dieu, de sortir du Sanctuaire, au refus dequoy il fut frappé de lepre, & chassé par luy hors de la maison de Dieu, & en consequence cette malediction divine, sequestré du peuple & privé de l'administration du Royaume devoluee à Joathan son fils, outre cela dis-je, les Machabées, Souverains sacrificateurs, tenoient la Principauté temporelle conjointement avec la spirituelle; Dieu l'approuvant & le confirmant par des benedictions extraordinaires & miraculeuses. Il faut que je confesse, que je ne suis pas assez bon œdipe pour tirer construction de ces Enigmes, ou le Pape est heritier de Saint Pierre, ou c'est l'Eglise Romaine; qui a jamais oüy parler de faire une interrogation disjunctive de choses conjointes? Qui estoit le chef de toutes les villes de l'Empire, ou Rome, ou l'Empereur? qui estoit le chef de

neuf tributs Israëlités, ou Hieroboam, ou la tribu d'Ephraïm, qui estoit le chef de la domination par Hieroboam, ou les Roys, qui s'affirent dans son Throsne après luy, ou la ligne d'Ephraïm ? qui est le chef d'un Regiment, ou la Compagnie Colonelle, ou la Maistre de Camp ? qui est Chef d'une Armée de Galeres, ou la generale, ou celuy qui commande ? Peut-on ignorer que ces appellations sont analogiques & non naturelles, & que selon les diverses analogies & respects, elles se peuvent considerer diversement, si vous conferez les Compagnies avec les Compagnies, la Colonelle est le chef du Regiment ; si les Capitaines avec les Capitaines, ou les hommes avec les hommes, c'est la Maistre de Camp, si l'on vous demande, que devient l'Eglise quand le chef tombe en heresie ? Il faut répondre ce que devint l'Eglise Judaïque, quand le souverain Pontife Urias erigea l'autel étranger devant le temple. Et si derechef on demande, que devient l'Eglise quand il y a un schisme, mesme de quelques années ? Il faut répondre ce que devenoit l'Eglise Judaïque quand deux souverains Sacrificateurs debattoient le Pontificat, ou dire qu'en ce cas l'Eglise n'est pas absolument sans Pape, mais bien sans Pape uniquement reconnu de toute l'Eglise. Le pape sied en la place *non absoluë*, mais *representative* de Christ, non comme Dieu, mais comme Lieutenant de Dieu, or qui se met en la

place *representatiue*, par cela mesme montre qu'il ne peut être l'Antechrist, car il proteste d'être inferieur, selon la condition de son estre propre, à celuy duquel il tient la place *representatiuement*; là où l'Antechrist s'éleuera par dessus tout ce qui est appelé Dieu, & adoré pour Dieu, c'est à dire, se dira superieur tant au vray Dieu qu'à tous les faux Dieux, s'asseyant dans le Temple de Dieu, non en qualité de Ministre, ou de Vicaire de Dieu, mais en qualité de Dieu, se mettant en la place *non-representatiue*, mais *absolue* de Dieu, & se montrant non comme Lieutenant de Dieu, mais comme Dieu. Saint Cyprien dit, que toutes les heresies ne sont venues d'ailleurs, sinon de ce qu'on n'obéit point à un Juge tenant temporellement le lieu de N. S. & S. Ignace, faites toutes choses unanimement en Dieu, l'Evesque seant au lieu de Dieu & les Prêtres au lieu des Apostres. *Ep. ad Trallien.*

Purgatorium modicum quodque delictum mora Resurrectionis expensum. Tertullian. de anima c. 28. non potest intelligi nisi de mora prima resurrectionis, & consequenter de purgatorio.

Puritains. En Angleterre, il est bien aisé de gagner les Puritains; qu'on leur oste peu de passages de S. Aug. quelques autres de Theodoret & de Gelase ils sont gagnez.

Poëta omnit uariis ait Plato, non omnia fingunt, multa affingunt tantum Poëta, ait Arabo.

M 3 Poësie.

Poëſie. Quand on loïe un Poëte de ce que ſes vers ſont bons, & que la diſpoſition eſt defectueuſe, c'eſt à dire, qu'il n'a point de jugement; car un bon poëme doit eſtre bon en ſoy, & non en ſes parties. Quintilien diſoit, que *Ovidius laudandus erat in partibus*; En Homere il faut loïer l'invention, le temps ne permettoit pas que l'œuvre ſe pût tant polir. Depuis ſur le Modele, qu'il en avoit tracé, on a donné des regles. Il ne faut pas croire que tout ce que nous voyons écrit dans Homere des habits, des feſtins, fuſt ainſi de ſon temps; Car l'excellence aux descriptions des Poëtes eſt de repréſenter les choſes non de ſon temps, mais du temps des anciens, pour rendre la choſe plus auguſte & avec plus de majeſté, comme nous voyons aux ſtatues antiques les hommes demy-nuds, les chevaux ſans frein, ſans étriers & brides; ce n'eſt pas à dire que les Romains n'uſaſſent point de brides, non plus que d'étriers; car Galien nous apprend, que les Scythes avoient des variches aux jambes, parce qu'ils montoient à cheval ſans étriers, cela eſt une marque, qu'on en portoit ailleurs, & beaucoup de Gens ſe trompent, qui ſouſtiennent que les Anciens n'en avoient point; comme auſſi quand nous voyons les figures de la lyre des Anciens, ce n'eſt pas à dire que lors que ces figures de Gens furent faites, la lyre fuſt ainſi, mais il faut croire, qu'elle eſtoit.

estoit ainsi bien devant, & que celuy qui la peinte, la voulu peindre ainsi que l'on luy a dit qu'elle estoit faite anciennement. *Nu-mida infræni*, ce n'est pas à dire ainsi que les Grammairiens ont écrit, que les Numides n'avoient point l'usage de brides pour leurs chevaux; il ne faut pas aussi toujours expliquer grammaticalement les passages des Auteurs & des Poëtes principalement, mais Virgile veut représenter à Didon le mal que luy donnerent les Numides, peuples indomtez & farouches. Nostre langue n'est pas capable de vers mesurez, premièrement parce quelle n'a quasi point de longues, & puis quelle n'a nuls accens, & se prononce quasi tout d'une teneur; sans changement de voix. Les Hebreux appellent les accens *gustus*, car ce sont eux qui donnent l'air à une langue: D'où vient que les Italiens nous surpassent, & leur langue réussit mieux aux predications? Ce n'est pour autre chose, que parce qu'ils ont les accens, ce que nous n'avons point, & cette mesme teneur de voix ennuye les Auditeurs: Les Articles aussi sont cause que nos vers ne sont pas si bien avec les mesures; car les articles remplissent nostre langue; la transposition aussi que l'on est contraint de faire aux vers mesurez l'empêche encore. Baif avoit commencé à faire quelque chose, mais il n'a pas si bien fait que Rapin, parce

que Rapin y ajouta les Rithmes, encore ne réussissent-elles qu'en quelque sorte de vers; la langue Italienne n'est pas aussi si propre que la nostre à faire un poëme epique; car bien que les Esprits Italiens soient plus propres pour en faire l'œuvre, la matiere pour se l'imaginer & l'inventer, ils ont ce défaut, que leur langue n'est pas propre pour l'écrire, car leur langue estant composée de mots tous feminins, qui rendent un poëme bas & fort peu relevé, ils sont contraints de faire les poësies par stances, qui interrompent la fureur d'un Poëte, lequel est contraint à la fin de chaque stance de faire une pose, & cela l'interrompt & l'empesche quelquefois de se mettre aux champs, & de se laisser aller à sa fureur, & laquelle est refroidie par cette section, qu'il est contraint de faire à la fin de chaque stance, & là finir sa conception, & à cause de leurs feminins, ils sont obligez d'entre-laisser leurs Rithmes. Nostre langue qui a des masculins & des feminins, ne seroit pas obligée à ces stances, & seroit fort propre à un poëme épique, à un œuvre heroïque. Le Tasso en soy est admirable, mais j'y desire un autre discours, car l'on peut dire de son livre, que c'est un poëme d'épigrammes. Le Tasso estoit un grand esprit, & qui estoit capable d'une telle entreprise, ce qu'un esprit François ne feroit pas, & n'en viendroit pas à bout, car c'est l'œuvre de la

vie d'un homme; ils n'ont pas cette patience : j'avois voulu en ma jeunesse faire un poëme epique, mais ie pensay que c'est une œuvre qui eût requis toute ma vie, si bien que ie ne l'entrepris point. Virgile y employa toute sa vie, encore n'estoit-il pas content. J'eusse pris le passage des enfans d'Israël & leur sortie d'Egypte, & l'eusse intitulé, la Mosaïde : j'eusse décrit tout ce qui se passa en une année, car il faut que le poëme epique contienne une année, la tragedie un mois, & la comedie un jour. J'eusse eu moyen en cette œuvre de dire mille belles choses, sans violer la majesté de l'Écriture, comme des Magiciens de Pharaon, & ce passage de la Mer rouge, & mille autres belles choses : il faut aussi que les Poëmes epiques selon les regles qui en ont esté établies, ne commencent jamais par le commencement de l'histoire, & ne finissent jamais par la fin de l'histoire, mais il doit commencer par le milieu, & puis trouver quelque incident ou de Magicien, ou d'enchantement, ou de Prophete, qui vienne raconter l'origine de l'histoire. Il faut laisser des fenestres pour voir clair au travers, & faire voir l'histoire, 1. comme ces Peintres qui representent une maison, ou ils feront une fenestre, par laquelle on découvrira un fort beau payfage; il y avoit au commencement de mon poëme; je chante les combats & le grand prestre ensemble.

Il faut que dans le poëme epique, il ne s'y voye point de traits, ni de ces petites rencontres de mots, car cela témoigne que l'auteur n'est pas vray poëte, & qu'il n'a pas une yerve, ni un genie du Poëte, puis qu'il s'amuse à ces petites badineries. Quintilien dit de Senèque, qu'il estoit excellent, *nisi pondera rerum fregisset sententialiter.* Cela braise & rompt le sujet, & montre que le Poëte n'a gueres d'entretien, puis qu'il se va amusant à subtiliser sur des petites rencontres & recherches de paroles. On reprend Ovide de ce qu'au commencement de la metamorphose, & en la creation du monde, il dit, que les loups estoient avec les brebis, ils n'estoit gueres ravy par la verve poëtique de s'amuser à considerer sur les loups & brebis. Il est bien malaisé, que l'esprit fasse toujours bien, on se relâche incontinent. Les pieces que nous avons excellentes en l'antiquité, sont de petite haleine; les vers de Properce, Tibulle & Catulle, qui sont si polis, aussi ne sont-ils pas de grand volume. L'Eneide a esté l'ouvrage de toute la vie d'un homme, encore n'y avoit-il pas mis la dernière main. L'excellence des vers consiste comme en un point indivisible de perfection, de sorte que s'il s'y peut mettre un seul mot plus propre, ou plus significatif, ou mesme plus agreable à l'oreille, il ne peut estre dit parfait; les Poëtes sont comme des enfans perdus des

auteurs

auteurs profanes en ce qui est de l'invention, hardiesse & innovation des mots. L'affectation est beaucoup plus excusable en la Poësie qu'en la Prose, parce que du Poëte on attend quelque chose de medité, & qui surpasse l'expectation ; mais de l'Orateur, tout ce que l'Auditeur croit qu'il apporte de la maison, luy est suspect.

Politiques. Les froids & irreligieux Catholiques, qui n'ont autre loy, comme dit S. Gregoire de Nazianze, que la volonté de l'Empereur, c'est la définition des politiques.

Potestas omnis à Deo. Cette proposition ne contient pas l'indépendance : car tous les Princes qui payent tribut, & sont feudataires, sont bien *à Deo*, & ne laissent pourtant pas de dépendre d'autres Princes ; & les Roys & les autres Princes, qui ne sont pas feudataires, bien que leur puissance soit *à Deo*, & que cela soit très-veritable, si tous les ordres & tous les Estats de leurs Royaumes *nemine repugante* les déposeroient, ils seroient bien déposés, & s'il est vray que la deposition de Chilperic se fit par la voix de tout le peuple, bien que l'abolition du serment intervint, cela montre qu'ils dépendent donc du peuple, & qu'ils peuvent estre déposés. Le Concile de Latran, où assistèrent tous les Roys de la Chrétienté, ordonna, que tout Roy, qui maintiendrait l'herésie, devoit estre déposé ; on en pourroit pourtant pretendre par là,

que nos Roys fussent sujets à ce décret, puis que c'est par force qu'ils souffrent l'heresie & non pas qu'ils l'affectionnent & la maintiennent; que s'ils la maintenoient, il n'y a pas de doute qu'en ce cas ils romproient le serment qu'ils font au peuple en leur sacré d'estre Catholiques, & de maintenir la Religion, & en ce faisant le peuple auroit juste raison de se retirer de l'obeissance qui autrement leur seroit due. Ceux de la Religion disent, que pour quelque cause que ce soit, il n'est pas permis de se soulever contre son Prince; cela se doit entendre pour le particulier, mais si tout le general & tout le peuple *nemine repugnante* ne le vouloit pas endurer, il le pourroit déposer, & à eux je leur demanderois volontiers, s'ils ne se sont pas soulevés contre le Roy d'Espagne, & s'ils ne pensent pas estre exempts du serment de fidelité, qu'ils luy doivent comme à leur Prince souverain? N'ont-ils pas autrefois pris les armes en France contre le Roy pour la Religion; le Duc Charles de Suede n'a-t'il pas chassé de son Royaume celui qui estoit le vray Roy, & cela à cause qu'il le tenoit heretique. Je leur demanderois auourd'hui volontiers, si les Grecs se soulevoient contre le Turc, & qu'ils le déposassent; s'ils ne diroient pas qu'ils auroient bien fait? il n'y a point de doute: Les Rois donc peuvent estre déposés pour quelque cause, & pour la Religion; il ne faut point dire

dire que le Turc est usurpateur, cela n'est point, outre que les passages de l'Escriture qu'ils alleguent, qu'il faut rendre le tribut à Cesar, ne se peuvent entendre que des usurpateurs, parceque les Romains avoient usurpé la Judée sur les Roys. Il n'y a point de doute que les Roys ne puissent estre deposez pour quelque cause. Il y en a tant d'exemples dans l'histoire, & mesme en l'Escriture, comme d'Antiochus, lequel fut long temps Roy, & tant qu'il se maintint comme il devoit; mais quand il voulut introduire les Idoles dans le temple, les Machabées s'eleverent contre luy, & le deposterent. Jeroboam ne destit-il pas Roboam? Jehu ne fit-il pas la mesme chose contre Achab? Les Roys enfin ne peuvent pas estre deposez par aucune puissance ni spirituelle ni temporelle pendant qu'ils auront les qualitez requises à des Roys, & s'ils s'errrent en la foy; c'est ce que disoit l'Empereur Henry contre Gregoire VII. Il ne me peut deposer, parce que je n'erre point en la foy; de la deposition des Empereurs nos Roys se sont servis à leur avantage, & l'Empire que Charlemagne eut en Occident, ne l'eust-il pas sur les Empereurs Grecs, & apres qu'ils eurent esté déclarez heretiques & iconoclastes? Les Evêques de France ne se sont jamais opposez aux Roys pendant qu'ils ont esté bons Catholiques, comme nous n'en avons gueres eu d'autres; ne de-

poseraient

posèrent-ils pas Louys le Debonnaire ? Il est vray que la deposition ne fut pas approuvée du Pape. Innocent III. proteste que le Roy de France ne reconnoit point de supérieur aux choses temporelles. Il a esté fort bien dit par les anciens, qu'il n'y a point de si mauvais Prince, qui ne vaille mieux qu'une guerre Civile.

Præputia sibi adduxerunt Iudæi sub Antiocho, ut nudi quoque non essent gentibus dissimiles. Ioseph. Antiq. lib. 2. cap. 6.

Les Propositions que les Dialecticiens appellent vaines, ou, pour parler selon le style de l'École, nugatoires, sont en matiere de propositions affirmatives; celles qui sont composées de mêmes termes, non seulement en essence, mais en instruction de l'intellect; comme si je dis, qu'un homme est homme, c'est une proposition vaine & nugatoire, d'autant que l'intellect ne fait aucun progres par cette proposition, & n'est point plus instruit par l'accouplement des termes joints, qu'il l'estoit par la simple notion des termes avant que la proposition fust composée; mais si je dis, l'homme est un animal raisonnable, la proposition n'est point vaine ny nugatoire, parce qu'encore qu'homme & animal raisonnable soient une mesme chose quant à l'essence, ils ne le sont pas neantmoins quant à la notion; car ce terme, animal raisonnable propose l'essence de l'homme plus expliquée à l'intellect.

celle est que ce terme d'homme : semblablement aussi pour le regard des propositions negatives , celles là sont vaines & nugatoires, qui sont composees de termes formellement & immediatement opposez; l'intellect ne fait aucun progres par la proposition , & n'est non plus instruit par l'accouplement des termes assemblez en la proposition, qu'il l'estoit par la simple notion des termes, mais si la proposition est composee de termes, qui ne soient pas formellement, & immediatement opposez , mais seulement par consequence , la proposition n'est point du nombre des ironiques & nugatoires , comme si je dis , qu'un homme qui respire n'est pas mort, cette proposition n'est pas du rang de celles que les Dialecticiens appellent nugatoires. Car encore que la respiration ne puisse estre sans la vie, neantmoins la respiration & la vie ne sont pas formellement & immediatement la mesme chose, mais la respiration est un effet de la vie. Autre chose, est condamner une proposition politiquement, & en qualite de Ministre d'Etat & de la Republique , autre chose est de la condamner theologiquement , & comme arbitre du salut & de la Religion , & superieur en matiere de conscience aux Ecclesiastiques. Les loix de l'Escole ne permettent pas qu'on recoive en dispute aucune opposition , que celle des propositions contradictoires, ou qui s'y peuvent reduire, d'autant

d'autant qu'il n'y a que les seules propositions contradictoires, celles dont l'une est affirmative universelle & l'autre négative particulière, ou dont l'une est négative universelle & l'autre affirmative particulière; de la vérité de l'une desquelles, on puisse inferer necessairement la fausseté de l'autre, ou de la fausseté de l'une desquelles on puisse inferer necessairement la vérité de l'autre, *Ex lapide solo non elicitur ignis, ita nec ex propositione sola conclusio.*

Q.

Question. En toute dispute outre la question finale de la dispute, en la décision de laquelle consiste la victoire entière du combat, il y a autant de questions subalternes & sous ordonnées, qu'il y a des moyens de preuve, pour venir à la décision de la question finale; comme par exemple, si un homme dispute, que le feu n'est point un element; puis après si celui qui pretend qu'il n'est point element, allegue pour preuve de pretension, qu'il n'est point corps & par consequent, qu'il n'est point element, d'autant que tout element est corps, & que le respondant luy nie le moyen de sa preuve, alors l'estat de la question, non pas finale, mais particulière, & immediate de l'argument, est de sçavoir, si le feu est un corps. Derechef, si l'argument peut montrer,

strier, qu'il n'est point corps, allegue qu'il penetre & s'insere dans les autres corps, comme dans le fer, le cuivre, le diamant, lesquels quand ils sont rouges & ardens, ont le feu inseré & residant en eux, & que le respondant soustienne qu'il ne penetre pas toute leur substance, mais qu'il entre seulement dans leurs pores & conduits invisibles, l'estat de la question sera alors, si le feu penetre toute la substance du corps ou s'il s'insinue.

Quintilion. Je l'ay leu autresfois fort diligemment, & l'ay redigé par maximes, il y a plus de 25. ans que je ne l'ay veu.

Quomodo. Jamais les Peres n'ont demandé de *quomodo* de la possibilité; aux mysteres de la foy, mais bien le *quomodo* de l'estre. Les heretiques ont fait tout le contraire; car les Peres parlans des mysteres de la Religion, ont dit, qu'il ne falloit point demander le *quomodo*, cela s'entend du *quomodo* de la possibilité de l'estre, car du *quomodo* de l'estre, ils l'ont toujours demandé, ils ont bien voulu qu'on demandast, comment le corps de N. Seigneur est en l'Eucharistie; mais ils ont defendu qu'on demandast comme il estoit possible qu'il y fust. Les Peres donc ont defendu de s'enquerir du *quomodo* de la possibilité de l'estre, & non pas du *quomodo* de l'estre; tout au contraire des huguenots, qui demandent le *quomodo* de la possibilité de l'estre.

Les

R.

Les *Rabbins* sont ignorans en l'histoire, ils broüillent & confondent les temps, & disent le plus souvent de grandes rêveries ; ils sont bons pour la Grammaire , il y en a un qui dit, que Romulus faisoit la guerre à David , mais il falloit qu'il se levast bien matin.

Roiardiere. Parlant à Monsieur de Beau lieu Bonjeu, du voyage que devoit faire aux Indes un Gentilhomme nommé Ravardiere, il dit , si je n'avois que 25 ans , je voudrois faire ce voyage.

Religion. Pour le regard de la Religion & de l'Etat, les choses ne sont pas en pareille consideration parmy les Chrestiens, qu'elles l'estoient parmy les Payens ; car parmy les Payens la Religion servoit, & estoit inferieure à l'Etat, à l'esgard duquel elle ne tenoit lieu que d'accessoire ; mais entre les Chrestiens l'Etat sert à la Religion, qui tient le lieu principal, & au respect de laquelle l'Etat ne tient lieu que d'accessoire, afin de faire passer de telle sorte les sujets par les biens temporels, qu'ils ne perdent pas les eternels.

Regnante Christo. Pendant l'interdit du Roy & du Royaume de France sous Philippe Auguste, à cause de superinduction d'un nouveau mariage, on mettoit en France
aux

aux contracts , non regnent le Roy Philippe, mais regnant Jesus Christ. Chronique de Foix rapportée par Vignier grand ennemy des Papes.

Retranchement de la Coupe. Ceux de la Religion pensent avoir beaucoup sur nous, quand ils nous reprochent, que nous avons osté la coupe au peuple , & que cela est contre l'institution de Christ. J'accorde bien, dit-il, que Christ a donné l'un & l'autre, mais cela n'empêche pas que l'Eglise, qui croit [ce que Christ donc ne croyoit pas. Dal.] que sous l'espece du pain est contenu le corps & le sang de Christ , pour des inconveniens qui estoient fort importants, ne l'ait pû retrancher. Ils approuvent bien le baptesme que nous faisons aujourdhuy par asperision , qui par la premiere institution se faisoit par immersion ; & dura ainsi pendant quelque temps, neantmoins l'Eglise pour des inconveniens trouva bon de le changer, & de le faire par asperision , car le baptesme par immersion ne se pouvoit donner à toutes sortes de personnes, on ne pourroit sans danger plonger les malades dans l'eau, & on les baptizoit en leurs lits, c'est pourquoy on les appelloit Cliniques. Tout de mesme, les inconveniens qui pourroient venir de la communion sous les 2. especes, ont esté la cause que l'Eglise a trouvé bon , qu'elle se fit seulement sous celle du pain, pour le peuple seulement.

Mon-

Monsieur de *Reims* estoit fort moderé en sa bonne fortune, jamais il ne parloit à son Maistre en public, & ne faisoit obstacle à personne Monsieur de Tiron disoit, qu'il n'avoit point d'esprit, qu'il parloit beaucoup, mais ne disoit rien.

Reims. Le Concile de Rheims ne vaut rien, c'est un livre passionné, & il ne faut pas s'estonner s'il abbaisse tant la puissance des Papes, car il fut fait par un Evêque qui appella du Pape, pour le fait d'Hugues Capet, & reveilla cette vieille querelle des appellations. Ce mesme Evêque, lors que Hugues Capet fut entierement possesseur, se rangea pais après à Hugues, ils se servent neantmoins aujourd'uy de tous ces livres là comme fort authentiques, sans considérer ni le temps ni les personnes. Il faut dire au Pere Cassereau, qu'il n'oublie pas à refuser ce livre là; c'est un livre propre à être employé par du Plessis. Ceux de la Religion se servent du Concile de Rheims contre l'autorité du Pape, & ne veulent pas voir que ce Concile est un Concile de scditieux, qui tenoient le party de Hue Capet usurpateur, & vouloient déposer Arnulphe, qui estoit Evêque de Rheims, Oncle du Roy, sur lequel Hue Capet avoit usurpé, lequel estoit maintenu par le Pape. Il n'y a point de doute que Hue Capet ne fût un usurpateur, & que ces Evêques ne soustenoient une mau-

mau-

mauvaise cause , par apres il se tint un Concile en France ou Hue Capet fut excommunié & Arnulphe mainteau.

Roys. l'Excommunication ne les fait pas descheoir de leur dignité au Tribunal politique , mais au Tribunal de la conscience, & dans l'estime & veneration des Chrétiens; elle ne soud pas le nœud humain, qui est *propter simorem*, mais elle soud le nœud divin, qui est *propter conscientiam*. Nul ne pretend que la deposition des Roys , que l'on appelle deposition de fait , quelque heresie ou apostasie qu'il y ait en eux, appartienne au Tribunal Ecclesiastique. Il est de droit divin d'obeir aux Roys , mais il n'est pas de droit divin , qu'ils ne puissent faire aucune chose par laquelle ils cessent de droit d'estre Roys. Je tiens qu'en nulle Monarchie parfaite, il n'y peut escheoir aucune cause temporelle , pour laquelle les sujets puissent se departir de l'obeissance de leur Roy , dautant que de tous les maux temporels , qui peuvent arriver à l'Estat, il n'y en a point de pire que la guerre civile, qui s'ensuit necessairement de la desobeissance au Prince , comme il seroit aisé de prouver par les raisons politiques , & la consequence des conditions de la vraye Monarchie. Les Roys & Princes Chrestiens sont obligez de servir. J. C. non seulement comme hommes en luy obeissant , mais comme Roys en le faisant obeyr;

obeyr ; par ce moyen ils remportent des Couronnes de gloire immortelle au Ciel, & de renommée perdurable en la terre ; il est de necessité que les Roys soient par dessus les loix, autrement il faudroit encore recourir à une autre puissance supreme, pour contraindre le Legislatteur à l'observance de ces ordonnances ; chose qui iroit à l'infiny.

Rome. On peut dire de la Cour de Rome, ce qu'on disoit des Atheniens, qu'ils perdoient la terre pour gagner la mer, que Rome perd le Ciel pour gagner la terre. Cette trop grande puissance temporelle du Pape, le rend odieux aux Princes Chrestiés, & ce n'a pas esté un bon Conseil pris par Baronius de l'avoir voulu tant defendre. A Rome ils donnent beaucoup aux Prophetes, ils tiennent encore de leurs ancestres. Tacite le remarque, cela est ordinaire en tous les Estats, ou l'Empire est electif. Ceux là ont eu un tres-grand desavantage en leur naissance, qui sont venus au Monde en un autre temps lors que la Republique Romaine estoit en sa splendeur, ce n'est pas sans raison qu'en cet Empire de Rome, cette Republique s'est tant augmentée, & qu'elle s'est tant aggrandie, que d'avoir subjugué une grande partie du monde. Ce n'est pas sans mystere non plus de voir encore, durant mesme que les Empereurs florissoient, la reverence qu'ils portoient à cette ville ; il semble que Dieu l'ait ainsi voulu

voulu augmenter & la rendre Maistresse du monde, afin d'y planter le Christianisme, & par ce moyen l'estendre bien au loin; car si le monde eust esté divisé en tant de divers Royaumes, comme il l'estoit avant que les Romains se fussent faits si grands, il eut esté bien malaisé d'y mettre le Christianisme, pour le moins il ne se fut pas étendu ni dilaté si-tost, ni si aisement. Il y a un lieu dans Hyeremie, [c'est Isaïe] *Itatum domum meam super...* qui est à dire, fortitude. Les Juifs l'interprent de Rome, qui ne veut dire autre chose que fortitude, *aterna urbs*: c'est à dire *Roma* dans Ammian Marcellin, & quand on parloit aux Empereurs, on disoit *Æternitas tua*, c'estoit à cause de Rome. *Roma ἰνίτημα τῆς αἰωνιότητος vocata*. à P^olemone Oratore teste Galeno & Athenao:

Ronsard, & Monsieur Pelletier, qui lisoit quelque chose en prose de Ronsard, qu'il ne trouvoit pas fort bien, il luy dit en prose, il ne s'est pas estudié, mais lisez ses vers, puis ledit Pelletier luy dit, il n'escrit pas si bien en prose que des Portes; il dit, que dites vous? Vous parlez d'un homme qui faisoit profession d'escire bien en prose, & qui escrivoit le mieux de son siecle, si plein de douceurs, de fleurs, de delicatesses, de mignardises; il estoit maistre de la langue. Pelletier dit, s'il avoit esté aussi sçavant que Ronsard, il eut bien mieux écrit; comment

ment, dit-il, n'estoit-il pas sçavant? Il estoit tres-sçavant & plus que Ronfard, il estoit plus sçavant qu'homme de France & de Chrestienté. Ouy donc, depuis peu d'années, dit Pelletier, il y a plus de 20 voire de 30 ans, qu'il est bien sçavant. Ronfard respondoit à un qui luy disoit qu'il recorri-geast ses œuvres, mon bon amy, il fasche bien à un Pere de couper les bras à ses enfans. Monsieur Daire dit au Cardinal, que Ronfard avoit corrigé ses œuvres, & que les corrections ne sembloient pas si bonnes; il dit, on ne reüssit pas à corriger ses œuvres sur le vieil aage. Ronfard fait bien aux œuvres de longue haleine, vous y trouverez quelquesfois dix ou douze vers qui sont bas, mais apres il vous paye de quelque chose d'excellent; quand sa fureur le prend, il est admirable, son esprit s'esleve dans les nuës: Nous n'avons point eu de Poëte vraiment Poëte que luy, que ses faisons sont bien faites, que la description de la Lyre à Beraud est admirable, que le discours au Ministre est excellent. Ronfard, à mon avis, estoit l'homme qui avoit le plus beau genie que Poëte ait jamais eu, je dis de Virgile, & d'Homere. Il y a cela, que les autres sont venus en une langue faite, & luy est venu lors que la langue estoit à faire, car c'est luy qui l'a mise hors d'enfance; auparavant c'estoit une pauvre chose que nostre langue. Ronfard est admirable en beaucoup d'endroits,

d'endroits, & se sert si bien des fables; il les agence si bien, qu'il semble qu'elles soient à luy, & il y met toujours une queue du sien, qui n'en doit point au reste; c'est un esprit vraiment poétique, prenez de luy quelque poëme que ce soit, il paye toujours son lecteur, il n'est pas ainsi des autres, car le plus souvent ils ne vous donnent que des paroles, là ou quand la verve le prend, il se guide en haut, vous porte jusques dans les nuës, & vous fait voir mille belles choses. Tous les Hymnes sont beaux, celuy de l'Éternité admirable, ceux des saisons merveilleux; il ne faut pas s'étonner s'il n'a pas réussi aux amours, aux sonnets, & aux petits vers, son esprit n'étoit porté qu'à présenter des guerres, des sieges de villes, des combats; si j'avois pris une quantité de pieces de Ronsard, & que je les eusse corrigées, je les rendrois parfaites en y ôtant quelques rudesses, lesquelles luy sont à pardonner; les grands esprits ne se peuvent assujettir à ces petites choses, qui sont tant au dessous de leur imagination; les sonnets ne sont pas bien excellents, il faut que le sonnet conclut subtilement, & qu'il paye son hôte. Il y a du Lyrique, ce n'estoit pas son fait que des sonnets, son esprit alloit plus haut, ceux qui sont venus après luy s'y sont plus adonnez, & ont mieux réussi aux choses d'amour que luy. Ceux qui s'adonnent à cette Poë-

N sic,

fic, il faut qu'ils ayent esté enseignez auparavant par d'autres, ils ne peuvent pas venir des premiers en une langue, comme Ronfard. Il faut que pour trouver des mignardises en une langue, elle ait déjà esté embellie. Monsieur de Tiron estoit fort propre pour cela, il avoit aussi fait une chose qui l'y avoit grandement aydé, c'est qu'il s'estoit formé sur les Italiens, qui sont merveilleusement mignards aux choses d'amour, pource que leur langue y convient mieux, aussi en écrivent-ils mieux que nous; leur langue est toute entiere en diminutifs, qui luy lient merveilleusement bien, & qui la rendent mignarde; la nostre n'en a point, & ils n'y ont point de grace.

Rassignol. Tam persinax est in tam parvo corpore spiritus.

Royauté. Juger les conditions qui empêchent la Royauté n'est pas pourtant estre par dessus le Roy; les loix de France defendent que les filles ne viennent à la Couronne, & selon ses loix là les Estats du Royaume jugerent, lequel de Philippe de Valois, ou d'Edoïard Roy d'Angleterre, devoit estre Roy, & pour cela les Estats ne furent par dessus le Roy. Les Roys du même Royaume, nommément depuis Hugues Capet, exclurent ceux qui ne sont pas nez de mariage legitime & de la succession de la Couronne, & donc si quelque fils de Roy, mais né de mariage douteux & illegitime, pretend

tend devoir estre Roy, ceux à qui il appartient de connoistre de la validité ou nullité des mariages, jugeront s'il est né de mariage legitime, & par accident jugeront s'il doit estre Roy, & pour cela ils ne sont pas par dessus le Roy, mais ce seront les loix du Royaume qui seront par dessus le Prince, dont le Roy à la Royauté est contesté & revouqué en doute; non plus qu'en la Religion Judaïque, ou les loix commandent que les lepreux fussent sequestrez de la conversation du peuple, ce n'estoient pas les Sacrificateurs qui estoient par dessus le Roy, mais la loy de l'Estat & de la Religion, qui est par dessus la personne, en laquelle il se trouve empéchement à la Royauté. Il n'y a point de Royauté & n'y en peut avoir là où il n'y a point de Societé politique, n'y de vie civile, mais seulement une vie sauvage & bestiale, & fondée sur des loix contraires au droit des gens & de la nature, comme les loix de s'entremanger les uns les autres, & pour tant Attabalipa ne pouvoit entretenu veritablement Roy, non plus qu'un Capitaine de brigans & de pyrates.

Sylvestres homines, Sacer Interpresque Deorum, cadibus & fædo victu deterruit Orpheus.

S.

Sacerdotes in Ecclesia vocati proprie solum
Episcopi & presbyteri. Aug. de Civ. Dei
lib. 20. c. 10.

N 2.

Sa-

Sacramentum du temps de Tertullien ne signifient point encore les mysteres de l'Eglise que nous appellons Sacremens, il signifioit un serment sacré.

Sacré des Roys. Huës Capet & ses quatre premiers successeurs firent sacrer leurs enfans de leur vivant, & leur firent faire serment à leurs peuples de maintenir la Religion Catholique, afin de recevoir reciproquement de leurs peuples le serment de fidelité; & cette stipulation estoit estimée si necessaire, que les Roys anciennement ne contoient leur Regne que du jour de leur Sacre, & non de leur succession, ce qui neantmoins a esté changé depuis, de peur que s'il arrivoit des retardemens & empêchemens de pouvoir si tost estre procedé au Sacre, & de faire les assemblées accoustumées pour cet effet, l'autorité Royale ne demeurât sans pouvoir donner ordre aux necessitez urgentes de l'Estat, d'autant que l'on a cû que les peuples estoient presûmez avoir fait le serment à leurs Roys en la personne de leurs devanciers, & les Roys avoir fait tout de mesme le serment à leurs peuples en la personne de leurs predecesseurs.

Salis foedus, id est perpetuum, refer ad sal baptismi, ut & ista. Sale sua sapientia Christus verus Eliseus aquas steriles & mortiferas condidit & fecit esse vitales. Hieronymus prefatione in Oseam.

Salus.

Salut. Il n'y a point d'autre raison de la salvation des hommes, que la bonté & la miséricorde de Dieu, & il n'y a point d'autre raison de la damnation des hommes, que la faute & le peché des hommes, car Dieu a donné à chacun de nous le moyen de se sauver.

Sang. Comme la defense du sang aux Israélites estoit une prohibition figurée, qui leur signifioit, qu'ils devoient s'abstenir de vivre du sang & de la mort d'autrui, ainsi le precepte de boire le Sang de nostre Seigneur, est un commandement portant la figure avec luy, qui est, qu'en beuvant reellement & corporellement son Sang, nous sommes instruits par l'usage de ce mystere, que nous devons recevoir & reconnoistre nostre vraie vie, qui est la vie eternelle de son Sang, & vivre de son Sang & de sa mort, & pourtant Saint Augustin oppose la defense de manger ou boire du Sang en l'ancienne loy, au commandement de boire le Sang du Fils de l'homme en la nouvelle.

Sardique. Au Concile de Sardique Osius presida, ou il y avoit 300 tant d'Evesques. Les 300 Evesques condamnerent Donat, & souscrivirent à l'absolution d'Athanase. Les autres se retirerent en une petite ville appellée Philipolis, & là firent un Concile, qu'ils appellerent de Sardique, par lequel ils recevoient Donat à leur communion, & condamnerent Athanase. Le

Donatistes firent tout ce qu'ils purent, pour soustraire le vray Concile de Sardique qui estoit en Afrique; & de fait, les Exemplaires en furent tous perdus, & supposèrent au lieu le faux Concile, de façon qu'au Concile de Carthage, lors qu'il fut question d'avoir les Canons de Sardique, pour le regard des appellations, Gratus Archevêque de Carthage, qui avoit esté au vray Concile, dit, qu'il se souvenoit qu'il avoit esté fait un Canon sur ce sujet au Concile de Sardique; on apporta le faux Concile, & les Pères reconnurent la fausseté des Donatistes, car ils sçavoient bien, qu'ils avoient absous Athanase, & neantmoins par ce Concile il estoit condamné. Le Concile de Sardique estoit receu en Orient, autrement il n'eût pas esté allegué par Innocent. Le Concile de Sardique estoit universel comme celui de Nycée, & est compris sous le Concile de Nycée; Justinien l'appelle œcumenique, & neantmoins quand il conte les Conciles Œcumeniques, il n'en conte que 4. il falloit donc que de ces deux Conciles il n'en fit qu'un, autrement il devoit avoir dit 5.

Sarrazins. Ce mot selon le vieux stile François signifie toute sorte d'infidèle, comme le mot franc en Orient signifie toute sorte de Chrétiens Latins, au moyen dequoy le mot de Sarrazin pris selon le sens auquel le prend Nicolle Gilles, peut signifier tant les Perses & Sarrasins

na-

natùrels, leurs voisins qui faisoient la guerre en Asie contre l'Empereur Justinien, que les Bulgares & Huns, depuis appelez Hongres, qui luy faisoient la guerre en Europe, & que les Maures ou Maurusiens, qui luy faisoient la guerre en Afrique, & estoient tous selon le Style de Nicole Gilles, Sarrasins, c'est à dire, Payens & infideles. Macedoniens, c'est à dire estranger, sous l'Empereur Maurice Namaan Duc des Sarrasins, courut & ravagea partie des provinces de l'Empire Romain, & ses Soldats ayant pris un jeune homme Tyrien, le voulurent mener à leur Pontife, pour l'offrir en sacrifice. Les Sarrasins n'estoient pas un seul peuple, & ne constituoient pas un seul Estat, mais c'estoient plusieurs grandes nations épanuës par forme de deluges & inondations de peuples en diverses Provinces & Regions, & qui avoient plusieurs Roys & plusieurs Seigneuries, qu'ainsi ne soit, il y avoit des Sarrasins aux confins de l'Egypte & d'Ethiopic, qui estoient sujets les uns du Roy d'Ethiopic, les autres du Roy des Homerites, d'ot est qu'Arethas Roy d'Ethiopic promit à l'Empereur Justin, de luy envoyer une levée de Sarrasins, pour faire la guerre au Roy de Perse. Il y avoit des Sarasins aux confins de la Phenicie, dont un nommé Abharabus estoit Roy, qui donna son Pays à l'Empereur Justinien. Il y avoit des Sarrasins en Arabie, qui estoit le lieu

naturel de leur origine, dont les uns étoient sujets à l'Empire Romain, & les autres confederez, partie à l'Empire Romain, & partie au Roy de Perse, Il y avoit des Sarrasins de la l' Euphrate, qui estoient en grand nombre, & avoient plusieurs Roys, dont est qu'Amnian Marcellin dit, que quand l'Empereur Julian fut venu aux confins de l'Empire des Perles, les Roitelets des Sarrasins le vinrent trouver. Sarrasins. Antropophages Procope.

Saül. Après la sentence de deposition, qui luy fut prononcée par Samuël demeurabien Roy de fait, mais non de droit, l'onction de David par Samuël, fut non une simple onction prophetique, mais une onction historique; Saül ne regna que 2 ans, Roy legitime sur Israël, c'est à dire depuis son onction jusques à la Sentence de Samuël, ou jusques à l'onction de David.

Savoys. Monsieur de Savoys est un Prince fort liberal d'abord, mais il se lasse incontinent.

Serpens. Il y en a qui disent, qu'il est absurde de dire, que les Serpens ne font point de mal à Malthe, à cause de Sainx Paul, & ils veulent attribuer cette vertu à l'Isle, & disent que les Anciens n'en ont point parlé; mais je leur répons, que les anciens sçavoient bien ce que c'estoit que Malthe, & que de là ils faisoient venir *Cannos Melitenses, vestes Melitenses, & rosa: Melitenses* que

si l'Isle eust eu cette propriété, de n'avoir point de serpens, ils l'eussent remarqué aussy bien qu'en d'autres lieux, qui ne sont gueres plus considerables que Malthe, & qui estoient beaucoup plus éloignés d'eux, comme ils ont remarqué cette propriété aux Isles de Grenezé, qui sont proches de France & d'Angleterre, & qui estoient plus éloignées d'eux, & il n'y a point de doute, que si c'eust esté une propriété attachée à l'Isle, les payens & tant d'ennemis de la Religion, n'eussent pas oublié de le leur reprocher, comme Porphyre & les autres. Le Serpent est bien appliqué pour designer symboliquement la fraude, car comme il ne tourne jamais la teste droit où il veut aller, ainisy la fraude ne declare jamais son intention de premier front.

La *Scala sancta*, qui est à Rome, n'a point esté apportée par miracle, il n'y a pas un Catholique qui le die, & Casaubon & les autres ne s'en doivent mocquer, elle y a esté apportée comme beaucoup d'autres reliques. Il n'y a pas eu plus de peine d'apporter la *Scala sancta* de Syrie, que d'apporter des pyramides d'Égypte.

Jules Scaliger à Monsieur de Rennes, qui luy parloit de quelques erreurs de Cardan, il dit, il n'y a point de doute que Cardan a fait de grandes fautes, mais croyez que celuy qui luy a respondu, & qui est en grand yogue, a fait de grandes

fautes, & a escrit des choses si frivoles & si legeres. Entre autres je n'estonne d'une chose, qu'il dit lors qu'il traite des fontaines, où il met une figure d'un seau. C'est la chose la plus ridicule du monde, mais il escrit si bien qu'il trompe tout le monde. Il semble aussy qu'il se mocque, quand il dit, l'huile fuit le feu, *valentiorum adversarium*, & dit, que si on met de l'huile sur une table & du feu aupres, que l'huile fuit le feu, & il ne voit pas que c'est l'huile qui se rarefie & se consume. Entre les premiers hommes de nostre nation il faut mettre Joseph Scaliger, encore qu'il ne soit si excellent que son Pere, qui estoit un grand personnage, dont je m'estonne, luy qui a estudié si tard & porté les armes. Il escrivoit merueilleusement bien. Luy parlant de Jules Scaliger & des Apophtegmes que son fils a fait imprimer avec le livret *Fabula Burdonum*, & apportant le jugement qu'il fait de Virgile, que c'estoit *ultimus Conatus Musarum*, il dit, Beze use quasi de cette phrase, quand il parle des Jesuites, car il dit, que cet Ordre est *ultimus Sathana anhelantis crepitus*. Jules Scaliger estoit un grand personnage, & quoy qu'il die qu'il ait fait en 2. mois son livre contre Cardan, je crois neantmoins qu'il se fit en mesme temps qu'il estudioit en Philosophie, il avoit plus d'esprit que d'estude, tout le contraire de son fils, qui avoit plus d'estude & de travail

que

que d'esprit. Le Pere mourut Catholique, & avoit fait instruire au cōmencement ses enfans en la Religion Catholique ; il avoit fait ses estudes en Italie, j'ay veu une impression de *Scotus* d'Italie, où-au devant il y a des vers de Jul. Scaliger, il avoit un tres-beau style entre celuy de Ciceron & de Senèque. En son livre contre Cardan, il y a des belles observations, quelquesfois aussy il s'en trouve qui sont bien legeres, mais il les revestit de si belles paroles, qu'elles passent. Joseph Scaliger estoit excellent homme aux langues, mais en Theologie il se trompe bien lourdement. Au livre qu'il a fait contre Serarius il se trompe fort sur le fait des Donatistes.

Schisme. Ils disent que nous sommes à la veille d'en voir un en France, ils ne seront point Schismatiques, ils seront heretiques, car ils n'ont point d'Evesques, ils n'ont point de chef, ny de Mysson.

Scissura pallij Samuelis figura scissura Regni Saul.

Scholastiques. Entr'eux tous, il n'y en a pas un qui ait leu des Peres, que saint Thomas & le Maistre des sentences ; Durandus n'en avoit leu aucun, car le plus souvent ce qu'il citera d'aucun d'eux, se trouvera d'un autre. Les plus grands scholastiques ne sont pas ceux qui reüssissent le mieux en conferences, & il s'est veu des Docteurs de Sorbonne arrestez en des cho-

sés legères; cela vient de ce qu'en l'escolle
 ils s'arrestent le plus souvent sur des ques-
 tions non controversées, comme de la Tri-
 nité, & ils s'y amusent tellement, qu'ils
 laissent les plus nécessaires choses, qu'on a
 besoin de sçavoir pour rembarrer les here-
 tiques. On peut dire d'un scholastique qui
 a esté long temps sur les bancs, qu'il est en
 chemin d'apprendre quelque chose, neant-
 moins ils pensent quand ils ont le bonnet
 de Docteur, estre de grands personnages:
 C'est une chose assez insuite que la schola-
 stique, & l'Evêque de Beauvais luy disoit,
 qu'il n'y connoissoit rien, il dit, pour moy
 j'y entends quelque chose, & si j'avois oublié
 ce que je sçay, je penserois n'avoir pas fait
 grand perte, on peut en 6 mois estre bon
 scholastique, mais pour sçavoir la Theolo-
 gie des Peres, il y faut de longues années, ce
 n'est pas un ouvrage de peu d'haine; ceux
 qui se mettent à la scholastique, sont com-
 me ceux qui apprennent à décliner par re-
 gles, quand ils viennent à posséder la lan-
 gue, ils oublient leurs regles: tout de mes-
 me en est-il de ceux qui estudiant en schola-
 stique; quand ils viennent à la Theologie
 des Peres ils oublient leur scholastique; par-
 ce qu'elle sert fort peu à cette estude. Il est
 besoin de sçavoir de la scholastique, pour
 se demeller quelques-fois des surprises que
 nos adversaires nous peuvent faire, mais
 qui n'auroit aussy que cela; ce seroit une
 pau-

peu de chose, j'ay plus sçeu de toutes ces matieres au bout du doigt, que tous ces Suarez & les Cours de Coimbra n'en ont escrit, & n'en escrirent d'icy à je ne sçay combien d'années, mais je fais fort peu de cas de cela; aux écoles ordinaires de scholastique ils laissent ordinairement la solidité, pour embrasser la subtilité, qui est une grande faute, pourveu qu'ils ayent quelques argumens, qui eblouissent, ils ne se servent d'autre chose.

Seneca. On a creu qu'il estoit Chrestien, & que Saint Paul & luy, avoient eu quelque familiarité, mais il n'y a guere d'apparence. Les Epistres qu'on dit estre de Saint Paul à luy, & de luy à Saint Paul, sont fausses, on dit qu'en mourant il dit, *sanguinem hunc aqua mixtum vobis Iovi Liberatori.* Quelques-uns ont voulu inferer de là, qu'il estoit Chrestien, & que par ce *Jupiter Liberator*, il avoit voulu entendre Jesus-Christ; il n'y a point de doute que Senecque, & quelques autres Anciens ont eu generalement quelques sentimens de la Divinité, & quelques-uns ont voulu croire, que les felicités temporelles que telles gens ont eues entre les payens, ils les ont eues de Dieu en cette consideration.

Monsieur de Senecy. Il y a une harangue de luy qui est fort bien faite, & qui est une des bonnes pieces du temps; c'estoit un bon esprit, son fils a si bonne façon, il a la Physionomie

fionomie d'un homme fort doux, & qui neantmoins a de la finesse & de la vertu.

Sens. Le lieu de Saint Bernard sert d'un bon titre pour la primatie de Sens. L'Archevesque de Sens la perdit contre l'Archevesque de Lyon qui estoit de la maison de Bourbon, contre lequel l'Archevesque de Sens ne voulut pas debatre, à cause qu'il estoit la Creature.

Les Septante. Monsieur Dole luy disoit, qu'ils estoient bien differens de l'Hebreu; il est vray dit-il, mais toute la difference ne vient qu'à cause des poincts, & en changeant les poincts il seroit aise de faire l'Hebreu semblable au Grec, & puis les 70. sont autorisez par J. C. & par les Apostres.

Sepulchra eorum qui sanctè vixerunt: colenda & adoranda. Plato in Theod. de curand. Grac aff. l. 3.

Le Cardinal *Seraphin* estoit un galand personnage, joyial, qui croyoit fort aux propheties & aux devins. Un jour il faisoit un fort plaisant Conte, qu'estant jeune escollier à Boulogne, il luy sembloit en dormant, que quelqu'un l'éveilla, luy dit, qu'il estoit & contast combien de coups frapperoit une cloche qu'il entendoit sonner, & qu'il vivroit autant d'années qu'elle frapperoit de coups; Luy s'éveilla & conta, ce dit-il 48. coups, mais il faut tout dire, ce disoit-il, elle en avoit déjà bien sonné avant que je m'éveillasse; il contoit cette vision fort plaisamment.

De

De Serres estoit Cath. Rom. Je luy ay veu faire son abjuration entre les mains du Legat le Cardinal de Florence, mais il ne fit pas sa declaration, parce que l'on esperoit qu'il feroit quelque profit parmy ceux de la Religion. En ce temps Monsieur de Sancy se convertit, & fut cause qu'il se hastast, & qu'il se declarast, & luy dit, Monsieur, si j'avois ma famille & tout mon bien icy, je n'arresterois pas à me declarer.

Le Cardinal de *Sforza*, qui ne croit la puissance du Pape comme beaucoup d'autres choses, me disoit, qu'elle est bien aisée à prouver à Rome.

Significare bien souvent dans les Peres ne veut pas dire signifie, mais appeller, comme dans Saint Ambroise *Corpus Christi significabatur, id est appellabatur*, j'en ay une infinité d'exemples des Peres.

Silence. On n'est pas toujours receu à argumenter du silence, & de la tolerance, & de la tolerance des siecles precedens, contre le témoignages & les exemples des siecles posterieurs.

Sinister locus in sacris litteris dignior dextro. Baron. *Epit. Ann. an. 325. 17. & 18.*

Sitio quid est nisi desidero fidem tuam. Augus. *homil. 23.*

Sixto V. fut fait Pape par le Cardinal d'Este qui pensoit en ce faisant, devoir
tout

tout gouverner, & avoit tiré de Sixte une promesse, à la charge qu'il fut du party des François. Cette promesse fut trouvée apres la mort du Cardinal d'Este avec ses papiers; Ce qui m'a esté dit par le Cardinal Camerin, qui estoit des siens. C'est ce qui occasionna les Espagnols à luy vouloir tant de mal, jusques à deliberer de le déposer, ce qui fit aussi résoudre le Pape d'excommunier le Roy d'Espagne. Cette affaire là le travailla de cette façon, & il la prit tellement à cœur, comme une chose qui estoit de grand poids, qu'il en devint malade & en mourut. Les Espagnols faisoient alors courir le bruit à Rome, qu'il estoit mort pour avoir trop bu du *Lachryma*. Je crois bien que cela y servit, parce que lors qu'il estoit malade, il faisoit grand chaud. & dans sa grande soif il beuvoit de ce *Lachryma*. Monsieur de la Boderie dit sur ce propos, qu'il se souvenoit qu'estant à Rome au Conclave, on le menoit quelques-fois faire collation dans le Palais de Saint Pierre, & celui qui le menoit, qui estoit un bon vicillard, qui gaussoit, disoit, *Andiamo a provare quel Coltello ché ammazza Papa Sixto*. Le Cardinal d'Este apres que Sixte fut fait Pape luy demandant tout plein de graces, ne se put tenir de luy dire, *Padre sancto, jo uho fatto Papa*. Sixte luy respondit, *Lasciate-mi, dumque este Papa*.

Socinus

Socinus, qui est aujourd'huy en Pologne, & est celuy qui a escrit pour defendre les Arriens d'aujourd'huy, dit que c'est le moyen pour s'accorder aux Mahometans, & pour concilier ces deux Religions, car les Mahometans disent, que Christ est un grand Prophete, aussi bien que ces Arriens d'aujourd'huy, qui ostent à J. C. la Divinité; ainsi le Calviniste tombera enfin en Turcisme, de Luther est venu Calvin, de Calvin ces Arriens, qui veulent accorder le Christianisme avec le Mahometisme.

Socrate estoit Novatien & ennemy particulier du Pape, nous n'avons point d'Historien ancien Catholique, Niesphore le dit expres. Socrate heretique de l'heresie des Novatiens, par tout recusable au fait du Celibat, ou il suppose l'histoire de Paphnutice recusable encore pour le regard du Canon indifferent pour la celebration de la Pasque.

Sopha's Acclamatio olim dicentibus, inde Martialis, grande Sophos.

Sainte Sophie. Pendant que j'estois à Rome la premiere fois, l'Ambassadeur de Venise, qui y estoit, alors appelle Contarin, me dit, que le temple de Sainte Sophie de Constantinople est plus beau que le temple de Saint Pierre de Rome. Le Pere Camille Jesuite le sçavoit aussi plus beau. Procope au livre qu'il a fait des bastimens de Justinien, en fait une description qui est

est magnifique ; & il y a encore dedans des Mosaiques, qui sont du temps de Justinien.

Sophistes. Leurs argumens, dit un ancien, sont comme les Exorcistes, où il y a beaucoup à eplucher, & peu à prendre.

De *Spina* estoit quelque peu poly, mais il ne sçavoit pas beaucoup en la Theologie, & il se voulut convertir sur la fin, mais ils ne le laisserent pas sortir & l'assiègerent tousiours.

Suber aβuaris ⊙. Pindare. *vid. Lambin in illud Horacij, adversus rerum immersabilis undis.*

Succesion. Tous les Sacrificateurs estoient successeurs d'Aaron ; ils avoient donc tous les privileges d'Aaron avec autant d'avantage que le souverain Sacrificateur, tant les Princes des Sacrificateurs, qui commandoient aux 24. ordres, que les simples Sacrificateurs. Belle conclusion ; les Prestres de *mesme* sont tous successeurs de Saint Pierre, mais chacun selon sa mesure, & non avec la mesme plenitude de son autorité.

Car il y a succesion de derivation & succesion de representation. Tous les enfans sont bien successeurs du Pere en la premiere sorte, mais l'aîné seul en la deuxiesme ; tous les rameaux sont bien continus avec la racine, mais collateralement & derivative-ment ; la seule ryge directement & representativement ; la succesion ne fait pas pour la probité, mais pour l'autorité.

L'Aîné fils de Ezechias, n'a pas donné à

Manassé

Manassé d'estre bon Roy comme luy, mais bien d'estre Roy comme luy. Et encore qu'avec cette condition, il ne laissast pas de pouvoir estre Tyran quant à l'exercice depravé de son autorité; neantmoins sans cette condition, il ne pouvoit estre sinon Tyran & usurpateur, laquelle tyrannie est dautant plus insupportable que l'autre, qu'il est permis même par les loix aux particuliers de tuer ceux qui sont tyrans de cette sorte.

Sudare. Ideo toto corpore. sudavit Christus, quia in corpore suo, id est, in Ecclesia sua Martyrum sanguinem effudit. Aug. in Psal. 93.

Sujets. Il y a deux nœuds, par lesquels ils sont obligez d'obeir à leur Prince; l'un politique, qui a pour but la paix & la felicité de la vie temporelle, & contre l'infraction duquel sont instituées les peines temporelles; qui est celuy dont parle S. Paul, non seulement quant à l'ire; l'autre Religieux & Ecclesiastique, a sçavoir celuy d'obeissance, que les Chrestiens doivent à leurs Princes, non pour le simple respect des loix & peines temporelles mais pour le respect de Dieu, & pour la consideration des peines & recompenses eternelles; qui est celuy que le même Saint Paul appelle, pour la conscience: Quand Saint Pierre escrit, soyez sujets à toute Creature, le mot de Creature se prend là pour Magistrat ou autre personne constituée.

constituée en supériorité, parce que ce sont les Magistrats *qui propriè'te'ari dicuntur*. Le précepte de Saint Paul, qui commande d'obeyr aux Empereurs qui de son temps estoient payens, semble ne devoir avoir lieu, que pour les Empereurs, dont la domination avoit esté instituée avant le Christianisme, & ne lier pas aujourd'huy ces Chrestiens, qui vivent sous l'Empire du Turc: dont est, que les paroles de S. Paul touchant les Empereurs, qui n'avoient jamais esté Chrestiens, n'inferent aucune conséquence nécessaire pour des Princes & souverains qui ayent crû en Christ, se sont revoltez contre luy. Monsieur Sarrau n'a pu s'empescher de mettre à costé de cet article, maxime horrible, par laquelle est permis aux Chrestiens vivans sous des Princes infideles de se rebeller contre eux. Saint Thomas met cette difference entre les dominations instituées avant le Christianisme & celles qui ont esté instituées depuis, qu'aux premières il est licite d'obeyr à des Princes infideles, mais que dans les autres il est illicite d'eslire d'autres Seigneurs que des Chrestiens & fideles. Clovis estoit Roy premier que d'estre Chrestien & avant son sacre, & partant se rendant Chrestien, il n'avoit pas besoin que ses sujets luy fissent de nouveau serment, ni luy à eux, mais cela n'avoit pas lieu pour Pepin, ni Hue Capet, Chefs des deux dernières races; Car Pepin n'estoit

n'estoit pas Roy avant que d'avoir fait & receu le serment de son peuple, ni Hue Capet n'estoit pas Roy legitime, mais seulement usurpateur, jusques à ce que les François y eussent presté leur consentement, & luy eussent fait le serment de fidelité. Or qui doute, que quand Pepin fut eleu Roy des François, ce ne fût à condition d'estre Chrestien & Catholique, puis qu'oultre la distinction de Saint Thomas, c'estoit en faveur de la defense, que luy & son Pere avoient faite de la Religion Chrestienne contre les infideles, qu'on l'elisoit, & que l'une des principales causes, qu'on apportoit pour deposer Chilpéric, c'est, qu'il étoit incapable à cause de son insensément, de defendre la Religion Chrestienne cõtre les infideles. Si Clouis & les autres Roys apres s'estre fait Chrestiens, estoient de pire condition, que quand ils estoient Payens, parce qu'ils ne pouvoient retourner au paganisme, sans perdre non seulement la vie eternelle, mais mesme le droit du regne temporel, il faudroit dire, que tous les infideles, qui se font Chrestiens seroient de pire condition qu'auparavant; Car avant que de se faire Chrestiens, ils pouvoient repudier leurs femmes, & en prendre d'autres, ils pouvoient mesme avoir plusieurs femmes, & oultre cela des Concubines encore, là ou depuis qu'ils sont Chrestiens, ils ne le peuvent plus, & s'ils veulēt retourner à

à leurs anciennes coustumes, ils sont punis par les loix tant spirituelles que temporelles. Il y a cette difference entre l'Estat des peuples Chrestiens avant qu'ils fussent acquis au Regne temporel de Christ, lequel il exerça par ses Lieutenans, qui sont les Roys & l'Estat des mesmes peuples Chrestiens depuis qu'ils ont esté acquis au Tribunal spirituel de J. C. lequel il exerce par le ministère de ses Officiers & vicaires spirituels, qui sont les Evesques & Pasteurs, c'est que durant le premier temps ils estoient obligez en conscience d'obeïr aux Empereurs Chrestiens & ne se pouvoient revolter contre eux, mais que durant le second temps cette obligation de conscience cesse, & qu'ils peuvent legitiment, quand l'occasion s'en presente, secouïr le joug de leur servitude, & partant encore que le precepte de Saint Pierre & de Saint Paul soit perpetuel, néantmoins la condition, qui estoit de leur temps, à sçavoir que les infideles puissent estre vrais & legitimes Roys, n'estoit pas perpetuelle.

Stracan. Il me dit un jour parlant de Monsieur Stracan, que c'est le plus honneste Escossois, qu'il ait jamais veu, & qu'il falloit luy faire avoir une place entre ceux qui doivent discourir devant le Roy.

Stiles. Je puis juger des Stiles, parce que j'ay employé 25 ans entiers à feüilletter tous les bons Auteurs Latins, Grecs & Italiens,
j'ay

J'ay esté 15 ans entiers, que j'avois toujours dans ma poche un Orator de Ciceron. C'est le plus méchant stile du monde que celuy de Tacite, & est le moindre de tous ceux qui ont escrit l'histoire. Tout son stile consiste en 4 ou 5 choses, en Anthicheses, en reticences; une page de Quinte - Curce vaut mieux que 30 de Tacite: j'en puis juger, car je l'ay autant manié qu'homme de France; j'en ay là dedans un, monstrant sa bibliotheque, où il n'y a ligne que je n'aye marquée: J'ay esté 3 ans entiers, que j'avois un Tacite dans ma poche, jamais il ne fera un bon homme d'estat, il fera bien un bon courtisan; & luy apprendra les ruses de la Cour. Je n'ay jamais veu homme de jugement qui loüast Tacite, & les Italiens, qui entre toutes les Nations sont les plus judicieux, n'en font point d'estat. Il n'y a rien si aisé à imiter que le stile de Tacite, & ceux qui s'y amusent, s'en lassent incontinent. Je me souviens, que Monsieur de Belesbat, vôtre Pere, l'imitoit fort bien, & avec grande facilité. Il disoit cela à Monsieur de Belesbat Conseiller au grand Conseil, qui loüoit Tacite & Seneque, ce qui fut cause, qu'il se mist sur le discours que j'ay escrit cy devant, & dit sur ce propos de l'éloquence des choses admirables. Quinte Curce est le premier de la Latinité, si poli, si terse, & est admirable, qu'en ses subtilitez

subtilitez il est facile; clair, & intelligible. Je mets Florus le plus haut apres luy, c'est toute fleur, il est si elegant. Monsieur de Tyron, qui estoit un grand homme pour juger des stiles, mettoit Q. Curce au premier rang. Les choses qui consistent en demonstration, il faut les escrire en stile propre sans metaphore, comme la Medecine, la Theologie & l'Histoire. L'Orateur peut user d'ornemens & de fleurs. Tout homme qui a à parler en public, doit surmonter l'atrocité des Auditeurs; ou bien il ne fait rien qui vaille. Les anciens mots employez avec jugement donnent quelquesfois de la dignité & de la majesté au stile, *grandiorem reddunt orationem*, comme parle Cicéron. Le jugement & l'invention en matiere d'écrire, ont leurs temps & leurs fonctions totalement diverses & separées, car le jugement vient de la froideur, l'invention de la chaleur. Le jugement consiste à retrancher, l'invention à adjouster; le jugement porte l'esprit de la circonference au centre, l'invention du centre à la circonference.

Subtilité. Il y a des choses qui par trop de subtilité perdent leur force. *Seneca.*

Savoye. est le plus ignorant homme en Antiquité qu'il est possible, les Jesuites de Turin m'apportèrent un livre qu'il avoit fait, de quoy ils faisoient un grand cas; je leur montray tant de passages, si impertinamment, sottement & ignoramment

tirez,

tirez, que rien plus, & falsifiez aussi. Le P. Coiffeteau dit, que l'on le tenoit pour le plus excellent Metaphysicien de tous les Docteurs. Il répondit, mais le plus sçavant ce n'est que Sophisterie. Celuy d'entre tous les Scholastiques, qui a écrit le plus mal de l'Eucharistie, est Suarez.

Suburbicaria. Le Canon du Concile de Nycée où il y a *Suburbicarias*, ne fait rien contre le Pape, car il est de la version de Ruffin, qui avoit esté excommunié par le Pape Anastase, & le Grec ne le dit point.

Monsieur de Sully. Sa richesse & son avancement consiste en dons du Roy fort grands, en presens qui luy ont esté faits par les partisans, & en pensions que le Roy luy donnoit, car il avoit d'estat pour toutes ses charges 200 mille francs, desquels y a épargné la plus grand part depuis qu'il est aux finances, & ne se trouvera point qu'il soit enrichy des deniers de l'Espagne, il n'a point 40 mille francs de rente, il n'en confesse que 25. Je laisse le revenu qu'il a en benefices, car il a 50 mil francs de rente. Il y a 6 mois qu'il a dit à la Reyne, qu'il estoit impossible qu'il demeurât aux finances, si elle ne le maintenoit contre tous, car il ne peut resister aux quereles de tous les grands, qui luy viennent demander, si elle ne l'avoüe, autrement tous les jours se feroient mille quereles & mille pieces

O avec

avec les uns & les autres pour vouloir remédier aux profusions, qui se font: quoy qu'on fasse en ostant Monsieur de Sully, il est impossible que les finances soient maniées, si ce n'est par un Conseil; car si l'on y met un petit compagnon, il ne pourra résister aux bravades de tant de grands; si l'on y met un Grand ou un Prince, il sera suspect, il faut donc que ce soit un Conseil des finances, qui apportera mille inconveniens à cause du temps qu'on apporte ordinairement à tous les Conseils & aux résolutions; l'Etat de cette année seulement ils ne le sçauraient faire sans luy, il faut qu'ils trouvent je ne sçay combien de millions de fonds, pour payer les nouvelles pensions: où est-ce qu'ils trouveront cela? Si on va retrancher les pensions que donnoit le Roy, qui sont des pensions bien employées, car le feu Roy ne jettoit le lard aux chiens. Il faut mécontenter une infinité de gens nécessaires, qui sont ceux à qui le feu Roy donnoit; d'autre costé si l'on veut casser les nouvelles, ce sera encore pis; si bien qu'ils seront bien empêchez. Monsieur de Sully avoit mis dans les coffres du Roy 20 millions de livres d'extraordinaire, & depuis la mort du Roy on en a dépensé 10 millions. La Reyne en donnant des pensions ordinaires sous pretexte d'empêcher qu'on ne nuisit à son fils, a donné moyen à plusieurs de luy nuire, car sans les pensions ex-

traordi-

traordinaires ils n'auroient pas moyen d'être suivis. Monsieur de Sully a une lettre que le feu Roy luy écrivit au commencement qu'il se mît aux affaires, & le conjura de s'y mettre & de le mettre hors de peine, qu'il avoit mille gens sur les bras, qui luy demandoient, & son pourpoint percé au coude. Monsieur de Sully a acquitté le Roy de 100 millions, & degagé le domaine ou mis en estat de le degager pour 30 millions, & laissé 20 millions. Quand il parle au Cardinal, il semble que ce soit un pedagogue, tous les autres se taisent; il a une patente du Roy, par laquelle il luy defendoit de dépenser l'argent de la Bastille, que pour faire la guerre à ses ennemis.

Surius. Il y a un certain Laurentius Surius, qui revoque en doute Liberatus, & la loy *inter dotes* approuvée par Alciat & par Cujas, qui dit, qu'elle est dans les basiliques. Liberatus aussi en parle, & la confirme au 2. tome des Conciles p. 301. Mais Surius se trompe, & est une grande beste, car ce Liberatus est un bon Auteur, il le rejette sur ce qu'il drappe le Pape Vigilius, mais il est si ignorant, qu'il ne voit pas qu'alors Vigilius étoit heretique & Anti-Pape. Cette loy *inter dotes* est pour l'uniõ des Eglises, que Justin & Justinian se sont éforcez de remettre, contre les efforts qui avoient esté faits au contraire par les Empereurs Zenon & Anastasius. *Æneas Sylvius* écrit en faveur du Concile

de Basle , mais il le fit estant fort jeune , & nouvel écolier revenant de Suisse.

Symbole. C'est une folie de dire, que chaque Apôtre a fait son Article du Symbole; il y avoit dans l'Eglise une confession de foy autre que le Symbole de Nycée, & avant mesme ce Concile, laquelle faisoit mention de l'Article de la Resurrection des morts, qui ne fut point mis au Symbole de Nycée, & par ce moyen on pourroit donner explication au lieu de S. Ephrem, qui dit, que l'Eglise ancienne a crû la Resurrection des morts, entendant la confession de foy de l'Eglise avant le Concile de Nycée, car autrement ce lieu ne se pourroit pas entendre. S. Ephrem ayant esté avant le Concile de Constantinople, lequel fait le premier mention de la Resurrection des morts: les Grecs se sont separez d'avec nous, parce qu'ils disent, que nous avons ajoûté au Symbole, contre ce qui avoit esté defendu par le Concile de Calcedoine, que l'on n'a oûtât point une autre Doctrine; ce mot, *aliam doctrinam*, c'est à dire, Doctrine contraire. Le Concile de Constantinople ne fait pas une autre Doctrine, mais elle n'étoit pas contraire.

Synodus plenaria, ne veut pas toujours dire *universalis Synodus*, mais quelquefois le Synode d'Afrique, quelquefois *major Synodus*, ne veut pas dire *major multitudine Episcoporum*, mais *major Autoritate*.

Termes

T.

Termes differens selon les sciences. Ceux là sont des pedans, qui nous veulent contraindre d'expliquer les mots au mesme sens qu'ils sont entendus dans Xenophon & Herodote, parce que selon les arts & les sciences diverses, la signification des mots varie necessairement, comme en Philosophie on dira, que *homme est species*, & en grammaire *homo est genus*. C'est une impertinence d'alleguer une distinction pour distinguer l'acception d'un terme; lequel encore qu'il ait plusieurs usages, il est clair au lieu où il est employé, en quel sens on l'y doit entendre; comme si j'allegue cette proposition, que le sang du taureau est du poison, c'est une absurdité ridicule, que de reprendre là dessus, que ce mot de taureau a plusieurs significations, qu'il signifie quelquefois un signe celeste, quelquefois un animal, quelquefois une montagne, car la seule relation des termes intrinseques de la composition, determine assez en quelle acception, il doit estre entendu, veü que le taureau, quand il signifie un signe celeste, ou une montagne, n'a point de sang.

Tertullien est un terrible Auteur, & qui ne se laisse pas manier à tout le monde, il est plein de nerfs, sa plume perce comme un burin, il a d'étranges façons de parler, *disciplina* veut dire bien souvent dans ses écrits

de culte extérieur de la Religion *fides*, la
 théorique *Regula*, les Canons, les loix, *de*
Deo & disciplina, comme qui diroit *de Deo*
& ejus cultu. Il y a aussi en un endroit, *Scriptura*
figit regulam, ce n'est pas à dire que
 l'Écriture ait establi des bornes, mais qu'elle
 a décidé la question ailleurs, *Scriptura*
habet rationem, sibi sufficit, c'est à dire, l'É-
 criture a son cōpte, & elle a de quoy payer,
 elle se contente, il a appellé les Chrétiens
pisciculos, parce qu'ils sont nez de l'eau du
 Baptême, ou bien parce que *facti sunt fa-*
miliares Christi, qui dictus est piscis *ἰχθύς*
 des 1. lettres de ces mots *ἰησοῦς χριστός*
κύριος, il y a en un autre endroit, *fides nomi-*
num est, intelligentia sententiarum, c'est à
 dire, que la fidele interpretation des mots
 est la vraye intelligéce des choses. Il appelle
 ceux qui sont Baptisez *Candidatos Baptis-*
mi, faisant allusion aux robes blanches de
 ceux qui estoient Baptisez, lesquelles rob-
 bes ils portoient jusques au Dimanche, ap-
 pellé pour cela *Dominica in Albis*, qui s'ap-
 pelle aussi de *Quasimodo*, à cause qu'il disoit,
quasi modo estis infantes, lac & mel comedi-
te, on leur donnoit du lait & du miel, pour
 leur montrer qu'ils étoient recreés & faits
 enfans, & ce lait se donnoit seulement aux
 Catechumenes & aux Adultes, *ad notandum*
infantiã ce qui ne se donnoit point aux en-
 fans qu'on Baptisoit, & tous les nouveaux
 Baptisez estoient des *infantes Christi*, bien
 qu'ils fussent fort âgés. Ceux de la Religion

disent, que cet œuvre de vers de Tertullien, n'est pas de luy, parce que les regles des vers n'y sont pas; je voudrois plutôt tirer de là, que cette œuvre est de luy, car Tertullien n'étoit pas un homme pour sujétter aux Regles, *apud nos dicit omnia indisc. propter uxores.*

Testament. Dans le Vieux Testament il n'est point parlé ni du Paradis ni de l'enfer, à quoy un Ministre converty luy respondât, que ces mots ne s'y trouvoient pas expressement, mais qu'il y en avoit d'autres, qui pouvoient avoir la même force, comme la mort, la vie, il répondit, qu'on ne trouvoit dans l'Ancien Testament autre chose que des peines & des recompenses temporelles; des peines éternelles il n'en fait aucune mention; si donc ils se veulent servir de ces passages, ou les écritures sont recomman-dées, lesquelles ne s'entendent que des écritures du Vieux Testament. Il faut, puis qu'ils disent qu'on ne se doit servir que de la seule Escriture, par ces passages là, que l'Escriture de l'Ancien Testament soit suffisante; si elle est suffisante, qu'ils y trouvent donc & l'enfer & le Paradis, la communion sous les deux especes, le Baptême des petits enfans.

Testamēt ne signifie pas toujours alliance, il signifie quelquefois le sceau de l'alliance *σφραγίς*, & la bête qui se coupoit; lors qu'anciennement ils faisoient alliance, ils apportoiēt un animal, lequel ils coupoient, & par cette ceremonie, ils faisoient l'alliāce, & cet

animal s'appelloit Berith, & le sang aussi de cét animal, ce que les Latins appelloient aussi *Fædus*, en Grec aussi dans Homere la mesme façon de parler *ἐπί τῷ αἵματι*. *Calix iste est testamentum in meo sanguine, id est, fædus sive sigillum.*

Theodoret. Je suis sorty d'un passage bien difficile de Theodoret, qui m'a tenu trois mois, toutes les parties de ce passage prises separément, ne semblent pas difficiles, mais toutes ensemble il y a bien de la difficulté. Je les ay bien expliquées. Le livre de *curatione Gracarum affectionum* de Theodoret, bien que ceux de la Religion ne le croyent pas, & que Nicephore ne le mette pas dans le catalogue des œuvres de Theodoret, mais je le puis montrer par 30 passages du lieu, du temps, & du style de l'Auteur. Theodoret avoit fait douze livres de Sacremens, qui sont perdus, puis qu'il en avoit tant fait, c'est signe qu'il en contoit plus de deux, & qu'il n'étoit pas de l'avis de Calvin.

Theodose le Grand. Saint Ambroise luy reprochoit de forcener contre Dieu, foulant aux pieds les loix divines.

Theodose Second. L'Empereur ayant esté rencontré par un homme, qui luy avoit signifié une excommunication & depuis cét homme là s'étant perdu dans la foule du peuple, ne voulut jamais prendre son repas que cét homme là n'eût esté trouvé, & qu'il ne se fût fait absoudre.

Theologie. Il ne faut j amais argumenter en

Theologie par la Philosophie. En Theologie il est fort mauvais de s'arrester sur la raison de Philosophie, le meilleur & le plus seur est, de ne s'eloigner point de l'autorité, il est tousjours plus expedient de s'amuser à ce qui est du fait, & non pas à ce qui est du droit, & meilleur d'avoir l'exemple des choses passées; Je traite la Theologie comme Cujas faisoit le droit. J'y apporte des embellissemens tirez des belles lettres, j'ay cela de plus, que j'ay d'autres aydes tyrez de la Philosophie. Pour estre Theologien il est besoin de sçavoir trois langues, Latin, Grec, Hébreu, au moins les deux premieres sont absolument necessaires; car en Hébreu il y a seulement l'Escriture, mais les autres il faut qu'un Theologien les ait. Le plus grand nombre des Peres est Grec, & ils sont si mal tournez que rien plus. Si c'est un heretique qui les ait traduits à dessein, il y aura commis des fautes, & d'autres en auront fait par ignorance, si bien qu'il est impossible qu'on ne commette de grandes fautes si l'on ne sçait cette langue & si l'on s'en fie aux Traducteurs comme font la plus part de ceux qui ont escrit, on commet des fautes ridicules. Tous ceux qui ont escrit, voulans prouver l'adoration du Sacrement, ne manquent pas de citer ce passage de S. Chrysostome, si je ne me trompe, *adora & communica*, parlant de la façon des anciens, de se mettre à table de l'*accubitus*;

bitu; il y a dans le Grec *ἀνατίθω*, id est, *procumbe*, *accumbe*, & ils ont jugé, que cela vouloit dire *inclina* & *adoras*; il y a un autre passage, je crois du mesme Auteur, qui dit *adoremus*, mais il faut traduire selon le mot Grec, *adornemus*. Aujourd'huy on ne sçait plus rien en Theologie, ils ne sçayent rien de l'antiquité que par indices, ne sçavent rien aux langues, ne lisent point les bons livres, & par consequent ne peuvent connoistre ceux qui sont supposez, en quoy beaucoup de Gens se trompent tous les jours, & mesme Saint Thomas, qui cite de Lanfrancus pour S. Aug. Pour écrire contre ceux de la Religion, il est besoin de sçavoir. Premièrement leur doctrine, plus d'avoir une grâde connoissance des langues, & être bié versé en la lecture des Peres; si je n'étois Catholique, je r'embarrerois bien nos Docteurs par leurs solutiōs. Il est de la Theologie cōme de la tortuë, de laquelle il ne faut pas manger si l'on ne veut la manger toute.

Thevet. Monsieur de Pompont dit un jour à Thevet, contre lequel Belleforest plaidoit & maintenoit qu'il luy avoit desrobé de ses escrits. Escoute, veux-tu luy faire un grand desplaisir, dit, que c'est luy qui a fait tout ton livre, on dit qu'il est la plus grosse beste du monde.

Saint *Thomas* est venu fort avant dans la Scholastique; s'il fût venu en un temps où il eût trouvé des gēs polis, il eut fait des merveilles.

vêilles. Il a trouvé des hommes tous faits devant luy, Albert & Alexandre de Hales, & les livres d'Averroës, qui étoient tournez en Latin: pourveu que l'on ne passe point S. Thomas, on en a assez dans la Scholastique, on en sçait tout ce qu'il en faut sçavoir, le reste n'est que perte de temps. La somme de S. Thomas est comme resultat de ses autres écrits, & cōme son Testament & sa dernière volonté, & laquelle a tousjours esté tenue cōme le miracle & l'oracle de la Theologie Scholastique tousjours lue publiquemēt, & s'il se peut dire adorée en l'Écote de Paris.

Thus totum, non pars, Domino in condi precipitur, orationis enim Sacrificium Domino soli offerendū est, nam & si Sancti rogantur à nobis, non tamen, ut nos salvent, Domini siquidem est Salus, vorum ut nobis salutem impetrent, postulatur. Rad. in Lovit. c. 4. l. 1.

Le Cardinal Tolet disoit, qu'il ny avoit rien de si vilain, ni de si laid, qu'un festin en une cuisine, mais rien de si beau qu'un festin sur la table. (Il dit cela à propos de ce qu'il mena un jour Monsieur Daire & de S. Victor & de Nantes en son cabinet où ses papiers estoient confus sur la table) & leur lisant quelque piece de son livre, qui estoit broüillé; il n'y a icy que de la confusion, leur dit-il, quand le livre sera prest, il sera mieux. Le Cardinal Tolet fut fait Cardinal par le Pape Clement seulement, parce qu'il connut, qu'il favorisoit l'absolution du

Roy, & il le fit à dessein, que l'on dit qu'un Espagnol avoit esté de cet advis, & le Pape passa par son opinion. Le Pape apres avoir resolu l'absolution du Roy, l'envoya querir, & luy dit, que la nuit il avoit eu quelque revelation, qui l'empeschoit d'absoudre le Roy. Le Cardinal respondit, Pere Saint, il faut que ces inspirations viennent du diable, puis qu'elles viennent apres la resolution, car si elles venoient de Dieu, elles eussent prevenu la resolution. Le Cardinal Tolet n'avoit d'autre envie que de voir le Roy, & d'estre envoye legat en France. Parlant du Cardinal Tolet à Monsieur le Marquis de Cœuvre, il luy dit, c'estoit un homme qui vous aymoît bien, & me parla fort de vous, il aymoît fort le Roy, & mesme proposa au Pape, de menacer le Roy d'Espagne de l'excommunication s'il persistoit à se roidir contre l'absolution du Roy; je le fus voir un jour, & le trouvoy qu'il escrivoit une lettre au Roy d'Espagne fort hardie, c'estoit beaucoup d'escrire de la façon au Roy d'Espagne defunct, ils avoient eu, le Duc de Sessa & luy de grandes prises pour cette affaire là. Le Duc luy disoit un jour, que s'il estoit aussi bon Cavalier que Theologien, il ne tiendroit pas le propos qu'il tenoit; il luy respondit, si vous estiez aussi bon Theologien que bon Cavalier, vous diriez ce que je dis.

Les Toupinans bours n'ont point l'usage

des Caractheres, & ne sçavent ce que c'est, car un jour un Espagnol étât en leur pays, & envoyant par un des naturels du lieu à un autre Espagnol, qui estoit aussi en ce pays, mais quelques journées plus loin, cinq petits lapins; il luy escrivoit sur une feüille, le nombre des lapins qu'il luy envoyoit: le Messager en mangea un par le chemin, & estant arrivé au lieu où il devoit trouver celui à qui il portoit son present, il luy donna les 4. Lapins, avec la feüille; Celuy qui receut le present, ayant veu ce que l'autre luy escrivoit, reconnut qu'il y avoit faute au nombre, & luy dit, vous avez mangé un des lapins; Ce pauvre homme luy demanda, comment il le sçavoit, je l'apprends, par cette feüille, luy dit-il, ce qui l'estonna fort, & il creut qu'il y avoit quelque Divinité là dedans.

Traditions. Ceux de la Religion ont bonne grace de nous oster les traditions, & de nous obliger à ne croire que ce qui est dans le vieux & le nouveau Test. car ils ne peuvent nier que beaucoup de livres de l'ancien Testament n'ayent esté perdus; car il y en a de perdu plus que nous n'en avons, comme tant de livres dont les Chroniques nous font mention de l'histoire des Roys de Juda, & de tant d'autres pieces, qui sont citées à tout propos. Les Chroniques ne sont qu'un abrégé de l'histoire, & cela se void en ce qu'elles ne font que toucher & effleurer.

rer les choses en passant. Les Pharisiens n'alloient pas leurs traditions, pour discerner l'advenement du vray Christ, mais les Escritures mal entendues.

Traits ou pointes. Il n'y a rien de si pernicieux que d'escrire par traits, ni rien de si contraire à l'eloquence; Les traits en un style, sont comme les pierres rondes en un bâtiment, qui ne se peuvent jamais bien agencer; car si en un discours vous voulez vous en servir de quelqu'un, il faut qu'à pres, pour reprendre le fil de vostre discours, vous descendiez si bas, qu'il ne se peut faire que l'Auditeur ne s'en apperçoive, & qu'estant ainsi picqué par cette pointe, il ne juge qu'il y a de l'artifice en vostre discours. Et ayant cette connoissance, il sera bien malaisé que vous le persuadiez par apres.

Transsubstantiation. Ce mot se trouve dans Stephanus Episcopus Eduensis, qui vivoit il y a 600 ans, & ceux de la Religion disent, qu'il n'est en vogue que depuis de Concile de Lausan. La *Transylvanie* est pleine d'Arriens.

Trapezuncæ estoit fort mauvais Traducteur, [& fort peu fidele. Dal.] *vide supra in Berlar.* *ἡ τὴν* dicuntur descriptiones minus accuratæ, *ἡ τὴν* & *διὰ τὴν* ὀρθῶς ὀρθῶς ὀρθῶς.

Turrianus. je me suis estonné de ce qu'il veut soustenir les Decretales, c'est un bon homme & propre à fueilleter les M.SS. mais ignorant merveilleusement en ce qui est de

ce temps. Je ne sçache point d'homme plus ignorant pour ce qui est des temps que luy & Genebrard ; Cela n'est pas croyable de leur ignorance. Turrianus a le plus mauvais jugement d'homme, qui ait escrit de nostre temps. Ce Turrianus defend les Constitutions de Clement, & pour resoudre à cette difficulté, laquelle ne se peut soudre pour le regard de cet Epistre de Clement à S. Jacques, où il l'entretient de la mort de S. Pierre, qui mourut 9. ou 10. ans apres S. Jacques. Il dit pour responce, que l'Empereur de Grece, qui avoit chassé Chryostome, luy escrivit bien apres sa mort, mais il est si pauvre d'esprit, qu'il ne void pas que cette lettre de l'Empereur dont il veut parler, est une Protopopie aux reliques & aux os de S. Chryostome, de luy pardonner de ce qu'il l'avoit envoyé en exil, mais le tout est dit par une figure de Rhetorique.

Tyrannie. Il n'y a rien de plus raisonnable que de vouloir exclurre la tyrannie par une sedition ; j'appelle sedition une rebellion populaire, sans cause & sans raison. Ger. son au sermon qu'il fit devant Charles V I.

V.

Valentinien. Ce que l'Empereur Valentinien le jeune faisoit en matiere de Religion ; ne venoit pas de son propre mouvement, mais de l'instinct de sa mere Justine,

Justine, qui estoit Arienne, & ayant dissimulé son heresie sous l'Empire de Valentinian le grand & de Gratien, se servit de l'enfance de son fils Valentinien, pour le surprendre, & luy faire couler l'heresie en l'esprit, ce qui faisoit esperer aux Catholiques, que quand il viendroit à estre emancipé par l'aage du regime & des Conseils de sa Mere, & à estre Maistre de ses deliberations, il reprendroit le chemin de son Pere & de son frere, comme il arriva peu de temps apres.

Greg. de *Valentie* mourut de desplaisir en la dispute de *Gratia* à Rome, où il fut rendu le plus honteux & le plus confus homme du Monde.

Valerianus, qu'a fait imprimer le P. Sirmond, est un bon livre. Ces homelies-là sentent bien leur antiquité. Il y a deux ou trois beaux passages pour la priere des SS. il est sorty de Lerins en un mesme temps, une volée d'habiles gens, comme celuy-cy, Eucherius & d'autres.

Vaumefny. Jamais je n'ay oüy meilleure voix, ni plus ravissante, que celle du jetine Vau-meny. Encore toute vieille & enrotillée qu'elle est, elle vaut mieux que celle d'aujourd'huy. Il en est de mesme de son jeu de luth, son frere estoit un miracle, il n'y a jamais eu homme qui ait manié le luth comme celuy-là. Ceux qui venoient d'Italie, apres avoir oüy joüer ces grands joüeurs de ce pays-là, rompoient leur luth quand

quand ils l'entendoient. J'ay ouy autresfois joüer Ballard, mais il en approchoit à 1000. lieues pres. Le grand joüeur de luth d'Italie, qui vint icy adoroit Vaumesny. Ceux d'aujourd'huy, il faut qu'ils flent le genoüil devant luy. Vausmeny l'aîné passoit son frere de beaucoup, encore cettuy-cy joüe mieux que tout ce qui est aujourd'huy. Il disoit que Jacob joüoit la picque sur la cuisse car c'estoit un hardy joüeur.

Venerem Reginam Coeli vocant, nam & Graci nuncupant eam Uraniam id est, coelestem Theod. in Ier. c. 44.

Le Vent est autre chose qu'une impulsion ou agitation de l'air; les autres disent *fluxus aëris*, causée par la dilatacion des nuës, qui pour se faire place le chassent; comme au contraire l'espaississement des mesmes vapeurs arreste & fait cesser le vent, ce qui arrive principalement au temps de pluye, qui pour petite qu'elle soit, abbat grand vent, dit-on.

Verité. Il n'y a rien de si aigu qui ne rebouche cõtre le bouclier de la verité, dit S. Aug.

Version vulgate de la Bible. L'ancienne version latine du vieux Testament, est de S. Hierosme, celle du nouveau n'en est pas, mais elle est bien corrigée par luy.

Viandes. L'Angleterre a d'excellent bœuf, l'Italie d'excellent veau, l'Espagne & la France d'excellent mouton, je pense pourtant, que l'Espagne passe la France.

Vieilles

Victor Tunnenfis. Il y a de beaux passages pour l'autorité du Pape dans son Chronicon, que Scaliger a fait imprimer; Cest un bon livre.

Vidames des Evesques, s'appelloient certains Seigneurs, qui estoient Vicaires des Evesques en la temporalité de leurs Eveschez. mais Seigneurs de la terre.

Vie. C'est folie d'escrire la vie d'un Prince de qui la memoire est toute fraische; il me dit cecy, lors que je luy dis, que Monsieur Pelletier escrivoit celle du feu Roy; cela sera bon à faire d'icy a 30 ans, car il faut dire tant de choses qu'en les disant au vray, comme elles sont passées, il est besoin d'offenser plusieurs personnes qui vivent. Ce fut une badinerie d'escrire l'eloge du Roy pendant qu'il vivoit. Cela fut de mauvais augure. La vie de Paulinus de Sainct Ambroise est douteuse, mais celle de Possidonius de S. Augustin est tres-vraye. Celle d'Amphilochius de Basle est douteuse. Beaucoup de choses ont esté écrites par des Moines par plaisir vers le septième siecle. Du Haillan disoit de ces faux titres, qu'il avoit mangé de la brebis, sur la peau de laquelle on les avoit écrits, *omnis vita humana duabus quasi partibus continetur, otio & negotio* *αυδη καὶ σχολή.*

Vigilius. Ceux de la Religion pensent avoir beaucoup fait, quand ils disent que ceux d'Afrique excommunierent le Pape Vigilius. Il est vray, parce que

lors qu'il fut fait Pape, & Anti-Pape, il étoit heretique, mais depuis il revint.

Vigor parlant du livre qu'on luy attribue pour la defense de Richer, il dit, l'Auteur a voulu monstrier, qu'il y a plus d'un fou en sa race, à cause qu'il a son frere demeurant à Evreux, qui est fou; ce livre est inepte & méchant, mal fait, plein d'ignorance & de mensonge. Il n'a point d'autres argumens que ceux des heretiques. Il veut estre cru Catholique, & sous ombre de monstrier que le Concile est par dessus le Pape, il s'efforce de renverser entierement la Primauté & l'Autorité du Pape en l'Eglise; il ne sçait ce qu'il dit, & se sert de beaucoup de lieux qui sont contre luy. Le Concile de Basle mesme prononce anatheme contre ceux qui ne reconnoissent pas la Souveraineté du Pape en l'Eglise. Le Concile de Calcedoine appelle l'Autorité du Pape Souveraineté, *summitas tua*, le Grec dit, ἡ κορυφή. Dans l'Original je crois qu'il y avoit ἡ κορυφή; cela seroit supportable s'ils ne disputoient que sur la matiere du Concile & du Pape, mais ils sortent de la question, & sous ce pre-texte, combattent l'Autorité du Pape & la Primauté. Il faut (parlant au P. Coëffeteau) que vous l'estrilliez, vous avez du temps pour le faire pendant que vous imprimez, & il sera bon de l'insérer dans un livre contre du Plessis, tout cela viendra fort à propos, sur le fait du Concile de Basle.

Le Vin de faltere plus que le cidre, neant;

moins à la longue , le cidre oste mieux la soif, le vin a cela qu'il desaltere plus promptement, & cela vient de ce que le vin oste l'effet de la soif, & le cidre en oste la cause; son Medecin luy disoit, que le vin avoit tout autre effet appliqué sur quelque partie , que pris dans le corps , & que l'on voyoit qu'il estoit fort bon aux contusions , & dans le corps , il faisoit tout autre effet. La bonne femme , à qui son Medecin avoit conseillé de laver ses yeux avec du vin, dit, qu'elle ay-
moit mieux s'en laver par dedans. C'est un grand bourreau que le vin, il n'y a rien de si difficile digestion , ny qui brotille plus l'estomach, & particulièrement le vin François, qui est vaporeux. Il n'en est pas ainsi des vins d'Italie , qui sont meurs , & se convertissent tous en nourriture. C'est ce que me disoit un Medecin que j'avois à Rome, que les vins de France estoient des bourreaux de l'estomac. Autresfois les Italiens ne sçavoient pas si bien faire le vin qu'ils font à cette heure, car ils le faisoient cuire, le faisoient long tēps caver. Alors nos vins François estoient estimez beaucoup plus que ceux d'Italie. C'est pourquoy Petrarque dit, que le long sejour que la Cour de Rome fit à Avignon, n'estoit que pour guster de ces bons vins , que c'est ce qui la retenoit si long-temps en Provence , & qu'elle n'en pouvoit sortir.

L'Université a pour matiere la multitude, & pour forme l'unité, da unum, & populus

est, tolle unum, & turba est. Augustin.

Université. La Reyne avec peu d'argent, & ou 10 mille escus, accommoderoit l'Université de Paris, & feroit que les Jesuites & ceux de l'Université s'accommoderoient, & ne luy rōproient pas tant la teste. Ce seroit une despense qui luy apporteroit grāde utilité, parce que les Escoliers viendroient en quantité à Paris, & ainsi la Ville s'enrichiroit; les imposts seroient plus grands: mais aujourd'huy, quand on parle de débourser quelque somme pour un bien necessaire il est impossible d'ē venir à bout, il n'y a qu'en Frāce où cela se fait. Le Duc de Savoye a dépensé 25 mille escus pour son Université.

Vnivoques. Les termes qu'on appelle univoques, se definissent, & puis se divisent en leurs especes ou parties, mais les equivoques où ambigus se distinguent, puis se definissent.

Usurpateur. Un homme pour avoir occupé & usurpé un Estat par la force, n'en est pas legitime possesseur; & les sujets ne sont pas exclus pour cela, lors qu'ils voyent la commodité de retourner à leur ancien & legitime Maistre, de s'efforcer d'y retourner au contraire ils y sont obligez, & avant qu'ils perdent le droit de ce devoir il faut qu'il intervienne une longue prescription, qui rende le Regne de l'Usurpateur pacifique & legitime, & qui les affranchisse de l'obligation de retourner à leur premier Maistre. Or la Conquête de Charles III. n'ayant

point esté affermie par le temps d'une telle prescription, ny luy rendu possesseur legitime par le cours de longues années, la question est, qui absout les sujets de l'Empire d'Occident, du devoir ou de la liberté de se rebeller contre luy, pour retourner à leurs premiers Maistres, rendant l'Empire de Charles M. mesme avant le temps de la prescription legitime & obligatoire, & celuy des Empereurs legitime, & le retour à leur domination illicite. Sans doute ce fut l'ætion du Pape, qui comme juge Ecclesiastique en decidant les cas de conscience, leur declarant en couronât Charle M. Empereur, qu'ils estoient absous de l'obligation de reconnoître les Empereurs d'Orient pour leurs Maistres. Car la declaration que le Pape leur fit en couronnant Charle Magne, qu'il estoit de là en avant leur Empereur, contenoit tacitement une declaration & supposition, que les autres Empereurs n'estoient pas leurs vrais & legitimes Maistres, & une retiration de la premiere declaration que le Pape Gregoire I I. en avoit faite, quand il fit retirer les Occidentaux de l'Empire des Princes d'Orient, & defendit de leur rendre les tributs & les autres devoirs Imperiaux. L'on peut bien donner à un homme une chose qu'il a déjà, quand il l'a de fait, & non pas de droit, & l'oster à un homme qui ne l'a point, quand en ayant perdu la possession, le droit luy en reste; de sorte que Charle M. estant déjà en possession des villes d'Italie

par occupation, c'estoit toujours les luy donner, que de luy en conferer le droit, comme aussi celuy qui a perdu une terre par l'usurpation de quelqu'un, s'il vient à tomber en crime de Leze Majesté, la justice luy oste ce qu'il n'avoit plus, car elle luy oste le droit de ce qu'il avoit déjà perdu de fait.

Voix. Un jour je fis une réponse au Roy Henry III. qui lors approuvoit la Dialectique, & avoit ouy discourir des 5. voix de Porphyre. Il advint qu'en parlant de chanter, le Roy dit, il faut faire chanter le Perron, car il a bonne voix, je respondis au Roy, Sire, j'ay une de 5. voix de Porphyre, & qu'elle, dit le Roy, la difference, parce qu'elle ne s'accorde jamais avec personne.

VVistembergensium Theologorum acta est un fort bon livre, il le faudroit faire reimprimer, car il ne se trouve plus, & il fait grandement contre les heretiques. Les Protestans n'ont rien fait pour eux de faire imprimer cette conference-là, je crois que s'il n'y eut point eu d'autre copie que la leur, jamais ils ne l'eussent mis en lumiere; mais de crainte qu'ils ont eu qu'elle ne s'imprimast ailleurs, ils voulurent l'imprimer avec leur réponse.

Y.

Yvetot. L'histoire du Roy d'Yvetot con-signée premierement à la foy de l'Escriture par les lettres que le Roy Lothaire en signa & fit seller luy même, dont les

copies ont esté renouvelées de temps en temps par collations autentiques, jusques en l'an 1428. a esté conservée par la perpetuelle tradition de la province, & par la possession & jouissance non interrompuë de ce titre, en laquelle les Seigneurs d'Yvetot ont toujours esté maintenus, sans que les justices Ducales ou Royales y ayent jamais contredit, ains avec leur aveu & consentement; & de plus confirmée par jugement contradictoire donné, pieces veües entre les Roys d'Angleterre & d'Yvetot, lors que les Roys d'Angleterre possedoient la Normandie, autorisée par les lettres parentes de dix de nos Roys, verifiées aux Cours Souveraines de la Province, apres information faite de toutes les choses precedentes, & avec renouvellement expres de l'ordonnance du Roy Clothaire leur Predecesseur. Cette histoire, dis-je, fortifiée de tant de preuves, pourquoy ne conservera-t'elle sa foy, encore que Gregoire de Tours; auteur fort negligent & incurieux, ou les autres Auteurs François qui ont escrit pendant que la Normandie estoit entre les mains des Danois ou des Anglois, n'en ayent ppint fait mention.

Z:

Zacharie Pape tourna en Grec des Dialogues de Gregoire le Grand.

Zephyrus à Zuir & Populus, quod arborum temperet.

F A N T

52



